
A 403295


SE TAIRE ET FAIRE

LETTRES

ET

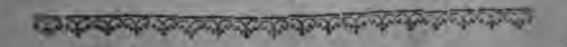
MEMOIRES

Pour ſervir à

L'HISTOIRE

Naturelle, Civile et Politique

Du CAP BRETON, &c.



[redacted]

Thomas Pichon

LETTRES

ET

MEMOIRES

Pour ſervir à

L'HISTOIRE

Naturelle, Civile et Politique

Du CAP BRETON,

DEPUIS

Son établiſſement juſqu'à la repriſe de cette Iſle par les ANGLOIS en 1758.

Quis neſcit primam eſſe hiſtoriæ legem, ne quid falſi dicere non audeat; deinde ne quid veri non audeat.

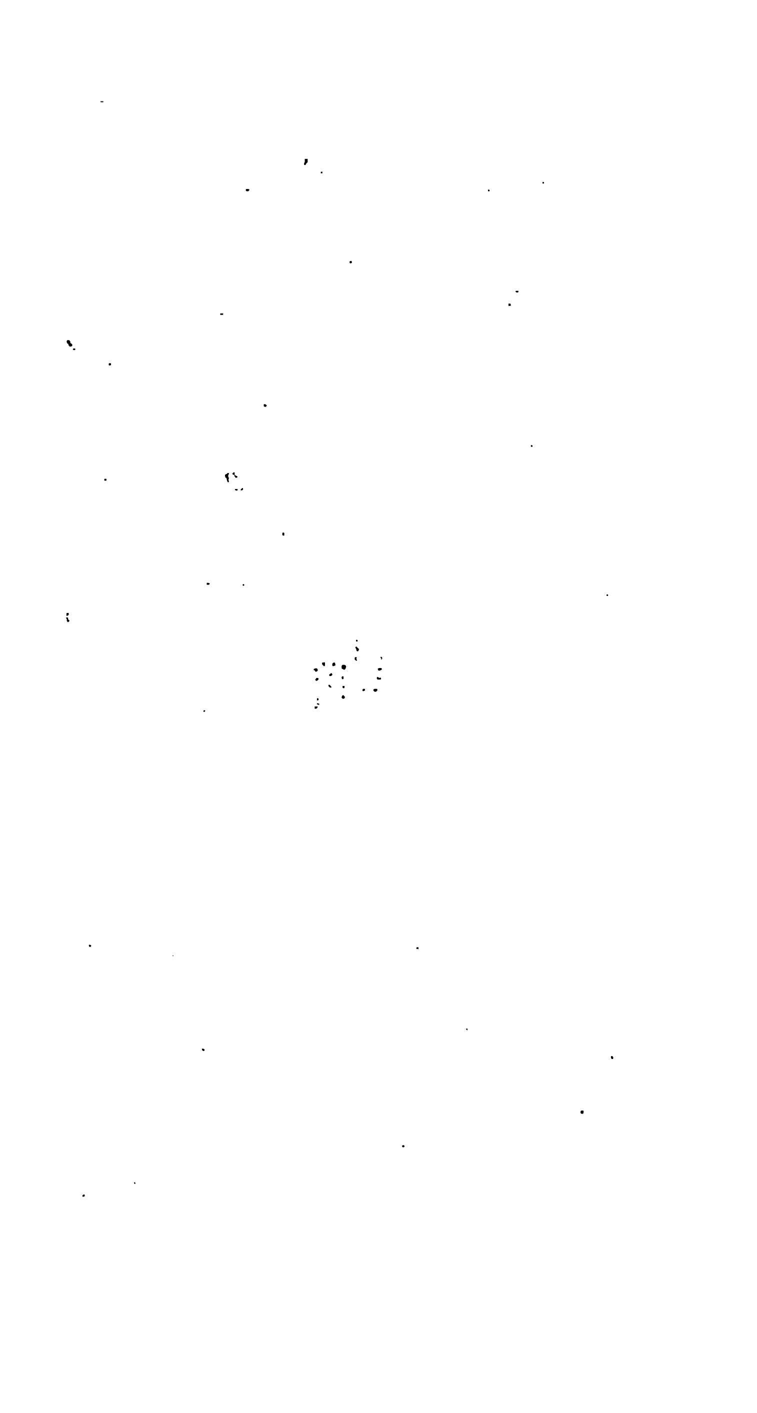
CIC. DE ORAT. Lib. II.

A LA HAYE, chez PIERRE GOSSE,

Et ſe trouve

A LONDRES, chez JEAN NOURSE,

MDCCLX.



EPITRE DEDICATOIRE.

UN ouvrage ſur le Cap Breton doit naturellement être offert aux quatre hommes illuſtres qui partagent l'honneur de cette glorieuſe et importante conquête, et je leur en fais un juſte hommage. Il eſt inutile de les nommer, il le feroit de les louer. Ce qu'ils ont fait pour leur patrie, a gravé leurs noms dans tous les cœurs. L'habile Miniſtre qui a formé un deſſein qui rend à l'Angleterre la ſuperiorité ſur ſes ennemis ; le reſpectable chef des plan-

tations

tations qui a ſi bien contribué à ce deſſein ; l'amiral et le général qui ont joint la prudence à la valeur pour l'executer, ſeront à jamais l'objet de la veneration et de la reconnoiſſance de la nation, de l'admiration des étrangers et du plus profond reſpect du plus devoué de

Leur très humble, &c.



PREFACE.

L'ETAT present de l'Europe est un objet trop intéressant pour tous ceux que la raison éclaire et que le sentiment guide, pour ne pas fixer leur attention. Qui est celui qui voudroit ignorer les causes, les circonstances, les détails des évenemens qui nous surprennent et nous attachent. Mais cette curiosité louable n'a pas toujours un heureux succès. La partialité, la prévention que produisent dans la plus part des hommes, le manque de connoissances sur le fond des choses, la commodité de ne les regarder que par leur face exterieure, les préjugés avec lesquels on les considere, nous font tomber dans l'erreur. Alors nous ne voïons la verité qu'à travers des nuages qui souvent nous la font perdre de vue; et à sa place un crayon faux et des couleurs factices nous forment un phantôme que nous prenons pour elle. L'embarras de faire des recherches, qui d'abord paroissent rebutantes, vient aider à cet

à cet inconvenient. On aime mieux s'en tenir à la ſuperfice des objets que de prendre la peine neceſſaire pour en connoître la nature. Bientôt on a oublié les motifs d'une affaire, parceque la reflexion ſur les reſſorts ſecrets de ces motifs, n'en a pas aſſés fixé le ſouvenir; on n'en ſçait plus que les incidens auxquels on attribue des cauſes ſingulieres au lieu des naturelles qu'on a perdu de vue. Il faudroit un homme auſſi intelligent qu'appliqué et veritable coſmopolite pour faire l'hiſtoire d'une guerre dont le détail des ſiéges, des batailles n'eſt que le moindre objet. Cet homme nous découvriroit que ce que nous regardons comme le principal eſt une ſuite monotone facile à prévoir quand on eſt inſtruit de ce qui devoit la produire. Mais où trouver pour un plan univerſel, un tel homme? Il faudroit donc être ſatisfait lorſque ceux qui approchent le plus des qualités que je viens de dire, emploïent leur travail à nous en donner quelques parties.

Cet ouvrage dont je ne ſuis que l'Éditeur, a droit de parvenir. Il contient des détails que la confiance et l'amitié ont affranchi de la contrainte; dans leſquels l'eſprit de parti n'a pas nui à la verité. Ce ſont des lettres écrites de

Louiſbourg.

Louisbourg. Elles commencent à l'année 1752, et continuent jusqu'après le siége de cette place dont les divers évenemens y sont très circonstanciés, ainsi que ceux de la guerre qui l'a précédé.

On y fait d'abord la description générale et particuliére de l'Isle Roïale, de ses productions et de leur utilité. L'on entre dans les mêmes détails sur l'isle St. Jean, dont la proximité fait en quelque façon, un total avec le Cap Breton. Le recit des mœurs, des gouts, des préventions des Indiens ou sauvages, attache ensuite la curiosité, et amene des reflexions qui peuvent devenir très avantageuses à ceux qui traitent avec eux.

Les autres lettres sont sur le gouvernement que les François avoient établi à Louisbourg. Elles contiennent des détails et un examen de leur conduite. On y apprend le commerce qu'ils faisoient dans l'isle, et celui qu'ils auroient pû y faire ; les projets qu'ils avoient ou qu'ils auroient pû avoir. Les inconveniens que la mauvaise constitution de leur gouvernement a produit, paroissent palpables dans ces lettres. Les fautes de ceux qui admi-

niſtroient le pouvoir y ſont découvertes. L'origine des troubles n'y eſt point palliée. Enfin, la guerre qui a été une ſuite naturelle de tout cela et ſes malheureux ſuccès pour les François, y ſont racontés avec une exactitude impartiale.

Cette matiére ſi intereſſante par elle même, l'eſt encore plus par les reflexions qu'elle peut occaſionner, et par les ſages reſolutions qu'elle peut faire prendre.

Le deſir que j'ai de rendre cet ouvrage utile, m'a fait regretter de ne pouvoir le donner avant que l'attention fût fixée ſur d'autres objets. Il y a plus d'un an que cette production auroit dû paroître ; mais le difficulté de recouvrer toutes les lettres qu'il faloit pour le rendre complet ; l'envie de le voir approuver par des perſonnes à qui d'importantes occupations ne laiſſent pas le loiſir d'un prompt examen, en ont retardé l'execution. Il en eſt tems encore pour tous ceux aux quels les évenemens preſens ne font point negliger le ſouvenir de ceux qui doivent par état les embraſſer tous, afin de regler avec ſageſſe ce qui convient au parti qui ſera aſſés heureux pour faire la loi. Mais du moins, ſoit que les vainqueurs

con-

conservent leur conquête, soit que les vaincus se mettent en état de la racheter, les uns et les autres ne peuvent que savoir gré à l'auteur de leur avoir fait sentir des consequences également essentielles pour eux, et le public, de lui avoir mis les choses dans leur veritable jour.

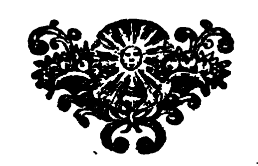


TABLE.

LETTRE I.

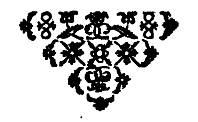
LETTRE II.

LETTRE III.

LETTRE IV.

LETTRE V.

LETTRE





LETTRE I.

Description générale, particuliere, et très détaillée de l'Isle Roïale ou Cap Breton, de la ville et du port de Louisbourg.

PUisqu'il est décidé que je ne puis vous refuser ce que vous paroissés desirer avec tant d'ardeur, je vais remplir la tâche que vous m'avés imposée. Je la commencerai par la description du pays que vous voulés connoître, et je n'oublierai rien ensuite pour satisfaire votre curiosité dans tout ce qui pourra l'intéresser.

L'Isle Röïale a d'abord porté le nom de l'Isle du Cap, ensuite du Havre à l'Anglois. On prétendit après qu'ayant été découverte par des navigateurs de la Bretagne, elle devoit porter celui de Cap Breton. Ce ne fut qu'en 1713, qu'on l'appella Isle Roïale.

On pourroit dire de cette isle comme de plusieurs autres, qu'elle seroit un des fragmens du globe de la terre, détaché par quelque violente secousse, et fixer cette revolution au tems du

déluge. Mais sans m'arrêter à des conjectures dont il est si difficile d'établir le fondement, je vous dirai qu'elle est d'une figure tout à fait irreguliere, remplie de débris et de crévasses, entourée de petits rochers détachés, dont plusieurs s'élevent au dessus de la surface de la mer, et des quels elle est herissée d'une extremité à l'autre. Elle est enfin remplie de lacs, de ruisseaux et de moliéres,

Absolument inculte et deserte jusqu'en 1714. Quelques François qui avoient habité Terre Neuve et l'Acadie, vinrent y faire des établissemens. Ils les formerent sur les bords de la mer, où se trouvent quelques villages dont les maisons sont dispersées et separées les unes des autres. Chaque particulier bâtit d'abord où il voulut et où il trouvoit des terrains propres à faire des graves pour sécher la moruë et pour planter des jardins. Cette maniére de se bâtir sans ordre augmente la dispersion des habitans et les inconveniens qui en resultent.

Lors qu'en 1713. Louis XIV, eut assés lutté contre presque toute l'Europe reunie contre lui; pour détacher l'Angleterre de cette redoutable ligue, il offrit à la Reine Anne une partie de ce que la France possedoit dans l'Amerique Septentrionale. Le succès de cette negotiation ne fut un évenement heureux pour la France, que par

l'ex-

l'extremité où elle étoit reduite. Le traité d'Utrecht, en lui faisant perdre Terre Neuve, la Baye d'Hudson et l'Acadie, devoit d'autant plus affliger les François que celui de partage qu'ils avoient refusé, leur acqueroit de belles et riches provinces sans leur couter une goute de sang.

Port Roïal, aujourdhui Annapolis Roïale, ne fut sans doute specifié dans la cession, qu'afin que les Anglois qui le possedoient déja par droit, ne pussent un jour être inquiétés par cette omission. Enfin tout ce que put faire la France fut de conserver les isles du Cap Breton et de St. Jean.

Ces deux isles n'avoient cependant été considerées jusqu'alors que comme des pays trop steriles et trop ingrâts pour penser à y faire des établissemens. Quelques pêcheurs les frequentoient pendant l'été seulement, et l'hyver les habitans de l'Acadie y venoient faire la traite des pelleteries avec les sauvages.

Mais la necessité qui fait tout hazarder, obligea la France d'essayer si elle ne pourroit mettre ces isles en état de reparer en partie la perte qu'elle avoit faite. Cette tentative étoit d'autant plus importante qu'il étoit essentiel aux François de ne pas perdre entierement le commerce de la moruë. A cet intérêt se joignoit

 celui

celui qu'a toujours une puissance d'être à portée d'observer le progrès des colonies étrangéres dont le voisinage peut causer de l'ombrage aux siennes. Il leur faloit outre cela conserver un poste qui les rend maîtres en tout tems de l'entrée du fleuve St. Laurent, s'ils ne vouloient se fermer le chemin qui mene à la nouvelle France, et ne savoir où relacher lorsque les vents, souvent impetueux sur cette mer, la rendent dangereuse.

Ces solides considerations furent suivies de l'établissement du Cap Breton et de la construction du port de Louisbourg. Le vaisseau le Segnelay commandé par M. de Contreville y aborda le 13 Aoust 1713, et en prit possession au nom du roi, et ce fut alors qu'on donna à cette isle, ainsi que je vous l'ai dit, le nom d'Isle Roïale.

Cette isle est située dans l'ocean Atlantique sur le golphe Saint Laurent, et à environ deux cent lieues de Quebec capitale du Canada dont elle fait partie. Elle est entre l'isle de Terre Neuve dont elle n'est éloignée que d'environ quinze lieues; l'Acadie à present la Nouvelle Ecosse, et l'isle St. Jean. Elle n'est separée de la Nouvelle Ecosse que par un d'etroit de trois ou quatre cent toises que les François ont nommé le passage de Fronsac. Elle a environ trente six lieues du nord-est au

sud-

ſud-oüeſt, et environ cent cinq de circuit ſur vingt deux dans la plus grande largeur qui eſt aſſés inégale. Ses bords preſque par tout eſcarpés et très dangereux pour les navigateurs, ſont chargés d'une eſpece de ſapin que les habitans nomment pruſſe, et de broſſailles. Il y a pluſieurs havres, ports et bayes dans ſa circonference.

Louiſbourg, le principal port et la ſeule ville de l'iſle eſt ſituée ſous le quarante unième dégré de latitude et à ſoixante deux dégrés un quart de longitude, en ſorte que ſon meridien eſt à l'occident de celui de Paris de quatre heures neuf minutes ſuivant les obſervations que fit par ordre de la cour de France M. Chabert enſeigne de vaiſſeaux en 1750 et 1751.

L'hyver eſt fort mauvais à Louiſbourg. Les coups de vent y ſont frequents, ſur tout de la partie du ſud. Le ciel eſt ſouvent obſcurci par les nuages, les brumes ou brouillards trop frequents ſur tout en été et fort nuiſibles aux navigateurs, et par les pluyes et les neiges. La gelée ne ceſſe point depuis Noël, et ne forme qu'un corps dur de la terre et des eaux qui la couvrent et la penetrent et la neige ne fond plus ſur ce terrein propre à la conſerver. Toute eſpece de commerce diſparoit alors et la ville ne preſente qu'un tableau de triſteſſe bien different du ſpec-

tacle que le concours des navigateurs y procure pendant l'été. L'air n'y eſt cependant pas mal ſain, quoique l'hyver y ſoit fort long. L'on n'y diſtingue, pour ainſi dire, que deux ſaiſons, l'hyver et l'automne ; et dans l'interieur des terres l'on en diſtingue trois, l'été, l'automne et l'hyver.

La ſurface de preſque tout ce païs a très peu de ſolidité et eſt fort incommode. Ce n'eſt par tout qu'une mouſſe legére et de l'eau. La grande humidité du terrein s'éleve preſque continuellement en vapeurs.

Un metéore peu commun en d'autres climats, nommé *Poudrerie* par les habitans du pays, donne encore à cette ſaiſon un caraĉtére plus affreux. C'eſt une ſorte de neige d'une extrême ſubtilité qui s'inſinue dans les lieux dont la cloture paroît la plus exaĉte. Elle s'y introduit par les moindres intervales que laiſſe le maſtique dont les vitrages ſont enduits. Elle ſemble moins tomber ſur la terre qu'être oriſontalement emportée par l'impetuoſité du vent qui en accumule quelquefois des monceaux auprès des murailles et des éminences oppoſées à ſon cours ; et comme ſouvent elle ne permet ni de diſtinguer dans les rues les objets les plus voiſins, ni même d'ouvrir les yeux qui en feroient bleſſés, l'on peut à peine s'y conduire. Elle fait même perdre la reſpiration.

On

On peut juger de là combien d'accidens particuliers se joignent au froid, d'ailleurs excessif dans ce pays. Si l'on s'étonne de l'extrême difference qu'on éprouve à cet égard entre cette isle, et même la plus grande partie de l'Amerique Septentrionale, et les lieux dont la latitude est correspondante dans le continent opposé, cette surprise cessera si l'on jette sur cette partie de l'Amerique une vue générale: inculte, presque inhabitée, elle est couverte de lacs glacés pendant plusieurs mois; d'épaisses forêts la rendent impénetrables aux raïons du soleil. L'on peut dire de l'Isle Roïale en particulier qu'independamment des lacs dont elle est aussi coupée, elle renferme dans son centre un bras de mer considerable, gélé souvent en entier et dont le froid se repand immediatement sur toute l'isle qu'il l'environne.

La mer est long tems étale dans le port de Louisbourg. Elle reste pour l'ordinaire une demi-heure et quelquefois une heure entiere dans le même état.

Ce ne fut qu'en 1720 qu'on commença de fortifier Louisbourg. Cette ville est batie sur une langue de terre qui s'avance dans la mer au sud-est de l'isle. Elle est de figure oblongue et a environ une demi-lieue de tour. Ses rues sont assés larges et regulieres. Il y a une belle

parade près le principal fort ou citadelle. Il y a trois portes du côte du nord et de la ville sur un quai assés large. L'on y a construit des especes de ponts que les François nomment Calles, qui avancent considerablement dans la mer et sont très commodes pour charger et décharger les batimens. Ses fortifications consistent en deux bastions, celui du Roi et celui de la Reine, et deux demi-bastions, l'un appellé Dauphin et l'autre Princesse. L'on y a ajouté deux demi-lunes; l'une entre le bastion du Roi et le demi-bastion Dauphin; l'autre entre le bastion de la Reine et le demi-bastion Princesse. Ces deux derniers ouvrages à la construction desquels on n'a travaillé qu'à la fin de l'année derniere sont commandés par plusieurs hauteurs.

Toutes ces fortifications sont défectueuses parce que le sable de la mer dont on est obligé de se servir, ne convient nullement à la Maçonnerie. Les révêtemens des differentes courtines sont entierement écroulées et delabrées. Il n'y a qu'une cassemate à l'abri des bombes moyennes et un fort petit magasin.

Un pareil desordre est d'autant plus surprenant qu'il y a tout lieu de s'attendre à la guerre avec les Anglois par les hostilités déja commises de part et d'autre. Mais soit qu'il soit l'effet de la negligence de ceux qui doivent veiller à la

sûreté

sûreté de la place, soit que les François comptent sur le nombre des soldats qui peuvent la défendre, il est à craindre pour eux que la valeur de leurs ennemis ne les fasse repentir de leur imprudence ou de leur presomption.

Les maisons de Louisbourg sont presque toutes de bois. Celles qui sont de pierres ont été construites aux dépens du roi, et sont destinées à loger les troupes et les officiers. En 1745 les Anglois étant maîtres de la place y batirent en bois seulement un corps de casernes assés considerable. On a été obligé de transporter de France tous les materiaux qui ont servi à la construction des batimens de pierres ainsi qu'aux autres ouvrages.

Il n'y a guére d'établissement qui ait plus couté à la France. Il est constant qu'elle y a emploié plus de trente millions, quoi qu'il ne soit d'aucun rapport; mais les fortes considerations qui en ont fait concevoir et exécuter le projet, ont toujours dû en faire regarder la conservation comme un objet trop important pour ne pas tout y sacrifier.

L'Isle Roïale protege tout le commerce des François dans l'Amerique Septentrionale, et n'est pas d'une moindre conséquence pour celui qu'ils font dans la Meridionale. S'ils n'avoient plus rien dans cette partie du nord, leurs vais-

ſeaux qui reviennent de Saint Domingue ou de la Martinique, ne ſeroient point en ſûreté ſur le grand banc de Terre Neuve, et particulierement en tems de guerre. Enfin étant à l'entrée du golphe, elle commande abſolument ce fleuve.

La batterie de l'iſle de l'entrée défend le port de Louiſbourg, et battant à fleur d'eau, ne permet pas qu'il puiſſe y entrer de batiment ſans être coulé à fond. Elle eſt placée vis-à-vis la tour de la lanterne qui eſt de l'autre côté de la grande terre. Cette batterie eſt de trente ſix piéces de canon chacun de vingt quatre livres de balles. L'entrée du port eſt encore défendue par un Cavalier nommé le Cavalier de Maurepas qui y a douze embraſures.

La batterie roïale eſt à un bon quart de lieue de diſtance de la ville et à trente embraſures desquelles vingt huit ſont pour des piéces de canon de trente ſix livres de balle, et deux de dix huit. Elle commande la mer, la ville et le fond de la baye.

Le havre de Louiſbourg a au moins une lieue de profondeur et plus d'un quart de lieue de largeur à l'endroit où il eſt le plus étroit. Le fond en eſt fort bon. L'on y trouve ordinairement depuis ſix braſſes d'eau juſqu'à dix. Il s'y trouve un endroit fort commode pour radouber

les

les vaisseaux qui y sont en sûreté à cause de sa situation et de sa profondeur. C'est où les vaisseaux peuvent hyverner en prenant quelques précautions contre les glaces. Ce havre commence quelquefois à glacer dès le mois de Novembre, et ne devient libre qu'en mai et souvent en Juin.

J'ai déja dit que l'interieur de l'isle est rempli de lacs, de rivieres, de ruisseaux et de moliéres. La mer reflue dans la plus part des rivieres. La grande Bras-d'or entre autres, la pénétre tellement que l'isthme d'entre elle et le port Toulouse n'est que de trois cent cinquante toises.

Le terrein est extremement montagneux, entierement marecageux, rempli en général de diverses especes de pierres, de plâtre et de charbon de terre en quelques endroits.

Cette isle avant d'être habitée étoit entierement couverte de bois. On y trouve peu de chêne. Les arbres qui sont propres à la charpente y sont tres communs. Les pins blancs, au moins quelqu'uns jettent aux extremités les plus hautes une espece de champignon semblable à du tondre que les habitans appellent Garigue dont les sauvages se servent avec succés contre les maux de poitrine et contre la dissenterie. Il y a quatre especes de sapin. La premiere ressemble à la notre. Les trois autres sont l'epinette

blanche, l'epinette rouge et la *peruſſe*; la ſeconde et la quatrieme s'élevent fort haut et ſont excellentes pour la mâture, ſur tout l'epinette blanche dont on fait auſſi de bonne chapente. Son écorce eſt unie et luiſante, et il s'y forme de petites veſſies de la groſſeur d'une féve de haricot qui contient une eſpece de therebentine ſouveraine pour les playes qu'elle guerit en très peu de tems et mêmes pour les fractures. On aſſure auſſi qu'elle chaſſe la fievre et guerit les maux d'eſtomac et de poitrine. La maniére d'en uſer eſt d'en mettre deux goutes dans un bouillon. Elle a auſſi la qualité de purger. C'eſt ce qu'on appelle à Paris le baume blanc.

La peruſſe eſt gommeuſe, mais elle ne jette pas aſſés de gomme pour qu'on en puiſſe faire uſage. Son bois dure long tems en terre ſans ſe pourrir, ce qui le rend très propre à faire des paliſſades et des clotures. Son écorce eſt fort bonne pour les tanneurs, et les ſauvages en font une teinture qui tire ſur le turquin.

L'on trouve auſſi en divers endroits de cette iſle, de l'erable, du hêtre, du bouleau, du tremble, et beaucoup d'autres ſortes de bois tendres propres pour le chauffage.

Juſqu'à preſent on n'y a receuilli aucune eſpece de grains, mais ſeulement du foin d'une bonne qualité. Il s'y trouve beaucoup de pa-

cages

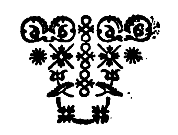
cages dans les éclaircis des bois francs, sur des pelouses et dans des prairies sur les bords des rivieres. Ainsi le roi est obligé de nourrir une partie des habitans ; les autres subsistent par la péche et il y en a fort peu qui soient riches.

On a cependant commencé de semer en quelques endroits du froment et du seigle ; mais ces grains n'ont pû acquerir le dégré de maturité necessaire. Je crois qu'on y verroit croître de l'avoine si le peu qu'elle fourniroit valoit la peine de la semer. L'on a même remarqué que ce qu'on a pû recueillir de differents grains a dégeneré dès la seconde année. Il en est de même de plusieurs especes de legumes qui y viennent bien, mais dont il faut faire venir la graine d'Europe ou de la Nouvelle Angleterre. Les choux, les laitues et diverses especes de legumes y valent autant pour leur bonté que dans bien des provinces de France quoi qu'elles y viennent plus tard. Il n'y a aucune sorte de fruits que des framboises dans les sapinages, des fraises et des bluets dans les plaines. Ces derniers sont gros comme des groiseilles. On en mange jusqu'au mois d'Octobre. L'on y trouve aussi un petit fruit rouge de la grosseur d'une cerise qu'on nomme pomme de pré, il n'est bon qu'en confiture.

Quant

Quant au gros et menu gibier, il y en quantité, ainsi que diverses sortes de poissons. Mais je me reserve à vous en parler dans une autre lettre où je ne traiterai que de la chasse et de la pêche.

Contentés vous, Monsieur, je vous prie de ce commencement de bonne volonté. Dans ma premiere je vous promets le reste de la description de l'isle et des ports les plus considerables après Louisbourg. Je puis vous la faire d'autant plus exactement que j'ai suivi en 1752 ceux que M. le Comte de Raymond marêchal de camp et alors gouverneur de cette isle, envoya pour faire le tour de ces côtes. Je reviendrai ensuite à des matiéres plus interessantes, et vous pouvés juger du plaisir que j'aurai à vous amuser par les sentimens que vous me connoissés et avec lesquels j'ai l'honneur d'être.



LETTRE

LETTRE II.

Suite de la description de l'Isle Roïale, des principaux endroits habités, de ses productions, &c.

MONSIEUR,

JE vous ai promis dans ma derniere lettre une description détailleé du reste de l'Isle Roïale avant d'en venir à Louisbourg. Je vais vous tenir parole, et je ferai même plus, j'y ajouterai celle de l'isle St. Jean. Cette isle et quelques autres lieux adjacens étant sous la dépendance du gouvernement de Louisbourg, me paroissent devoir necessairement entrer dans le projet que vous avés formé de connoître les possessions de la France dans ce canton de l'Amerique Septentrionale. Vous voïés qu'en étendant moi-même les bornes de votre curiosité, je considere plus votre plaisir que la peine que pourra me donner ce travail; mais en est il lors qu'il est question de plaire à un ami tel que vous.

Le port Toulouse est le port le plus considerable de l'Isle Roïale après Louisbourg. Il est même plus peuplé que ce dernier. Il n'y a par terre qu'environ dix huit lieues de Louisbourg au port Toulouse au moïen du chemin que le Comte de Raymond fit construire en 1752. La cour de France desaprouva extremement cet

cet ouvrage qu'elle n'avoit point ordonné, et ce ne fut pas sans raisons très solides. Cent mille francs de dépense pour un chemin qui ne peut être utile qu'à l'ennemi en lui facilitant le moyen de se rendre maître des hauteurs qui dominent Louisbourg, sont assurement cent mille francs très mal employés. Il est vrai que ce commandant avoit proposé d'y construire des redoutes pour s'opposer à une descente, s'il y avoit guerre avec l'Angleterre ; mais il est certain qu'il ne faloit pas hazarder l'un sans être assuré de l'autre.

Ce poste seroit pourtant d'une grande importance, s'il étoit fortifié. Il sert d'entrepôt et de communication pour l'isle Saint Jean qui n'en est qu'à quarante lieues. On peut y rassembler facilement les habitans des isles Madame, du petit dégrat, de l'ardoise, du Saint Esprit et de la riviére aux habitans. Il met d'ailleurs à portée d'être informé du mouvement des Anglois, soit du côté de Canseau qui n'est qu'à dix-huit lieues de Louisbourg, ou du passage de Fronsac.

Ce fut par ce chemin de l'invention du Comte de Raymond, en laissant à gauche un lac qui forme le ruisseau de la pointe platte que nous primes notre route le 5 Fevrier 1752, la curiosité m'aïant fait accompagner ceux à qui

ce

ce commandant avoit ordonné de faire le tour des côtes de l'isle. Nous arrivames le 6 à la baye de Gabarus, après avoir marché depuis la premiere habitation, la moitié du tems à travers une hétriére dans un terrain sablonneux, l'autre moitié par un chemin plaqué qui nous conduisit au fond de la coupe de la montagne du Diable.

La baye de Gabarus voisine de Louisbourg est formée par la pointe blanche, distantes l'une de l'autre d'environ trois lieues par eau et six par terre. Cette baye a environ une lieue, et demie d'enfoncement au nord-ouest de la pointe proprement dite de Gabarus, où l'on trouve deux presqu'isles nommées Desgoutins et du Gouverneur, en dedans des quelles est un mouillage assés bon pour tous les vents hors ceux de l'est au sud-est par lesquels la mer y est fort grosse. Le fond est de gravier et la terre bonne. Les deux pointes qui forment cette baye sont situées nord-est et sud-ouest. La pointe platte qui se trouve au nord-ouest de l'isle entre la pointe blanche et la côte Morandiére, qui n'est qu'à demie lieue de Louisbourg, renferme une anse où les Anglois descendirent dans l'isle en 1745. On y fait aisement de l'eau dans l'anse en dedans de l'isle du gouverneur où l'on trouve deux sources à sept ou huit toises du bord.

bord de la mer, qui coulent dans le Barachois voisin.

On nomme dans ce pais *Barachois* de petits étangs fort voisin de la mer dont ils ne sont separés que par une grave ou chaussée de cailloux. On ne sauroit faire une lieue le long des côtes de l'Isle Roïale sans en trouver.

Le terrain qui est entre cette pointe de Gabarus et la ville est très raboteux, marecageux et rempli de brossailles. Il s'y trouve par tout dix à douze pieds de tourbe qu'il sera impossible de déssecher et de condenser. L'on ne pourroit d'ailleurs y pratiquer des saignées pour en faire écouler les eaux, toutes les moliéres étant ceintrées par des rideaux qui tiennent de la nature du roc. Le fond dépouillé de la tourbe n'est qu'un melange de terre grasse et de pierres rondes qui font un mastic extremement dur & penible à remuer. On peut juger de là de la difficulté d'une descente dans cette partie de la baye et de l'embarras de transporter de l'artillerie à travers un pareil terrain. Mais depuis la côte Morandiere éloignée de la pointe au Basque de quatre lieues en descendant la dite côte, jusqu'à la montagne du Diable, il y a plusieurs anses peu éloignées les unes des autres où l'on peut descendre sans courir aucun danger.

Nous

Nous laissâmes cette montagne du Diable derriere nous, et nous rendîmes à la pointe au Basque dite la pointe en déhors qui est à deux lieues. Au piéd de la montagne commence un banc de sable qui a une demi-lieue de long sur quarante à cinquante toises de large. On peut y descendre à toute marée quelque tems qu'il fasse, excepté dans une grande tourmente. Les redoutes projettées sur la pointe platte et à la côte Morandiere, ne pourroient même s'y opposer attendu leur éloignement.

Ces redoutes, ainsi que je l'ai déja dit, n'en seroient pas moins necessaires. Non seulement elles empêcheroient l'ennemi de descendre trop près de la place; mais quand même à la faveur du banc de sable du fond de la baye, il reussiroit dans la descente: elles lui nuiroient beaucoup. Il faudroit alors, après avoir franchi un chemin presque impraticable, qu'il attaquât les redoutes pour gagner l'autre chemin; et il y auroit d'autant plus de danger à le faire, que défendues par des commandans braves et habiles, soutenus par les sauvages et quelques détachemens de la garnison, elles seroient en quelque façon imprenables.

Il y a une anse à un quart de lieue du banc de sable, tirant au sud, vers la pointe en déhors de la dite baye où les batimens moüillent par quatre à cinq brasses d'eau à l'abri de tous vents, ex-

excepté de celui du nord qui vient par dessus les terres. Cette baye est très propre pour la pêche de la Morue que les anciens habitans y faisoient aves succès avant la derniere guerre; quelqu'uns l'y font encore; mais en tout cet établissement a été fort negligé. Les terres y sont mediocrement bonnes. Elles renferment plusieurs belles prairies qui fournissent de fort bon foin et qui sont propres à nourrir quantité de bestiaux, quoi qu'il y en ait encore beaucoup qui sont en friche.

Nous partîmes de Gabarus le 8, et fimes route par le havre de Fourché qui en est éloigné de trois lieues. Nous trouvâmes derriere le banc de sable un lac, que nous suivîmes en faisant l'ouest un quart de lieues. Il peut avoir deux cent cinquante brasses de large. Ses bords sont couverts de bois de sapin et ses environs de bois franc propres pour le chauffage. Nous traversâmes une sapiniere d'environ quatre vingt toises qui nous conduisit sur le lac Long qui peut avoir un quart de lieues sur deux cent cinquante brasses de large. Ses bords sont couverts de bois franc. Nous le suivîmes environ cent toises et nous arrivâmes au grand lac de Gabarus. Ce lac forme trois bras qui s'étendent bien avant dans les terres du nord, du nord-est et du sud-ouest. La riviere du Barachois de Bellefeuille y prend

y prend sa source dans le bras du nord. Nous la traversâmes en faisant le sud-ouest environ quatre cent toises ensuite un quart de lieue en courant ouest quart de nord-ouest. Ses bords ont peu de bois franc et sont presque par tout couverts de sapins.

A l'extrêmité de ce lac nous fimes un portage de quatre vingt toises et un second portage de quatre cent après avoir trouvé un autre lac de cent cinquante brasses de longueur sur soixante dix de largeur ; et enfin nous arrivâmes au Barachois de Bellefeuille.

Ce Barachois est fort spacieux et forme plusieurs bras très larges qui s'avancent dans les terres du nord-est, du nord et nord-ouest. Ses bords ne sont couverts que de broussailles et de sapins. Son entrée est nord et sud et peut avoir deux brasses de largeur. Il peut y entrer une chaloupe sans charge et encore à marée haute.

En avant de ce Barachois à un quart de lieue le long de la côte est un banc de sable courant nord-est et sud-ouest. Sa situation en pleine côte empêche qu'aucun vaisseau puisse s'y mettre à l'abri des vents ; ainsi quand l'ennemi tenteroit par un beau tems d'y faire une descente, il risqueroit tout, si le mauvais tems survenoit avant qu'il eut rembarqué. Outre cela il auroit mille obstacles invincibles à surmonter s'il entroit

entroit dans les terres et qu'il voulût pénétrer jusqu'à Gabarus par le chemin que nous venons de decrire qui n'est accessible que pour peu de personnes.

Nous laissâmes ce Barachois à ceux qui furent assés temeraires pour y aller échouer et nous entrâmes dans un Auniguen qui nous conduisit, faisant l'est sud-ouest pendant quatre cent toises au Barachois de Marcochet.

Ce Barachois a une lieue de traverse et plusieurs bras dans les terres. Celui qui court au nord-ouest s'enfonce une bonne lieue et demie en formant plusieurs petites isles ; son goulet est nord et sud, sa largeur peut être de douze brasses. Les chaloupes chargées y passent à marée haute. Elles évitent une roche qui se trouve à droite en entrant et un banc de sable à gauche. Ces deux éceuils ne laissent ce passage sûr qu'en chaloupe et en canot. Il regne sur les devants des Barachois, dont les environs ne sont que sapinage, un banc de sable peu different de celui de Bellefeuille. A une lieue au large de ces deux Barachois il y a beacoup de battures qui ne découvrent qu'à une brasse, et cette côte en est remplie, ainsi que de hauts fonds qui s'étendent au large depuis le goulet jusqu'au havre de Fourché qui n'en est éloigné que d'un quart de lieue.

Le

Le havre de Fourché est situé sur la côte du sud-ouest de l'isle et il est très bon pour la pêche de la morue. Son entrée est d'un difficile accès par les hauts fonds qui s'y rencontrent. Il se separe en deux bras; l'un court à l'ouest, nord-ouest et l'autre à l'ouest. Ce dernier étoit très bien établi avant la derniere guerre. Les Anglois y mirent le feu par tout excepté à un magasin de cent pieds qui existe encore. Au reste les terres de ce havre ont du foin très bon et en abondance.

Nous partîmes de Fourché le 9, et après avoir fait route un quart de lieues à travers des bois de prusse et avoir trouvé un lac aussi d'un quart de lieue de longueur sur cent cinquante brasses de large, nous parvîmes par un de ses bras que nous suivîmes au Barachois de la grande framboise.

Ce Barachois est situé à une demi-lieue du havre de Fourché. Son entrée qui est nord-ouest et sud-sud-ouest, peut avoir cent dix brasses d'eau dans sa plus grande largeur. Il y a deux battures vis-à-vis son embouchure, ce qui n'empêche cependant pas l'entrée aux charois de cinq à six cordes de bois et qu'on ne puisse mouiller au large. Il s'enfonce une lieue et demie dans les terres et jette plusieurs bras. Celui du nord-nord-ouest forme plusieurs islettes dans son milieu.

lieu. Les terres y ſont aquatiques et n'ont rien d'utile que quelques prairies. Elles ſont couvertes de ſapinage et de broſſailles ; mais à travers tout cela il y vient une ſi prodigieuſe quantité de framboiſes qu'elles ont donné leur nom à ce Barachois, ainſi qu'à celui où nous nous rendîmes par un auniguen faiſant l'oueſt l'eſpace de deux cent toiſes.

Le ſecond Barachois, dit de la petite framboiſe, eſt peu conſiderable ; ſon entrée n'étant acceſſible qu'à des canots ſauvages. Il a une lieue de largeur nord-eſt ſud-oueſt et pluſieurs bras qui s'enfoncent environ deux lieues dans les terres en formant pluſieurs iſles. On prétend que celui qui s'enfonce dans le nord-nord-eſt, forme une riviere qui ſe décharge dans le lac de la riviere de Miré.

Nous ſuivîmes enſuite la côte pendant quatre lieues juſqu'au St. Eſprit. Dans cet eſpace nous ne reconnûmes que deux anſes où des chaloupes ſeulement peuvent mettre à l'abri depuis les vents du oueſt, quart nord-oueſt, juſqu'à ceux du nord-nord-eſt. Celle qu'on nomme l'anſe au captan eſt la plus ſûre. Mais excepté ces deux refuges pour lés chaloupes et les canots, le reſte de la côte bordée de rochers et de terres hautes couvertes de ſapinages, eſt tout à fait impraticable.

Le

Le havre du Saint Eſprit eſt une rade foreine, ſon entrée eſt nord-eſt et oueſt ſud-oueſt. Les batimens de ſoixante à ſoixante dix tonneaux peuvent y entrer. Ils mouillent dans le milieu de la rade par dix et douze pieds d'eau à marée haute. Il y a deux battures qu'on laiſſe de chaque côté. Derriere la rade il y a un Barachois qui s'enfonce dans les terres au nord-oueſt, une demi-lieue. Il eſt bordé de prairies. Son embouchure ou goulet a aſſés d'eau à marée haute pour des charois de cinq cordes de bois.

Le Saint Eſprit eſt bien établi et propre pour la pêche de la Morue. On y trouve beaucoup de prairies. Les terres y ſont ſablonneuſes et couvertes de ſapin. Elles ſont cependant bonnes pour faire jardinage, auſſi il n'y en manque pas et toutes ſortes de legumes y viennent fort bien. Quoique ce lieu ait beaucoup ſouffert dans la derniere guerre, on commence à ſe retablir des pertes qu'on y a faites.

Le onze Fevrier nous partîmes du Saint Eſprit pour l'ardoiſe où nous arrivâmes le même jour. Dans l'eſpace de ſix lieues que nous fimes, nous trouvâmes un banc de ſable où il vient beaucoup d'herbes ſur tout des pois ſauvages et du percil de Macedoine, eſpece de ſeleri ſauvage excellent en ſalade et pour le potage. Ce banc regne depuis le Saint Eſprit juſqu'à l'anſe de la

choux. Cette anse est petite, on peut y moüiller par les vents du sud-ouest, nord-ouest et nord quart nord-est. Tous les autres y soufflent en plein. Elle peut avoir trois quarts de lieues de circuit et sept à huit brasses d'eau dans son milieu. Il y a deux battures sourdes au large de l'anse qu'on laisse par la droite en entrant. La grande riviere débouche dans cette anse. Si son entrée étoit accessible à des batimens de quatre vingt tonneaux, ils pourroient la remonter pendant deux lieues. Ses bords sont couverts de bois franc, de differentes sortes de sapins et pins.

Pendant les quatre lieues qui nous restoient de là jusqu'à l'Ardoise, nous ne vîmes qu'une chaine de rochers escarpés, et un banc de sable vis-à-vis des isles à Michault qui sont situées à demi-lieues en mer, et où il y a une si prodigieuse quantité de gibier que quelques fois la terre en paroit entierement couverte. Enfin jusqu'à l'ardoise la côte est tout à fait impraticable et n'offre à la vûe que précipices.

Le baye de l'Ardoise est divisée en deux parties; la plus petite quoi qu'exposée aux vents qui viennent du large, a été preferée à l'autre, parcequ'elle s'enfonce moins dans les terres et qu'elle a un plus grand volume d'eau. Les batimens sont forcés de louvoyer de tous vents dans

la

la grande baye et par conſequent d'y demeurer long tems, Ils y moüillent ſeulement par pré-caution. Cette partie s'enfonce d'une bonne demie lieue dans les terres et cet enfoncement ne peut être frequenté qu'en chaloupe. Au reſte cette baye eſt très bonne pour la pêche de la Morue qui y eſt abondante et très belle. Il y a beaucoup de foin dans ſes environs et de bois franc. Les terres y ſont trop ſablonneuſes pour être propres à autre choſe qu'au jardinage.

L'on trouve dans cette baye une mine d'Ardoiſe qui lui a donné ſon nom. Les bords de la mer où elle eſt ſont fort élevés. Les parties qui ſont expoſées aux ſoleil du côté de la mer laiſſent entrevoir des veines d'Ardoiſe endurcie à l'air. Cette mine eſt étendue, et ſi elle ſe trouvoit bonne dans ſon centre, ce feroit un avantage conſiderable pour la colonie. Nous fimes foüiller en deux endroits, mais nous manquâmes ſâns doute la bonne veine. Nous ne trouvâmes que des pilles reunies qui ſe briſoient au moindre effort.

Nous partîmes de l'Ardoiſe le 13. Nous trouvâmes d'abord une baye ſpacieuſe dont l'entrée eſt ſud-eſt et nord-oueſt. Elle a quatre braſſes d'eau, et lorſque les batimens ſont entrés, ils trouvent un mouillage de quinze à ſeize pieds d'eau, fort ſûr, excepté par des grands

vents. Le fond de l'ancrage n'étant qu'un fable mouvant, s'ils chaffoient fur leurs cables, ils iroient fe perdre fur les rochers du cap de l'Ardoife, ou s'échouer fur un blanc de fable qui regne au fond de cette baye. Cet inconvenient empêche les marins de la frequenter pendant l'automne où les coups de vents font frequens fur la côte; il ne s'y hazarde alors que quelques voitures pour charger du bois de corde.

On voit à un quart de lieue de cette baye au large, l'ifle du fud quart fud-oueft qui peut avoir une demi-lieue. Elle eft limitrophe aux terres de la grande ifle par le cap du fud-oueft de la baye et eft fort couverte de bois francs.

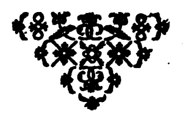
Après être forti de cette baye nous trouvâmes un petit auniguen et deux barachois dont l'un s'appelle le barachois des fept iflots, mais ils font trop peu confiderables pour m'y arrêter.

Nous fuivîmes enfuite un chemin plaqué à travers des bois mêlés, au bout duquel nous découvrîmes le barachois du port Touloufe où nous arrivâmes peu après. Comme ce port eft fort fûr, vous permettrés, monfieur, que je vous y laiffe jufqu'à ma premiere lettre. Celle ci eft fi longue qu'il n'eft pas poffible d'y ajouter fans fatiguer votre attention. La fterilité de la matiére m'obligeroit même à vous demander pardon de l'avoir fixée fi long tems. Cependant l'in-

l'instruction n'est point inutile, et puisque vous voulés venir parcourir cette isle, il faut vous mettre au fait pour l'abordage. Voulés vous de plus sçavoir à combien d'ennemis vous auriés à faire si à l'exemple des anciens Amadis, vous y vouliés seul entreprendre quelque coup important, je puis encore vous en rendre compte depuis Louisbourg jusqu'au port Toulouse. Vous trouverés en tout cent quatre vingt habitans vivant tant bien que mal, mieux cependant du côté de Gabarus où la chasse est abondante, et où les beccasses sont si tenaces dans les terres et si peu sauvages qu'elles se laissent tuer à coups de pierre. Consultés donc votre valeur sur tout cela, et en attendant croyez moi avec le dévouement le plus parfait,

Monsieur,

Votre, &c.



LETTRE III.

Continuation de la description de l'Isle Roïale, de ses côtes à droite, &c.

JE reçois la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire en reponse à ma premiere sur l'Isle Roïale. Je suis charmé que vous soyés content de mon travail, et que vous vous plaigniés seulement que je ne sois pas entré dans un assés grand detail. Ce reproche me rassure sur une autre lettre qui a suivi celle là. Elle ne donnera assurement pas lieu à la même plainte, non plus que celles qui vont la suivre. Quant à ces reflexions qui vous plaisent et qui naissent de la nature des choses, vous conviendrés qu'il faut s'en dispenser tant que durera la description sur laquelle vous ne voulés pas la moindre omission. Ainsi il faut que vous en supportiés la secheresse, car je ne vous crois pas de ceux qui s'amusent à critiquer les ouvrages du Createur, ou à accuser les hommes de n'en avoir pas tiré bon parti, lorsqu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pû; et ce dernier point est vrai pour ce qui regarde la grande partie du local de l'Isle Roïale. Je ne prens pas la même affirmative sur ce qui nous restera à traiter après la suite

du

du voyage dont je vous ai fait le recit jusqu'au port Toulouse.

Ce port est situé à droite en entrant par le petit passage, et son entrée qui court est et ouest l'espace de trois lieues est d'une largeur inégale. Elle peut être reduite à cent soixante dix brasses. Les batimens de cent cinquante tonneaux n'y sauroient passer, y ayant deux hauts fonds au milieu. Il faut être très habile pour y piloter de petits batimens.

Le port Toulouse est formé par la pointe à la côte et par celle de la Briquerie, qui gisent nord-ouest et sud-est. La distance de l'une à l'autre est de trois quarts de lieue. Il y a un chenal où les fregates du roi pourroient passer s'il n'alloit pas en serpentant, ce qui le rend de très difficile accès. On pourroit cependant dans un cas de necessité en faciliter l'entrée à de gros vaisseaux, si on faisoit la depense de marquer le chenal à droite et à gauche; alors un batiment pourroit passer au milieu sans risque de s'endommager. Il est d'autant plus facheux que ce port ne soit pas praticable avec toutes sortes de vaisseaux, qu'il presente une perspective charmante et qu'il est aisé à fortifier. On pourroit y construire plusieurs forts sur les differentes pointes qui l'entourent, avec lesquels ou en interdiroit à l'ennemi les approches; mais tel qu'il est aujourd'hui

il feroit prefque impoffible d'y empêcher une defcente, comme vous en allés juger.

Depuis la pointe de l'ancienne intendance jufqu'à la riviere à Tillard, et de cette riviere jufqu'à l'anfe de la Briquerie dont les terres font pierreufes et peu propres à fervir, l'on peut defcendre par tout très aifement et à couvert de l'établiffement. Arrivés près de terre, la Briquerie n'eft éloignée des maifons du port que d'une lieue, et de la riviere à Tillard de trois quarts de lieue.

Cette riviere eft confiderable et utile. Son baffin, quoique peu fpacieux eft très fûr. Les batimens de cent tonneaux y peuvent entrer et moüiller à l'abri généralement de tous vents. Les habitans du port Touloufe y échouent leurs batimens en hyver. Cette partie eft l'unique qui foit dérobée à la vue de l'établiffement du roi. Depuis la pointe à Cofte il s'allonge un banc de grave qui laiffe un petit efpace jufqu'à la terre du nord où eft cet établiffement. C'eft dans cet endroit que s'enfonce un bras qui va une demi-lieue dans les terres de l'eft, et où il feroit auffi facile de faire une defcente que par tout ailleurs.

A l'eft fud-eft et à une demie lieue du port eft fituée la grande grave qui eft formée par une pointe à l'eft et une autre à l'oueft. Son entrée

eft

eft fud'oueft et nord-oueft. Les batimens peuvent moüiller à cinq à fix braffes d'eau. Elle eft encore d'ailleurs à l'abri de tous les vents, excepté de ceux qui viennent par deffus les terres. Il y a deux battures vis-à-vis la pointe à l'eft qui découvrent à marée baffe, on les laiffe à gauche en entrant.

L'anfe de la grande grave a un barachois au fond de fon extremité qui s'enfonce plus d'un quart de lieue dans les terres du nord-oueft. Elle eft couverte de bois mêlés, ainfi que tout ce qui eft aux environs du port Touloufe.

Il faut à prefent vous dire quelque chofe de l'utilité du port Touloufe. Je vous l'ai annoncé comme très peuplé; effectivement on y compte deux cent trente habitans fans les officiers et foldats du roi. Tous ces habitans font induftrieux et laborieux. Ce font eux qui fourniffent le plus de denrées à Louifbourg. Ils conftruifent des batteaux et goielettes; pendant l'hyver ils coupent du bois de chauffage et propre à la conftruction. Ils défrichent les terres et nourriffent affés de beftiaux et quantité de volaille. Ils ont fait les premiers de la bierre très bonne et antifcorbutique avec les fommités d'une efpece de fapin nommé *Peruffe* ou *Pruche*, et tirent du même arbre une gomme qu'ils appellent therebentine, efpece de beaume blanc.

 Ils

Ils ont beaucoup d'érables bien ondés, propres à faire des meubles et sur tout des montures de fusil. Cette espece de bois qui est très bonne, a la sêve differente de tous les autres. Dans le mois de Mars et d'Avril, les habitans en tirent par trituration cette seve ou liqueur qui est fort agréable au goût, de couleur de vin d'Espagne, bonne pour la poitrine, contre la pierre, et n'incommode point l'estomac. Ils la font boüillir et en font de sucre. Enfin c'est au port Toulouse que les sauvages de l'Isle Roïale et de l'Acadie apportent toutes leurs pelleteries et les échangent.

Ce port n'étant qu'à dix huit lieues de Louisbourg et à vingt cinq de l'isle Saint Jean par le lac de Labrador, devient par cette position le lieu de communication de toute l'Isle Roïale. L'on peut de là découvrir facilement le moindre mouvement que feroient les Anglois, soit à Canseau ou dans le passage de Fronsac et en donner avis en moins de dix huit heures au commandant de Louisbourg.

Les sauvages qui sont presque tous rassemblés à l'isle de la Sainte Famille dans Labrador et qui sont en ce lieu auprès de leur missionnaire qu'ils respectent, pourroient encore beaucoup servir à ces observations. Ils sont d'ailleurs à portée d'accourir au port au moindre danger, ainsi que

les

les habitans des isles Madame, du petit Dégrat, de l'Ardoise, du Saint Esprit et de la riviere aux habitans.

Vous voyés, monsieur, que tant de peuples reunis feroient une petite armée qui rendroit ce lieu imprénable, moyenant quelques fortifications qui aideroient à la defense.

Après avoir fait ces considerations utiles, nous partîmes du port Toulouse le 20 Fevrier, et fimes route par une riviere qui en est éloignée d'une lieue et demie. Elle se perd dans le petit passage, et a sa source dans un grand bassin situé à un quart de lieue de son goulet dans les terres du nord de l'isle. Sa longueur de l'est à l'ouest peut avoir une demi-lieue et cent cinquante brasses dans sa plus grande largeur qui est assés inégale. Son entrée gît nord et sud. Elle a dans plus d'un quart de lieue de cours quinze à seize pieds d'eau à marée haute, et dans toute l'étendue du bassin il s'en trouve depuis trois jusqu'à cinq. Les batimens du port de cent tonneaux peuvent y entrer. Ils y chargent du bois de construction et de corde.

Le mauvais tems nous obligea de sejourner sur les bords de cette riviere dont les environs sont presque par tout couverts de beaux bois blancs. Nous en partîmes le lendemain, et après avoir fait un portage d'environ un quart

de lieue au travers d'une ſapiniere, nous nous rendîmes à l'anſe à Decoux ſituée ſur les terres des Iſles Madame.

Cette anſe feroit partie du paſſage de Fronſac, mais deux iſles ſituées ſur l'alignement des terres du nord, limitrophes l'une à l'autre, en ſont la ſéparation. Elle a deux entrées aux deux extremités de ces iſles. Celle de l'eſt qui gît au nord et ſud-oueſt, eſt la plus ſaine. Les batimens du port de cent tonneaux peuvent y entrer et moüiller dans toute ſon étendue depuis trois juſqu'à neuf braſſes d'eau. L'entrée de l'oueſt qui gît nord-eſt et ſud-oueſt ne peut être frequentée qu'avec des voitures qui tirent ſix à ſept pieds d'eau à marée haute.

La longueur de cette anſe eſt de trois quarts de lieue ſur un demi-quart de largé. Elle court eſt et oueſt. Ses bords ſont couverts de bois de ſapin; et à un quart de lieue dans les terres, on trouve toutes ſortes de bois franc propre pour la conſtruction de petits batimens.

En ſortant de cette anſe nous fumes traverſer le petit paſſage au deſſus de l'iſle brulée, et nous arrivâmes aux iſles Madame après avoir fait un trajet de cent cinquante braſſes au plus.

Le détroit de Fronſac qui ſépare l'Iſle Roïale de la terre ferme eſt une des entrées du golphe Saint Laurent. C'eſt celle où l'on paſſe tou-

jours

jours pour la communication journaliere de Louisbourg avec l'isle Saint Jean, la baye verte, Chedaik, la baye des chaleurs, Gaspée et le reste du Canada, tant parceque la route est plus courte de ce côté, que par l'avantage d'y trouver des relâches en des moüillages sûrs, soit qu'on soit surpris du mauvais tems ou contrarié par les vents. Ce passage n'est guére connu que des Caboteurs de l'Isle Roïale qui font cette communication avec de petits batimens. Il deviendra plus interessant à mesure que le pays se peuplera. Il est bon et très aisé pour toutes sortes de vaisseaux et quiconque l'a vû une fois peut se charger de les piloter. Ce détroit est à cinq ou six lieues au nord-ouest de Canseau. Il gît à peu près nord-ouest quart de nord et sud-est quart de sud avec environ quatre lieues de longueur et tout au plus demi-lieue de largeur. Il n'a même que trois cent toises dans un endroit.

Les isles Madame sont situées devant l'embouchure du détroit de Fronsac du côté du sud est, elles s'etendent entre le port Toulouse et Canseau, formant à droit et à gauche deux issus qu'on appelle le grand et le petit passage pour arriver à l'entrée du détroit. Le grand passage est celui qui separe ces isles Madame de la terre ferme, tous les vaisseaux peuvent y passer. Le

petit

petit est formé par la principale de ces isles et l'Isle Ro:ale, il est rempli d'islots. Il n'y a de fond que pour de petits batimens.

Cette isle a à près de quatre lieues de long sur une lieue et demie de large. Sa longueur court est et ouest ainsi que le passage et sa largeur nord et sud. Elle est coupée et traversée en deux endroits par des bras de mer qui la divisent en trois et à peine y-a-t'il du fond pour les chaloupes, c'est pour cela que quelques habitans disent les istes Madame.

Le terrain n'y est pas propre à être cultivé, car outre qu'au printems les brumes y sejournent continuellement, la terre n'est qu'un composé d'argille et de pierres brutes qui sont entassées les unes sur les autres. L'interieur est couvert de bois de hêtre, de merisier et les bords de prusse et de sapin.

Les habitans des Isles Madame qui sont au nombre de cent treize, vivent comme ils peuvent; c'est à dire qu'étant mal à leur aise par la sterilité de leur terrain, ils subsistent par quelque petit commerce; les uns par la pêche et la chasse dont ils se nourissent; les autres en cabotant l'hiver et l'été et en faisant du bois de chauffage qu'on leur achette à cinq livres la corde rendu sur la côte. Le peu de bêtes à corne qu'ils peuvent nourrir, est aussi un grand soulage-

ſoulagement à leur miſere. Elle eſt ſi grande qu'elle excita notre compaſſion.

Nous quittâmes donc ce pays ſans autre regret que celui d'y laiſſer des malheureux. Nous prîmes un canot pour nous rendre au petit dégrat. Nous ſuivîmes la côte en partant de l'anſe à Découx qui eſt ſituée vis-à-vis du port Toulouſe, et à un quart de lieue du Çap à la Ronde dont on ne ſauroit approcher. Tout les bords en ſont eſcarpés. On y trouve encore beaucoup de battures et de hauts fonds au large.

Après avoir quitté cette anſe nous entrâmes dans celle du petit Dégrat qui eſt formée par le Cap à la Ronde et le Cap à gros nez, diſtant l'un de l'autre d'environ une lieue. Elle s'enfonce une bonne lieue dans les terres, en gardant un grand arrondiſement. Au fond et à deux cent braſſes les batimens peuvent mouiller à cinq ou ſix braſſes d'eau à l'abri de tous vents excepté ceux d'eſt nord-eſt. Il eſt vrai que le voyage n'y feroit pas ſûr dans le tems des grands vents de l'automne; cependant lorſque les Anglois étoient maîtres du pays, ils frequentoient cette anſe avec des batimens de trois cent tonneaux pour y charger du bois de corde. Ils ſont plus hardi que nos caboteurs.

Cette anſe a dans ſon milieu trois petites iſlettes qui ſe communiquent et paroiſſent dans quelque état que ſoit la mer. Les petits batimens s'y mettent à l'abri des vents d'eſt, ſud-eſt et ſud-oueſt ; mais il faut bien prendre garde à une batture qui eſt entre la terre et ces petites iſles. Il y a un paſſage entre elles et cette batture, et un autre entre la batture et la terre. Il y a une ſeconde batture ſituée à un quart de lieue du Cap à la Ronde qu'on peut laiſſer ſans danger à droite ou à gauche en entrant, y ayant un paſſage entre elle et le cap. Une partie des terres eſt chargée de bois francs et l'autre de ſapins.

L'anſe du petit Dégrat n'eſt éloignée de ſon havre que d'un quart de lieue. Leurs eaux ſe communiquoient avant la guerre dernière par le moyen d'un canal qu'un coup de vent a rempli à ſon goulet ſeulement. Les charois du port de cinq à ſix cordes de bois y paſſent chargées.

Ce canal étoit d'une grande commodité pour les pêcheurs qui alloient porter leurs denrées à Louiſbourg, parce qu'ils ſe trouvoient, auſſitôt qu'ils étoient ſortis de la grande anſe à travers le barachois de l'ardoiſe dans moins d'une heure, au lieu qu'à preſent ils ſont obligés de ſortir par l'entrée du havre du petit Dégrat, de doubler le cap à gros nez qui s'avance beaucoup

en-

en mer, et de se mettre à quatre à cinq lieues au large pour attraper l'Ardoise, ce qu'ils ne sont pas toujours sûrs de faire dans vingt quatre heures, car on juge bien que lors qu'ils sont forcés par les vents contraires, ils sont obligés de relâcher plutôt que de s'exposer à douze ou quinze lieues en mer.

Ce passage étoit aussi fort utile aux pêcheurs au petit Dégrat, puisque quelque vent qu'il fit, ils pouvoient sortir et rentrer leurs chaloupes dans leur havre.

La depense pour rendre cette communication praticable en retablissant ce canal, n'iroit qu'à trois cent livres. Cette somme en elle même très modique, l'est encore plus comparée à l'utilité qu'elle apporteroit.

Cette anse est d'ailleurs très bonne pour la pêche pendant le printems. Elle a au fond de son extremité sur les bords de son plein des graves superbes pour la secherie de la morue qui y est très abondante.

Le havre du petit Dégrat est situé sur la côte du sud-est des Isles Madame vis-à vis du fameux port de Canseau distant l'un de l'autre de trois lieues. Ils gissent sud sud-ouest et nord nord-est.

Le havre du petit Dégrat est formé par la pointe à la riviere située sur les terres du nord-ouest

ouest et par le Cap de Fer situé sur celles du sud-est. Son entrée qui peut avoir un démi-quart de lieue de large gît nord-est et sud-ouest.

Ce havre qui s'enfonce une demi-lieue dans les terres du nord-est, conserve presque par tout sa même largeur. Il a une batture à son entrée à cent brasses environ et vis-à-vis le Cap de Fer. On la laisse à droite en entrant et après l'avoir évitée, on vient ranger les terres, en suivant le chenal qui y passe. Les rochers qui sont fréquens sur la gauche, empechent les chaloupes mêmes de frequenter ce côté à marée basse, toute où l'on ne peut s'y risquer sans danger. Au reste ce havre n'est praticable que pour des vaisseaux de cent cinquante tonneaux au plus n'y ayant dans son chenal à marée haute que douze à treize pieds d'eau. Lorsque les batimens y sont entrés, ils vont moüiller dans l'anse aux navires où ils sont à l'abri du sud-ouest qui regne dans cette partie pendant le printems.

Les terres du petit Dégrat sont par tout mêlées de rochers et de cailloutage et couvertes de tourbes sur leur superficie, pourquoi les habitans ne s'y occupent que de la pêche, et ils y reüssissent, la morue étant en ce lieu la plus belle et la plus abondante de toute l'isle : aussi

parmi

parmi fes habitans qui font au nombre de cent trente fept, la plus grande partie font pêcheurs.

Nous partîmes le 26 Fevrier du petit Dégrat et fimes route pour le havre du grand Nericka qui en eft éloigné d'une demi-lieue, nous entrâmes dans des terres entierement couvertes de diverfes fortes de bois.

Le havre du grand Nericka eft un des plus beaux ports qu'il y ait dans le pays et propre pour la pêche de la morue en batiment. Il eft formé par les terres des Ifles Madame et par l'Ifle à Pichot. Il a deux entrées; celle de l'eft eft la meilleure. Elle gift nord et fud-oueft. Elle a un quart de lieue de large. Il y a trois battures vis-à-vis l'ifle d'entrée qu'on laiffe à gauche en entrant. Il faut ranger avec grand foin les terres de ce côté là pour éviter ces battures, parce qu'elles fe trouvent fituées prefque au milieu de la premiere entrée. La feconde entrée qui eft à l'oueft gît oueft nord-oueft et fud-eft. Elle a environ une demi-lieue de large, et n'eft praticable qu'avec des batimens de cinquante tonneaux.

Ce havre qui eft très vafte, s'enfonce une grande lieue dans les terres du nord-eft qui font couvertes de toutes fortes de bois franc.

En quittant le Grand Nericka nous entrâmes dans le havre du petit Nericka où les petits

petits bâtimens peuvent seuls entrer. Sa grandeur ne consiste que dans plusieurs anses et barachois qui se forment dans l'interieur des terres, assés couvertes de bois franc.

Nous suivîmes ensuite la côte jusqu'au Cap Rouge où nous traversâmes le petit passage pour aller à la riviere des habitans distante d'environ neuf lieues du havre du petit Nericka. Nous suivîmes les rives droites du petit passage jusqu'au grand bassin de cette riviere des habitans, qui se perd dans ce petit passage de Fronsac.

L'entrée du bassin qui gît est ouest, a sept brasses d'eau à marée basse, mais cette profondeur n'est pas égale par tout. Ce bassin a une lieue de long sur un quart de large et court dans l'est nord-est. On y trouve trois battures qui sont situées à un quart de lieue à droite au large du goulet de la riviere. Elles ne sont pas fort nuisibles aux voitures qui entrent en louvoyant. Sur les bords du bassin il y a de fort belles prairies abondantes en foin.

La riviere aux habitans court six lieues dans les terres en serpentant. Elle forme un autre bassin à demi-lieue de son entrée où est située l'Isle Brulée. De là on ne peut aller plus avant, pas même dans des chaloupes, à cause du sault de la riviere. Dans le reste qui n'est

qu'un

qu'un plaqué, on pourroit faire de belles prairies qui, jointes à la quantité de bois francs et de beaux ſapins, aideroient beaucoup aux habitants qui ne ſont qu'au nombre de trente, l'un des quels y a établi un moulin à ſcie dont il fait de beaux et bons madriers. Il s'y trouve beaucoup de pins et même du cheſne et d'autres bons bois. Au reſte les terres ne ſont bonnes tout au plus que pour du bled noir, de l'avoine et du ſeigle. Leur richeſſe conſiſte en beſtiaux.

Notre voyage ſur les côtes de cette partie de l'iſle étant terminé en cet endroit, nous revîmes ſur nos pas au Port Toulouſe. Les prépoſés du Comte de Raymond avoient ordre de le pourſuivre en retrogradant de l'autre côté de Louiſbourg; mais je ne pûs les accompagner; une fluxion de poitrine m'obligea de retourner chez moi, ainſi vous vous contenterés, s'il vous plaît, d'un peu moins de détail pour le reſte de ma deſcription; vous y gagnerés peut être moins d'ennui, et aſſurement vous n'y perdrez pas grand choſe; les lieux qui reſtent à decrire étant moins habités et moins frequentés que ceux dont je vous ai parlé. Je vous promets pourtant en dédommagement de ne rien omettre ſur l'iſle Saint Jean, que j'ai auſſi parcourue. Comme elle eſt moins connue que l'Iſle Roïale, mon

mon exactitude vous deviendra plus utile. Mais il faut vous laisser respirer et vous rappeller seulement combien je suis, &c.

LETTRE IV.

Continuation de la même description, de ses côtes à la gauche, et de partie de l'isle Saint Jean.

MONSIEUR,

VOUS ne devés pas en consequence de ma derniere lettre, vous attendre à des détails aussi circonstanciés de l'Isle Roïale que ceux que je vous ai déja faits; ils seront pourtant suffisants pour vous laisser peu de chose à desirer. Nous voici retournés à Louisbourg après avoir fait le tour des côtes à droite. Voïons à present ce qu'on trouve sur les mêmes côtes à gauche. D'abord ce sera le Cap de Lorembec qui est au nord-est de Louisbourg et n'en est pas éloigné. Il s'y trouve un port du même nom et celui de la Balaine. L'accès de ces deux petits ports est difficile. Ils ne sont propres que pour de petits batimens et des établissemens de pêche dont il y en a plusieurs. L'on trouve ensuite l'islot nommé Portenove à environ deux lieues à l'est quart de nord de la

tour

tour du fanal de Louisbourg et à près d'un quart de lieue de distance de la côte. Il y a entre Portenove et la côte une roche sous l'eau sur laquelle se perdit en 1725, la flutte du roi le Chameau. La mer y brise de tous les tems. Le baye de Menadou que l'on trouve ensuite, a dans son entrée demi-lieue de large et deux de profondeur. Vis-à-vis de cette baye est l'isle de Scatari dont la baye de Miré n'est separée que par une langue de terre fort étroite. Elle est de figure à peu près triangulaire, elle a environ deux lieues de longueur est et ouest, separée de l'Isle Roïale par un bras de mer d'un mille de large qu'on appelle le passage de Menadou. Il peut y passer des vaisseaux de guerre qui n'auroient à craindre que les battures du côté de l'Isle Roïale; on les évite en rangeant celui de Scatari qui n'est point dangereux.

L'on voit deux islots ou plutôt deux rochers noirs à la pointe du nord est de Scatari nommés Cormorandieres. On peut sans risque les aprocher de près du côté du large avec les plus gros vaisseaux.

Le sol de l'isle de Scatari est couvert de mousse encore plus legére que dans aucun autre endroit de ce pays; on y enfonce presque par tout, et souvent cette mousse ne fait que

couvrir

couvrir l'eau qui l'a produite. On y trouve un grand ruiſſeau, pluſieurs petits et des barachois, ſur tout dans la partie orientale. Il y a deux familles de pêcheurs.

La profondeur de la baye de Miré eſt de huit lieues et ſon entrée en a deux de largeur. Elle ſe retrait cependant et pluſieurs petites rivieres s'y déchargent. Les grands vaiſſeaux la remontent juſqu'à ſix lieues et y trouvent de bons mouillages à l'abri des vents. L'on trouve encore dans ces mêmes endroits pluſieurs autres petites iſles et rochers que la mer ne couvre point et qu'on voit de loin.

La baye de Morienne eſt audeſſus. Elle eſt ſeparée de la baye de Miré par le Cap Brulé et un peu plus haut eſt l'iſle Platte. Il y a entre ces iſles et ces rochers de bons abris et on n'y court aucun danger.

Je vous parlerai plus au long de l'Indienne qui eſt auſſi une baye. Elle eſt à trois lieues de là en remontant au nord-oueſt. Cette baye ou plutôt ce havre eſt très petit et n'eſt preſque bon que pour la pêche, ne pouvant donner entrée qu'à des batimens d'environ cent vingt tonneaux. Le peu d'habitans qui y ſont negligent abſolument l'agriculture. Cependant il devient un lieu remarquable par le fort que les Anglois y firent conſtruire pendant la derniere guerre

guerre dans l'endroit nommé le Cap à Charbon, à caufe d'une mine de Charbon qu'ils y ouvrirent. Ce fort étoit tel qu'avec cinquante hommes ils pouvoient fe defendre des irruptions des fauvages et conferver la mine. Cette mine fut enfuite fort utile aux François, puifqu'elle fervoit à chauffer la troupe de Louifbourg; l'intendant de la colònie permettoit même quelque fois à ceux qu'il vouloit favorifer, de charger de ce Charbon dans leurs batimens pour fervir de lefte. Mais le feu prit ou fut mis à la mine pendant l'été de 1752. et le fort fut entierement confumé.

La baye des Efpagnols n'eft qu'à deux lieues au nord de l'Indienne. Elle eft fort profonde. Toutes fortes de vaiffeaux peuvent y entrer. Elle fe partage en deux bras; l'un du côté du fud, et l'autre de l'oueft. Quelques habitans de l'Acadie s'y font établis et y ont commencé quelques défrichés qui jufqu'ici n'ont prefque rien produit, il y a beaucoup de bois fur fes bords, de la pierre à chaux, une forte de pierre platte propre pour la conftruction, deux mines de Charbon de terre, mais très peu de pacages. De cette baye à l'entrée de la petite Labrador il y a deux lieues, et l'ifle Verderonne qui la fepare de la plus grande entrée, en a autant. Cette ifle Verderonne

appartient à M. le Poupet de la Boular-derie.

Labrador est une espece de golphe qui a plus de vingt cinq lieues de long et trois ou quatre de large. Il est très considerable et s'étend, comme je l'ai déja dit, depuis le portage de Chettkant jusques et bien près du Port Toulouse. Ses bords sont fournis de diverses sortes de bois, et l'on y trouve une carriere de pierre de taille et une deplatre. Tous ces endroits sont très bons pour la pêche de la morue qui y est fort abondante, ainsi que pour la culture de plusieurs sortes de grains. Aussi est ce le lieu le plus peuplé de l'isle. On ne compte qu'une lieue et demie de la grande entrée de Labrador au Port Dauphin. On mouille au large en toute sûreté entre les isles à-Ciboux.

Le Port Dauphin qui est très beau, s'appelloit auparavant le Port Sainte Anne ; il a deux lieues de circuit. Une langue de terre le ferme presqu'entierement et n'y laisse de passage que pour un vaisseau. A peine les vaisseaux y sentent ils les vents à cause de la hauteur des terres et des montagnes qui l'environnent ; d'ailleurs les vaisseaux peuvent approcher des bords sans danger ; mais il peut y entrer toutes sortes de vaisseaux et même de

quatre

quatre cents tonneaux. La baye est assés grande pour en tenir jusqu'à mille. Il est précédé de la grande baye de Sainte Anne couverte du côté du sud-est par les deux isles Ciboux et le Cap Dauphin, et du côté du nord par la côte qui court au nord nord-est quatre dégrés nord dans la même direction jusqu'au cap enfumé, distant de sept lieues de l'entrée du Port Dauphin.

Le cap enfumé est très remarquable non-seulement par sa grande hauteur, mais encore par deux falaises fort blanches qui sont du côté du sud-ouest de la pointe de ce cap. On nomme ces deux falaises les voiles du cap enfumé.

La France fut long tems indeterminée entre ce port et le havre à l'Anglois pour l'établissement du quartier général de la colonie. Il est certain que par sa position et la difficulté de l'aborder, il étoit facile de le rendre imprenable à peu de frais. Cependant cette même difficulté pour l'abordage détermina au parti contraire. Je crois qu'on s'est déja repenti, et qu'on aura lieu de se repentir encore, d'avoir préferé la commodité à la sûreté. L'établissement du havre à l'Anglois coute infiniment plus, et on a la triste certitude qu'il n'est pas

imprenable, comme on prétend que l'auroit été celui-ci.

La grave du Port Dauphin a plus d'étendue que dans aucun autre port de l'isle, et quoi qu'en outre la morue y soit très abondante, ce n'est point encore le seul avantage du lieu ; le voisinage de Labrador et de Niganiche rend facile la reunion des habitans et des sauvages dans les occasions necessaires.

Les batimens qui font la pêche à Niganiche sont obligés par une ordonnance du roi de se retirer au Port Dauphin vers le 15. Aoust, à cause des vents qui regnent alors et qui les mettroient d'ailleurs dans un grand danger. Arrivés à ce port les pêcheurs qui montent ces batimens, étendent leurs morues, et trouvent encore place sur cette grave que la nature semble avoir faite à plaisir. L'on y voit quelque fois rassemblées à cet effet jusqu'à cent cinquante chaloupes.

Il est vrai qu'au Port Dauphin même on ne sauroit faire la pêche en chaloupe, mais on peut s'y servir de batteaux comme en bien d'autres endroits. Cet inconvenient est d'ailleurs assés compensé par la fertilité des terres, par la quantité de bons bois et sur tout de chênes qu'on y trouve. Enfin ce port qui n'est qu'à vingt lieues de Louisbourg, fournit à cette

ville

ville une grande partie de ſes denrées et mille cordes de bois par an pour ſon chauffage.

Après le Port Dauphin on trouve Niganiche qui n'eſt qu'une rade foreine où les navires ne ſont point en ſûreté; mais elle eſt très abondante en morue. Cependant comme il la faut quitter dans un certain tems, et que d'ailleurs les terres n'y produiſent rien, il n'y a preſque point d'habitations. Le peu d'habitans qu'il y a ſont même obligés d'aller chercher du bois de chauffage au Port Dauphin.

On trouve en quittant Niganiche l'anſe d'Ouarachouque, le havre d'Aſpé, le Cap Nord, l'anſe St. Laurent et le cap du même nom. Le Cap Nord ou la montagne qui le forme eſt une preſqu'iſle qui tient à l'Iſle Roïale par un terrain bas. Mais tous ces endroits ne ſont ni habités ni ordinairement frequentés, ainſi que Limback, l'anſe aux Baſques, la rade aux Saumon et les iſles aux loups marins et au juſte-au-corps; ainſi je crois que vous trouverés bon que je les obmette dans la deſcription détaillée de l'Iſle Roïale qu'enfin je finis.

Je devrois peut-être auſſi finir ici ma lettre pour ne point y confondre deux differents objets; mais les occaſions de vous envoyer mes obſervations ſont ſi precieuſes et votre curioſité

si impatiente, qu'il faut céder à celle ci et profiter des autres. Passons donc tout de suite de l'Isle Roïale à celle de Saint Jean; aussi bien si la mer separe ces deux isles, l'intérêt des puissances qui les possedent, les reunit.

L'isle Saint Jean est la plus grande de toutes celles qu'on trouve dans le golphe St. Laurent. Elle a même sur l'Isle Roïale l'avantage d'avoir des terres très fertiles. Elle a vingt deux lieues de long et environ cinquante de circuit, un beau port et bien sûr, des bois de toutes especes en quantité et la facilité de la pêche autant que pas un endroit de ses côtes. Elle avoit été negligée ainsi que l'isle du Cap Breton, lorsque la necessité qui fit ouvrir les yeux sur cette derniére, les fit ouvrir également sur l'autre. On s'est donné depuis de grands soins pour son établissement, mais point encore assés eu égard à son utilité. Ce sera sur un voyage que j'ai fait sur ses côtes et non sur des relations souvent defectueuses, que je vous en ferai la description.

Quoique l'isle St. Jean obeisse à un commandant particulier, ce commandant reçoit ses ordres du gouverneur de l'Isle Roïale, et y rend la justice conjointement avec le subdelegué de l'intendant de la Nouvelle France. Ils font leur residence au Port la Joye, et le gouverneur

de

de Louisbourg leur fournit une garnison de cinquante à soixante hommes.

C'est de ce port que nous partîmes au commencement du mois d'Aoust 1752. Nous remontâmes la riviere du nord-est jusqu'à sa source d'où nous nous rendîmes au havre Saint Pierre, après avoir fait un portage de quatre lieues à travers d'une plaine très bien cultivée et chargée de toutes sortes de grains.

Après avoir sejourné dans ce havre dont je vous parlerai ci après, nous fîmes voile pour la côte du sud, et nous arrivâmes le même jour à l'anse à Matieu. Cette anse est située au sud de l'isle, à trois lieues de la presque isle des trois rivieres et à six de la pointe de l'est. Elle est fermée au sud par le Cap à David et au nord par celui de la souris, distans l'un de l'autre d'environ une lieue. Elle s'anfonce dans les terres du ouest une demi-lieue et conserve presque par tout sa même largeur. Le havre à Matieu n'est point établi. Il est situé au nord et court une lieue à l'ouest dans les terres. Sa plus grande largeur assés inégale, est d'un demi quart de lieue, et celle de son chenal d'une portée de mousquet sur neuf à dix pieds d'eau à marée basse.

Le havre de la fortune est situé à l'autre extremité de l'anse à Matieu et court une lieue

dans les terres du ſud-oueſt. Il peut avoir un mille dans ſa plus grande largeur et ſept pieds d'eau à marée baſſe ſur la barre.

Les terres des environs ſont bonnes et propres à la culture. On y trouve de pluſieurs ſortes de bois, et prodigieuſement de renards, martres, lapins et perdrix qui s'y cachent. Les rivieres qui y ſont très poiſſonneuſes, ſont bordées de prairies qui portent de fort bon foin. Il eſt vrai que c'eſt en petite quantité, mais on l'augmentera en pouſſant ces prairies juſqu'aux terres hautes très propres à cet effet. Les habitans qui y ſont établis, vinrent de l'Acadie pendant la derniere guerre et ſont au nombre de quarante huit.

Nous partîmes du havre de la fortune et fîmes route pour la pointe de l'eſt; après avoir doublé celle du havre à Matieu, nous paſſâmes un peu au large du havre à la Souris. Ce dernier havre s'enfonce une lieue et demie dans les terres du nord en jettant un bras dans la partie de l'eſt. Son entrée n'eſt praticable qu'avec des chaloupes du port de trois à quatre cordes de bois. Nous trouvâmes enſuite deux petits havres diſtans l'un de l'autre d'une lieue dont l'un cours à l'oueſt et l'autre au nord-oueſt. On n'y peut aller qu'en chaloupe ou en canot. Il y a peu de foin dans ce lieu,

mais

mais les terres, quoiqu'un peu hautes, y paroiſſent bonnes à être cultivées. Elles ſont couvertes de bois de toutes eſpeces propres à la conſtruction de petits batimens.

A deux lieues de ces petits havres, nous trouvâmes celui de l'Eſcouſſier. Son entrée court nord et ſud. Il eſt d'une mediocre largeur et ſe diſperſe en deux bras qui courent eſt et oueſt. Celui de la droite en entrant à une lieue de long ſur un quart de large, et celui de la gauche trois quarts de lieue.

Il y a de fort belles prairies ſur les bords de ce havre qui n'eſt praticable qu'en chaloupes. Au reſte ce n'étoit anciennement qu'une anſe, les vents et les grandes marées y ont élevé des dunes de ſable qui le ſeparent de la mer. Après avoir côtoyé deux lieues nous doublâmes la pointe de l'eſt que nous trouvâmes deſerte, parcequ'un incendie avoit obligé les habitans à la quitter pour aller s'établir deux lieues plus loin encore ſur la côte du nord. Le lieu qu'ils ont choiſi pour azile eſt plus avantageux que celui dont le feu les a chaſſés. Ils peuvent y faire de grands défrichés, ce qu'ils ont fait auſſi autant que leur extrême pauvreté occaſionnée par cet accident, a pû le leur permettre. Ils ſont en tout au nombre de vingt deux.

Nous continuâmes notre route en côtoyant la mer pendant six lieues jusqu'à l'étang du naufrage. Cette côte, quoi qu'assés unie, ne presente à la vûe que desert où le feu a passé, et plus avant les terres sont couvertes de bois franc. Un seul habitant que nous trouvâmes, nous assura que les terres des environs de l'êtang sont très bonnes, aisées à cultiver, et que tout y vient en abondance. Il nous en donna une preuve qui nous fit plaisir, c'étoit le peu de froment qu'il avoit eu la faculté de semer cette année là; effectivement rien n'étoit si beau que ses épics qui étoient plus gros, plus longs et mieux garnis que ceux d'Europe.

Ce fut à l'occasion d'un naufrage qu'un batiment François fit sur cette côte, qu'on a donné à l'étang le nom d'Etang du naufrage. Quelques passagers, après que le vaisseau se fut perdu à quatre lieues en mer, se sauverent sur des débris et furent les premiers qui s'établirent au havre Saint Pierre. Au reste l'étang s'enfonce un quart de lieue dans les terres au sud-ouest. Sa largeur à son extremité est d'une portée de canon de quatre livres de balle. Il s'y décharge un grand ruisseau qui ne tarit jamais, parce qu'il est entretenu par deux sources qu'on trouve à deux lieues et demie dans les terres d'ouest sud-ouest. Ce ruisseau peut fournir

assés

assés d'eau, puisqu'en tous tems et malgré les gelées à plusieurs moulins qu'on y a construit.

La côte depuis le havre de la fortune jusqu'à celui de Saint Pierre où nous arrivâmes le 14 Aoust après avoir encore côtoyé pendant six lieues depuis l'étang, fourmille de gibier de mer et de terre, comme aussi de poissons des plus rares estimés chez nous. Cette abondance fut d'un grand secours aux pauvres malheureux qui s'y sauverent, ainsi que je l'ai dit ; mais le ciel ne leur fut point pitoyable à demi ; car les sauvages qui alors habitoient seuls l'isle, s'humaniserent pour eux et leur aiderent à se soutenir et à s'établir. Ils leur partagerent même leur chasse dont les loutres et les rats musqués faisoient la plus grande partie.

Le havre Saint Pierre est situé sur la côte du nord de l'isle. Son entrée qui est fermée par des dunes, fait l'est et le sud. Elle peut avoir environ un demi-mille dans sa plus grande largeur. Son chenal nord et sud-est, est sûr à marée haute. Il a par tout quinze à seize pieds d'eau : ainsi un batiment qui tire dix et douze pieds, peut y entrer.

Pour rendre l'entrée de ce havre d'un facile accès, on croit qu'il faudroit y jetter depuis le pied de la dune de l'est jusqu'au bord du che-

nal, une levée assés haute pour forcer les eaux des courans ainsi que la riviere, de passer par le chenal, parce qu'alors ne passant plus sur les terres, leur rapidité enleveroit la barre qui arrête à l'entrée du havre.

La pêche de la morue se fait avec succès au havre Saint Pierre. Elle est même d'une espece superieure en grosseur et grandeur à celle qu'on pêche sur les côtes de l'Isle Roïale et en plus grande quantité; mais elle est difficile à secher, ce qui oblige les pêcheurs d'en faire des envois aux autres isles de l'Amerique. Cette morue seroit excellente pour saller verte, tronçonnée en baquet et propre à envoyer en Europe.

L'établissement du havre Saint Pierre est d'une grande consequence, tant par le commerce de la morue que par celui que ses habitans peuvent faire dans l'interieur de l'isle. Mais pour le rendre solide et durable, l'essentiel est la culture des terres et l'accroissement des prairies, pour y entretenir des bestiaux de toutes especes, et sur tout des bêtes à laine. Par là on pourroit en parquant souvent les bestiaux, ameliorer les terres hautes, y faire des prairies et des champs dont les moissons en tous genres de grains seroient abondantes, car si les habitans pouvoient avoir des facultés

pro-

proportionnées à l'entreprise, leurs terres ne leur laisseroit rien à desirer pour satisfaire à leurs besoins, ils ne tireroient des étrangers que le sel, des lignes, des hameçons et les autres utensils de pêche. Ils pourroient alors vendre leur morue à plus bas prix, ce qui augmenteroit considerablement leurs richesses. On pêche aussi dans ce havre du flaitan, des rayes, des barbillons, maquereaux, gasparaux et harangs en quantité. Dans plusieurs étangs et lacs qui sont le long des dunes, on trouve de belles truites et si prodigieusement d'anguilles que trois hommes en vingt quatre heures peuvent en remplir trois bariques. Enfin il se trouve ici, comme dans bien d'autres endroits de l'isle, quantité de gibier et particulierement des ortolans et des lapins blancs d'un goût exquis. Il n'est donc pas surprenant que dans un pays où tout honnête homme seroit bien aise d'habiter, en aimant un peu le travail, il y ait plus d'habitans qu'ailleurs. Nous en comptâmes dans ce havre trois cens trente neuf.

Il est vrai que quelqu'uns d'entr'eux quoique comptés parmi les habitans du havre St. Pierre, ont leurs terreins au havre aux sauvages. Ce dernier havre n'est qu'à une lieue du premier.

Le

Le havre aux Sauvages s'enfonce une demi-lieue dans les terres du sud et se divise en deux bras. L'un court dans le sud-sud-ouest un quart de lieue, ayant à son extrémité un ruisseau qui fait aller un moulin à grain ; l'autre court dans l'ouest-nord-ouest une demi-lieue. C'est aux environs de ce havre que croit le plus beau bled qui soit dans l'isle.

De ce havre nous nous rendîmes à celui de Tracadie après trois lieues de chemin, et nous y trouvâmes la même facilité pour la pêche et pour l'agriculture ; aussi les habitans y paroissent ils aisés autant qu'ils sont laborieux.

L'entrée du havre de Tracadie est formée par la coupe des dunes a ses deux extrémités est et ouest. Leur distance est d'un demi-quart de lieue. Son chenal qui a soixante brasses de large, court nord-nord-est et sud-sud-ouest. Il est par tout égal et de seize pieds d'eau à marée haute. Une barre de sable qui traverse un peu au large n'en permet l'entrée qu'aux batimens qui tirent onze à douze pieds d'eau. Cette barre court est et ouest. Du reste il est beau, spacieux et s'enfonce deux lieues derriere les dunes de l'est, ensuite une lieue dans les terres du sud. Il conserve cependant sa largeur jusqu'à son extremité. La côte de l'ouest qui seule est habitée, a de fort belles levées et les terres des

environs sont couvertes de toutes sortes de bois. On trouve aussi sur les bords des prairies où le foin est très abondant.

Nous comptâmes dans ce havre et dans l'etang des bergers qui en dépend, soixante dix sept habitans. Ensuite nous en partîmes pour nous rendre à Malpec.

Je crois, Monsieur, qu'il n'est pas besoin que je vous dise que dans tous ces dénombremens, je ne comprens point les sauvages. Vous vous serés bien douté que je les garde pour un article particulier. J'ai cru en effet par cet arrangement mettre plus d'ordre dans ce que j'ai à vous dire; mais n'en est ce point assés pour cette fois, et puis qu'il m'est impossible d'achever la description de l'isle St. Jean dans cette lettre, ne vaut il pas autant en remettre la tâche à un autre? Oui sans doute, direz vous peut-être? Il faudra cependant que vous me pardonniés encore une heure d'ennui en faveur de la necessité de vous bien faire connoître une isle jusqu'à present peu connue. Je vous fais pourtant grace pour le moment à condition que moins je vous en ferai à l'avenir, plus vous serés forcé de me croire.

Votre, &c.

LETTRE

LETTRE V.

Suite de la description de l'Isle St. Jean, et de ses productions.

MONSIEUR,

VOUS recevrés cette suite de la description de l'isle Saint Jean en même tems que le commencement, parceque le vaisseau qui devoit porter ma derniere lettre a sejourné plus long tems que je n'avois crû. Nous en étions resté à notre départ de Tracadie pour nous rendre à Malpec, et c'est de là que je continuerai mon voyage.

Nous partîmes de Tracadie le 22 Aoust par un très mauvais tems. Après une heure de navigation nous nous trouvâmes dans le milieu du havre du petit Racico. Son entrée qui est nord-nord-est et sud-sud-ouest, n'est praticable qu'en chaloupe et encore faut il que la mer soit haute et dans une bonace.

Les terres des environs de ce havre sont propres pour la culture et chargées de toutes sortes de beaux bois-francs bons pour la batisse; mais ce qu'il y a de remarquable c'est qu'on peut y construire des batimens, chaloupes, et canots ainsi que des pirogues.

Le mauvais tems nous obligea de relacher au havre du grand Racico qui a une entrée de

cent

cent vingt braſſes de large nord-eſt et ſud-oueſt. Deux de ſes bras courrent l'un dans l'eſt ſud-eſt environ trois lieues du côté du petit Racico et l'autre va demi-lieue au ſud-oueſt. Ces deux rivieres qui ſont très rapides, ont ſur leurs bords quantité de beaux bois propres à batir et conſtruire, et l'on pourroit y etablir des moulins à ſcie et à bled.

Après avoir ſejourné dans ce havre nous en partîmes le 23. par un vent de nord-nord-oueſt qui s'étant augmenté nous obligea, après avoir nagé à force de bras, de relâcher dans le petit havre. Son entrée eſt ſituée nord-nord-eſt et ſud-ſud-oueſt. Elle peut avoir cent quatre vingt braſſes de large et ſon chenal ſoixante dix. Il y a par tout onze et douze pieds d'eau à marée haute. L'on trouve encore quelques veſtiges qui marquent que ce havre a été habité, et qu'on y faiſoit la pêche même avec des batimens ; ce qu'on pourroit faire encore, puiſque les pêcheurs y ſeroient en ſûreté à cauſe d'une eſpece de golphe que forme une riviere qui s'enfonce plus d'une lieue dans les terres du ſud-ſud-oueſt. Ce havre reçoit deux rivieres qui viennent de l'interieur des terres du oueſt-ſud-oueſt. Elles ſont ſi rapides et ſi couvertes de beaux bois ſur leurs bords qu'on pourroit aiſement y conſtruire des moulins.

Le

Le vent ayant changé nous mîmes à la voile pour Malpec où nous arrivâmes le soir après avoir vû une côte fort riante, quelques prairies et de beaux arbres; mais nous fûmes extremement incommodés des cousins ou maringouins dont les carréfles sont plus piquantes dans ce lieu que par tout ailleurs. Ces insectes sont en si grande quantité et si acharnés qu'ils poussent à bout la patience du voyageur et de l'habitant qui ne s'y accoutument point.

Le havre de Malpec est à seize lieues de celui de Saint Pierre. Il est situé sur la côte du nord, et fort bon pour la pêche de la morue, la nature y ayant formé de petites islettes propres à la faire sécher, ainsi que des graves, et y ayant donné par dessus un air très vif et fort bon pour la secherie. Cet endroit est donc très favorable pour ce commerce et ces islettes font aussi la sûreté du havre.

Le havre de Malpec a quatre differentes entrées. La premiere à l'ouest, est formée par la pointe du sud-ouest située sur la grande terre de l'isle Saint Jean et par la pointe du nord-est de la petite isle de l'entrée de l'est. La distance d'une pointe à l'autre est estimée trois quarts de lieue et fuit nord-est et sud-ouest. Les batimens qui tirent douze et treize pieds d'eau sont obligés de louvoyer l'espace d'un quart de

lieue

fleuve entre les deux pointes où il y a généralement par tout trois brasses à marée basse.

La seconde entrée qui est nord-nord-est et sud-sud-ouest est formée par la pointe de l'ouest-nord-ouest de la petite isle d'entrée et par celle de l'est-sud-est de celle du nord. Cette entrée est plus large que la premiere. Son chenal peut avoir trois cent cinquante brasses dans sa largeur sur cinq à six brasses de profondeur à marée basse et sept à marée haute. Il n'y a que ces deux entrées qui soient praticables à toutes sortes de batimens, les deux autres ne le sont qu'en chaloupes et en canots.

L'isle des Sauvages est située au milieu des entrées de l'est et du nord-ouest. Elle se trouve par sa situation d'une grande facilité pour l'entrée des batimens dans le havre, ainsi que pour mouiller surement ; à cet effet lorsqu'ils sont une fois en parage pour donner dans l'une des deux entrées, ils doivent avoir le cap sur l'isle aux Sauvages. Par cette précaution dont nous fimes usage, les vaisseaux sont toujours assurés d'être dans le milieu du chenal et en sûreté.

Il y a une seconde isle à l'ouest-sud-ouest de celle aux Sauvages. Cette isle qui leur a été entierement abandonnée, est éloignée de trois quarts de lieue de la premiere. Elle fait l'est-nord-

nord-oueſt et peut avoir une lieue et demie de circuit. Ses terres ſont hautes et garnies de toutes ſortes de beaux bois francs.

La force des courans de ce havre et leur rapidité ont pratiqué les trois differentes entrées dont je viens de vous parler. Celle qui eſt le plus à l'oueſt n'a été formée qu'en 1750. par un coup de vent qui rompit les dunes de ſable et dont la force des courans ont depuis empêché la reunion. Depuis la pointe du nord-oueſt il y a deux lieues et un quart; de l'eſt et du nord-oueſt juſqu'au fond de la baye on compte deux lieues. On y monte avec des batimens du port de cent à cent cinquante tonneaux. Le havre ſe diviſe en deux bras, le premier qui court environ une lieue dans le ſud-ſud-eſt, a à ſon extremité une petite riviere qui a ſa ſource à une demi lieue dans les terres du ſud. Le ſecond court trois lieues dans l'oueſt-ſud-oueſt. On peut le remonter pendant deux lieues avec de petits batimens.

En rangeant la pointe du oueſt on trouve une eſpece de canal qui court dans le nord-oueſt juſqu'au havre de Cachecampec. Il n'eſt praticable qu'avec des chaloupes et fait la communication des deux havres éloignés l'un de l'autre de ſix lieues.

Les

Les terres des environs du havre de Malpec ſont d'une qualité ſuperieure à celle de Saint Pierre et les meilleures de toutes l'iſle Saint Jean. Les bords de ſes rivieres ſont couverts de toutes ſortes de bois fort beaux. Il y a auſſi entre ce havre et celui de Cachecampec une grande cédriére qui a près de trois lieues de circuit. Elle eſt ſituée ſur la côte du nord à ſix lieues du havre de Malpec. Il s'y trouve communement des cédres de quatre pieds de diamettre ſur deux braſſes et demie de circonference. Il y a deux ſortes de cédres, blancs et rouges ; les blancs ſont les plus gros, on en fait du bardeau, des clotures, &c. Le bois en eſt fort leger. Il diſtille une eſpece d'encens, mais il ne porte point de fruits ſemblables à ceux du mont Liban. Son odeur eſt dans ſes feuilles. Le cédre rouge a la ſienne dans le bois et elle eſt beaucoup plus agreable.

Les Acadiennes mettent dans leur bouche quelque morceau de cette eſpece d'encens qu'elles mâchent en quelque façon, ce qui leur rend les dents très blanches et fort ſaines. Deplus on a découvert dans le voiſinage de ce havre une veine de terre graſſe d'une qualité requiſe pour faire de la brique. Le gibier fourmille encore dans ce lieu et y eſt fort bon.

Malgré

Malgré tous ces avantages, la misere où sont quelquefois les habitans par des calamités imprévûes, devroit leur faire accorder la permission de la pêche. C'est une grande erreur de croire que ce moyen de subsistance leur feroit negliger l'agriculture. Le havre de Saint Pierre et celui de Tracadie sont des preuves du contraire. L'on peut même prouver que la pêche est un moyen sûr pour aider à la culture des terres, parce qu'elle donne à ceux qui la font, la faculté d'avoir des domestiques et des bestiaux, au défaut desquels il faut bien que les terres demeurent incultes. Ce ne seroit pas le seul avantage que les habitans tireroient de la pêche, le poisson qu'ils pouroient conserver et le laitage de leurs bestiaux supleroient au défaut des mauvaises années et repareroient aussi les ravages que les sauterelles et les mulots font dans leurs grains. Ces animaux sont les fleaux du pays. Les mulots dans les années où la feine, espece de noisette qui vient au hêtre, est abondante, sortent de leurs tannieres, devorent tout ce qu'ils trouvent dans les bois et dans les campagnes, jusqu'à ce que ne trouvant plus rien à manger, ils se précipitent dans la mer où ils esperent aparemment trouver des alimens. Après ceux ci dans les tems des pluïs, des debordemens des rivieres et par les broüillards, viennent les sau-

Sauterelles qui font à leur tour les mêmes ravages. Ces accidens reduisent souvent les habitans qui sont au nombre de deux cens un, à une grande misére, et ils étoient precisement dans cet état lorsque nous fûmes chez eux.

Nous partîmes de Malpec en canot, et après avoir traversé une baye de trois lieues, nous fûmes débarquer à un petit ruisseau qui n'est entretenu que par la filtration des eaux qui sejournent dans les terres très basses et aquatiques des environs. Nous prîmes notre route par un chemin qui commence au bord du ruisseau et court une lieue dans le sud. Il est praticable avec des chevrettes, traversant les bords d'une baye à l'autre. Nous y vîmes les terres couvertes de bois franc et sur tout d'une prodigieuse quantité d'haricot, espece de pin; et enfin nous arrivâmes à Bedec.

Le havre de Bedec est habité par huit familles dans lesquelles nous comptâmes quarante quatre personnes. Il est située sur la côte du sud de l'isle à seize lieues du Port de la Joye, et huit de la baye verte de l'Acadie. Les terres y sont très propres à être cultiveés. On voit de belles prairies sur ses bords. Son entrée est formée par la pointe de l'isle de Bedec sur les terres de l'est et par celle du ouest-nord-ouest, sur les terres de l'ouest. Ces deux pointes qui font

le

le ſud-eſt et l'oueſt-nord-oueſt, ſont diſtantes de trois quarts de lieue. Le chenal qui fait le nord-eſt et ſud-oueſt, peut avoir un quart de lieue de large ſur quatre à cinq braſſes d'eau à marée baſſe. Après avoir doublé l'iſle de Bedec ſon havre ſe diviſe en deux bras, l'un court dans le nord-eſt environ une lieue et demie, l'autre trois quarts de lieue dans le ſud-eſt. On peut moüiller dans les deux par quatre à cinq braſſes d'eau à marée baſſe; mais pour moüiller avec plus de ſûreté, il faut pouſſer dans celui du ſud-eſt qui eſt à l'abri de tous les vents.

En quittant le havre de Bedec nous ſuivîmes la côte et arrivâmes à la riviere de la traverſe, et après y avoir compté ſeulement vingt trois habitans et avoir remarqué ſur les bords des prairies propres à entretenir quantité de beſtiaux et beaucoup de gibier, nous nous rendîmes à la riviere aux blonds en ſuivant la côte pendant trois lieues. Cette riviere s'enfonce quatre lieues dans les terres du nord. Ses habitans au nombre de trente ſept ſont établis des deux côtés à une lieue de ſon entrée. Les terres que nous y vîmes défrichées promettent beaucoup, et celles qui ne le ſont pas, ſont couvertes de bois de conſtruction. Cette riviere qui n'eſt praticable qu'en chaloupe, a de belles prairies ſur ſes bords et de très bon foin.

Nous

Nous suivîmes la côte et arrivâmes à la riviere aux Crapaux où il n'y a que treize habitans et rien de remarquable. De là nous fûmes à l'anse du nord-ouest par la côte qui est fort basse et excessivement chargée de bois de toutes especes. Nous y comptâmes trente habitans. Nous en partîmes pour retourner au Port de la Joye dont nous n'étions qu'à trois lieues; mais auparavant nous descendîmes à l'anse au sanglier pour voir dix pauvres habitans dont la misére nous fit une grande pitié.

Au reste depuis la riviere de la traverse jusqu'au Port de la Joye la côte fourmille de toutes sortes de gibier de mer, sur tout de beaucoup d'outardes, crevans et sarcelles. Elle a beaucoup de belles prairies qui rapportent de bon foin et pourroient même en fournir au reste de l'isle pour ceux qui voudroient le faire exploiter. Il seroit cependant encore plus convenable de faire une augmentation d'habitans et elle pourroit être considerable sur tout à l'anse du nord-ouest.

On trouve aussi dans les bois francs quantité de renards, martres et liévres, peu de perdrix; mais on peut s'en dédommager sur les beccasses qui forment des nuées épaisses et sont quelquefois si familieres et si tenaces sur les terres qu'on les tue à coups de pierres. L'abondance

des coquillages est encore d'une grande ressource.

Enfin nous voici revenus au Port la Joye et à sa description. L'anse de ce port connue sous le nom de l'anse à la Pointe Prime est formée par la pointe de ce nom, située sur les terres du sud-sud-est de l'entreé du port, et par la pointe du nord-ouest située sur celles du nord-ouest quart de nord de la dite entrée. Ces deux pointes sont le sud-est et le nord-ouest. La distance de l'une à l'autre est de deux lieues et demie en ligne directe sur sept de circuit et deux d'enfoncement.

Son chenal est nord quart nord-est et sud quart sud-ouest de l'entrée, courant jusques dans le Port la Joye. Il a généralement par tout sept à huit brasses d'eau à marée basse et dans des endroits il y en a neuf. Sa largeur assés inégale est estimée un quart de lieue.

Les meilleurs pilotes du pays assurent que lors que l'on est par les cinq brasses d'eau, ce n'est pas le veritable chenal et qu'alors il faut arriver ou venir du lof, suivant le parage où l'on se trouve. On laisse l'isle du Gouverneur à droite en entrant. Il faut se défier des hauts fonds ou plaquets qui avancent beaucoup au large et qui sont un composé de rochers.

L'isle

L'isle du Gouverneur qui est d'une figure ronde a une lieue et demie de circuit sur une demi lieue de large. On y trouve des bois francs de differentes especes et beaucoup de gibier.

On laisse aussi à gauche en entrant l'isle du Comte de Saint Pierre dont on peut approcher plus près que de l'isle du Gouverneur, ses fonds étant fort unis. Elle a un quart de lieue de long, et quatre cent toises de large, et est couverte de prusses, pins et sapins. On peut y aller à pied sec à marée basse par une barre qui découvre et prend depuis la pointe du nord-ouest. C'est sur cette barre et le long des bords de l'isle que l'on trouve encore une prodigieuse quantité d'outardes, crévans et beccasses.

Le Port la Joye est situé au fond de l'anse de la Joye, à cinq lieues de la Pointe Prime en faisant le circuit de pointe en pointe. Il est formé par la pointe à la Framboise située sur les terres de l'est, et par celle à la Flame située sur celles de l'ouest. Ces deux pointes sont est quart nord-est et ouest quart sud-ouest. Leur distance est d'un quart de lieue. Le chenal qui passe au milieu de ces deux pointes peut avoir trois cent brasses dans sa plus grande largeur sur huit brasses d'eau à marée basse.

La rade qui eſt à un quart de lieue de l'entrée ſe trouve entre deux autres pointes, diſtantes l'une de l'autre d'un quart de lieue. Il y a un bon moüillage de neuf braſſes où le fond eſt vaſeux. Il s'y décharge trois rivieres venant du oueſt, du nord et du nord-eſt.

L'embouchure de la riviere du oueſt eſt formée par une de ces dernieres pointes ſituée à gauche en montant et par la pointe du nord à la diſtance d'un quart de lieue. Cette riviere qui court quatre lieues dans les terres conſerve preſque par tout la même largeur.

L'embouchure de la riviere du nord-eſt eſt formée par la pointe du nord de la riviere du oueſt et par la pointe de l'eſt de cette riviere du nord diſtantes d'un quart de lieue. Elle court quatre lieue dans les terres.

La riviere du nord-eſt eſt formée par une pointe ſituée à droite en entrant et par la pointe de l'eſt de la riviere du nord. Ces deux pointes ſont nord-oueſt et ſud-eſt, et la diſtance de l'une à l'autre eſt de neuf cent braſſes. Cette riviere s'enfonce neuf lieues dans les terres. C'eſt une des rivieres des plus habitées et avec raiſon, car la terre y étant plus légére et un peu ſablonneuſe, n'en eſt que plus propre à faciliter la culture ſans être pour cela d'un plus mauvais rapport.

Après

Après avoir parcouru tous ces lieux nous fûmes à la riviere de la grande aſcenſion qui eſt à trois lieues au ſud du Port la Joye. Elle eſt formée par la pointe de l'oueſt, et par celle aux bouleaux ſituée ſur les terres de l'eſt. Leur diſtance eſt d'un quart de lieue. Après quoi cette riviere ſe diviſe en trois bras, qui courent dans l'eſt, nord et oueſt environ trois quarts de lieue. On peut les remonter avec de petits batimens. A l'extremité du bras qui court dans le nord-oueſt un petit ruiſſeau vient y joindre, et il eſt aſſés rapide pour qu'on pût conſtruire en ce lieu un moulin à ſcie, d'autant plus que les bois francs y ſont abondans et à portée. Tous les endroits ſont habités plus ou moins à proportion de la bonté du terrain; mais comme tous ces habitans ſont peu ſeparés, tant entr'eux qu'avec ceux du Port la Joye, quand je vous aurai fait remarquer les lieux qui meritent attention, je vous dirai le dénombrement que nous fîmes de ceux qui les habitent. Nous allâmes donc après avoir parcouru les rivieres que je viens de vous décrire, et après avoir été à la petite riviere de Peugiguit, et nous entrâmes dans celle du moulin à ſcie; et toujours en viſitant les habitations, nous parcourûmes la riviere des Blancs, et vinmes à l'anſe du Buiſſon ſituée ſur la riviere du nord-

eſt, de là à l'anſe aux morts, à la petite aſcenſion et aux pirogues.

En partant de l'anſe aux pirogues nous fîmes route pour celle du Comte de Saint Pierre en doublant les pointes de Marguerite et de la Framboiſe, nous y arrivâmes dans l'eſpace d'une demi-heure. Les terres des environs de cette anſe ſont aſſés bonnes, mais les prairies y manquent et par conſequent les beſtiaux. Le même défaut eſt à l'anſe aux pirogues auquel la petite aſcenſion ſupplée.

A peu de diſtance de l'anſe au Comte de Saint Pierre, nous trouvâmes l'anſe aux matelots. Elles ſont l'une et l'autre ſituée ſur la côte du ſud de la Baye du Port la Joye. Je n'ai point de deſcription à vous en faire, car elles ne ſont conſiderables que parce qu'elles ſont aſſés peuplées. La côte en ce lieu eſt ſeparée de la riviere du nord-eſt par un bois très épais qui rend leur diſtance depuis deux juſqu'à ſept lieues. Au milieu de ce bois eſt le chemin roïal des trois rivieres. Il fut commencé par le Comte de Raymond, et prend depuis la pointe à Marguerite juſqu'à la preſqu'iſle des trois rivieres. On pourroit faire un très bel établiſſement ſur cette partie de l'iſle. Les beaux bois, les prairies, les bonnes terres, la

quantité

quantité de gibier et de poiſſon donnent envie de s'y établir.

Ayant été à l'anſe aux matelots et au petit marais, nous partîmes de ce dernier endroit éloigné de deux lieues du Port la Joye, et en ſuivant exactement la côte qui eſt fort baſſe et chargée de toutes ſortes de bois, nous arrivâmes à la grande anſe et fîmes route par la grande aſcenſion. Nous trouvâmes ſur cette riviere que je vous ai déja décrite, des bois propres à la conſtruction des batimens.

Après avoir paſſé à la pointe au Bouleau, à la Pointe Prime et à celle à Pinette, nous fûmes au bout des établiſſemens de l'iſle, et dans tous ces differens lieux, en y comprenant le Port la Joye, nous comptâmes mille trois cens cinquante quatre habitans.

Quoique les établiſſemens de l'iſle St. Jean ſe multiplient tous les jours par l'arrivée des Acadiens et autres, il reſte encore quantité de terres non établies et auſſi bonnes que celles dont nous avons parlé. Il ne s'agiroit que de les cultiver pour en tirer les mêmes avantages, et il eſt certain qu'avec un peu de ſoin, cette iſle pourroit égaler l'Acadie pour ſon utilité.

Au reſte l'hyver y eſt fort long et le froid exceſſif. Quand on ſort dans les grandes gelées on riſque de perir de froid dans un quart

 d'heure;

d'heure; les neiges y tombent avec tant d'abondance que souvent dans vingt quatre heures il y en a quatre pieds de haut. Les mouches, les mouſtiques et les couſins ſont encore une grande incommodité. Ces inſuportables inſectes obſcurciſſent l'air et s'attachent aux feuilles ſur tout dans les bois; mais on a remarqué qu'on les éloigne en defrichant et peuplant les terres. Mais quand on devroit en être un peu tourmenté, n'y a-t-il pas partout quelqu'inconvenient, et celui ci peut il balancer le grand profit que feroit à une puiſſance attentive un établiſſement bien entretenu dans un lieu ſi propre à un heureux ſuccès. Je ſuis aſſuré, Monſieur, que malgré l'ennui que peut vous avoir donné, une ſéche deſcription, vous voudriés bien à la condition de la relire toutes les ſemaines avoir la proprieté de l'iſle St. Jean et que vous en tireriés bon parti. Je vous la ſouhaite d'auſſi bon coeur que je ſuis.



LETTRE

LETTRE VI.

Des divers animaux qui se trouvent dans les deux isles; de la pêche de la morue, de la façon dont les François la font brumer, de la colle de poisson, &c.

MONSIEUR,

POUR suivre l'ordre que je me suis proposé, je dois après la description de l'Isle Roïale et de l'isle St. Jean, vous entretenir de leurs habitans. Dans ce nombre je comprens tout ce qui est animé. Mais pour conserver à l'homme la gradation convenable au rang où la nature l'a placé, je commencerai par l'individu à qui nous avons donné le nom d'animal par titre distinctif, quoiqu'il ne soit que trop vrai que souvent nous rendons la distinction attachée au seul mot.

Vous n'avés point oublié la mention honorable que je vous ai faite des animaux domestiques en vous parlant du labeur de leurs maîtres, les bêtes à corne et celles de charge sont à peu près ici de même et de la même forme qu'en Europe. Elles y joüissent aussi du travail qu'elles partagent, et notre équité en cela trop necessaire pour être meritoire, est

encore plus utile ici qu'ailleurs; le défrichement des terres incultes changées en jardins remplis de fruits ou en guerêts, merite bien que nous donnions à notre tour nos ſoins aux prairies qui font leur ſubſiſtance. Il me reſte donc à vous parler des animaux pour leſquels nous n'avons point d'égard, quoiqu'ils ſervent auſſi à notre nourriture et à nos vêtemens. Parmi ceux ci il y en a que vous ne connoiſſés point et dans ce nombre le caſtor eſt aſſurement l'eſpece avec qui vous voudriés le plus faire connoiſſance. Effectivement tout ce qu'on a dit de ces animaux n'eſt nullement fabuleux. Rien n'eſt comparable à leur intelligence, à leur adreſſe, à leur prévoyance et à leur activité. J'avouerai que ſouvent en voyant l'ordre, l'induſtrie, la ſubordination exacte et attentive, qui eſt parmi eux, j'ai dit en moi même ſi ces bêtes n'ont pas une ame comme la notre, y perdent-elles beaucoup avec un inſtinct ſi ſûr? Et cependant au lieu d'admirer en eux des arts que nous n'avons qu'imité, nous allons ſouvent les troubler et interrompre dans leurs ouvrages dont un maçon habile rougiroit quelque fois. En verité j'en ſuis ſouvent affligé et j'aimerois mieux ignorer que leur peau eſt bonne pour couvrir ma tête et mes pieds ainſi qu'à d'autres uſages, et n'avoir

jamais

jamais sçû que leur chair est excellente. Mais puisque je ne puis les arracher à un sort qu'on devroit leur épargner, il faut que je profite comme les autres de leur malheur, aussi bien les sauvages n'en tueroient pas moins ici et ailleurs, quand je m'épuiserois à declamer contre leur cruauté.

Je leur abandonne avec moins de peine le reste du gros gibier dont la chasse est leur occupation cherie et presque unique. Les ours sont de même qu'en Europe il y en a quelqu'uns dont le poil est blanc. Leur graisse nouvelle qui est plutôt leur huile est bonne à manger et la chair des oursons est fort delicate.

L'orignal est gros comme un fort mulet, son poil qui est fort épais, tire sur un brun gris en été et devient presque blanc en hyver. Bien des gens croyent que cet animal est le même que l'on appelle élan ailleurs.

Le Caribou est une espece de daim. Il a ainsi que l'orignal la tête garnie d'un bois à peu près comme celui du cerf, peut-être plus long et dont les branches sont presque plattes. L'on mange la chair du Caribou, mais celle de l'orignal lui est préferée ; on en fait de la soupe aussi bonne qu'avec la chair de bœuf. Comme il n'est aucune espece d'animal qui nait, outre l'homme, son ennemi naturel,

l'orignal trouve le ſien dans le Quincajou. Ce dernier animal reſſemble à un gros chat. Son poil eſt d'un roux brun. Sa queue eſt ſi longue qu'en la relevant il en fait deux ou trois tours ſur ſon dos. Au reſte cette longue queue eſt ſon arme d'attaque. Il en entoure l'orignal après l'avoir accolé avec ſes griffes, il le mort enſuite au col au deſſous des oreilles et le ronge ainſi à ſon aiſe juſqu'à ce qu'il tombe ſans vie. Mais ne croyés pas que le Quincajou ait tout ſeul l'honneur d'un combat qui paroît ſi inégal, il s'aſſocie et ſe concerte avec le renard qui facilite l'attaque en ſurprenant ou amorçant l'ennemi. Ainſi, Monſieur, vous voyés que ce n'eſt pas parmi nous uniquement que l'artifice et la mechanceté l'emportent ſur la force. La marche de la nature eſt uniforme, et c'eſt ſans doute pour mieux nous faire ſentir ſa liberalité dans les biens, qu'elle diſpenſe avec la même égalité les maux. Les ſauvages reconnoiſſent avec un inſtinct ſurprenant la piſte de l'orignal. Ils diſtinguent même s'il eſt mâle ou femelle, jeune ou vieux, à quelle diſtance il eſt d'eux, et ne le laiſſent point échaper, quand ils devroient le pourſuivre pluſieurs jours.

Les ſauvages après avoir reduit en poudre les os d'un orignal, les font enſuite boüillir. Ils amaſſent la graiſſe qui vient ſur l'eau, et en

tirent,

tirent, ainſi que de la moele, cinq à ſix livres de graiſſe blanche comme neige et ferme comme de la cire. Ils ſe reſervent cette proviſion pour vivre pendant leur chaſſe. Ils la nomment Cacamo et nous beure d'orignal.

Il y a encore ici beaucoup de loups cerviers dont la chair a le goût de celle du veau. Les porcs-epics, les loutres, les martres, les viſons, les pichoux, les chevreuils et les rats muſqués ſont bons auſſi, tant pour la nourriture que pour tenir leur rang parmi les bonnes pelleteries. Je ne vous ferai point la deſcription de ces animaux; tant d'autres en ont parlé avant moi que ce ne feroit qu'une répetition dont vous pouvés vous paſſer.

Quant au petit gibier, nous avons quantité de tourterelles qui ſont bonnes et abondantes en Juillet et Aouſt, des merles, pieds rouges et allouettes, des corbejeaux gros à peu près comme la beccaſſe avec le même bec, des perdrix de trois eſpeces; les unes reſſemblent aux notres, d'autres ſont auſſi groſſes que le phaiſan et les dernieres tiennent de la gelinotte. Les ortolans ſont ici auſſi bons qu'en provence. Les liévres ſont plus petits qu'en France, gris en été et blancs en hyver. Pour des beccaſſes et beccaſſines je vous ai déja dit que nous n'en manquions pas.

Les

Les côtes de ces isles fourmillent aussi une partie de l'année, sur tout pendant le primtems et l'automne, de toutes sortes de gibier de mer, comme outardes, crevans, cormorans, canards d'eau, canards branchus, très bel oiseau, sarcelles, moyaques, becfies, cacaouis, marchaux, cacaos, tannes de roches, goelans, esterlets ou esterlots, margots, godes, pigeons de mer, peringouins et beaucoup d'autres especes dont j'obmets les noms pour abreger, me reservant à vous les faire connoître quand je pourrai vous en faire manger. Je vous dirai pourtant encore quelques mots de quelqu'uns des animaux que je vous ai nommé.

L'outarde ne pond que de deux en deux ans et change de plumage pendant son année de repos; mais comme outre cela elle ne commence à pondre qu'à la quatriéme, pour reparer le tems perdu, elle a quinze ou seize œufs à la fois. Elle fait malheuresement son nid dans des marecages à platte terre et les renards en détruisent beaucoup. Du reste elle s'apprivoise comme l'oye et devient meilleure que lorsqu'elle étoit sauvage.

Le crévant plus petit que l'outarde est meilleur que votre macreuse, c'est un oiseau de passage. Le goëland est plus gros qu'un pigeon et vit de poisson. Les œufs de tous ces oiseaux

sont

font bons à manger excepté ceux du cormoran.

Ces divers oiseaux passent par tourbillons pour aller faire leur ponte au printems sur les isles aux oiseaux qui appartiennent aux Anglois. Ils rangent ordinairement la pointe blanche située à un quart de lieue de Louisbourg. Il s'y fait alors un carnage si prodigieux que l'on y tire par jour jusqu'à mille coups du fusil.

Cette espece de chasse soulage beaucoup les habitans qui manquent ordinairement de viande fraiche dans ce tems, quoique la plus part de ces oiseaux aquatiques ayent un goût d'huile que leur donne le poisson et le goimond dont ils se nourrissent. Ce goimond est une espece de grande herbe gluante et d'un jaune brun que la mer depose le long de ses bords.

La pêche étant une des meilleures productions de ces isles, merite bien un article plus étendu, particulierement la pêche de la morue qui en fait la richesse.

Dans les rivieres et les lacs qui sont dans l'interieur de ces isles on pêche de très bons saumons, des truites, des anguilles, des épelans; dans la mer, des rayes, des tanches, des alozes en abondance, des eturgeons, des plyes, des maquereaux, des gasparaux espece de maquereau, mais plus petits, des bars qui ont la forme

forme du brocher, auſſi grands et dont la chair eſt blanche et ferme, des harangs et du côté de labrador des baleines, des huites, des houmards, des moules, des palourdes, &c.

On prend le long des côtes de la mer des loups marins, des marſouins, des vaches marines et quelquefois auſſi des baleines. L'on tire de ces poiſſons de l'huile et autre choſe dont vous connoiſſés l'utilité auſſi bien que moi.

On a fait de la colle de poiſſon avec des requins et on préſume qu'on pourroit en faire avec toutes ſortes de poiſſons cutanés tels que le ſont ceux là, ainſi qu'avec des marſouins, des ſeches, des monſtres et autres poiſſons ſans écailles. Comme la maniére d'y reuſſir eſt peu connue, Je vais vous la dire, car vous pouvés être ſûr que ſi vous vous en ſervés quand vous ſerés ici, vous ſerés très ſatisfait du ſuccès. En effet ſi on s'appliquoit ici à cette eſpece de colle, la France pourroit ſe paſſer de celle qu'elle eſt obligée de tirer du levant et de la Hollande. Quoique l'objet paroiſſe au premier coup d'œil de peu d'importance, il ceſſera de paroître tel à ceux qui ſavent combien il importe à un royaume de ne pas tirer de l'étranger ce qui lui eſt neceſſaire dans quelque genre que ce ſoit.

On

On prend d'abord les peaux ou cuirs des poiſſons que je vous ai nommés ci-deſſus, leurs nageoires, queues, têtes, arrêtes ou cartilages, en un mot tout le corps du poiſſon, excepté la chair et la graiſſe ou huile. On met cuire toutes ces parties avec de l'eau, on les preſerve avec ſoin de la fumée et de tout ce qui pourroit rouſſir le boüillon. Quand l'eau a pris toute la ſubſtance qu'elle peut tirer du poiſſon et qu'on voit qu'il eſt bien cuit, on laiſſe tiédir et repoſer le boüillon pour le tirer au clair, ſoit en le paſſant à travers d'un tamis ou d'un linge. Enſuite on fait encore cuire ce boüillon avec les mêmes précautions juſqu'à ce que les goutes qu'on laiſſe tomber faſſent corps en ſe refroidiſſant. Quand on juge par là que la colle eſt faite, on la laiſſe un peu refroidir, mais pas aſſés pour empêcher qu'elle ne puiſſe couler ſur des tables de pierre, de cailloux ou d'ardoiſe où l'on la jette. On pourroit même au défaut de ces commodités, la jetter ſur d'autres choſes, en obſervant d'y mettre deſſus des feüilles de papier dont on releveroit les bords, parce qu'il faut bien obſerver que cette colle puiſſe s'étendre et ſe lever ſans s'attacher. Quand elle a fait corps, on la tortille en gauffre et on l'enfille pour en faire des cordées qu'on laiſſe ſécher à l'ombre ; et lors qu'on a été obligé

ligé de la faire sur du papier, on ne la détache point; au lieu de cela on la tortille le papier en dedans, ou on ne la tortille pas.

La colle faite de cette façon est plus ou moins parfaite selon le plus ou moins de soin qu'on a pris à la clarifier et à la conserver sans couleur. Elle se dissout totalement dans l'eau sans y laisser aucun marc.

Mais puisque nous voilà en train de vous révéler nos sécrets, il faut que je vous apprenne la façon dont nous séchons la morue qu'on pêche en chaloupe pendant l'été, et vous verrez pourquoi elle est beacoup meilleure et plus estimée que celle de nos voisins.

Les chaloupes reviennent ordinairement à terre chaque jour et jettent leur morue sur l'échafaut. Un des pêcheurs à qui on donne le nom de Décoleur, avec un couteau qui est pointu et à deux tranchans, vuide la morue et lui rompt la tête qu'il sépare du corps. Un autre pêcheur pousse cette morue au trancheur qui est vis-à-vis de lui contre une table dressée sur l'échafaut. Ce dernier avec un couteau à un seul tranchant, mais qui a en longueur six pousses, dix huit lignes en largeur, et qui est fort épais du côté du dos pour en augmenter le poids, tire l'arrête depuis les deux tiers du côté de la tête, et laisse tomber la morue dans un ton-

tonneau. Le faleur la tranſporte auſſitôt à l'écart dans ce tonneau et l'y arrange, la peau en bas. Il la couvre enſuite de ſel, mais très legerement, en arrangeant lits par lits ces morues les unes ſur les autres.

Après avoir laiſſé la morue dans ce ſel pendant trois ou quatre jours, quelquefois pendant huit et même au de là ſelon le tems, on la met dans ce qu'on appelle le lavoir et on la lave bien. Enſuite on en fait des pilles qu'on appelle pâte ou arime. Lorſqu'il fait beau tems on l'étend d'abord la peau en bas ſur des eſpeces de clayes qu'on appelle vignaux, élevées de terre d'environ deux pieds, ou ſur des pierres appellées graves. On la tourne avant la nuit la peau en haut et on en uſé ainſi toutes les fois qu'il tombe de la pluie. Quand elle a un peu ſeché, on la met par paquets de cinq à ſix, toujours la peau en haut pendant la nuit et dans les mauvais tems. On continue à l'étendre plus ou moins de jours ſelon que le tems favoriſe et juſqu'à ce qu'elle ſoit à demi ſéchée. Alors on en fait des pilles en rond ou en forme de colombiers. Elle reſte dans cette poſition pendant quelques jours, après quoi on la remet à l'air en la retournant ſelon le beſoin avant que d'en faire de groſſes pilles dans la même forme et dans leſquelles on la laiſſe

quelque-

quelquefois quinze jours fans la changer ni l'étendre. On la remet encore à l'air et quand elle eft prefque féche, on la raffemble et on la laiffe fuer. On la change enfuite une feule fois de place. On appelle cette derniere operation récapiler.

Enfin, cette morue fabriquée ainfi, eft ordinairement auffi belle que bonne, plus ou moins cependant felon le tems qu'on a eu et felon que le maître de grave a de l'habilité et de la diligence.

La morue que l'on prépare au printems et avant les grandes chaleurs eft ordinairement la plus belle, d'une meilleure qualité et la plus brumée, fur tout quand elle n'a ni trop ni trop peu de fel. Le trop de fel la rend plus blanche, mais fujette à fe rompre et à paroître humide dans les mauvais tems. Au refte le Lingard qui, dit-on, eft le mâle de la morue, eft meilleur et plus délicat que l'efpece en général.

La morue qu'on pêche pendant l'automne, en Octobre, Novembre et Decembre et quelquefois en Janvier, refte dans le fel jufqu'à la fin de Mars ou au commencement d'Avril. On la lave alors et l'on y fait les operations décrites ci-deffus. Elle ne fe trouve pourtant pas plus falée que l'autre, quoiqu'elle foit moins eftimée; car il eft certain que la perfection de l'apprêt de

de cette ſorte de poiſſon, dépend de la fabrique faite à propos, dans des tems favorables et par des gens entendus.

Les batteaux et goelettes qui reſtent à la mer depuis vingt juſqu'à quarante jours à la pêche de la morue, la décolent et la tranchent à bord, et de retour à terre les pêcheurs ſuivent la recette que je vous ai détaillée non ſans raiſon, car il eſt eſſentiel à ceux qui veulent faire quelque commerce ici, de ſe mettre bien au fait du principal commerce qu'on y fait.

La morue que les Anglois fabriquent eſt fort differente de celle-ci, et n'eſt pas à beaucoup près d'une auſſi bonne qualité; d'abord parceque le ſel dont ils ſe ſervent étant mineral eſt plus corroſif et lui donne un goût acre, enſuite parcequ'ils ſe donnent moins de ſoins. Il eſt vrai qu'ils font auſſi moins de frais, et que leur pêche eſt plus abondante. C'eſt ce qui fait auſſi qu'ils en fourniſſent l'Eſpagne, l'Italie et même les colonies meridionales de l'Amerique. Ils en tranſportent dans ces lieux en quantité d'autant plus qu'ils la vendent à un prix beaucoup au deſſous de celui des François qui n'y en portent que très peu. Juſqu'à Louiſbourg les Anglois font ce commerce, et quoique ce ſoit une contrebande très expreſſement defendue, ſoit parcequ'on ferme

les

les yeux, soit parcequ'on ne prend pas assés de précautions, cette contrebande va toujours son train. Il est vrai qu'en revanche notre morue étant plus estimée des Anglois, ils s'en fournissent chez nous pour ceux d'entr'eux qui ont le goût plus délicat. Ne vaudroit il donc pas mieux que les deux nations, en partageant également les soins, l'habileté et la facilité, partageassent aussi les avantages. Vous avés l'esprit trop juste pour n'en pas convenir, et en même tems le coeur trop bon pour ne pas appreciér mon exactitude, quelque peu propre qu'elle soit à vous amuser.

LETTRE VII.

Des sauvages, de leurs moeurs, &c. Des moyens que les François mettent en usage pour les attirer dans leur parti.

MONSIEUR,

SI je suivois l'idée que la plus part des Européans se sont formée des sauvages, je ne vous donnerois ces derniers qu'à peu près comme des simples productions des isles que je vous ai décrites; mais je suis trop éloigné de cet amour propre absurde qui prétend avoir le droit exclusif de la raison. Je l'ai presque accordée aux castors,

castors, et à bien des égards ces animaux nous surpassent. J'ose donc vous dire que les sauvages nous égalent. Ce ne sera pourtant point uniquement pour prouver cette affertion, et pour contenter votre curiosité que j'entrerai dans le plus grand détail sur ce qui les concerne. La connoissance des hommes qui different de nos principes et de nos usages est trop necéssaire quand on veut traiter avec eux, pour ne pas devenir un objet essentiel. Nos voisins les Anglois qui, par leur caractére moins liant que le notre, ont negligé ce point important, ne se sont pas assés bien trouvés de cette negligence, pour nous donner envie de les imiter. On ne seroit pas si surpris de les voir moins aimés que nous de ces peuples aux quels ils peuvent faire autant de bien que nous, si l'on considéroit que ce que l'on fait en faveur de ceux dont on veut gagner la bienveillance, doit être guidé par le goût qu'on reconnoit en eux. Je n'accorde pas même aux François d'avoir saisi entierement cet art à l'égard des sauvages. La plus grande partie des voyageurs nous en ont donné une idée trop avilissante ou trop haute. L'habitude et la frequentation accompagnées d'une attention exacte, peuvent seules éviter deux éceuils egalement à craindre. On doit accuser de ces deux éceuils la paresse

des

des esprits superficiels qui trouvent plus commode de regarder avec une admiration outrée, ou avec un mepris encore plus outré, ce qu'ils ne veulent ni ne sçavent approfondir.

Il n'est donc point vrai, Monsieur, que les sauvages, avec un exterieur et des usages qui nous paroissent barbares, ayent les sentimens aux quels nous appliquons ce mot. Leur société n'est pas non plus exempte de tous les défauts qui alterent si souvent la douceur de la notre. Ce n'est que sur le nombre de ces défauts qu'ils gagnent, car ils en ont beaucoup moins que nous. Cependant comme ils font de sang froid et quelque fois par principes, les actions aux quelles les passions les plus violentes nous entrainent, la pierre de touche pour distinguer ce qui n'est qu'un égarement de l'esprit en eux, ou un penchant de coeur, est assés difficile à trouver. On ne sauroit y parvenir qu'en faisant une soustraction très exacte de tous les sentimens qui sont inutiles aux besoins et à la conservation de l'homme. Mais démêler ainsi les dons de la nature d'avec les presens trompeurs du préjugé, est peut-être la tâche la plus difficile pour celui qui a respiré ces préjugés avec l'air qui l'a environné en naissant. De là vient l'espece de pitié que nous croyons due à nos semblables, lorsqu'ils sont privés des agremens

agremens de la vie, que nous ne pouvons nous resoudre à considerer comme des biens étrangers au bonheur pour ceux qui ne les connoissent pas.

Les sauvages étoient peut-être les seuls heureux sur la terre avant que la connoissance des objets qui ne dépendent pas absolument de l'individu qu'ils seduisent, eut changé la simplicité de leur goût et de leurs desirs. Quoique nos erreurs à cet égard n'aient point fait encore de grands progrès parmi eux, s'ils pouvoient entierement dépoüiller leur ame de celles qu'ils ont recues, ils ne se croiroient pas obligés de nous remercier de ce bienfait que nous leur faisons tant valoir.

Le mêlange des mœurs les plus opposées, des défauts des bêtes les plus feroces, avec les qualités du cœur et de l'esprit qui font le plus d'honneur à l'humanité, nous a d'abord paru en eux un assemblage monstrueux. Nous aurions pû remarquer si nous l'eussions voulu, qu'il étoit une suite de ce même principe, ou instinct si vous voulés, de conservation et de défense; principe que les circonstances nous font regarder comme variable, quoiqu'il ne le soit ni ne puisse l'être que par l'art. Ceux qui voudront contester cette verité n'ont qu'à prouver que nous avons corrigé ces peuples de leurs

mauvaiſes qualités, ou que nous avons perfectionné en eux les bonnes. Nous n'avons fait qu'en changer l'uſage, et ils n'ont certainement pas gagné à ce changement. Quoiqu'il en ſoit, il faut vous les décrire tels qu'ils ſont.

La haine pour le pouvoir deſpotique eſt ſi forte en eux et ſi générale qu'on ne ſauroit la regarder que comme une de ces paſſions qui tiennent de la nature; et ſi nous conſultons notre propre cœur, nous le croirons facilement; ainſi ce ſeroit donc la paſſion qu'il faudroit le plus menager en eux. L'adreſſe et non la force, peut ſeule y ſubſtituer le préjugé. On riſque peu à prendre ces voyes de douceur, puiſqu'on a toujours avec les ſauvages la reſſource de les faire valoir par le ſecours de la raiſon. Cette lumiere naturelle opére beaucoup plus ſur eux que ſur nous. De là vient que, quoiqu'ils ne connoiſſent ni preceptes ni ſubordination, ils joüiſſent de preſque tous les avantages qu'une autorité bien reglée nous procure. Leurs loix et leurs uſages ſont dans leur coeur, et un ſens droit les dicte toujours, à moins qu'un extrême beſoin n'étouffe cette voix interieure. Alors loin d'employer une contrainte qui ne feroit qu'augmenter la fougue que ces beſoins leur donnent, ce feroit les armer du raiſonnement dont il faudroit ſe ſervir,

ou

ou pour les contenter, ou plutôt pour prévenir ces momens. Cette maniére de se les assujettir n'en feroit que plus sûre pour être volontaire. Mais pour acquerir cette sorte d'empire sur eux, il faut auparavant subjuguer leur estime; ils ne voudront jamais s'en fier à celui qu'ils mepriseront. La moindre contradiction entre la conduite et les préceptes qu'on leur donneroit, feroit à l'instant saisie par eux, et leur paroîtroit un dessein formé de les tromper; dessein qu'ils ne pardonnent jamais. Cependant s'il est démontré qu'un homme qui posséderoit parfaitement leur estime, les gouverneroit sans peine, il ne l'est par moins que cette estime est très difficile à obtenir. Vous vous moquerés de moi, Monsieur, quand je vous dirai que les sauvages sont au moins aussi bons juges du merite que ceux qui parmi nous se piquent le plus de l'être, rien n'est pourtant plus vrai. Ils ont un moyen de juger qui nous paroît aussi défectueux que ridicule, parce que l'art chés nous en a détruit la bonté. Oui, on ne sauroit dire chez eux la physionomie trompe, car ils ne se meprennent presque jamais au jugement qu'elle leur fait porter. Ils ont sur cela le tact de l'entendement excellent, et je crois qu'en voici la raison. Il n'est point parmi eux de ces déhors étrangers qui seduisent,

de cette ambition qui foumet et rend efclaves ceux qui envient aux autres la chaîne d'or dont la vue les éblouit. L'intérêt même n'étant en eux qu'un intérêt immediat à leurs befoins peu multipliés, eft plutôt l'inftinct du moment qu'une paffion dangereufe. Il n'eft donc pas furprenant que dégagés de ces paffions factices qui ont affoibli en nous le fentiment qui, peut-être devoit nous tenir lieu de la reflexion, ils en ayent confervé toute la force; que n'étudiant que la nature, ils en voyent mieux les refforts que nous qui divifons à l'infini notre attention, et que fe laiffant guider par elle, ils en connoiffent parfaitement la marche.

Nous n'avons pas gagné à leur ôter une partie de ces connoiffances et de cette fimplicité. Etonnés de l'inégalité des conditions dont ils n'avoient pas d'idée, du pouvoir feparé du merite, ceux d'entre eux que nous avons éblouis par cette oftentation, ne demeurent gagnés par elle, que jufqu'au moment qu'un nouveau fujet d'étonnement change leur admiration. Ainfi, que le Anglois imaginent quelque chofe de plus frapant que ces efpeces de fpectacles que nous croyons fi propres à les captiver, nous perdrons auffitôt tous ceux que nous n'aurons pas fubjugué par des moyens plus fûrs, par des

moyens

moyens qui n'auront pas operé sur les coeurs plus que sur l'esprit.

Dans le nombre de ces moyens qui seuls pourroient avoir un succès permanent, la religion est sans contredit le plus efficace; encore faut il une attention exacte sur la façon de l'employer. On ne sauroit plier des dogmes inalterables selon les inclinations de ceux à qui on veut les faire recevoir, cela n'est pas douteux; mais on peut y adapter les usages. Les sauvages égaux entr'eux et par consequent sans ambition, sans jalousie de rangs et d'honneurs, uniquement hommes, et bornant tous leurs desirs à ce qui est necessaire à l'homme, ont besoin d'un culte qui remplisse la durée des momens qu'ils ne donnent pas à leurs besoins. Ils en avoient déja trouvé l'emploi de ces momens avant que nous les connussions, et en changeant le genre de leurs occupations à cet égard, nous ne devons pas prétendre changer entierement les goûts qui les leur avoient fait choisir. Ces peuples avoient déja la connoissance de Dieu, soit qu'ils la tinsent de la seule raison, soit qu'ils eussent anciennement été éclairés des mêmes lumieres que nous. On pourroit fonder ce dernier sentiment sur plusieurs traditions qui, quoique défigurées par des fables, ressemblent pour le fond à notre croiance. On y démêle

 l'histoire

l'hiſtoire du déluge, celle de la creation, du péché du premier homme, de l'immortalité de l'ame et même celle de la redemption. D'autres avant moi ſe ſont aſſés étendus ſur le cahos de leurs principes et la bizarerie de leurs ſuperſtitions; et je ne vous apprendrois rien de nouveau à cet égard, quand je vous fatiguerois d'une ennuieuſe repetition. Je vous ferai donc ſeulement remarquer l'uſage que nous pouvons faire de toutes ces choſes.

D'abord elles peuvent être une conſolation pour nous et un affermiſſement dans la foi; car ſoit que nous ſuppoſions que naturellement ils ont eu les mêmes idées que nous, ſoit qu'ils les ayent tenues, ainſi que nous, par le moyen de la revelation: ou il faut convenir que ce que la raiſon porte naturellement à croire eſt inconteſtable, ou il faut avouer que ce qui s'eſt univerſellement repandu, a des fondemens ſolides. Vous jugérés bien que ce que je dis ici doit s'entendre plus particulierement de la connoiſſance de Dieu et de la nature de notre ame, que des autres points que le caprice des hommes a ſouvent reglé.

En ſecond lieu nous pouvons en conſequence des veſtiges que nous trouvons de ces mêmes caprices ou penchans, déterminer le culte qui convient le mieux aux ſauvages; et préjugé à

part,

part, c'eſt ſans contredit le culte de la communion Romaine. Que deviendroient ces pauvres créatures dont l'eſprit actif ne peut s'occuper des differentes intrigues et intérêts qui nous agitent ou occupent, dans les momens qui ne ſont pas deſtinés à ſatisfaire ou à pourvoir à leurs beſoins. Des prieres, des ceremonies religieuſes qui les frapent et les attachent, leur peuvent ſeules tenir lieu des détails de ces ſuperſtitions que nous avons banni d'entr'eux, et qu'ils regreteroient ſi on ne ſubſtituoit rien à leur place. Le ſeul article de la confeſſion leur eſt abſolument neceſſaire. Cet empire qu'on acquiert par cette voye ſur eux, leur paroiſſant la ſorte d'empire volontaire qu'ils peuvent ſeule ſouffrir, devient une chaîne d'autant plus forte qu'ils en prennent le poid comme un bien utile, et en même tems comme un ſujet d'occupation neceſſaire. Et voilà encore une des raiſons de l'inclination des ſauvages pour les François. Il eſt vrai que nos adverſaires peuvent la mettre à profit; non ſeulement en laiſſant à ces peuples le libre exercice du culte qu'ils aiment le mieux, mais même en les confirmant dans leur goût pour ce culte, comme ce goût leur étant utile à eux mêmes.

C'eſt ſeulement en politique que je leur donne ce conſeil, et je ne doute pas qu'en le ſuivant, ils ne s'en trouvent très bien. L'attention de choiſir aux ſauvages qui feront ſous leur domination, des miſſionnaires incapables de ſeparer l'intérêt de la religion de ceux du prince, leur ſuffiroit; et ils ôteroient par là le moyen de ſeduction le plus ſûr à leurs ennemis. Vous ſerés, Monſieur, encore mieux convaincu de la neceſſité de cette politique, quand je vous aurai fait quelque détail ſur les uſages et les moeurs des ſauvages, et je vous promets de vous entretenir ſur cet article dans ma premiere lettre. Il ne me reſte plus dans celle ci que de vous renouveller les aſſurances ordinaires avec leſquelles je ſuis, &c.



LETTRE VIII.

Suite, des mœurs, caracteres et ceremonies des sauvages, de leur façon de s'exprimer. Discours d'un Sauvage Mickmac.

MONSIEUR,

APRES vous avoir dans ma derniere lettre donné mon jugement sur les sauvages, il me reste à vous prouver sur quoi je l'ai fondé. Leurs coutumes et leurs especes de ceremonies peuvent seules servir à cette preuve; mais on en a tant parlé qu'il me suffira de m'arrêter aux principales dont peut-être je vous ferai des détails plus vrais, puisque je les ai vûes moi-même pour la plus part; et cependant celles que je vous raconterai et celles que j'obmettrai, sont toutes relatives à ces passions simples et naturelles que je vous ai dites être les uniques passions des sauvages.

C'est ordinairement par le choix des plaisirs et des amusemens qu'on juge des inclinations des hommes, et c'est dans l'ardeur de ces momens destinés à la joïe, qu'on scrute leur cœur. Commençons donc par la description d'une fête que les sauvages se donnent mutuellement lorsqu'ils se rendent des visites de ceremonie, soit

comme amis, parens ou alliés, soit en qualité d'envoyés d'un peuple à l'autre. Il est certain que dans ces fêtes on découvre dans leur ame une espece de desir d'ostentation qui supposeroit en eux de l'orgueil ; mais comme les objets de leur faste sont d'après l'estime qu'ils attachent aux choses immediates aux sens, et non aux choses à qui l'esprit donne une valeur arbitraire, ils ne s'écartent pas pour cela du principe que j'ai établi.

Celui d'entr'eux qui reçoit ces sortes de visites et qui veut y faire honneur, ne se contente point de faire de ses tresors un étalage toûjours mortifiant pour le spectateur. Ce ne sont point les yeux seuls de ses convives qu'il veut amuser, c'est leurs desirs qu'il veut satisfaire. Enfin ce n'est point par ce qu'ils ont acquis, que les sauvages prétendent s'attirer l'estime des autres, c'est par leur liberalité à leur en faire part. Souvent tout le produit d'une chasse qui aura duré un an, et qui leur aura couté des fatigues sans nombre, est distribué dans un jour, et ces distributions se font de la part de celui qui donne avec plus de joye encore que de ceux qui reçoivent.

Après que ces largesses sont faites avec ce ton qui en augmente le prix, vient le festin d'apparat. Tous les chiens qu'ils ont pû tuer en

font

font ordinairement le fond, car cette forte de viande eſt parmi eux la viande de ceremonie. Vous voyés bien, monſieur, qu'il ne faut pas diſputer des goûts ; au ſurplus celui-ci vaut peut-être autant que tant d'autres aux quéls nous ſommes accoutumés. Qui ſçait d'ailleurs ſi les ſauvages qui naiſſent tous naturaliſtes, n'ont pas trouvé que la chair de chien faiſoit paſſer dans le ſang cet inſtinct de fidelité que nous attribuons à cet animal ? Qui ſçait s'ils ne les deſtinent pas en conſequence de cette fidelité à leur ſervir de nourriture dans les occaſions où ils ont un beſoin reciproque de ce ſentiment ? En verité comme ils ne font jamais aucune action ſans un motif, je crois plus raiſonnable de leur ſuppoſer celui ci, que de leur donner des ridicules ſur un objet qui n'en eſt pas plus ſuſceptible qu'une partie des choſes aux quelles nous les épargnons ces ridicules, parmi nous.

Une grande chaudiere poſée au milieu de la Cabanne de celui qui regale, eſt le vaſe où le mêts qu'on doit ſervir ſe prépare. Cependant chaque ſauvage a apporté avec ſoi un grand baſſin d'ecorce, qu'ils appellent ouragan. Enfin on découpe, et les portions étant diſtribuées également, on y ajoute un autre plus petit ouragan rempli d'huile de loup marin. Tous les

convives ainsi servis, chacun d'eux mange son morceau de chien en le trempant dans cette huile. Mais n'allés pas croire qu'ils mangent à la Françoise, c'est à dire, en s'entre étourdissant d'un verbiage intarissable. Non, ils font préceder le silence au babil, et je crois qu'ils ont encore raison, dans la maniére qu'ils placent l'un et l'autre. Après avoir assés mangé, bû l'huile qui leur est restée, et s'être essuyé leurs mains à leur serviette qui n'est autre chose que leurs cheveux, on fait un signal, et les femmes entrent. Elles deservent aussitôt, et chacune d'elles emportant le plat de son mari, elles vont manger ensemble à l'écart les reliefs du repas.

Cependant le plus ancien de la compagnie tombe on fait semblant de tomber dans une profonde reverie qui dure environ un quart d'heure, et qu'on se garde bien d'interrompre. Il fait ensuite presenter les Calumets avec du tabac. Il allume d'abord le sien, le porte un moment à la bouche, et l'offre à celui dont le rang vient après. Ils font tous la même ceremonie qu'ils terminent par fumer tranquilement.

Les Calumets sont à peine à moitié vuides que celui qui a commencé de donner le ton aux autres, se léve pour faire son remerciement.

Mais

Mais comme ce remerciement ſeul peut vous prouver que les ſauvages n'ont que des idées analogues aux penchans que je leur attribue, je veux vous en donner un abregé.

Il faut cependant vous prévenir ſur une façon de s'exprimer qui vous causeroit de l'etonnement. La langue des ſauvages et particulierement des ſauvages Mickmaques, Malechites et Abenakis qui ſont ceux que je connois, a beaucoup de reſſemblance avec les langues orientales. Même richeſſe dans l'expreſſion, mêmes tours de phraſes, même enflûre de ſtile, et enfin même goût pour la metaphore et l'allegorie. On en a voulu induire que les peuples de ce nouveau continent devoient leur origine aux Tartares, et la choſe n'eſt pas ſans vraiſemblance. Quoiqu'il en ſoit, voici le diſcours de mon ſauvage reconnoiſſant.

" O toi, qui nous comble de biens, toi qui
" excites les tranſports de notre gratitude, tu
" reſſembles à un arbre qui, par ſes longues et
" fortes racines, ſoutient mille petits arbriſ-
" ſeaux. Tu es comme un ſimple bienfaiſant
" trouvé ſur les bords d'un lac; tu reſſemble
" au therebinthe qui dans toutes les ſaiſons fait
" part de ſa ſéve gommeuſe. On peut te com-
" parer à ces jours doux et temperés que l'on
" voit par intervalle au milieu des plus rudes
" hyvers

" hyvers et dont on éprouve l'heureuse influ-
" ence. Tu es grand par toi-même, et d'au-
" tant plus que le souvenir que tes ancêtres
" nous ont laissé d'eux, ne t'abaisse pas. Ef-
" fectivement la memoire de ton trisayeul re-
" cente parmi nous, nous retrace le nom du
" plus adroit de nos chasseurs. Quels prodiges
" ne lui voyoit on pas operer quand il se pre-
" sentoit devant des Battis d'orignaux et de
" cariboux ? Son adresse pour prendre ces
" animaux n'étoit pas au dessus de la notre ;
" mais il avoit un talent particulier pour les
" saisir en sautant d'emblée à leur tête. Il les
" dardoit en même tems si vigoureusement que
" quoique trois fois plus forts et plus agiles,
" quoique plus capables avec leurs simples
" jambes de franchir des montagnes de nieges
" que nous avec nos raquetes, il les atteignoit,
" les fatiguoit et les abbatoit. Il vouloit en-
" suite les saigner lui seul, et il nous regaloit
" de leur sang ; il les écorchoit, et nous livroit
" ensuite la bête entiére à décbiqueter.

" Mais si ton trisayeul s'est signalé dans
" cette chasse, que n'a pas fait ton bisayeul
" dans celle des castors. Il surpassoit l'in-
" dustrie de ces animaux presque hommes.
" Il sçavoit par ses frequentes veilles au tour
" de leurs cabannes, par ses allarmes réiterées
" plu-

« plusieurs fois en une seule nuit, les obliger à
« se retirer dans leurs gîtes, et calculoit par
« ce moyen le nombre de ces animaux qu'il
« avoit vû disperfés pendant le jour. Rien
« n'égaloit la prévoyance qui lui faisoit con-
« noître qu'en tel lieu ils viendroient charger
« leur queue de terre, couper avec leurs dents
« tranchantes tels et tels arbrisseaux pour se
« former des digues. Rien n'est plus merveil-
« leux que le don qu'il avoit d'annoncer qu'en
« tel endroit il y avoit de ces animaux Ca-
« bannés. Quant à ton ayeul, quel faiseur d'at-
« trapes pour les loups cerviers, les martres
« et les visons. Il avoit des secrets particuliers
« et absolument inconnus pour obliger ces
« sortes d'animaux à aller plutôt dans ses piéges
« que dans ceux des autres. Aussi il avoit tou-
« jours une si grande quantité de pelleteries
« qu'il n'étoit jamais embarrassé pour obliger
« ses amis. Parlons cependant de ton grand
« pere qui mille et mille fois a regalé la jeu-
« nesse de son tems de loups marins. Combien
« souvent dans ces momens heureux ne nous
« sommes nous par graissés les cheveux d'huile
« dans sa Cabanne ? Combien de fois ne nous
« a-t-il pas invité et même forcé d'aller chez
« lui, lorsque nous revenions avec nos canots
« vuides, pour reparer le malheur que nous

" avions eu? Mais ton pere ne s'eſt-il pas
" ſignalé en tout genre? Ne poſſedoit il pas
" l'art de tirer ſur le gibier ſoit à la volée, ſoit
" à la poſée, ſes coups portoient ils jamais à
" faux? Il étoit par tout admirable dans ſa
" maniére d'attirer les outardes vers ſes ſtatues.
" Nous ſommes tous aſſés verſés dans l'art de
" contrefaire le cri de ces animaux, mais il
" nous ſurpaſſoit par certaines inflexions de
" voix où l'on ne diſtinguoit point le cri d'une
" outarde du ſien, et par d'autres tours d'adreſſes
" qui lui aſſuroient le ſuccès. Il nous couvroit
" tous de honte lorſqu'il revenoit de ſon abri.
" Il eſt vrai que par l'uſage qu'il faiſoit de ſon
" abondante chaſſe, il eteignoit l'envie dans
" nos coeurs pour y ſubſtituer la reconnoiſ-
" ſance.

" Quant à l'éloge que je pourrois faire de
" toi-même, j'avoue qu'étant auſſi comblé
" que je le ſuis du bien que tu viens de me faire,
" les expreſſions me manqueroient. Lis donc
" mes ſentimens dans mes regards et contentes
" toi du remerciement que je te fais en te pre-
" nant et te ſerrant la main."

Ce diſcours fini un autre ſauvage ſe léve et fait un abregé de ce que le premier vient de dire. Il loue l'éloquence avec laquelle il a célébré le merite des ancêtres de leur hôte généreux.

reux. Il dit qu'il n'a rien à ajouter à ses louanges; mais il considere en même tems qu'on lui a laissé la plus grande tâche à remplir, et que cette tâche est de chanter la fête qu'on vient de leur donner à tous. Alors il prie le maître du festin de prendre tous les pas qu'il va faire en cadence pour des transports de sa gratitude, et il se met ensuite à dancer de toute sa force. Après cette dance dont tous les spèctateurs battent la mesure, il commence son éloge et sur la fête et sur celui qui l'a donnée. Ce discours est appuyé sur les mêmes points de merite célébrés dans le premier discours, et une seconde dance le termine. Chaque convive tient à son tour la place des deux premiers, et leur reconnoissance dans tous la même, se varie seulement, selon le genie de celui qui la temoigne.

Ne vous semble t'il pas, Monsieur, que ceci ressemble assés aux séances de nos maîtres en l'art de sçavoir et de parler. Ce sauvage qui harangue le premier et les autres qui l'approuvent, en encherissant sur ce qu'il a dit, ne figure-t'-il pas avec nos Academiciens qui s'encensent mutuellement. Je n'y trouve qu'une difference, c'est que les sauvages ne font porter leurs éloges que sur un merite necessaire et que nous prodiguons les notres aux choses les plus

futiles;

futiles ; c'est qu'ils égayent ce langage de la flatterie ordinairement si ennuyeux pour ceux qu'il n'interesse pas, et que chez nous on en essuye toute l'assommante fadeur.

De plus, Monsieur, ne seroit-il pas à desirer que nos parasites vinssent ici prendre d'utiles leçons. A leur retour vous ne les verriés plus se livrer à l'ingrat plaisir de déchirer celui qui les nourrit, ou à cette basse adulation qui est un mal pire encore, puisqu'au lieu d'exciter leur bienfaiteur à ce qui lui peut être avantageux, elle ne l'excite qu'à ce qui lui est nuisible.

Mais considerés encore, je vous prie, quel parti on peut tirer de ce penchant à la liberalité et à la reconnoissance de mes sauvages. Rien n'est en général plus facile que de s'acquerir un coeur généreux et sensible ; et cependant cette facilité est augmentée ici par la modicité du prix necessaire pour en faire usage. Forcés souvent à des dépenses immenses pour nous faire des alliés dont nous n'obtenons qu'une dissimulation chancellante au lieu d'un attachement solide, devrions nous épargner le peu qu'il faut pour acquerir des amis qui, pour être de meilleure composition et en même tems plus sincères, n'en sont pas moins utiles. C'est assurement à quoi on ne fait pas assés d'attention. On veut

bien

bien exercer une de leurs inclinations dominantes, mais on neglige l'autre necessairement liée à la premiere. On cherche à ruiner ou à écraser ceux qu'il feroit si aisé de gagner en gagnant soi-même par cette voye. J'espere qu'enfin on prendra ce chemin, et si les reflexions qui ont interrompu ma lettre et par lesquelles je vais la terminer, y contribuent, je n'aurois aucun regret d'avoir dévançé les votres.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE IX.

Suite des moeurs des sauvages, de leurs fêtes, de leurs conseils. Discours d'une femme sauvage, de leurs guerre, des ruses qu'ils y emploient.

MONSIEUR,

NE vous croyés pas quitte de ma fête sauvage. En verité je n'en obmettrai pas une circonstance très interessante, puis qu'elle regarde un sexe qui a recu de la nature le droit d'interesser pour lui. Les sauvages ne sont point aussi barbares à cet égard que des nations qui se croiroient en droit de leur donner des leçons de societé. Ils admettent les femmes dans leurs divertissemens, et ce sont elles mêmes qui les terminent. Il est vrai que par l'usage que

que leurs femmes font de ce privilege ; ils n'ont pas lieu de le regarder comme un abus ; car n'allés pas croire qu'elles leur inſpirent une certaine moleſſe qui affoiblit leur courage. Non, les leçons qu'elles leur donnent ne ſont point dans ce genre, et vous en allés convenir.

Les remerciemens des hommes étant finis, les femmes et les filles entrent. La plus âgée d'entr'elles les conduit. Elle tient dans ſes mains un large morceau d'écorſe de Bouleau, de l'eſpece la plus dure qu'on ait pû trouver, et s'en ſervant comme d'un tambour de baſque, elle invite par ſes touches (qui dans le vrai ſont un peu dures à l'oreille) la jeuneſſe à danſer. Enſuite elle harangue à ſon tour en ces termes, en s'adreſſant aux hommes.

« Vous qui me regardés comme un ſexe in-
« firme et foible et par conſequent ſubordonné
« à vous dans tous ſes beſoins ; ſçachés que
« dans ce que je ſuis, le Créateur m'a départi
« des talens et des qualités qui valent bien les
« votres. J'ai eu l'art de mettre au monde
« de grands guerriers, de bons chaſſeurs et
« des voyageurs en canot auſſi adroits qu'in-
« fatigables. Cette main que vous voyés,
« toute deſſechée qu'elle eſt, a plus d'une fois
« porté le poignard dans le ſein des priſonniers

« que

" que l'on me livroit pour mon divertiſſement.
" Que les rivages et les bois atteſtent qu'ils
" m'ont vû arracher le coeur, les entrailles et
" la langue des ennemis que l'on confioit à ma
" vengeance ; qu'ils diſent ſi j'ai changé de
" couleur et ſi mon courage s'eſt étonné,
" lorſqu'il a fallu ainſi ſervir ma patrie ? De
" combien de chevelures enlevées à ces traîtres,
" n'ai-je pas orné ma tête et celles de mes
" filles ! Quelles fortes et piquantes exhorta-
" tions n'ai-je par faites à nos jeunes gens
" pour les exciter à m'apporter de ces marques
" de leur valeur, dont le prix devoit etre pour
" eux la gloire et l'honneur ?

" J'ai plus fait encore, j'ai ſçû léver tous les
" obſtacles qui s'oppoſoient aux alliances que
" l'amour faiſoit deſirer, et le ciel a beni mes
" ſoins. Tous les mariages que j'ai conclu
" ont été feconds. Ils ont fourni à notre
" nation des ſoutiens et des ſujets capables
" d'éterniſer notre race et de nous mettre à
" l'abri des inſultes de nos ennemis. Je ſuis
" ſemblables à ces vieux ſapins, ou à ces vieux
" pruches pleins de nœuds depuis la cime
" juſqu'à la racine, dont l'écorſe tombe de
" vetuſté, qui neanmoins couvre toujours
" leur gomme et leur féve au dedans. Je ne
" ſuis plus ce que j'ai été. Toute ma peau

" eſt ridée et ſillonnée, mes os la percent
" preſque de toute part. Je parois quant au
" déhors propre à être miſe au rang des êtres
" inutiles, mais le coeur qui m'anime encore,
" eſt auſſi digne qu'il l'a jamais été, de l'eſtime
" de ceux qui ſe connoiſſent."

Après cet éloge d'elle même, qu'ordinairément la verité rend reſpectable, la vieille ajoute un mot de remerciement à celui qui donne la fête. Mais en tems de guerre et dans les feſtins qui y ſervent de préparation, c'eſt bien autre choſe. Alors les femmes employent toute l'éloquence de leur eſprit et de leurs charmes à exciter les guerriers qui ſe préparent au combat. Chacune d'elles, ſelon qu'elle eſt plus ou moins animée, exige de ſon amant un certain nombre de chevelures des ennemis. Elles aſſurent les hommes qu'elles ſe refuſeront aux plaiſirs de ceux d'entr'eux qui ne leur auront pas apporté ces marques de courage.

Je ne vous rapporterai point, Monſieur, toutes les folles ceremonies que mes ſauvages faiſoient pour préludes de leurs guerres dans le tems de leur idolatrie, vous trouverés à ce ſujet d'aſſés longs détails dans les auteurs qui ont parlé d'eux. D'ailleurs n'imaginerés vous pas facilement leur déraiſon par la connoiſſance de celle de tous les autres peuples? Eſt ce pour

eux

eux ſeuls qu'on a dit, que la crainte et l'eſpoir avoient enfanté des dieux, avoient décidé des differents cultes et conſacré la ſuperſtition ?

Mais ce que je veux vous faire remarquer c'eſt la maniére dont leurs guerres commençoient et commencent encore.

La nation qui ſe porte pour agreſſeurs, va d'abord dans les terres de la nation qu'elle veut attaquer. Elle y fait tout le ravage poſſible; ruine la chaſſe preſente et celle qu'on peut faire dans la ſuite, détruit à cet effet toutes les cabannes de caſtor, et embarraſſe les chemins d'ailleurs très difficiles. Après ces operations on tient conſeil de guerre. Les hommes y penſent, reflechiſſent, projettent, décident et les femmes y encouragent et haranguent.

Le reſultat de ce conſeil eſt d'envoyer declarer la guerre au peuple à qui on a déja tant fait de mal, et qui par conſequent doit ſe la tenir pour bien et décemment declarée.

On fait partir deux eſpeces de heraults d'armes. Ils portent avec eux leur arc et leur carquois, leurs fleches et leurs haches de pierre. Dans cet équipage, ils ſe rendent à la vûe de la plus conſiderable habitation de l'ennemi, et ſe gardent bien en chemin d'apprendre à qui que ce ſoit leur intention, ni même d'ouvrir la bouche pour prononcer un mot. S'étant ar-

rêtés

rêtés enſuite à une certaine diſtance du village, ils donnent en terre pluſieurs coups de leurs haches. A ce ſignal les ennemis connoiſſent qu'on a déja ravagé leurs terres et ſçavent qu'ils doivent deſormais ſe tenir ſur leurs gardes pour la deffênce de leurs perſonnes. Cependant les heraults d'armes, après avoir tiré deux de leurs meilleurs fleches ſur le village, ſe retirent promptement et reviennent rendre compte de leur expedition, mais pour prouver qu'ils ont été au lieu preſcrit, ils apportent avec eux des marques non équivoques de l'endroit même.

Je demandois un jour à un ſauvage pourquoi ils ne faiſoient pas préceder leur declaration de guerre aux premieres actes d'hoſtilités, et pourquoi ils s'embarraſſoient après d'une ceremonie inutile? Quoi, me repondit il, tu voudrois que nous fuſſions aſſés foux pour avertir nos ennemis de faire leurs proviſions, et de nous ôter les moyens de faire les notres ſur leurs terres? N'eſt ce pas aſſés que nous les avertiſſions de deffendre leurs perſonnes? La declaration de guerre neceſſaire pour la ſûreté mutuelle, ne doit pas être une politeſſe imprudente et préjudiciable, comme elle le feroit en la faiſant à-la-mode?

Je vous laiſſe juger, Monſieur, ſi le bon ſens de ce raiſonnement doit l'emporter ſur les droits

établis

établis de la ſociété, ou s'il doit y céder ? Je prévois cependant que de plus grands maîtres que nous en l'art de décider, pourront un jour reſoudre la queſtion.

Cependant les ſauvages certains par les faits et par la déclaration, de l'intention de leurs ennemis, ſongent des deux côtés, ou à tenir bon ſur leur terrain, ou à déloger ſur le champ pour ſe mieux placer, ou enfin à aller à la rencontre les uns des autres. Pour prendre ſur ces differents partis une reſolution convenable, ils tiennent des conſeils auſſi longs que frequens.

Au reſte ces conſeils ſont très intereſſans tant pour la curioſité que pour l'utilité. Comme on n'y écoute que la raiſon, qu'on n'y a en vue que le bien public ; que l'ambition et l'intérêt perſonnel n'y opinent pas, c'eſt ordinairement l'homme le plus habile dans l'art de la guerre, le plus capable d'un bon projet, qui y préſide. Si celui qui juſqu'alors a poſſedé à cet égard, la confiance de la nation, s'apperçoit qu'un autre la merite mieux que lui, il la lui céde ſans repugnance. Mais comment l'apperçoit il, dirés vous ? Eh quoi ! Eſt il donc plus difficile d'avouer que nous manquons d'une qualité qu'un autre poſſede, que de nous rendre ſur cela interieurement juſtice ; et quand

l'amour de la patrie va jusqu'à nous inspirer une franchise si peu ordinaire à l'amour propre, a t'il tant de peine à dissiper les ténébres que ce même amour propre repand, ténébres assurement moins épaisses que l'on ne veut en convenir.

Mais les sauvages sans toutes ces analises, paroissent faire par instinct ce qui nous couteroit de grands efforts de raison. Aussi n'en voit on point qui ayent à se reprocher d'avoir employé la faveur qu'ils avoient obtenue, ou l'illusion qu'ils avoient sçû faire à la perte de leur patrie. On est quelque fois surpris de trouver tant de flegme pour les intérêts communs dans ces mêmes sauvages qui font paroître souvent une ferocité aveugle pour leur intérêt immediat. Mais ces diverses dispositions sont produites par le même principe. Si le sauvage est capable d'assommer celui qui en veut à sa sagamité * dans l'instant qu'il va la manger, il est aussi capable de raisonner de sang froid pour ôter le pouvoir d'en approcher.

Quand à leurs ruses de guerre, elles sont si simples qu'il semble qu'elles ne devroient pas avoir grand succès; mais par le soin qu'ils ont de les adapter aux circonstances et aux personnes, elles leur reussissent. Quelquefois ils font semblant de renoncer à toute attaque, et

* *Sagamité, mets sauvage.*

ils

ils se retirent en se dispersant dans les bois. Ils quittent ensuite les endroits où sont les jeunes gens sans experience, et là ils contrefont le cris des animaux, et profitent de l'étourderie de ceux qui se laissent prendre à cette amorce pour les accabler enfin, soit à force ouverte, soit par adresse. Leurs guerres ne finissoient autrefois que par la destruction totale du parti qui succomboit.

Il est vrai que nous avons changé quelque chose à cet art qu'ils possedoient à leur maniére, qui n'étoit peut-être pas la plus mauvaise; mais il s'en faut encore de beaucoup que nous les ayons reduits à la notre. Le vrai service que nous leur avons rendu a été de leur inspirer quelque horreur pour la barbarie avec laquelle ils traitoient l'ennemi vaincu, barbaries qui, quoiqu'inventées pour faire craindre les mauvaises querelles, éternisoient les haines et la vengeance.

Nous les avons aussi presque desacoutumés de la folie de la dévination, et délivrés des terribles suites qu'avoient pour eux la mechanceté, la malice et l'autorité de leurs jongleurs. Je ne sçais s'ils auroient le même remerciement à nous faire sur les changemens que nous avons faits dans la maniére dont ils arrangeoient leurs mariages. Je crois que leur usage en ce point

valoit autant que celui que nous ſuivons, et ſe rapportoit mieux à leur penchant et à leurs idées.

Les ſauvages naturellement très enclins à l'amour, mettoient cependant dans cet engagement tout ce qui étoit convenable pour concilier leur intérêt dominant avec le plaiſir. Lorſque les parens avoient déterminé qu'un jeune homme approchoit de l'âge où il devoit contracter cet engagement, d'accord entr'eux ils lui diſoient : Tu peux deſormais aller quand tu voudras allumer ton calumet de jour et de nuit dans la cabanne de celui qui doit être ton beau pere ; tu obſerveras d'en faire aller la fumée du côté de l'épouſe qui t'eſt deſtinée, et tu feras en ſorte qu'elle prenne tant de goût à cette vapeur, qu'elle te demande à l'exciter elle même. Montres toi d'ailleurs digne de ta nation ; fais honneur à ton ſexe et à ta jeuneſſe, en ne permettant pas qu'aucun de la cabanne où tu vas, manque de la moindre des choſes neceſſaires ou utiles ; employe ſur tout, pour celle qui doit être un jour à toi, toute ton induſtrie ; que ton arc et tes fleches ſoient employées à leur fournir la viande, l'huile et les pelleteries dont ils auront beſoin. Quatre hyvers te ſont donnés pour faire la preuve de tes attentions et de ta conſtance.

Après

Après ce discours le jeune homme alloit sans repliquer à la cabanne designée. Son accordée, qui étoit instruite de ses intentions, l'écoutoit favorablement; d'abord par obeissance, ensuite s'il parvenoit à lui plaire, elle le lui faisoit connoître en lui demandant son calumet, dont elle ne se servoit que pour pousser la fumée qui en sortoit dans les narines de son amant. Cette jolie declaration faisoit quelquefois tomber par terre tout étourdi celui à qui elle s'adressoit; mais enfin c'étoit toujours une declaration; et de quelque façon qu'un amant apprenne qu'il est aimé, les peines que lui a couté cet aveu, lui paroissent agréables. L'épouse future n'en demeuroit pas là, elle tressoit les cheveux de celui à qui elle devoit être unie, lui peignoit le visage des couleurs qu'elle aimoit le plus. Elle employoit l'art qu'ont toutes les femmes sauvages pour piquer des desseins à imprimer sur sa peau quelques marques relatives à leurs amours, et elle choisissoit selon son caprice, la partie du corps de son amant qui lui paroissoit la plus propre à faire honneur à son travail.

Si tous ces petits soins avoient fait reciproquement dans le coeur des progrés rapides, si les parens de la fille en étoient contens, ils abregeoient le noviciat de leur gendre et lui disoient: Tu peux quand tu voudras prendre

ta part de ce qui couvre la nuit ta bien-aimée. Ces paroles que l'amant entendoit à demi mot, et qu'il laiſſoit à peine le tems d'achever, étoient le ſignal de ſon bonheur. Il ſortoit auſſitôt de la cabanne avec ſon arc et ſes fleches, et ſe rendoit en hâte à la maiſon paternelle: Ne m'attendés plus, diſoit il à ſes parens, je vais dans les bois et je n'en reviendrai que lorſqu'il plaira à celle que j'aime, de me rappeller. Cet avis donné il partoit effectivement pour s'enfoncer dans quelque foreſt, et là il n'oublioit ni force ni adreſſe pour faire la meilleure et la plus ample chaſſe. Trois jours après tous les jeunes gens du village alloient le chercher en triomphe, et chacun d'eux ſe chargeoit des viandes et des pelleteries deſtinées au feſtin nuptial, fruits des fatigues qu'avoit eſſuyé le futur époux. Lui ſeul pour ſe delaſſer de ſes travaux, n'avoit aucune charge. Conduit enſuite par le jongleur ou par un des plus vieux parens, il alloit à la cabanne de ſa maîtreſſe et ſe couvroit un inſtant de la couverture de ſon lit. Cette ceremonie qui n'empêchoit pas les deux époux d'écouter un long diſcours qu'on leur faiſoit ſur les devoirs du mariage, étoit terminée par le feſtin qui étoit pour ainſi dire, le ſceau de l'union. L'epoux aſſis au milieu des garçons, et l'épouſe parmi les filles, attendoient qu'on

leur

leur préparât les mets qui leur étoient destinés. Cette préparation se faisoit dans deux ouragans de forme égale qu'on posoit au milieu de la cabanne. C'étoit alors que le president à la fête adressoit les mots suivants à la mariée.
" O toi, qui viens de t'engager à des devoirs
" respectables, sçaches que la nourriture que
" tu vas prendre vas te présager les plus grands
" malheurs, si ton coeur est capable de quelque
" noir dessein contre ton mari ou contre ta na-
" tion. Si tu dois un jour te laisser seduire
" aux caresses des étrangers, si tu trahis ton
" mari et ta patrie, le mets que contient cet
" ouragan, aura l'éffet d'un poison lent dont
" tu sentiras dès à present l'atteinte ; que si au
" contraire tu dois demeurer fidelle à ton
" époux et à ton pays, si tu n'insulte jamais
" aux défauts de l'un, et ne donne jamais la
" carte de l'autre à l'ennemi, ce sera une
" nourriture aussi agréable que salutaire que tu
" prendras."

Ce discours fini l'amie de l'epouse, comme par distraction, prenoit l'ouragan destiné à l'epoux, et l'ami de l'epoux celui de l'epouse, et s'appercevant un moment après de cette distraction meditée, ils s'ecrioient : Voilà dans notre meprise un signe non équivoque de l'étroite alliance que les deux époux contractent aujour d'hui.

thui. Ils ſont unis ç'en eſt fait, qu'ils multiplient. A ces mots repetés à grands cris par tous les aſſiſtants, ſuivoient les embraſſemens, le feſtin et la dance.

Ne faites point, je vous prie, Monſieur, une attention trop ſcrupuleuſe aux eſpeces de momerie qu'il y a dans le ſujet de cette deſcription ; mais conſiderés plutôt l'objet en lui même. N'y voyés vous pas des marques certaines de cette ſimplicité de ſentimens dont il nous feroit ſi aiſé de profiter ; et n'eſt ce pas une entrepriſe plus digne d'un homme raiſonnable de faire ſervir à l'utilité commune, les penchans qui lui paroiſſent differer des ſiens que de s'en moquer ? Voulez vous ſur cela des modeles ? Je puis vous en donner ; en prenant le chemin du coeur on eſt ſûr de ſubjuguer l'eſprit. Il n'eſt pas juſqu'aux genies les plus bornés qui ne ſoient ſûrs du ſuccès avec cette marche, et la preuve, c'eſt qu'elle a ſouvent reuſſi à notre commandant. Je vous promets à ma lettre ſuivante un de ſes diſcours, qui fit un effet merveilleux. Il eſt vrai qu'il ne fit que le prononcer et qu'un autre l'avoit dicté, et tant mieux pour vous : Ainſi ne baillés pas d'avance au nom du perſonnage ; c'eſt bien aſſés de vous avoir fait bailler par la longueur de ma lettre ; en ce cas recevés en mes excuſes, et

laiſſés

laiſſés moi ſeulement vous réïterer les aſſurances qui doivent toujours trouver place ſur mon papier.

LETTRE X.

Suite des moeurs des ſauvages, diſcours qui leur fut fait par le Comte de Raymond pour les empêcher de faire leur paix avec les Anglois.

MONSIEUR,

IL ne vous eſt pas difficile d'après tout ce que je vous ai dit des ſauvages, de penſer que ce n'eſt que par l'affabilité et par la douceur qu'on peut les gagner; encore faut il mettre l'air le plus naturel aux ſentimens qu'on leur temoigne. Si l'on paroiſſoit ſeulement tolerer leurs moeurs et leurs uſages, ils chercheroient auſſitôt les motifs de cette tolerance qui les flatteroit peu, et ils en ſuppoſeroient qui ſeroient contre nous. Notre diſſimulation leur paroîtroit dictée par la crainte et par la foibleſſe, et certainement ils s'en prévaudroient. Si au contraire il leur ſemble qu'on les approuve par conformité de goût, on eſt ſûr de les attacher par le lien le plus fort, puiſqu'il eſt formé par l'amour propre. C'eſt à cette étude de leurs penchans et à l'art de s'y plier ſans affectation,

que le François doit le magnifique éloge que le ſauvage croit faire de lui, quand il dit du François, *C'eſt un homme comme moi.*

Vous allés juger ſi nous ne ſçavons pas mieux que qui que ce ſoit, toucher les reſſorts qui remuent ces peuples ; et le diſcours que je vous ai promis me ſervira d'exemple. Vous penſerés peut-être que le but de ce diſcours auroit pû être meilleur ; vous dirés qu'il n'eſt ni bon ni juſte d'exciter des ſentimens qui renouvellent ou éterniſent des querelles ; mais quand on donne un exemple, on le donne tel qu'il eſt. Ceux qui ſaiſiſſent le vrai motif qui porte à le donner, peuvent enſuite s'en ſervir pour d'autres objets. Voici donc ce que M. le Comte de Raymond jugea à propos de dire aux ſauvages qu'il avoit raſſemblés.

« Ecoutés, mes enfans, vous m'avés nommé
« votre pere, j'en ai accepté le titre avec plai-
« ſir. Je ſuis l'organe du roi mon maître,
« votre protecteur, votre bienfaiteur et votre
« appui. C'eſt donc non ſeulement en qua-
« lité de pere que je vous convoque aujourd'-
« hui, mais auſſi en qualité d'interprête du
« plus grand monarque de la terre ; d'un roi
« qui n'a au deſſus de lui que le vrai Dieu
« dont il vous a donné la connoiſſance pour le
« ſalut de vos ames.

« Il

" Il se repand un bruit que vos confreres les
" Abenakis, les Marechites, et peut-être les
" Mikmaks de la Heve, ont fait leur paix avec
" les Anglois ou qu'ils leur ont du moins ac-
" cordé une treve de quatre ans.

" Je ne vous dirai point ici combien il est
" odieux à ces faux freres d'avoir fait cette
" paix sans ma participation, après la parole que
" vous m'aviés recemment et volontairement
" donnée. Je ne vous retracerai point les ser-
" mens que chaque chef me faisoit à cette
" occasion au nom de toutes vos nations, dans
" le tems qu'au milieu de vous, je vous donnois
" de nouvelles preuves de la bonté, de la libera-
" lité, de l'amitié et des bonnes intentions
" qu'un monarque qui n'a point d'égal, a pour
" vous.

" J'abandonne à leurs reflexions sur cet ob-
" jet, ceux qui ont manqué à ces nouveaux en-
" gagemens; mais en bon pere, je dois vous
" ouvrir les yeux et sur vos veritables et propres
" intérêts, et sur tout ce qui a rapport à votre
" conservation. Il ne me sera pas difficile de
" vous démontrer que la route que vos freres
" viennent de prendre est totalement opposée à
" l'un et à l'autre.

" A mon arrivée dans les colonies dont le
" roi a bien voulu me confier le gouvernement,

" mon premier soin a été de jetter les yeux sur
" les nations que sa majesté aime et protege.
" J'ai voulu approfondir tout ce qui les regarde,
" et par préférence, les motifs qu'elles avoient
" pour faire la guerre aux Anglois pendant que
" la France étoit en paix avec eux. Voici ce
" que les recherches les plus exactes m'ont
" appris, par quelqu'un de vous et par des per-
" sonnes qui ne peuvent être suspectes.

" Il est reproché aux Anglois qu'en 1744,
" vers la fin du mois de Decembre, ils com-
" mirent les cruautés, les trahisons suivantes.
" M. Ganon commandant un détachement de
" troupes Angloises ayant été envoyé pour ob-
" server la retraite que les François et les sau-
" vages faisoient de devant Port Roial en Aca-
" die, trouva à l'écart deux cabannes de sau-
" vages Mikmaks. Dans ces cabannes il y
" avoit cinq femmes et trois enfans, dont
" deux de ces femmes étoient enceintes; mais
" malgré ces objets si propres à exciter l'hu-
" manité, les Anglois non seulement pillerent
" et brulerent ces deux cabannes, ils massa-
" crerent encore les cinq femmes et les trois
" enfans. On trouva même que les femmes
" qui étoient grosses, avoient été éventrées,
" ce trait d'autant plus barbare qu'il se faisoit
" alors une bonne guerre, glaçoit d'horreur,
" par

" par ce seul souvenir, ceux qui me le racon-
" toient.

" Cinq mois avant cette cruelle action un
" nommé David corsaire Anglois ayant artifi-
" cieusement arboré pavillon François, dans
" le passage de Fronsac, fit par le moyen d'un
" renegat qui lui servoit d'interpête, venir à
" son bord le chef des sauvages de l'Isle Roïale
" avec toute sa famille. Ce chef nommé
" Jacques Padenuque, fut d'abord mis au ca-
" chot, ensuite emmené à Baston et puis
" étouffé sur un batiment où les Anglois di-
" soient ne l'avoir fait embarquer que pour le
" ramener à l'Isle Roïale. Ils garderent cepen-
" dant son fils âgé de huit ans et ne voulurent
" point le rendre, quoique les sauvages eussent
" rendu, pour le ravoir, plusieurs prisonniers
" sans rançon, et que cette condition eut été
" acceptée.

" Au mois de Juillet 1745. le même David
" prit par une pareille ruse une famille sauvage
" qui n'a pû se retirer de leurs mains qu'en
" s'échapant la nuit de leur prise.

" Dans le même tems un nommé Barthe-
" lemi Petitpas interpête appointé des savages,
" fut emmené prisonnier à Baston; mais en
" vain vous le reclamâtes plusieurs fois en
" échange de quelques prisonniers Anglois qui
" étoient

" étoient alors entre vos mains. En vain vous
" donnâtes à deux d'entr'eux qui étoient offi-
" ciers, la liberté à condition que Barthelemi
" Petitpas vous feroit renvoyé. On fut fourd
" à vos offres autant qu'infenfible à votre géné-
" rofité, et enfuite on fit mourir votre frere.

" En la même année 1745. votre miffion-
" naire ayant été invité à un pourparler à votre
" fujet par plufieurs lettres d'un des principaux
" chefs Anglois, et ayant reçu par écrît la pro-
" meffe formelle de l'entiére liberté de retour-
" ner chez vous, il fe rendit à Louifbourg;
" mais lorfqu'il eut fatisfait à tout ce qu'on de-
" firoit de lui, au lieu de tenir religieufement
" leur promeffe, les Anglois le retinrent, lui
" firent plufieurs mauvais traitemens, le firent,
" quoique très malade, embarquer pour l'An-
" gleterre d'où ils ne le tranfporterent en
" France que quelque tems après.

" Ce fut encore en 1745. que plufieurs ca-
" davres de fauvages furent exhumés au port
" Touloufe et jettés au feu par les habitans de
" Bafton, qui de plus ravagerent le cimetiére
" de votre nation, et mirent en pieces toutes
" les croix pofées fur chaque tombeau.

" Le fait énorme de 1746. eft une autre
" époque qui ne devroit jamais fortir de votre
" memoire. Les étoffes que les fauvages

" achet-

« achetterent des marchands Anglois qui com-
« merçoient alors dans le bassin de Meja-
« gouechė à beau bassin, se trouverent empoi-
« sonnées, de sorte que plus de deux cens sau-
« vages en perirent.

« Ce qui arriva en 1749, n'est pas moins
« dans le même sens une époque remarquable.
« Vers la fin du mois de Juillet, tems où l'on
« ne sçavoit point encore dans la Nouvelle
« France la suspension d'armes entre les deux
« couronnes, les sauvages avoient fait des pri-
« sonniers Anglois sur l'isle de Terre Neuve ;
« mais ces prisonniers leur ayant appris cette
« suspension signée l'année d'auparavant à Aix-
« la-Chapelle, ils les crurent sur leur simple
« parole. D'après cette noble facilité ils mar-
« querent à leurs ennemis la joye que leur cau-
« soit une prochaine reconcillation. Ils les
« traiterent en freres, les dégagerent de leurs
« liens et les menerent dans leurs cabannes
« pour leur donner l'hospitalité ; mais malgré
« tant de bons traitemens, ces perfides hôtes
« massacrerent pendant la nuit vingt cinq
« d'entre vous, tant hommes que femmes.
« Deux sauvages seulement qui s'étoient éloig-
« nés par hazard demeurerent pour aller vous
« apporter la nouvelle d'un massacre si odieux.

« Vers

" Vers la fin de la même année les An-
" glois s'étant rendus à Chibouctou pour y
" faire, à notre préjudice des établissemens tels
" qu'on les voit aujourd'hui, firent repandre
" le bruit qu'ils alloient détruire tous les sau-
" vages; et depuis ils n'ont que trop agi en
" consequence de cette menace. Ils envoy-
" erent même des lors differens détachemens
" de leurs troupes pour aller de toutes parts à
" votre poursuite.

" Voilà les recits que l'on m'a fait; mais à
" tous ces faits qui doivent être parvenus à
" votre connoissance, j'ajouterai ce que je viens
" tout recemment d'apprendre; que des nego-
" ciants Anglois ont ici tenu entr'eux des
" discours odieux devant des gens dont ils
" croyoient n'être pas entendus, et que ces
" personnes m'ont rapporté. Dans ces dis-
" cours ils s'expliquoient clairement sur le but
" qu'ils avoient dans la paix simulée qu'ils
" voudroient faire avec vous. Ils disoient
" qu'ils trouveroient, sous ce prétexte specieux,
" le moyen d'assembler tout ce qu'ils pour-
" roient de vos nations, et qu'alors ils vous
" massacreroient tous.

" Je ne vous rappelle point, mes enfans,
" tant de faits atroces pour vous exciter à faire
" une guerre cruelle et barbare. Un vrai
" chre-

" chretien n'eſt point capable d'une pareille
" inſtigation.

" Vous êtes d'ailleurs libres de faire la
" guerre ou la paix. Le roi ne vous contraint
" en rien ſur cet objet; mais vous ne pouvés
" faire la paix dans les occurrences preſentes
" ſans la participation du protecteur qui n'a
" jamais ceſſé de vous accorder les differens
" ſecours qui vous ont été neceſſaires, et qui
" vous a donné tant de marques de ſon affec-
" tion. De plus les ſermens réiterés que vous
" m'avés faits il y a peu de tems pour m'aſſurer
" que vous ne concluriés rien ſans m'en donner
" avis, ne ſont ils pas d'autant plus inviolables
" que vous voulûtes les faire ſans qu'on vous les
" demandât? Vous prîtes votre patriarche à
" temoin de cet engagement, et par les dé-
" monſtrations de joie dont vous l'accompag-
" nâtes, il n'y avoit pas lieu de croire qu'il
" ſeroit violé.

" N'avés vous pas d'ailleurs à craindre que
" dans ces circonſtances le roi juſtement in-
" digné de ce procedé, ne retire ſa main bien-
" faiſante, qu'il ne vous prive de ſes ſecours
" et ne vous abandonne à vos cruels ennemis;
" malheur que ces mêmes ennemis vous de-
" ſirent et au quel ils tâchent de vous reduire.
" Conſiderés donc qu'il eſt de la plus grande
" con-

" conſequence pour vous de ne pas tomber
" dans l'abime qu'on vous creuſe, et voilà vos
" vrais interêts.

" Quant à ce qui regarde votre conſervation
" tant en général qu'en particulier, tous les
" ſauvages qui ſont ſous la protection de mon
" roi, ne doivent ils pas ſentir par les faits que
" j'ai raconté à quelle affreuſe extremité ils
" ſeroient reduits ſans les ſecours de la France;
" mais ſi au contraire, vous ne faites votre
" paix que du conſentement de celui qui eſt
" votre appui et votre reſſource, vous le trou-
" verés toujours comme une muraille de dé-
" fence entre vous et vos ennemis.

" Conſultés votre patriarche, homme éclairé,
" et qui a pour vous, ainſi que moi, des en-
" trailles de pere, qui ſans ceſſe occupé du
" ſoin de vos ames, ne laiſſe pas de chercher
" à vous procurer toutes les douceurs de la
" vie.

" Si les cendres de vos peres, de vos meres,
" de vos femmes, de vos enfans, de vos parens
" et amis qui ont été maſſacrés pouvoient ſe
" ranimer et ſe faire entendre, elles vous di-
" roient: Ne faites jamais votre paix ſans le
" conſentement de votre ſoutien; défiés vous
" d'un ennemi qui ne reſpire que votre ruine,
" qui ne veut vous voir iſolés que pour vous

" entourer

" entourer plus facilement et vous immoler.
" Gardés vous de recevoir leurs presens. Ils
" cacheroient sous des fleurs des serpens qui
" déchireroient vos entrailles. Elles ajoute-
" roient: Deputés deux de vous vers vos freres,
" qu'ils partent, qu'ils ne perdent point de
" tems, qu'ils leur fassent connoître le pas dan-
" gereux qu'ils ont fait; qu'ils leur ouvrent
" les yeux sur tout ce que je viens de vous dire,
" et que par ce moyen ils les empêchent de
" consommer une paix qui les conduiroit in-
" dubitablement à une ruine totale.

" Voilà, mes enfans, ce que ma tendresse
" m'a suggeré de vous dire en vous faisant ve-
" nir ici. C'est à vous à present à voir le parti
" que vous avés à prendre."

Malgré la longueur de ce discours, j'ai voulu, Monsieur, vous le rendre presque mot à mot par les motifs que je vous ai expliqué. Ne prenés point M. le Comte de Raymond à partie sur l'entousiasme du language, ce ton est necessaire avec les sauvages, et je suis sûr qu'avec plus d'exageration et quelques metaphores, ils en auroient été encore plus touchés. Tout ce que je souhaite, c'est que la conscience de l'orateur soit d'accord avec son éloquence; que la certitude des faits qu'il a fait valoir soit assés

établie

établie pour ne pas lui laiſſer le reproche interieur de n'avoir orné que des calomnies.

Au reſte, Monſieur, vous imaginés bien que ſi on avoit dit à nos ſauvages: Ne faites point de paix, continués une guerre ſanglante, par ce que votre ennemi veut qu'une banderole attachée à vos canots ſoit baiſſée devant lui, ils auroient été peu touchés de cette importante raiſon de s'égorger, ainſi que de toute autre dans ce genre. Mais la conſervation de leur individu leur en paroît une bonne, autant qu'à nous et plus qu'à nous, auſſi eſt-elle la ſeule qu'ils ayent. Si d'autre part on leur avoit dit: Comment le roi de France vous ordonne de ne point faire la paix, il ne veut pas que vous la faſſiés; *Et nous le voulons*, auroient ils repliqué, *Le ſauvage n'a point de maitre.* Ainſi l'attachement à la vie, les beſoins de la vie, la liberté, l'amour de la liberté ſont les ſeuls ſentimens, les ſeuls biens des ſauvages. C'eſt à nous à faire uſage de cette connoiſſance; mais il me reſte à vous faire voir quel a été jusqu'à preſent l'uſage qu'on en a fait dans ces colonies et les progrès que le gouvernement qui y eſt établi y comportent. Je vous ferai ce détail comme le doit faire un ami et non comme le feroit un courtiſan, et ma ſincerité ne doit

pas

pas peu ſervir à vous prouver l'attachement que je vous ai voué.

J'ai, &c.

LETTRE XI.

Du gouvernment de l'Iſle Roïale, du militaire, &c.

MONSIEUR,

LES Iſles Roïale et de Saint Jean obeiſſent au même commandant qui reſide à Louiſbourg; mais ce commandant, comme celui de la Louiſiane, eſt ſubordonné au gouverneur-général de la Nouvelle France qui reſide à Quebec. Il eſt vrai que l'éloignement de ces deux villes empêche que la ſujettion ne ſoit bien penible pour le commandant de Louiſbourg. Je crois même qu'il conſentiroit à l'augmenter de quelques dégrés de plus, à la condition de n'avoir pas un rival d'autorité dans Louiſbourg même. Ce rival eſt le commiſſaire ordonnateur de la colonie, et voici les differentes fonctions de ces deux chefs. Par les avantages et les prérogatives qui en reſultent, vous jugerés aiſement de la deſunion qui doit être entr'eux, lorſqu'ils préferent, comme cela n'arrive que trop ſouvent, leurs intérêts particuliers au bien public. Tout ce qui a rapport au militaire et à la

à la dignité du commandement, appartient au commandant ſeul. C'eſt à lui à donner des ordres aux troupes, et à avoir attention qu'elles ſoient bien diſciplinées et en état de ſervir dans les occaſions. C'eſt à lui à ſe faire rendre compte par les officiers de l'état major de leurs compagnies et à entrer avec eux dans des détails qui leur faſſent connoître leurs devoirs. Il doit tenir la main en ce qu'ils ne faſſent aucune injuſtice à leurs ſoldats en leur retenant leurs vivres ou leur ſolde, et s'il y en a qui tombent dans ce cas il doit les punir; mais le commiſſaire ordonnateur doit faire la reſtitution aux dépens des coupables.

Le commandant et l'ordonnateur peuvent conjointement donner des congés abſolus aux ſergents et aux ſoldats invalides, en ſe conformant à cet égard aux ordonnances du roi.

Le gouvernement des ſauvages regarde particulierement le commandant, ainſi que la ſûreté de la colonie. L'adminiſtration des fonds de la caiſſe, des vivres et des munitions, et généralement tout ce qui a rapport aux magaſins et à la caiſſe appartient uniquement au commiſſaire ordonnateur, et il ne doit être fait aucun payement, aucune vente ni conſommation que ſur ſes ordres. Il doit cependant donner au commandant lorſqu'il le lui demande, des

états

états des vivres et munitions des magasins, afin qu'il puisse être toujours informé de l'état de la place. Le détail et l'administration des hôpitaux regarde aussi l'ordonnateur, quoique le commandant ait le droit de veiller à ce que toutes choses s'y passent en regle. L'administration de la justice est absolument du ressort de l'ordonnateur et le commandant n'a rien à y faire que pour prêter main forte au premier, lorsque le secours deviendroit nécessaire; notés qu'il ne doit jamais s'y refuser. C'est au commissaire ordonnateur, comme premier conseiller à faire, en l'absence de l'intendant du Canada, les fonctions de president au conseil superieur, comme de donner les audiences, de faire appeller les causes, recueillir les voix, prononcer les jugemens, &c. Et lorsqu'il juge à propos de faire convoquer quelque conseil extraordinaire, il doit en faire avertir le commandant par l'huissier audiencier.

Le commandant et l'ordonnateur rendent compte conjointement de la conduite des officiers de justice et proposent des sujets pour les places vacantes par mort ou par demission; mais ce qui regarde en particulier le commandant, c'est de veiller à ce que les officiers majors et ceux des troupes ayent pour ceux de justice les égards dûs au caractére dont ils sont

revêtus

revêtus et de maintenir le peuple dans le respect qu'il doit avoir pour ce même caractére, et sur tout de laisser à ce conseil superieur une entiére liberté dans les suffrages. L'ordonnateur dè son côté doit empêcher le conseil de se mêler directement ni indirectement de ce qui regarde le gouvernement et l'administration générale de la colonie ; l'autorité ne lui étant confiée que pour rendre la justice aux particuliers dans les affaires contentieuses. Le soin d'empêcher les gens de pratique qui sont ou qui peuvent s'établir dans la colonie, de se mêler en quelque façon que ce soit des procés, doit être pris également par le commandant et par l'ordonnateur.

Les concessions des terres, des graves, &c. regardent le commandant et l'ordonnateur en commun, et ils doivent avoir attention de placer celles qu'ils font, de la maniére la plus avantageuse pour l'accroissement de la colonie.

Les officiers de la justice ordinaire, ayant la charge de la police particuliere, doivent avoir pour surveillant le commissaire ordonnateur. A l'égard de la police générale elle appartient au commandant et à l'ordonnateur et elle embrasse trois objets : l'augmentation des habitans, celle des cultivateurs et celle du commerce et de la

pêche.

pêche. Le commandant doit parvenir au premier objet en traitant les habitans avec douceur et humanité et en empêchant qu'il leur soit fait aucune vexation par les officiers. L'ordonnateur doit aussi y contribuer de son côté, en entrant dans les besoins des habitans, en ne permettant pas que le petit soit écrasé par le puissant, et que les officiers de justice abusent de leur autorité.

Quant aux fortifications à poursuivre ou à faire à Louisbourg, et dans quelques autres endroits des Isles Roïale et de St. Jean, le commandant et l'ordonnateur doivent se concerter, ainsi que pour le maintien de la religion et du bon ordre.

Voilà, Monsieur, un abregé des instructions générales et particulieres que le roi donne aux deux chefs du gouvernement de ces isles. Elles sont assurement très bonnes et très bien digérées; mais, selon moi, telles seulement pour des pays qui sont de plus près éclairés de l'œil du maître. Car dans un conflit de juridiction dans ces differentes fonctions, dans celles qui sont en partage, quelle source de division, d'alteration, de querelle entre deux hommes si l'un des deux seulement manque d'une probité exacte, à plus forte raison s'ils n'ont ni l'un ni l'autre ce sentiment qui porte au bien général,

et qui détermine à choisir ce bien. Il y a plus, Monsieur, en supposant deux aussi honnêtes hommes qu'il soit possible d'en imaginer ; en supposant qu'ils soient exemts de jalousie, d'envie, qu'ils puissent respecter cette légére barriere qui separe leur juridiction, ne restera t'il pas toujours un inconvenient dangereux dans le gouvernement partagé avec trop d'égalité ? Comment rencontrer deux hommes qui voyent les choses sous le même point de vue ; comment éviter qu'avec les meilleures intentions du monde, ils ne puissent chacun s'opiniatrer à leur propre jugement, lorsqu'ils le croiront tel que l'amour du bien public doit le dicter ? En vain on leur prescrira l'union, ils se croiront autorisés à la desobéissance. Si vous m'objectés que cet arrangement de gouvernement est tel dans toutes les villes de la France, je vous repondrai qu'il est très bon là, parce qu'il est facile dans les cas contestés de recevoir une décision ; mais dans l'éloignement où nous sommes ici que de desordres et de malheurs ne peut il pas arriver avant que l'ordre émané de l'autorité suprême soit prononcé ? Je crois que vous ne nous allés pas alleguer la foible ressource de se soumettre aux décisions du gouvernement du Canada ; vous n'ignorés pas que dans la plus grande partie de

l'année

l'année il feroit aussi facile d'avoir des nouvelles de Paris que de Quebec. Il est vrai que l'instruction du roi porte que dans les affaires qui requereroient celerité, et sur lesquelles le commissaire et le commandant ne feroient pas d'accord, le sentiment de ce dernier feroit préferé. Mais alors il faut du moins que l'ordonnateur convienne de la necessité de cette célérité, afin de se déterminer à delivrer l'argent necessaire à tout. Comme cet aveu le soumet à une volonté qu'il n'approuve pas, on sent bien qu'il ne peut le faire qu'à la derniere extremité, et par consequent lorsqu'apparemment, les moyens sont devenus inutiles.

Les desagreables preuves de ce que j'avance sont encore assés recentes pour justifier mon sentiment ; et malheureusement ce n'est pas de la contradiction reciproque d'un zéle louable, quoiqu'aveugle, que nous avons à nous plaindre.

En mille sept cens cinquante un, il nous arriva ici un nouveau commandant et six semaines après il fut mortel ennemi du commissaire ordonnateur. Le premier vouloit humilier son collegue qui, de son côté, accoutumé dès longtems aux habitans et aux usages de ce pays, trouvoit mille moyens de le mortifier.

Croyés vous, Monsieur, que pendant ces débats l'etat fût bien servi; l'attention à la sûreté de la colonie bien exacte? Ce que le commandant projettoit, l'ordonnateur le contredisoit. Celui-ci nioit toujours que le cas fût assés urgent pour exiger sa docilité; il ne vouloit point ouvrir, sans un ordre exprès, la caisse du tresor qu'il a ordinairement en sa garde. Il falloit cependant continuer des fortifications, en faire de nouvelles; l'ennemi toujours à craindre, étoit peut-être prêt dès lors à justifier les terreurs qu'il inspire; mais en attendant que la querelle entre les deux rivaux d'ambition, d'autorité et peut-être d'intérêt, dût être terminée, les justes précautions pour être trop tardives, sont en danger de devenir inutiles. Mais ce ne sont point ici des exemples, dirés-vous? Ces deux hommes là avoient sans doute des défauts incompatibles avec l'amour de la patrie? Et qui nous assurera, Monsieur, que d'autres qu'on a envoyé aient été mieux choïsis? Ce choix n'est il pas de lui-même sujet à de grandes erreurs, sans compter les erreurs volontaires qu'occasionne la faveur: ainsi puisqu'il est impossible de connoître assés le coeur de l'homme pour ne pas s'y tromper; puisqu'il seroit trop penible au maître de porter cet examen sur tous ceux qui l'entourent, ne vaudroit il pas mieux ne

hazarder

hazarder l'autorité qu'entre les mains d'un ſeul dans un pays où il eſt ſi difficile de remedier aux abus d'une indéciſion toujours dangereuſe? La honte et la crainte d'être ſans excuſe, de ne pouvoir faire tomber ſur un ennemi le poids des fautes, le contiendroit du moins. Un plan, quelque défectueux qu'il puiſſe être, eſt meilleur avec une ſuite conſtante que les plus excellens projets ſujets à des contrarietés, à des tergiverſations et des remiſes perpetuelles.

D'ailleurs n'allés point imaginer que les deux chefs dont je vous parle fuſſent de ces hommes dont perſonne ne vante le merite. Jugés en plutôt d'après le bien et le mal qu'on en a dit.

L'ordonnateur qui reſte encore dans la colonie a pour ainſi dire, blanchi ſous le harnois. Il eſt venu très jeune dans le pays. Il y a lui même élevé la créole qu'il a pris pour femme. Bien des gens diſent qu'il entend parfaitement les avantages et les intérêts de cette colonie; quelqu'uns, et ſur tout ſon adverſaire, ont prêtendu qu'il entend encore plus les ſiens; qu'il ne favoriſe que ſes proches et ſes alliés; que par des préferences injuſtes, il décourage les habitans et empêche par là les progrès de l'établiſſement. Ce commandant lui reprochoit de plus une baſſe extraction, ſon premier emploi d'écrivain de la marine et la mediocrité

 de

de ses talens pour tout ce qui ne le regarde pas personnellement.

Mais celui qui faisoit ces reproches n'en est pas lui-même exemt. Il a beau se parer de l'honneur d'appartenir à un de nos plus fameux ministres d'etat, on lui nioit cette prétention et on soutenoit que l'intérêt la lui a inspirée et que l'adresse la faisoit valoir. Vous jugés bien que d'après ces préjugés on lui cherchoit noise sur tout. Sa figure même, disgrace si peu reprochable, n'étoit pas épargnée. Il est vrai qu'il en a une de l'espece qu'il faut pour exciter plûtôt à la raillerie qu'au respect des gens qui sont d'autant plus portés à lui en manquer, que dans le vrai il en exigoit trop. L'air imperieux, le ton du despotisme ne peuvent guére être soutenus heureusement avec un visage et une taille ignobles et desagreables, avec des jambes qui rappetissent facheusement celui qui voudroit s'élever au dessus de tout ce qui l'entoure. Un genie vaste, une fermeté éclairée repareroient ces défauts, les efaceroient mêmes; et précisement on assure presqu'unanimement que ces deux qualités ne peuvent produire ce bon effet en faveur de ce commandant. On veut qu'il eut seulement la démangeaison de se mêler de tout, de tout faire, sans talens pour justifier cette inquiétude et ce

zéle.

zéle. En effet, quoique les fonctions des deux chefs soient très formellement distinguées, à force de vouloir empiéter sur celles de son collegue, il fit ici un schisme très préjudiciable à la colonie. Il forma projets sur projets et en barassa la cour ; en vain on lui prescrivoit de se concerter avec l'ordonnateur qu'on a toujours presumé plus instruit par l'experience, il recommençoit toujours. L'entêtement est un attribut trop attaché aux esprits bornés pour pouvoir en être separé, et comme il ne peut répandre son prestige que sur les autres, il tâche d'autant plus d'en trouver les moyens qu'il est plus éloigné de se faire illusion à lui-même. Exiger à titre de décoration du caractére, des honneurs qui ne sont dûs qu'à la personne, est un aveu tacite dont on a grand soin de se cacher la valeur ; et d'ailleurs les airs de hauteur et de fierté ne rehaussent ils pas les qualités personnelles aux yeux des sots, et les sots ne sont ils par le plus grand nombre, peut-être même le seul que s'avise de compter celui qui leur ressemble. Ces reflexions sont générales, comme vous le voyés ; quoique l'objet qui les a amenées puisse décider de l'application ; ce qu'on peut dire de particulier c'est que ce commandant a paru ici comme l'être qu'on devoit le moins y attendre. Aucune
 occa-

occafion n'avoit encore montré ce qu'il étoit capable de faire dans un art qui nous eft fi neceffaire. Employé jufqu'alors dans le fervice de terre où l'on ne prend gueres de notions de celui de mer, il n'avoit pas même dans le premier, été dans le cas d'obtenir des diftinctions. On prétend qu'il excelloit dans les avis et dans les projets; mais je ne fçais fi cette forte de merite peut être compté pour quelque chofe dans un pays où il eft ordinairement de trop.

Cependant on ne s'en tenoit pas à pefer la valeur de fon efprit, l'ordonnateur trouvant trop peu de contradiction fur ce point, l'attaquoit de plus près; quand je dis de plus près, c'eft que je penfe fans doute ainfi que vous, Monfieur, que le coeur et les fentimens qui en dépendent, tiennent plus à un homme que les qualités dont le défaut doit plutôt être mis fur le compte de fon protecteur que fur le fien. On lui reprochoit d'avoir acheté un terrain d'une étendue confiderable et qui avoit été défriché à grands frais, de ne l'avoir pas même payé; d'avoir de plus obligé plufieurs habitans à lui vendre leurs poffeffions attenant ce terrain. On lui reprochoit encore que fa cuifiniere dont il avoit fait fa gouvernante vendoit tout ce qu'on devoit obtenir à titre de grace,

grace, et que par là elle s'eſt enrichie aux dépens de ceux qui les avoient meritées; tout cela ſont des accuſations qu'appuye une dépenſe au deſſus des facultés de celui qui l'a faite, que balance le temoignage de quelques perſonnes qui, quoiqu'obligées à la reconnoiſſance, peuvent n'être qu'éclairées, et que décident les gratifications de la cour. Car enfin à ce même homme dont quelqu'uns ont conſervé ici une memoire ſi peu honorable et ſi peu avantageuſe, on lui a accordé une remiſe de ſes dettes qui étoient conſiderables, par forme de gratification et une penſion de quatre mille livres.

Vous voyés pourtant, Monſieur, combien peu le doute ou la certitude ſur un pareil ſujet, importe à des citoyens qui ſouffrent de l'un et de l'autre. Les habitans, dans la vue d'amaſſer quelque bien, ſont prêts à ſe donner mille ſoins qui feroient le plus grand avantage de la colonie; l'injuſtice arrête les uns, la diviſion fait craindre aux autres d'en perdre bientôt le labeur. De quelque côté que viennent ces fleaux, ils font tout languir, tout déperir. C'eſt encore une fois l'œil du maître qu'il nous faudroit pour y ſuppléer, ſa repréſentation non diviſée et digne de lui. Mais je ne m'apperçois pas avec mes plaintes et mes ſouhaits que ma lettre eſt longue, que je ne trouverois pas

de place pour les autres détails d'un gouvernement dont en bon citoyen je dois déplorer les abus ; dont en bon ami je dois en avertir un ami qui viendra dans peu les ſubir. Reſervons donc le reſte pour une nouvelle lettre et finiſſons celle-ci avec les ſentimens qui terminent toutes les autres.

Je ſuis, &c.

LETTRE XII.

Du conſeil ſuperieur, des autres juriſdictions ; de l'hôpital, des prêtres, des moines, et des miſſionnaires des ſauvages.

Monsieur,

APRES vous avoir aſſés entretenu des deux chefs de la colonie, de leurs differentes fonctions, de leurs diviſions et des inconveniens qui en reſultent, il faut vous parler des corps ſubalternes qui ont le détail du gouvernement. Le conſeil ſuperieur eſt composé du commandant, de l'ordonnateur, du lieutenant de roi, d'un procureur général, de quatre à cinq conſeillers, d'un greffier et d'un huiſſier, et quand il ſe trouve quelque conſeiller malade ou abſent, l'on adjoint quelqu'un de la colonie

pour

pour tenir la place lorsqu'il y a des causes à juger. Mais, Monsieur, puisque j'ai pris le parti de vous ouvrir mon coeur sur le chagrin que me donnent les divers abus qui sont ici presque d'usage, je vous dirai ce qu'il seroit à souhaiter qu'on observât pour y remedier. D'abord il faudroit pour procureur général un homme reconnu au moins du plus grand nombre pour un homme de probité. Il faudroit que cet homme eût suivi le barreau, qu'il eût étudié les loix et qu'il eût avec cela un bon discernement. Il ne seroit pas moins necessaire que chaque conseiller eût également fait une étude des principales loix. On les prend ordinairement parmi les negociants, et trop souvent sans bien examiner s'ils ont les qualités requises, ce qui peut être très préjudiciable. Et comme il n'arrive que trop souvent qu'ils ont quelque intérêt dans les causes qui se plaident contre d'autres negociants, il seroit à souhaiter que le major de la place fût adjoint au conseil, qu'il ne le fût cependant que six mois après avoir été nommé à la majorité, pendant le quel tems il s'appliqueroit à l'étude des loix; il assisteroit à tous les conseils sans cependant avoir de voix déliberative pendant cette espece de noviciat. Il seroit encore bon de faire entrer également au conseil un des principaux capitaines, non en le pre-

nant par rang d'ancienneté, mais en le choisissant sur tout le corps après lui avoir trouvé les qualités convenables à cette fonction et en avoir été convaincu pendant la même durée de tems fixée pour le major.

Il faudroit en user de même pour le lieutenant de roi, et pour tous ceux que l'on destineroit à être conseillers. On auroit par ce moyen toujours un conseil éclairé; il est du moins moralement sûr qu'il le seroit d'avantage que lorsqu'on prend des conseillers au hazard. D'ailleurs ce mêlange d'officiers militaires avec ceux de robe ne pourroit que faire un très bon effet et éviter bien de ces abus que vous devinés sans doute, Monsieur, par mes arrangemens pour s'en preserver. Un bien considerable que ce même mêlange produiroit, seroit d'amener à une societé d'opinions deux états qu'on ne sauroit trop raprocher pour empêcher le mepris d'un côté et la haine de l'autre; mepris et haine qui ne sont que ridicules dans les pays florissans, mais qui sont très dommagéables dans un nouvel établissement. Et quand il arriveroit que ces sentimens ne feroient pas aneantis ils seroient encore utiles; car enfin si l'union est bonne dans les conseils, la division, lorsqu'elle est moderée, ne l'est quelquefois pas moins; elle rend la corruption plus difficile.

Elle

Elle excite des jalousies qui finissent souvent par une émulation avantageuse. Je suis du moins bien sûr que dans ce conseil, tel que je viens de le regler, on ne verroit point les conseillers s'assoir pour juger une cause sans en être instruits; ils voudroient sans doute en apprendre du moins quelque chose par un memoire, ne fût-ce que pour se disputer reciproquement, de discernement; car quel est l'homme de loi ou d'arithmetique qui ne se croye et ne veuille se donner pour plus sçavant qu'un militaire? Quel est parmi les militaires celui qui veuille passer pour ignorant?

Après le conseil superieur vient le baillage qui merite malgré son inferiorité à l'égard du premier, les mêmes attentions et les mêmes précautions. Cette sorte de juridiction qui s'étend particulierement sur le civil et sur la police particuliere de la colonie, est composée d'un juge, d'un procureur du roi, d'un greffier et d'un huissier. Elle est exercée actuellement par les officiers de l'amirauté, ce qui paroît tout à fait incompatible. Il conviendroit donc qu'il y eut un bailli honnête homme, qui eût au moins quelque teinture des loix et sçût la coutume de Paris qui est celle qu'on suit dans les colonies Françoises; qu'on assurât à ce juge et à ses adjoints subalternes du pain, sans leur

laisser

laiffer le foin d'en chercher aux dépens de qui il appartient. En effet les gages attachés à cette juridiction ne font rien moins que fuffifans. Ils ont été reglés fur une taxe qui ne peut plus s'accorder avec l'augmentation de la colonie.

Mais comme fi ce n'étoit point affés qu'il nous manquât des moyens pour entretenir honnêtement nos juges, et pour les forcer par ce bien être, à juger fans vues d'interêt, il nous a manqué auffi les moyens d'executer leurs fentences. Nous n'avons ni executeur de la haute juftice, ni queftionnaire, ni prifons. Vous n'en avés peut-être pas befoin, dirés vous ? Pardonnés moi, Monfieur, car nous ne fommes pas des hommes uniques ; et plût à Dieu puiffions nous nous paffer de tout cela, je ne ferois pas fi inquiet pour la fubfiftance de nos juges.

L'amirauté eft compofée d'un lieutenant, d'un procureur du roi, d'un greffier et d'un huiffier. Je ne puis m'empêcher de fouhaiter encore pour cette juridiction, que l'on faffe choix d'officiers defintéreffés, qui ne faffent aucun commerce et qui foient d'une grande activité et attention pour empêcher tout commerce illicite ; pour faire la vifite de tous les vaiffeaux et batimens qui entrent dans le port, ainfi que pour envoyer dans les autres ports et havres de

l'ifle.

lifle. C'eft l'amirauté qui reçoit la declaration des marchandifes et effets qui font apportés dans la colonie tant par les navires nationnaux que par les étrangers. Les émolumens qu'elle reçoit à cet égard font très confiderables. Elle vifite les batimens et verifie les cargaifons fur ces declarations faites à fon greffe. S'il s'y trouve des effets non declarés ou prohibés par les ordonnances, ils font confifqués et les capitaines condamnés à des amendes pecuniaires, à des faifies de leurs cargaifons, &c. Le juge de l'amirauté eft, comme je l'ai dit, tout à la fois, juge du baillage. Il étoit ci-devant garçon perruquier, il devint commis d'un marchand de Louifbourg, greffier des deux juridictions, et depuis la paix le fecretaire de l'amiral ayant entrepris un commerce maritime confiderable, fit cet homme juge de l'amirauté, lui procura la place de bailli pour mieux s'en fervir dans fon commerce à Louifbourg. Ce juge et ceux qui lui font fubordonnés dans fa juridiction font devenus fort riches. Ce qui leur eft d'autant plus aifé qu'ils font intéreffés dans differentes parties du commerce, fur tout dans celui qui fe fait en contrebande.

Il faut en venir à prefent au gouvernement fpirituel dont l'adminiftration n'eft pas la moins effentielle fur des efprits que le zéle et la fimplicité

plicité rendent ſuſceptibles de toutes impreſ-ſions. On n'a donc pas moins de précautions à prendre pour choiſir les membres de cette eſ-pece de gouvernement que pour tout ce que je vous ai fait obſerver. Je dirai même qu'il y en auroit encore plus ; car les ſauvages ſont très ſuſceptibles de ſcandale, de préjugés et d'entête-ment dès qu'on met la religion en jeu. L'habi-tant a pris avec eux quelque teinte de ce ca-ractére. Jugez donc, Monſieur, du ravage que feroient ici des eſprits ſeditieux, ou ſi vous voulés, de ces atrabilaires qui couvrent l'aigreur et la fougue de leur caractére du manteau de la pieté. Jugés dans quels deſordres plonge-roient des hommes dont l'exemple doit ſervir de regle, s'ils étoient des models de diſſolution pour des gens déja aſſés portés au déreglement ; mais pourquoi mettre à un tems incertain ces malheurs qui ne ſont que trop certains : par-lons plus franchement, nous les éprouvons déja, et qui pis eſt dans les deux genres à redouter.

Nous avons ſix miſſionnaires dont l'occupa-tion perpetuelle eſt de porter les eſprits au fana-tiſme et à la vengeance ; j'avoue que ce ſont des armes qu'ils tournent contre l'ennemi natu-rel, mais cet ennemi n'a point encore rompu la paix qui eſt entre nous et lui, et je doute que le Chriſtianiſme permette d'exciter d'avance à

des

des ſentimens, à des démarches dont les conſequences vont à la haine, à la deſtruction de nos ſemblables et qui peuvent en hâter la triſte neceſſité. Je ne puis ſupporter dans nos prêtres ces odieuſes declamations qu'ils font tous les jours aux ſauvages : " les Anglois ſont les en-
" nemis de Dieu, les compagnons du Diable,
" puiſqu'ils ne veulent point penſer comme
" nous, faites leur le plus de mal que vous
" pourrés. Notre roi n'a pû éviter de faire avec
" eux une paix qui ne doit pas être de durée,
" mais cette paix ne vous regarde point ; conti-
" nués les hoſtilités juſqu'à ce que nous jugi-
" ons à propos de vous ſeconder ; ce ſont là
" vos devoirs envers Dieu, envers vos proches
" dont le ſang crie vengeance ; envers vous
" mêmes, puiſqu'ils ne cherchent que votre
" perte, &c."

Paſſe encore, Monſieur, que le commandant qui peut avoir de ces raiſons politiques qui s'accordent rarement avec l'Evangile, puiſſe leur parler ainſi ; mais que des miniſtres de ce même Evangile, faſſent pareils ſermons, je ne puis croire que malgré l'intérêt que notre miniſtére peut avoir d'en deſirer l'effet, il puiſſe en approuver la forme. Eh qu'oſerions nous repondre aux Anglois ſi, dans la ſuite pour parer le reproche d'une guerre où nous chercherions

à les

à les regarder comme agresseurs, ils nous faisoient voir la copie d'un de ces édifians discours? C'est bien ici qu'il faudroit se recrier; non le Dieu que j'adore n'inspire point de pareilles fureurs! Oui, Monsieur, si ses ministres ne parloient que d'aprés ses saints préceptes, voici ce qu'ils diroient à ces ames simples et droites qu'ils seduisent: "nous sommes tous "les enfans de Dieu, les Anglois le sont "comme vous, c'est au Pere seul à juger s'ils "lui sont desobeissans; il ne nous a point com- "mis le soin de sa cause, il se l'est même re- "servé. Ils sont vos freres, et à ce titre vous "devés oublier les momens où ils ont été vos "ennemis; vous devés même craindre que ces "tems malheureux ne reviennent et au lieu "de chercher à les hâter, déplorer la facheuse "neceffité d'une juste défense."

Si nos missionaires parloient et s'exprimoient ainsi, nous n'en aurions certainement pas assés de six; mais de la maniére dont ils pensent et parlent, nous en avons assurement trop de ce nombre. J'en excepto pourtant un qui en est comme le superieur. Celui-ci est un homme de bien, il a de l'esprit et du bon esprit, de la douceur dans le caractére et de la probité. Ce n'est cependant là qu'un contre çinq, et quelque droit sens qu'il ait, il n'est pas possible qu'il

fasse

faſſe entendre raiſon aux autres, ſur tout n'ayant rien à reprendre en eux du côté des moeurs; car il n'eſt que trop prouvé que les perſonnes de cet état à qui on ne peut rien reprocher ſur cet article ſe croyent tous les autres permis. Il n'eſt pourtant guéres problematique quel eſt le plus dangereux du prêtre débauché ou du prêtre enthouſiaſte, ſeditieux; l'experience n'a que trop décidé. Mais, comme je vous l'ai dit, nous ſommes affligés des deux inconveniens. Si nos miſſionaires excitent des troubles par leurs declamations, les moines recollets qui partagent avec eux le ſoin de l'egliſe, portent au dereglement par leur exemple ſur tout leur yvrognerie, leur ignorance, &c.

L'hôpital eſt deſſervi par ſix freres de la charité. En verité il n'y a pas de ſoldats choiſis au hazard, qui ne menent une vie plus honnête que ces gens là ainſi que les recollets. Ils paroiſſent ne pas même ſoupçonner que la charité ſoit une vertu recommandable, car ſans l'attention que le commandant a quelquefois à leur conduite, les pauvres malades qui vont à cet hôpital, ſeroient aſſurés d'aller à leur tombeau. Cependant le roi les paye autant que s'ils meritoient ſes bienfaits. Il donne pour chaque frere cinq cens livres par an, mille livres pour leur tenir lieu de vivres, trois mille livres pour

l'entretien

l'entretien des meubles et utenſils de l'hôpital, ſix cens livres pour l'entretien et le remplacement des remedes et medicamens qui ſe conſomment chaque année. La journée de chaque ſoldat malade leur eſt payée ſeize ſols et ils ont en outre ſa ration, ce qui s'évalue plus de vingt cinq ſols. Pour les autres perſonnes de la colonie qui y entrent au compte du roi, on leur paye auſſi vingt cinq ſols, et ils en exigent d'avantage des bourgeois ou autres habitans qui s'y mettent à leurs frais. Ils ont la maiſon la plus vaſte, la plus ſolide et la plus commode de la colonie. Ils ont auſſi trois differentes habitations dans les meilleurs endroits de l'iſle où ils élevent des volailles et du betail; toutes choſes qui les mettroient bien en état de faire leur devoir auprès des malades s'ils le vouloient.

Je repons cependant qu'ils ne le voudront jamais et qu'il n'y a d'autre moyen pour la ſûreté des malades que de mettre dans l'hôpital un chirurgien qui viſite les remedes ſur lesquels ces freres de la charité font encore la fraude infame de choiſir les drogues ſelon leur intérêt, et non ſelon la bonté qu'elles doivent avoir. Ils n'en font pas moins ſur la façon de regler la nourriture des malades; ainſi le plus court feroit de ne s'en point fier à eux et de les renvoyer en France faire penitence. Ils

en auroient bien besoin ; car outre tout ce que je viens de vous dire, il reste encore assés d'autres matiéres à leur repentir. Comme ils sont chirurgiens, medecins et apotecaires pour toute la colonie, ils sont perpetuellement à errer dans les maisons, et Dieu sçait ce qu'ils y font ; je crois du moins que s'il y a des femmes qui ne s'en plaignent pas, il y auroit bien des maris qui auroient à s'en plaindre. Effectivement l'emploi de leur ministére de chirurgien qui leur plaît le plus, paroît être celui d'accoucheur ; et il y a apparence qu'ils ont plus d'un intérêt à l'exercer. Enfin, Monsieur, ces choses toutes malhonnêtes qu'elles sont au recit, le sont encore plus dans la pratique, et ceux qui doivent nous édifier par des emplois tout differents, font encore pis que ce que je puis vous dire, je m'en tiens à leur entiere expulsion. Je voudrois qu'on leur substituât des soeurs grises, le soin de l'hôpital seroit mieux entre les mains de ces femmes qui sont en général plus capables de ces attentions necessaires aux malades, et les femmes vertueuses sont propres à tout.

Nous avons ici des soeurs appellées de la congregation d'un institut établi à Quebec, destinées pour l'éducation des jeunes filles et qui sont réellement vertueuses ; mais à peine

sont

ſont elles logées et nourries tandis que le moins impudent creve de l'embonpoint le plus mal employé. En verité j'en ſuis en colere et mon aigreur m'empêche de m'apercevoir que je vous ennuie peut-être, en vous arrêtant ſi long tems ſur les mêmes objets. Venons en donc aux forces qui défendent tout tant bon que mauvais.

Avant la guerre il y avoit un état major à Louiſbourg compoſé d'un lieutenant de roi, d'un major et d'un aide-major et un lieutenant de roi à l'iſle Saint Jean. Les troupes entretenues étoient au nombre de huit compagnies Françoiſes de ſoixante dix hommes chacune, commandées par un capitaine, un lieutenant, un enſeigne en pié et un enſeigne en ſecond avec un détachement de cent cinquante ſuiſſes du regiment de Karrer. Ces troupes étoient en garniſon à Louiſbourg d'où l'on en détachoit une compagnie pour l'iſle Saint Jean et une autre pour la batterie-roïale, leſquelles changeoient tous les ans pour y rouler tour à tour. On faiſoit auſſi un détachement particulier pour le port Toulouſe, un autre pour le port Dauphin et un autre pour la batterie de l'iſlot. Depuis que l'Iſle Roïale a été reſtituée à la France, on a porté la garniſon à vingt quatre compagnies Françoiſes de cin-

quante

quante hommes chacune. L'etat major a été retabli sur l'ancien pié et l'on a fait une nouvelle distribution de la garnison relative à son augmentation. Outre ces vingt quatre compagnies de troupes reglées, on a encore fait repasser dans la colonie une compagnie de canonniers bombardiers qui y avoit été établie quelques années avant la guerre, et elle est de la plus grande utilité pour le service de l'artillerie. Je ne vous dirai pas, Monsieur, qu'il n'y a point d'abus parmi ces troupes, car je ne veux pas plus mentir en ceci que dans le reste. Ce que je puis certifier dans cette occasion, c'est que ce n'est point la faute ni des reglemens, ni des instructions de la cour pour les commandants; mais si l'on continue de ne pas mieux les observer sur ce point qu'on ne les observe sur celui des fortifications expressement recommandées, nous courons risque malgré tant de braves gens qui nous défendent et le nombre des habitans qui dans la seule ville de Louisbourg monte à 4000. personnes dont environ huit cens en état de porter les armes, de retomber sous la puissance de l'ennemi lorsqu'il lui prendra envie de nous reprendre.

N'est il donc pas digne d'un bon citoyen de déplorer la perte des hommes, des soins et des dépenses que nous faisons ainsi periodiquement

par

par la malverſation de ceux qui abuſent de la confiance du prince; auſſi n'ai-je point encore fini mes lamentations, et je vous connois trop bien, Monſieur, pour n'être pas ſûr que vous partagerés le ſentiment qui les dicte.

LETTRE XIII.

Du commerce qui ſe fait dans les deux iſles; de celui qui y eſt probibé, des abus à cet égard.

MONSIEUR,

LE commerce fait aujourd'hui dans tous les états de l'Europe un des principaux objets du gouvernement; outre les richeſſes dont il eſt la ſource, il ſert à unir les differents peuples par des interêts et des commodités reciproques que l'habitude et la correſpondance fortifient, et dont elles forment enfin les noeuds les plus durables dont les hommes ſont capables d'êtres liés.

Cette maxime ſi bien connue des Anglois et des Hollandois, ſemble être devenue la baſe de toute leur politique, il n'eſt preſque point de nation avec laquelle ils n'ayent des traités de commerce et un negoce bien établi. Auſſi n'eſt il pas douteux que l'influence prodigieuſe de ces deux états dans toutes les affaires de

l'Europe

l'Europe et la facilité qu'ils trouvent dans toutes leurs negociations, ne soient dues à ces anciennes liaisons que le commerce a produit, et qu'il a rendu necessaires. Il est surprenant que la France n'ait senti qu'après toutes les autres nations, l'importance d'un article si essentiel; qu'elle ait, pour ainsi dire, renoncé pendant si long tems à tous les avantages qu'elle en pourroit retirer en vendant à perte aux Hollandois, le droit qu'elle avoit d'en donner des leçons.

En effet les François possedent le fond de commerce le plus riche qui soit en Europe. Presque toutes leurs terres sont fertiles et bien cultivées. Ils ont un nombre infini de manufactures; leurs colonies seules fournissent chaque année pour près de cent millions de denrées qui entretiennent une navigation considerable. Tout cela leur donne un superflus immense qui devient à charge, si l'étranger ne l'enleve pas; mais qui doit necessairement porter l'état au plus haut dégré d'opulence, si l'on en étend de plus en plus la consommation.

Une telle constitution de commerce auroit dû naturellement lier les François avec tous les autres peuples. Il en est peu qui ne fassent usage de nos marchandises, qui ne les recherchent même, et ne leur donnent la préference. Il ne faloit donc que leur faciliter l'entrée de nos ports et recevoir d'eux tout ce qu'ils

 peuvent

peuvent nous apporter ſans nous nuire. Par là on auroit augmenté le nombre et la concurrence des acheteurs; il ſe feroit fait un plus grand nombre d'enlevemens, ils euſſent été plus rapides; ce qui ne peut arriver ſans que le prix des denrées augmente, ou du moins ſans qu'il ſe ſoutienne ſur un pied fort avantageux.

Mais loin de s'appliquer à cet objet, on a pris et ſuivi trop conſtamment une route toute oppoſée. Sans s'embarraſſer des autres peuples, on s'eſt repoſé ſur les ſeuls Hollandois du ſoin de notre commerce, et c'eſt ſur ce plan qu'ont été faits les traités que nous avons eu ſi long tems avec eux, et dans leſquels on leur a accordé des privileges exorbitans et incompatibles avec le negoce de tous les autres états.

Quand la raiſon ne s'oppoſeroit pas à des préferences ſi dangereuſes, l'évenement nous a aſſés fait connoître ce qu'il en coute à la France pour les avoir accordées. Nos mers avant ces traités, étoient couvertes de navires du Nord et de la mer Baltique; depuis pour un vaiſſeau Danois, Suedois, &c. qui paroiſſoit dans nos ports on y en voyoit cent Hollandois. La navigation étant donc tout enſemble le moyen et l'occaſion du commerce, tout paſſoit en Hollande, ou plutôt tout alloit s'y perdre; car rien ne contribue tant à la diminution du prix des

mar-

marchandises que de les reunir en trop grande abondance dans le même lieu. Et d'ailleurs comme il ne se consommoit en Hollande qu'une très petite partie de nos denrées, et qu'elles devoient passer dans le Nord et dans la mer Baltique où elles étoient revenduës, il étoit de l'intérêt des Hollandois de les tenir toujours à un prix si bas qu'ils pussent y gagner dans la revente, et que les étrangers n'eussent aucun avantage à les venir chercher en France, ce que ces étrangers se gardoient effectivement bien de faire, vû les droits qu'ils payoient plus qu'eux.

Ce systême de commerce avoit presque ruiné la France. Les Hollandois disposoient à leur gré de ce que nous avions de plus précieux. Leurs vaisseaux le leur portoient à nos dépens et à nos risques; et ils se servoient contre nous-mêmes de cette abondance que nous leur procurions, en fixant à nos marchandises un prix arbitraire, et toujours relatif à leurs reventes dans le nord. D'un autre côté cette diminution de prix à Amsterdam, se faisoit sentir par contre coup dans tout le reste de l'Europe; car c'étoit la Hollande qui regloit le prix courant de toutes les marchandises, et la France étoit obligée de le suivre; ce qui avilissoit quelquefois nos denrées à un tel point, qu'elles nous coutoient le double de ce qu'on en offroit.

Il étoit donc de la derniere importance de renoncer à des traités qui détruisoient les plus precieuses ressources de l'état, nous fermoient l'entrée de la mer Baltique, éloignoient necessairement de nos ports tous les navigateurs de ces contrées; rompoient presqu'entiérement toute relation de notre part avec les états du Nord, qu'ils nous auroient peut-être alienés sans retour.

Car enfin c'est le commerce, c'est la richesse et l'abondance qu'il procure qui, chez tout les peuples, deviennent à la longue l'intérêt le plus cher et le plus constant. Toutes les autres raisons d'état cédent à celle là, ou du moins elles s'y ploient.

Combien donc notre politique ne doit elle pas avoir souffert par l'interruption universelle du commerce où nous avoient reduits les traités avec la Hollande? Car voici ce qui étoit arrivé et ce qui arrivera toujours, quand nous voudrons faire avec quelque nation que ce soit, de pareils traités qui donnent l'exclusion aux autres nations. Les Hollandois ont fait par tout des traités de commerce dont le plan constant et uniforme, se reduit toujours à des stipulations formellement exclusives de tout autre trafic que le leur, ou à des avantages pour eux si excessifs et si singuliers qu'ils équivalent à l'exclusion

clusion même. Par là ils ont achevé de détourner la correspondance directe du Nord avec nous. Ils ont fait leurs établissemens et s'en sont servis pour nous nuire. Car on peut bien dire que des traités de cette espece qui n'ont pour base que l'erreur de ceux avec qui ils sont faits, et où il est visible que toutes les conventions tendent à borner le commerce de ces peuples à celui de la republique d'Hollande, ne peuvent ni se conclure ni subsister sans mettre en oeuvre toutes les ressources de la politique, pour inspirer la défiance, la jalousie, l'éloignement, la haine même s'il le faut, contre les nations qu'on a intérêt d'écarter.

L'Anglois à son tour, quoique quelquefois dupé par les artifices de la republique d'Hollande, n'a pas manqué de l'éclairer de près dans ses démarches au sujet des traités qu'elle a fait, et de vouloir y participer; et cette necessité où l'ont mis notre préference insensée, a peut-être encore plus contribué que l'ancienne jalousie nationale, à leur aversion pour nous. Aussi voit on que le but des deux nations est toujours d'exclure la France comme la seule rivale redoutable. On tâche de la rendre odieuse ou inconnue, d'empêcher qu'on ne frequente directement ses ports, et que l'on ne forme avec elle des habitudes qui dissiperoient

toient insensiblement les préjugés populaires et les semences de divisions, pour conserver ou leurs alliances, ou leurs influences dans toutes les negociations.

Si c'est là l'état des choses, comme on n'en peut pas douter, il faut que nos ministres trouvent des difficultés infinies à s'introduire dans la plus part des cours étrangeres. Tous les esprits y doivent être disposés à la défiance ou à la crainte, suivant le dégré d'impression qu'ils auront recus des rivaux de notre commerce; ou l'on ne nous connoit point ou l'on ne nous y aime point. Le gouvernement y est presqu'aussi prévenu que le peuple. L'intérêt actuel ne parle qu'en faveur des Anglois et des Hollandois avec qui l'on s'est familiarisé par les anciennes liaisons du negoce; on ne croit qu'eux, on ne connoît qu'eux sur le pié d'amis. C'est avec eux que le peuple vit et qu'il trafique; c'est à eux enfin que l'on croit devoir ses richesses. Quand ces états ouvrant les yeux sur leurs vrais intérêts, auroient même voulu établir avec la France des liaisons plus intimes, ils en étoient détournés par les traités de la Hollande avec nous, qui ruinoient entierement leur commerce, leur navigation, leurs pêches; leurs denrées étoient ou prohibées ou assujetties à des impôts dont la Hollande étoit affranchie; ainsi l'on

l'on devoit neceſſairement nous regarder avec indifference, tandis que l'Anglois et le Hollandois étoient precieuſement menagés, et que toutes les raiſons d'état obligeoient à conſerver leur alliance. L'abolition de ces traités pernitieux ne peut que très difficilement, et à la longue, reparer le dommage. Les cœurs ſont aliénés, les habitudes ſont priſes ailleurs, et l'intérêt ne l'emporte par toujours ſur ces deux obſtacles.

Cette digreſſion ſur le commerce en général qui peut-être, Monſieur, vous paroîtra inutile ici, ne l'eſt cependant point par l'influence que le ſujet que j'y ai traité, a ſur le commerce de l'Iſle Roïale.

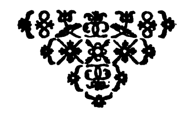
Si nous avions regagné entiement les Anglois, lors qu'après la paix d'Utrecht les deux cours ſe trouvoient dans des diſpoſitions favorables l'une à l'autre, ſi nous leur avions donné la préference ſur une nation dont nous avions bien plus à nous plaindre que d'eux, et qui tôt ou tard paye toujours nos bienfaits d'ingratitude, nos affaires auroient pris une face bien differente; mais en vain on ſe promit alors de travailler à un plan de commerce utile aux deux nations; en vain on renouvella ces promeſſes dans le traité de 1718. On n'a rien executé de ce qu'on avoit projetté. Il eſt arrivé de là que les

deux états ſont demeurés auſſi deſunis que jamais; que les guerres ont été renouvellées, et qu'ayant, par une ſuite de reſſentiment, défendu de part et d'autre l'entrée et l'exportation des marchandiſes, il eſt reſté dans les cœurs un lévain d'aigreur toujours prêt à éclater. On s'obſerve, on eſt prêt à déconcerter les projets les uns des autres. Tout ce qui tend au bien d'un des deux états devient l'objet de la contradiction de l'autre; et ces demarches à demi-cachées, ménent ſouvent plus vite qu'on ne croit à une rupture ouverte.

Cependant la France connoît à preſent le beſoin qu'elle auroit d'ouvrir ſes ports à toutes les nations, d'établir un commerce général. Il eſt à preſumer que l'experience et la neceſſité lui auront enſeigné le moyen d'aſſurer et de faire fleurir ainſi ſon commerce; mais ſes ennemis y conſentiront ils? Les Anglois ne s'y opposeront-ils pas par haine, et les Hollandois par intérêt. La fermentation des eſprits s'échauffe ici; nous cherchons nous mêmes à avoir tort avec des gens dont nous ſavons être haïs, et je crains bien que nous ne le cherchions pas long tems. Quelle difference pourtant pour ces colonies toujours renaiſſantes, vû les malheurs qui les détruiſent periodiquement, ſi elles pouvoient être un tems ſuffiſant en paix avec leurs voiſins;

voiſins; ſi elles pouvoient par un commerce reglé et convenable, prendre les dégrés d'accroiſſement qui leur ſont ſi neceſſaires. J'oſe dire qu'alors les liens étant tiſſus, il ſeroit difficile de les rompre; que la volonté de ſe nuire ſeroit émouſſée et que nous ne ſerions pas enfin toujours à recommencer. Puiſſent mes ſouhaits détourner l'orage que je vois ſe former! En verité, Monſieur, le bien public et le bien particulier doivent dicter ces vœux, et il eſt d'un bon coſmopolite autant que d'un bon citoyen d'en faire connoître le moyen comme je l'ai fait. Il me reſte d'en détailler auſſi les avantages, ce qui me ſera facile dans ma premiere lettre. Je n'aurai pour cela qu'à vous mettre au fait du commerce intrinſeque de l'iſle, de celui qu'on peut et qu'on doit faire avec l'étranger, ainſi que de celui qu'on doit éviter.

J'ai l'honneur d'être, &c.



LETTRE XIV.

Suite du commerce, de celui qu'il convient de faire à l'Isle Roïale ; de ce qui se passe à cet égard avec les marchands de la Nouvelle Angleterre, &c.

MONSIEUR,

LE commerce le plus essentiel de cette colonie et le seul jusqu'à present, est celui de la morue séche ou brumée. C'est ce qui fait vivre les habitans ; c'est aussi leur principale occupation, et c'est par consequent l'objet que le gouvernement doit le plus encourager pour le bien du pays.

Le débouchement de cette morue séche s'opére par celui que font ici les navires qui viennent de France et ceux des isles de l'Amerique Meridionale. Les batimens de France apportent généralement tout ce qui est necessaire à l'usage des differents batimens et chaloupes employés à la pêche. Ils apportent aussi tout ce qui est necessaire à la vie de l'habitant. La vente de toutes ces choses ne se fait qu'au cours du pays, suivant que les denrées y sont plus ou moins rares, et cela en échange de morue tantôt en quintal, quintal et quart, quintal et tiers, et jamais plus haut ; autrement ce seroit

roit une preuve que les vivres feroient extremement rares dans la colonie.

Ces mêmes navires apportent aussi tout ce qui est necessaire pour vêtir les habitans, et quelques meubles et ustencils convenables à leur usage. Les capitaines de ces navires vendent ces effets en argent payable à leur départ ou comptant, et le produit de cette vente sert à achever leur cargaison de morue pour faire leur retour en France. Il arrive quelquefois qu'un bâtiment après sa vente faite, a des fonds plus que suffisans pour se charger, alors il emporte ces fonds en lettres de change. Il arrive même que la morue étant chére, il ne prend que celle qui lui revient pour les fournitures qu'il faut necessairement échanger et que par là il emporte plus de fonds en lettres de change.

Les batimens de l'Amerique Meridionale apportent des sirops, guildives ou taffiat, du sucre, du caffé et du tabac, mais en moindre quantité, toujours en échange des morues, attendu la communication qui s'en fait dans cette partie de l'Amerique pour la nourriture des negres qu'on y employe.

La colonie étant trop peu considerable pour faire par elle même la consommation de ces sirops, taffiats, sucre, caffé, &c. qui y sont apportés, pour en faciliter la vente et le débouche-

ment tant aux habitans du lieu qu'aux marchands des Isles Antilles, on permet aux Anglois de venir commercer en cette colonie et d'en enlever ces sortes de denrées dont ils ont grand besoin. Ce commerce est fort avantageux pour nous, quand il est bien reglé, et que les Anglois n'apportent aucune marchandise capable de préjudicier au commerce de France et sur tout à celui de la morue. Ce dernier article est d'autant plus defendu qu'il causeroit vraiment un préjudice extrême à la colonie; puisque la vente de la morue est notre unique ressource. Il est certain qu'on doit faire à cet égard la plus vigilante attention, car les Anglois ayant des colonies plus étendues que nous, et y faisant une pêche plus abondante, ils n'en cherchent que le debouchement; et que d'ailleurs de mauvais citoyens pourroient être tentés par cet onereux intérêt, puisque, comme je l'ai déja dit, notre morue est plus chére que la leur.

Au reste il leur est permis d'apporter des rafraichissemens, comme des legumes, des bestiaux, de la volaille, bled d'inde ou mays, avoines, planches, madriers, bardeau, bois de charpente, boucaux et briques. Comme ces especes de marchandises ne sont pas toujours suffisantes pour faire leur retour, ils apportent aussi de

l'argent,

l'argent, et ils vendent aux negocians des goelettes, eſpece de batimens qni reviennent à meilleur marché que ſi on les faiſoit faire dans le pays, et qui même ſont de plus de durée, attendu què leurs bois valent mieux que ceux de l'Iſle Roïale. Comme il eſt extremement défendu de donner de l'argent aux Anglois, et que nous devons plutôt en recevoir d'eux, leur commerce ne peut que nous être avantageux et nous faire deſirer la paix. Nous gagnerions cependant infiniment plus, ſi on tiroit du pays le parti qu'on en peut tirer de la maniére que je vous le détaillerai dans une autre lettre. Alors nos iſles fournies de tout, feroient abſolument independantes de tout commerce qui ne feroit pas totalement à leur profit. Quant aux Americains Meridionaux, il faut bien leur donner quelque argent pour les amorcer, ils en ſont mêmes fort avides, parce qu'il y a pour eux du benefice ſur l'argent d'ici aux iſles; mais le peu qu'on leur en donne ne ſera, quand on le voudra, qu'une très petite partie de la circulation des eſpeces Angloiſes qui, comme vous le voyés, feroient notre richeſſe, ſi l'union et le commerce étoient bien menagés.

Les habitans pêcheurs font ordinairement la pêche dans des chaloupes; et pour la faire plus à leur avantage, ils tâchent d'avoir des trente

ſix

fix mois pour leur aider à ce travail, ce qui leur est abſolument neceſſaire, et pour le bien public on doit leur en procurer. Ces trente six mois ſont des hommes qu'on engage en France ſur les côtes de Normandie et de Bretagne pour paſſer en Amerique et y ſervir ce tems. Les capitaines des navires qui viennent dans cette partie de l'Amerique, ſont obligés par ordonnances du roi d'y en tranſporter un certain nombre à proportion de la grandeur de leurs batimens. La plus grande partie des habitans, ceux qui ſe ſont le mieux ſoutenus dans la colonie, y ſont venus ſur ce pié. Ce ſont ces habitans qui attachés au commerce du pays, le ſont preſque tous par commiſſion. Ce ſont eux qui font faire la pêche et qui fourniſſent aux autres habitans du pays. Ils voudroient tout embraſſer, ils tâchent d'apporter des obſtacles à ceux qui y viennent commercer d'ailleurs. Ils forcent même ſouvent les habitans aux quels ils fourniſſent et font quelques avances, à leur laiſſer leur morue à bas prix, tandis qu'ils pourroient la vendre bien plus avantageuſement aux étrangers. Ils font encore pis, car lorſqu'en hyver l'habitant a beſoin de la morue qu'il a vendue, ils la lui revendent à un prix exorbitant, et cette eſpece d'abus ne laiſſe pas que de porter un grand dommage au bien de la colonie ; mais pour

pour le reformer, il faudroit en faire porter la punition à ceux qui ont les rénes du gouvernement, par ce que ceux-ci en sont les fauteurs et souvent les instrumens.

Je pense, Monsieur, que la vigilance sur de pareils sujets seroit au moins aussi necessaire que celle que merite l'observation des ordonnances du roi contre le commerce prohibé; et cependant je vous dirai franchement qu'on manque presque également à ces deux égards. Ce n'est pas que les moyens d'exactitude soient impossibles, et vous en allés juger par les observations que j'ai faites sur ce sujet.

Il est démontré que tant que nous serons dans la situation d'avoir besoin de nos voisins, il faut absolument commercer avec eux; il n'en est pas moins démontré que lorsque nous pourrons nous en passer, leur commerce deviendra doublement avantageux pour nous, et qu'il est par consequent de notre plus grand intérêt et de l'entretenir et de nous mettre dans cette heureuse position; mais il n'est pas moins certain que toute frequentation deviendroit nuisible à l'état, et par consequent dans la suite aux particuliers, si par un commerce préjudiciable au bien commun, nous faisions tomber le notre. Ainsi on ne peut trop empêcher ce malheur; et voici

voici ce que mes obſervations m'ont fait imaginer à ce ſujet.

Le commerce prohibé avec l'étranger conſiſte en farines, biſcuit, goudron, bray, en toutes ſortes de marchandiſes ſeches comme étoffes, quincaillerie et autres provenant des Anglois et plus particulierement en morue. Cependant ces differentes marchandiſes ſe vendent non ſeulement dans le port de Louiſbourg; mais le même commerce ſe fait également dans les autres ports et havres des deux iſles.

Voici ce qui ſe paſſe particulierement à Louiſbourg. Les capitaines des batimens Anglois qui y viennent, doivent faire leur declaration de toutes les marchandiſes dont ils ſont chargés; mais ils ne la font que de celles qui ſont permiſes et neceſſairement utiles à cette colonie, en tant qu'on ne peut les tirer de France et qu'on ne ſauroit s'en paſſer. Il eſt vrai que d'abord qu'ils ſont arrivés on y envoye une garde afin d'empêcher que rien n'en ſorte avant que les officiers de l'amirauté aient fait leur viſite; qu'ils ayent verifié s'il y auroit quelqu'autres marchandiſes que celles dont le gouverneur et l'ordonnateur ont donné permiſſion, et ſi la declaration faite eſt exacte et vraye. Mais ces précautions ne ſont rien moins que des ſûretés. Ceux qui ſont prépoſés à cet

égard

égard n'ont nulle exactitude. Ils font cet examen avec negligence et il arrive fouvent qu'après de telles vifites et la garde étant retirée, les capitaines Anglois, qui font toujours d'intelligence avec quelques particuliers negocians de la ville, introduifent dans l'obfcurité les chofes les plus portatives qui n'ont point été declarées. A l'égard des groffes marchandifes, comme la morue, les farines et bifcuits ils ont auffi des negocians dans la ville, qui font trouver pendant la nuit des batimens François à bord des navires Anglois et recoivent leurs marchandifes. Ils en font enfuite entrer ce qu'ils peuvent et envoyent le refte dans les autres parties de la colonie.

Il y a encore une autre maniere de faire le commerce prohibé. Certains negocians d'ici, fous prétexte d'envoyer faire des emplettes de morue à Gafpé, ou à Pavos qui font de la dépendance du gouvernement de Quebec, et où elle eft à meilleur marché que dans nos ifles, en font acheter à terre neuve et à l'ifle St. Pierre appartenans aux Anglois.

Depuis la reprife de poffeffion de Louifbourg l'on y a fouvent vû des efpeces de negocians des ifles St. Domingue, la Guadeloup, la Martinique, qui viennent comme paffagers à bord des batimens Anglois. Ces batimens fejournent

quelque

quelque tems dans ce port fous prétexte de vendre tous les effets permis et lorfqu'il en a été vendu quelqu'uns, ces prétendus paffagers demandent alors la permiffion d'acheter ces mêmes batimens ainfi que leur cargaifon, et cette cargaifon confifte la plus part du tems en morue et autres effets qu'on s'eft bien donné de garde de declarer; enfuite ils vont les vendre dans les autres lieux de la colonie, en partageant comme de raifon le profit avec les Anglois proprietaires de ces batimens aux quels on fait feulement la ceremonie de changer de pavillon. Si au contraire toute la cargaifon a été vendue, le François fous le nom du quel il paroit que le batiment a été acheté, prend ici pour la forme quelque morue, et n'en prend qu'une petite quantité, après quoi il dit que la cargaifon eft faite et qu'il va la vendre à la Martinique. Les officiers de l'amirauté l'en croyent honnetement fur fa parole, et lui enregitrent, fignent et delivrent fa déclaration; ainfi il s'en retourne en toute fûreté à Bafton avec l'equipage Anglois. Il arbore pavillon François en partant, et remet pavillon Anglois lorfqu'il eft en pleine mer. Il fait le même manège après avoir chargé la morue qu'il veut à Bafton ou ailleurs, et arrive de cette façon aux colonies Françoifes meridionales où il vend fa

ſa cargaiſon, toujours pour le compte de ceux qui lui font jouer ce role.

On ne prend pas tant de précautions dans les autres ports et havres de l'Iſle Roïale. Comme on n'y a point encore prépoſé d'officiers pour viſiter les batimens étrangers qui y abordent, on y achete ſans crainte les morues dont ils ſont chargés. Chaque perſonne les met enſuite dans ſes batteaux et les apporte à Louiſbourg où elles ſont vendues comme provenant de la pêche faite dans le pays. Pluſieurs negocians de Louiſbourg ont d'ailleurs des commiſſionnaires qui achetent ces morues dans les havres éloignés, les amenent dans celui-ci, les chargent dans leurs batimens où ils en ont déja d'autres et enſuite les envoyent vendre dans les Iſles Antilles.

Par toutes ces contrebandes et ces malverſations l'argent ſort du pays, au lieu qu'il devroit, vû la quantité et ſur tout la qualité de nos morues, y multiplier; il ſemble même qu'on ferme les yeux à cet égard, tandis qu'on eſt vigilant ſur le commerce des negres qui nous eſt également défendu. Cependant ce dernier commerce eſt trop difficile à cacher pour demander une ſi grande attention, et l'autre en demanderoit une entiere. Je commencerai d'entrer dans le détail des moyens pour parvenir à remedier

remedier à ces abus en ce qui regarde le Port de Louisbourg.

Dès que les batimens Anglois sont arrivés dans ce port, il conviendroit d'envoyer à leur bord, non seulement un caporal et quatre hommes, ainsi qu'il est d'usage ; mais encore un officier qui resteroit pareillement jusqu'à ce que la visite y eut été faite. 1°. Il y a apparence que cet officier, si on le choisit honnête homme, empêcheroit que le capitaine du batiment ne corrompît les soldats. 2°. Sa presence engageroit les officiers de l'amirauté à faire leur visite plus ponctuellement et plus exactement, d'autant qu'il seroit chargé de venir rendre compte au gouverneur de la façon dont toutes choses se seroient passées.

Il seroit necessaire que de leur côté les gens de l'amirauté fouillassent par tout sans rien excepter, en presence de l'officier ; il seroit aussi très à propos de les faire ressouvenir de tems en tems, de l'ordre et de la précision dans lesquels ils doivent faire leur visite. Il est des cas où il faudroit qu'ils en fissent une seconde lorsque ces batimens veulent s'en retourner. Ces cas là sont lorsque les capitaines ont fait des declarations de marchandises que le gouverneur et l'ordonnateur n'auroient pas permis de vendre ; il est prudent alors de sçavoir s'ils emportent effective-

effectivement ces marchandiſes. Enfin, cette viſite eſt indiſpenſable pour les batimens étrangers dont on a permis la vente et le changement de pavillon.

Les officiers de l'amirauté doivent auſſi viſiter les batimens François, ſur tout ceux qu'on dit venir de Gaſpé et de Paboze ou Pavos ; ce ſont les plus ſuſpects. Mais pour obvier totalement à cette derniere contrebande, il faudroit que le gouverneur de Quebec eût quelqu'un de prépoſé à Gaſpé et à Paboze, le quel ſeroit chargé de donner des certificats à tous les capitaines de batimens qui feroient dans ces ports emplette de morue, en ſpecifiant la quantité ; leſquels certificats les capitaines ſeroient obligés de repreſenter à Louiſbourg.

Lorſqu'il y a quelque batiment ſoupçonné d'avoir des marchandiſes prohibées, on doit le faire venir à la calle du port, parce qu'il eſt là plus en vue de tout le monde ; d'ailleurs on ne doit jamais permettre la vente d'un batiment avec ſa cargaiſon ſans l'avoir bien examinée. La ronde que le capitaine de port doit faire pendant la nuit dans ſon eſquif ou canot, devroit ſe faire avec la plus grande exactitude.

Tous ces moyens bien executés empêcheroient indubitablement le commerce prohibé à Louiſbourg.

Quant

Quant à celui qui se fait dans les autres ports et havres des deux isles, comme il n'y a personne de commis pour faire la visite des batimens qui y viennent, on pourra y suppléer au moïen des redoutes qu'on a dessein d'y construire, l'officier qui en aura le commandement, auroit ordre de tenir exactement la main à ce qu'il ne se fit aucun interlope. Il ne permettroit à aucun batiment étranger d'y mouiller, ensorte qu'ils seroient contraints de venir en droiture au Port de Louisbourg. S'il arrivoit qu'un gros tems ou quelque accident imprévu obligeassent quelque batimens d'entrer dans quelqu'un de ces ports ou havres, le commandant de la redoute la plus voisine le recevroit jusqu'à ce qu'il fût en état de se remettre en mer. Il y envoyeroit cependant un sergent ou caporal de confiance pour empêcher qu'il n'en sortît rien et qu'aucun batteau ne l'accostât. Ce sergent resteroit dans le batiment jusqu'à son départ, et l'officier ainsi sans violer l'hospitalité quant au secours dont ses hôtes auroient besoin, assureroit le bien public.

Il ne laisseroit d'ailleurs sortir du port ou havre de sa dépendance, aucun batteau sans lui en avoir donné par écrit sa permission, et sans avoir pris la declaration du capitaine de l'endroit où il projetteroit d'aller, et à son retour

tour il examineroit s'il n'auroit rien apporté de prohibé.

Il eſt au reſte à preſumer que lorſque les officiers de l'amirauté verront des redoutes établies dans les ports et havres des deux iſles, ils y commettront auſſi quelqu'un pour leurs intérêts : ainſi de quelque façon que ce ſoit, le commerce prohibé ſe trouvera bientôt également et entierement aboli.

Mais je ne m'apperçois pas Monſieur, que le rôle de legiſlateur qu'il me paroît que je joue aſſés bien, m'emporte plus loin que je ne l'ai penſé. Cette lettre eſt ſi longue que je n'y ai pas de place pour ajouter un petit memoire de ce qu'un particulier et même un gouverneur pourroient faire licitement pour s'enrichir ici. Comme ces combinaiſons pourroient pourtant vous devenir utiles, je ne les obmettrai pas. Je les renvoyerai ſeulement à une lettre que je vous écrirai après vous avoir parlé de choſes plus intereſſantes pour le moment preſent, vous ne vous en ſervirés que pour un beſoin qui n'eſt pas ſi prochain ; d'ailleurs la matiére qui ne ſera qu'un calcul, eſt aſſés ſéche de ſoi pour devoir être regardée comme un hors d'œuvre. En voilà donc aſſés pour cette fois.

Je ſuis, &c.

LETTRE

LETTRE XV.

Reflexions ou conjectures sur l'Isle Roïale; projet de rendre Louisbourg imprenable. Plans et moyens proposés à la cour de France par le Comte de Raymond.

MONSIEUR,

LE croiriés vous, de facheuses reflexions sont venues troubler le plaisir que j'avois eu à imaginer les arrangemens dont je vous entretins dans ma derniere lettre? N'allés pas penser qu'elles viennent de ce que mes projets sont defectueux ou impossibles, non, c'est plutôt parce qu'ils sont trop sages et qu'ils seroient aussi utiles que faciles à exécuter. Si les avantages de la regle et du bon ordre sont frappants pour nous mêmes, ils ne le sont pas moins pour ceux qui nous en voient jouir. Ils fixent l'attention d'un ennemi qui bientôt par la connoissance du bien dont nous nous sommes procurés l'augmentation, sent croître l'envie de nous en priver. D'ailleurs s'il est onereux d'avoir un besoin journalier de son voisin, il est bien dangereux de pouvoir entierement s'en passer, sur tout, lorsqu'il faut lui arracher la possession d'un commerce où il trouve son

compte;

compte; alors la haine fomentée par l'intérêt éclate; on tâche de faire rencontrer obſtacle ſur obſtacle à nos deſſeins, et ſouvent de les arrêter dans le commencement de leur exécution: Auſſi voit on que ce que l'on ſouffre le plus impatiemment dans autrui, eſt le deſir de s'affranchir d'une dépendance dont on a profité longtems. Cette dépendance dans une égalité reciproque eſt aſſurement conforme aux vues de la création; mais celle que la malhabileté des uns et la tyrannie des autres ont établie, pour être inſuportable, n'en devient ſouvent pas moins d'une neceſſité abſolue. Ces conſiderations m'ont amené inſenſiblement à chercher des preſervatifs qui leur fuſſent convenables; et voici ceux qui peuvent paroître les plus ſûrs. Je crois d'abord qu'il faudroit ſur toutes choſes ſe mettre à l'abri des forces étrangéres avant que d'exciter la volonté de les employer; qu'il faudroit s'aſſurer de ce qu'on peut ſe procurer d'utilité dans ſes plans, avant que de les manifeſter; et qu'il ſeroit même de la prudence d'en abandonner quelqu'uns dans le nombre de ceux qui ne procureroient que de mediocres avantages, et dont par conſequent la démonſtration ſeroit plus dangereuſe que profitable. D'après ces idées ſi le gouvernement étoit entre mes mains, je fortifierois inſenſiblement et comme

par maniére d'occupation ces deux isles. Loin de negliger la sûreté de Louisbourg, je tâcherois de le rendre imprenable, et tout cela sans paroître songer à rien déranger à la forme du commerce actuel; ensuite voyant que l'entretien du pays coute plus d'un million trois cens mille livres au roi, je calculerois ce qu'il est possible avec les plus grands soins, de rabattre de cette somme. Je ne m'aviserois pas de prétendre faire un rabais entier et ne me tourmenterois pas à cet égard pour enfanter mille projets chimeriques. L'exemple de l'habile commandant dont je vous ai parlé ne me tenteroit pas. L'imagineriés vous, Monsieur, cet homme avoit cru pouvoir totalement redresser la nature en ces lieux; il avoit trouvé que les choux, les laitues et quelques autres legumes qui y croissent n'étant pas des richesses assés précieuses, devoient faire place aux veritables sources d'abondance. En consequence de cette noble ambition il presenta à la cour un plan pour le défrichement des terres, aux quelles il faisoit ensuite produire toutes sortes de grains à plaisir. Ce memoire datté de Louisbourg auroit été datté à plus juste titre du chateau d'Alcine, ou de la grotte aux visions; et il étoit aussi bien raisonné que raisonnable: Les regles de la multiplication n'y étoient pas oubliées,

bliées, au point que nous qui aurions de la peine à fournir en bled à la nourriture d'une douzaine d'hommes, nous étions, par ſon art enchanteur, en état de nourrir toute la Nouvelle France, et ſans doute avec le tems, l'ancienne. Mais comme apparemment il auroit trouvé le ſecret de changer notre terre ſterile et deſſechée, nos rochers et nos tourbes en terres fertiles, et que je n'ai ni cette adreſſe ni ce pouvoir, je m'en tiendrois à ce que je vous ai dit ſur le commerce de la morue qui en effet eſt notre unique reſſource, et qui bien menagé, peut devenir une riche mine d'or pour nous. Ce n'eſt pas qu'on ne pût faire quelque choſe de bon de l'iſle St. Jean; outre ſes productions naturelles en diverſes ſortes de bois dont je vous ai parlé, on pourroit encore en tirer parti à bien des égards.

D'abord la pêche ſedentaire y produit beaucoup. Une compagnie qui s'en chargeroit, pourroit avec un peu d'œconomie proportionner les frais au profit; le terrain étant d'ailleurs plus propre à la culture, on en donneroit des portions à ceux qu'il faut nourrir. La traite des pelleteries avec les ſauvages aide encore conſiderablement au commerce de la morue; ainſi il n'y auroit plus qu'à augmenter le nombre des habitans. Par là les prairies ſeroient miſes

en valeur, les beſtiaux multiplieroient et l'on mettroit à profit tous les endroits où l'on pourroit ſemer du bled, endroits bien moins rares dans cette iſle que dans l'Iſle Roïale. Ce projet ſouvent propoſé, n'a jamais été conſtamment ſuivi par l'extrême miſére où l'on laiſſe ceux qui peuvent l'executer et par le partage injuſte et imprudent qu'on fait des conceſſions qu'on accorde. On n'eſt pas plus avancé dans le plan de peupler Labrador. On avoit imaginé que la fertilité de la terre dans ce dernier lieu, la facilité d'y faire la pêche de la morue, y attireroit tous les Acadiens mecontens de la nouvelle domination à laquelle ils ſont ſoumis; que la commodité de faire avec les ſauvages qui l'habitent, la traite des pelleteries, feroit une amorce de plus ; on avoit arrangé, pour prévenir les inconveniens qui reſultoient de ces commencemens d'établiſſement, et du voiſinage de ces mêmes ſauvages, d'aider aux premiers par des avances proportionnées à leurs beſoins, et de contenir les autres par un ordre exact et des troupes reglées pour les maintenir.

Il y avoit encore un projet qui, ſelon moi, auroit pû, bien executé, être le meilleur. Vous ſavés que quand on fit l'établiſſement de cette colonie, on avoit d'abord penſé à fortifier le Port Dauphin. Je vous ai dit ſur quels motifs

on

on se détermina pour Louisbourg. On ne tarda guére à sentir qu'on n'avoit pas fait le choix le plus sûr. Louisbourg qu'on vouloit regarder comme imprenable, fut pris dans la derniere guerre, et il y a toute apparence que le Port Dauphin ne l'auroit pas été, ou que sa perte auroit été si cherement payée qu'on auroit à peine eu lieu de la ressentir. Ces raisons auroient dû faire sur le champs prendre un parti qui, vû la cause subsistante de la querelle, né pouvoit manquer de devenir bientôt necessaire. Au lieu de cela le commandant dont je vous ai tant parlé et qui (si j'ose m'exprimer ainsi) n'a cessé d'endormir la cour, proposa d'autres expedients de sûreté. Il avoit la fantaisie des redoutes, et pour les placer il fit faire le chemin de Myré. Il est vrai que par là il facilita la communication de Louisbourg avec le Port Toulouse, mais en même tems il applanit la voïe aux ennemis. Ces derniers auroient bien eu de la peine à pénétrer à travers des molieres, des bourbes et des rochers, à present ce n'est plus pour eux qu'une promenade. Et les redoutes, dirés vous? Eh, Monsieur, il n'y en a point encore de construites, quoi qu'on eut dû commencer par là. Je crains même, au train que les choses prennent, que l'ennemi ne profite de la commodité, sans avoir à lutter contre

 l'obstacle

l'obstacle qui devoit y être inséparablement uni. Dans cette crise quelques personnes bien intentionnées ont reveillé l'idée de fortifier le Port Dauphin. On a de nouveau fait valoir les avantages de la situation ; l'impossibilité d'y faire entrer plus d'un vaisseau à la fois en est certainement un inestimable. Le voisinage de Labrador et autant de facilité pour la communication qu'en quelqu'autre endroit que ce soit de l'isle, augmentent l'importance de ce dessein. Je souhaite qu'on ne s'en tienne pas à la simple speculation, et qu'on se hâte de jouir des fruits d'une execution si utile, si elle est trop tardive, elle sera très dangereuse, puisqu'elle est annoncée ; car je vous l'avoue, Monsieur, je prévois que dans tout ceci, nous n'aurons que la gloire de l'invention et que nous n'en serons recompensés que par l'honneur que nous avons cru nous faire en la disant hautement. Il y a lieu de penser qu'on nous épargnera bientôt la peine de l'execution. L'orage gronde de près, et les préparatifs pour s'en garantir, me semblent fort éloignés. L'imprudence est d'autant plus grande qu'il est impossible, sans une basse flatterie, de dire que nous n'y avons pas contribué. Enfin, Monsieur, au malheur d'être à la veille d'une guerre, nous ajouterons peut-être celui d'en être la victime et d'être accusés de

l'avoir

l'avoir procurée hors de saison pour nous. La fermentation commence à se manifester chez les Anglois ; depuis longtems les gens attentifs l'apperçoivent ici. Mais pour vous mettre au fait de ces differents mouvemens, pour que vous jugiés de ce qui en resultera pour l'honneur des deux nations, il faut entrer dans les motifs et le renouvellement de leurs anciennes querelles, dans les especes d'hostilités commises de part et d'autres ; car pour leurs dispositions vous les sçavés déja, et mes lettres vous les ont suffisamment démontrées. Il importe peu quel sera des deux peuples celui qui se déclarera ouvertement. Le veritable agresseur est toujours reputé celui qui a donné lieu à la querelle. Heureux si nous n'avions à nous reprocher que l'imprudence d'avoir fait éclater nos desseins, s'il y en avoit aucun dont l'exécution fût une réelle transgression de la paix, ou du moins si nous étions en état de soutenir sans risque, les suites de ces differentes fautes. Vous jugés bien, Monsieur, que dans cet épanchement de confiance que j'ai et que j'aurai en vous sur des objets plus importans, c'est le cœur d'un ami qui se confie à vous, que je vous montrerai à découvert. Il est trop penible de dissimuler ce qu'on desaprouve pour ne pas saisir avec joïe l'occasion de se livrer en-

 tierement

tierement à celui à qui l'on eſt entierement dévoué.

Je ſuis, &c.

LETTRE XVI.

De la guerre des ſauvages contre les Anglois. Belles reflexions du Comte de Raymond à cet égard.

MONSIEUR,

COMME la guerre des ſauvages Mikmacs, Marichites et Abenakis va malheureuſement être la cauſe apparente et le ſignal de la guerre générale, c'eſt par celle-ci qu'il faut commencer à vous entretenir. Quant au principe, ou cauſe ſecrete de cette même guerre, c'eſt à l'honnête homme doué d'un eſprit d'impartialité à en juger. Il me paroit cependant qu'on peut appuïer ce ſujet ſur la connoiſſance de l'intérêt que chacune des deux nations pouvoit avoir de rompre la paix. On doit encore faire une autre conſideration qui n'eſt pas moins importante pour faire naître au moins cette diſpoſition au doute ſi neceſſaire pour bien juger. Je vous entretiendrai dans la ſuite de ces divers intérêts que nos ennemis et nous pouvons avoir à une rupture, et nous les peſerons avec la balance

balance de l'équité. A present il faut examiner si les motifs de la guerre que les sauvages nos alliés ont faite aux Anglois, sont réels ou s'ils sont seulement specieux. Il n'est pas douteux que s'ils sont solides et fondés, les Anglois n'aïent eu tort de nous rendre responsables de l'effet qu'ils ont produit; mais que s'ils paroissent plutôt suggerés et inventés seulement, pour servir de prétexte, nous ne soyons les veritables agresseurs. Car enfin on ne pourroit pas dire que dans le cas que les sauvages n'apuïassent leur haine et ses suites que sur des raisons futiles, ce n'est pas notre faute. On est toujours coupable de ce qu'on approuve, et sur tout quand les personnes qui font le mal, dépendent en quelque façon de nous. Mais il seroit à souhaiter qu'on ne pût nous accuser que de cette approbation tacite; et pouvons nous l'esperer? Le discours d'un de nos commandans aux sauvages que je vous ai rendu mot à mot dans une de mes lettres, peut il être favorablement interprêté pour nous laver de cette tache. Les exhortations des prêtres qui ont repeté mille fois les mêmes choses en les appuïant de toutes les dispenses qu'ils donnoient au nom de la religion, dont ces pauvres peuples les croient souverains arbitres; les vues qu'ils supposoient qu'ordonnoit cette

même religion ; tout cela est trop contre nous, si le fond de la querelle n'est pas fondé sur l'équité et la justice. Il faut d'abord pour décider cette importante question sçavoir quels devoirs impose un traité de paix, et quelles dispositions il doit augmenter dans les parties contractantes. Premierement il est constant qu'une reconciliation solemnellement jurée, doit être suivie du pardon absolu de toutes les injures, violences et querelles passées ; si le cœur humain étoit assés généreux pour en oublier totalement le ressentiment, il en seroit plus estimable ; mais ceux qui y joignent la vengeance sans de nouveaux motifs, se nourrissent d'une perfidie trop dangereuse pour n'être pas abhorrée. Secondement un traité de paix suppose dans ceux qui le font, ou l'impuissance de continuer la guerre, ou des convenances qui font desirer de la finir, ou des raisons très fortes qui y obligent. Dans ces trois cas n'est il pas vrai qu'on doit être disposé à suivre un devoir qu'on sente interieurement être une necessité ; n'est il pas vraisemblable aussi que cette disposition d'abord un peu contrainte, devient naturelle par le penchant que nous avons à la société et au repos ? Est il d'ailleurs de moyens plus propres pour affoiblir la force des passions qui ont vivement frappé dans une

certaine poſition, que les differentes occupations que preſentent une poſition plus agréable ?

Je ne parle point ici, Monſieur, pour ces ambitieux dont (pour menager les termes) l'eſprit n'eſt rempli que des aſtuces de la politique, dont le cœur eſt paîtri d'ambiguité, qui combinent dans un traité de paix toutes les reſſources qu'il eſt poſſible de ſe reſerver pour recommencer la guerre. Souvenés vous, je vous prie, qu'il eſt queſtion des ſauvages tels que je vous les ai peints, et qu'ils ſont en effet; qu'il s'agit par conſequent de gens ſimples dont les ruſes et la malice ont des bornes très momentanées; dont les vues s'étendent peu au de là du neceſſaire; dont les paſſions ſubſiſtent rarement après le premier aſſouviſſement; d'ailleurs enclins à la bonne foi et accoutumés à une groſſiere franchiſe qui, quoique rebutante, n'a aucun des dangers d'une polie diſſimulation. Cependant ce ſont de tels hommes qui ont rompu la paix à la quelle ils avoient connivé avec nous, et qui ont allegué pour cette rupture des motifs, ſur leſquels nous n'aurions peut-être plus oſés nous mêmes, nous apuïer. Quoique vous ayés vû dans la recapitulation des griefs dont il ſemble que nous avions craint l'oubli, la plus grande partie de ce que les ſauvages alleguent, il eſt bon et moins dangereux

 aſſure-

assurement de les retracer à votre souvenir. Le même commandant qui les savoit si bien, s'en est expliqué à la cour de la maniére suivante. " Les sauvages n'ont jamais pû oublier tout ce " que les Anglois établis dans l'Amerique Sep-" tentrionale, ont mis en œuvre dans les premiers " tems de leur établissement pour les détruire " de fond en comble ; ce qui fait qu'ils ont " sans cesse cherché les occasions de leur en " marquer tout le ressentiment qui leur a été " possible. Ils se sont toujours souvenus des " actions que je vais détailler."

Au reste, Monsieur, comme ce détail n'est autre chose que ce que je vous ai écrit dans ma lettre, lisés le, je vous prie, dans ce moment et revenés en après à la suite que voici:

" Vers le commencement de l'année 1750. " les Anglois s'étant rendus à Chibouktou, " firent par tout repandre le bruit qu'ils alloient " détruire les sauvages; ils parurent agir en " consequence, puisqu'ils envoïerent de côté et " d'autres differents détachemens de leurs " troupes pour aller à leur poursuite. Alors " les sauvages alarmés, se déterminerent à de-" clarer ouvertement la guerre à ceux qu'ils " n'avoient jamais cessé de regarder comme " ennemis; et malgré la foiblesse où les re-" duisoit la paix que nous avions faite avec les " Anglois, ils resolurent de ne perdre aucune

" occasion

" occaſion de les attaquer et de faire main " baſſe ſur eux. De plus l'établiſſement des " Anglois à Chibouktou, les a ſi fort choqué " qu'il y a lieu de croire qu'ils ſeront irrecon- " ciliables.

" Et qu'on ne s'imagine pas que les miſſion- " naires des ſauvages aient quelque connivence " en tout ceci ; on verroit le contraire ſi on " vouloit faire attention à la conduite qu'ils " ont tenue, ſur tout dans la derniere guerre. " Combien d'actes d'inhumanité ſe feroient " commiſes par cette nation naturellement vin- " dicative, ſi les miſſionnaires ne ſe fuſſent pas " ſervis de tout leur pouvoir pour les contenir ? " Il eſt notoire que les ſauvages ſe croïent tout " permis contre leurs ennemis. Auſſi en a-t-il " couté des efforts et des peines infinies, pour " reprimer cette licence qu'ils ſe croïoient d'au- " tant plus permiſe, qu'ils la regardoient " comme des repreſailles ; et à combien d'An- " glois ce charitable zéle n'a-t-il pas ſauvé la " vie ?

" Ces mêmes miſſionnaires peuvent faire " voir par écrit les inſtructions qu'ils ont faites " aux ſauvages ſur la douceur et l'humanité " dont il faut faire uſage en tems de guerre. " Ils ont même ſur ce ſujet compoſé une eſ- " pece de catechiſme qu'ils font apprendre aux

" enfans

" enfans et qui a déja produit de très bons
" effets."

N'eſt il pas vrai, Monſieur, que d'après ce memoire, vous n'oſeriés décider que nous n'avons pas ſoufflé le feu. Independamment de la harangue qui vous tient au cœur, comme à moi ſans doute, ai-je eu tort de dire que des motifs pris de ſi loin, et que la paix auroit dû aneantir quant à l'effet qu'ils ont, en ſuivant le principe que j'ai poſé, nous ne pouvons qu'être ſoupçonnés?

Cependant il paroît y avoir ici une raiſon de mauvaiſe humeur et d'allarme qui eſt de nouvelle datte. Je veux parler de l'établiſſement des Anglois à Chibouktou et des menaçes qu'ils firent. Je ſouhaite que le public, quand on en viendra à une juſtification, s'y arrête, et je voudrois moi-même y pouvoir être trompé; car ce n'eſt qu'avec un extrême regret qu'un honnête homme n'en croit pas les autres quand ils veulent ſe purger d'un reproche, et ſur tout quand ce ſont précifement ceux à qui il tient de près. Mais puiſque j'ai une fatale connoiſſance qui fait pencher mon jugement, et que je ſouhaite que vous ne regardiés pas ce penchant comme une prévention odieuſe, et que je vous ai promis une ſincerité qui doit tout en-

ſevelir

fevelir entre nous, je vais vous faire encore part de mes lumieres.

A la fuite de ce memoire prefenté à la cour on prétend que le commandant qui l'envoyoit, ajouta les reflexions fuivantes.

" En faifant le memoire précedent j'ai eu
" en vue differents objets. J'ai voulu qu'il
" conftate que la France n'a eu aucune part
" à la déclaration de guerre que les fauvages
" ont faite aux Anglois, et qu'il parût que les
" motifs des premiers font juftes et fondés.
" Le détail de ces motifs m'a été donné par
" un miffionnaire accredité et honnête homme.
" Cependant le miniftre jugera aifement que
" j'ai fait ce memoire de façon qu'il puiffe être
" montré aux ambaffadeurs de fa majefté Bri-
" tannique, et que je me fuis bien donné de
" garde d'y mettre les traits barbares des fau-
" vages. J'ai d'ailleurs pris les mêmes peines
" ici pour nous juftifier, car en arrivant j'ai
" trouvé bien des gens perfuadés que nous
" avions tort.

" Il eft vrai que les commandans des troupes
" détachées par le gouverneur du Canada, peu-
" vent avoir manqué de fe bien comporter à
" certains égards, fur tout en fouffrant les fau-
" vages trop prés de leurs poftes, et même en

" leur

" leur laiſſant mêler leurs étendards avec nos
" drapeaux à la vue des Anglois.

" Je crois auſſi avoir fermé la bouche aux
" plaintes que pourroient porter les Anglois
" contre les ſauvages qui, n'étant pas ſujets de
" la France, mais ſeulement alliés, ne peuvent
" être empêchés par nous, de faire la guerre
" lorſque bon leur ſemble. Enfin, ſi j'ai,
" comme je le crois, ſuffiſamment démontré les
" juſtes motifs qu'ont les ſauvages dans la
" guerre qu'ils font, qu'a t'on à nous dire, en
" nous en tenant à les proteger ſous main, et
" ne les mêlant point avec nos troupes, &c."

Que vous en ſemble, Monſieur, de ces aveux: *Bien des gens étoient perſuadés ici que nous avions tort.* Eh comment les Anglois et même les étrangers à la querelle, ne le ſeroient ils donc pas? *Nos officiers ont fait des fautes* qui étoient à parler franchement des hoſtilités. Comment ne nous les rendroit on pas, et qui ſeroit en ce cas l'agreſſeur? Et puis toutes ces reflexions, ces reticences ſur des choſes publiques, tout cela vous paroit il bien net? J'avoue que je n'ai pas le bonheur de l'enviſager ainſi. D'ailleurs independamment de tant de circonſtances, je me ſerois fait un raiſonnement tout ſimple: les ſauvages par mille motifs reunis ſont attachés aux François; motifs de croiance, de confiance par conſequent

confequent pour leurs legiflateurs ; motifs de fympathie, ou par conformité réelle d'inclinations en bien des chofes, ou par conformité apparente qu'un caractére liant facilite en nous ; motifs de convenance par la pofition où ils font, l'habitation et la frequentation.

Toutes ces chofes font en oppofition entre eux et les Anglois ; par confequent nulle apparence que ceux-ci euffent pû les décider à quoi que ce fût ; d'ailleurs le parti qu'ils ont pris en leur faifant une guerre des plus barbares, affure que ce n'étoit point des efcarmouches pour engager la guerre générale. Enfin, qui des Anglois ou des François avoient le plus d'intérêt à cette guerre, ou du moins à inquiéter fon voifin, c'eft ce qui nous refte à confiderer et furquoi je vous garde mes reflexions pour la lettre fuivante, après laquelle je vous promets un recit fidelle de ce qui s'eft paffé de part et d'autre tel que le raconte chacun de fon côté. En voilà cependant affés fur l'article prefent pour laiffer peu de matiére au doute.

Je fuis, &c.

LETTRE XVII.

Reflexions ſur la cauſe et l'origine de la preſente guerre. Ces reflexions ne ſont point du Comte de Raymond.

MONSIEUR,

POUR examiner la queſtion que je me ſuis reſervé de diſcuter dans cette lettre, c'eſt à dire, pour ſcavoir quelle des deux nations ennemies avoit le plus grand intérêt à commencer la guerre, il faut remonter au principe de la querelle.

Le fameux traité d'Utrecht que les Anglois prétendent avoir été notre ſalut, que les François regarderent comme un remede violent et dangereux, quoique neceſſaire à la criſe funeſte où nous étions, a toujours dû être vû par l'habile politique ſous un point de vue également oppoſé à ces deux idées. 1°. Malgré l'extremité où la France étoit reduite, un traité qui la mettoit à la merci de ſon ennemi alors reconcilié, mais qui avoit dans le cœur un ſentiment de haine inſurmontable, n'étoit rien moins qu'un moyen de ſalut. 2°. On n'a pas lieu de ſe feliciter d'une gueriſon, lorſqu'en palliant ſeulement le mal du moment, on jette

par ce palliatif, le germe d'une maladie qui ne peut tarder de devenir mortelle. L'ambition aveugle avoit fait entreprendre une guerre dont tout devoit détourner. L'inquiétude que causerent ses suites, et la crainte firent hâter une paix qu'on auroit peut-être moins cherement achettée en recevant la loi des ennemis combinés. En effet, je suppose que la France eut été obligée alors d'abandonner la succession d'Espagne à la maison d'Autriche, et les villes frontieres que les Hollandois demandoient, n'auroit elle pas acquis avec le tems de respirer, le pouvoir de reparer ces pertes? Mais les Anglois auroient aussi voulu avoir part à la dépouille, cela n'est pas douteux; et cependant cette part auroit été proportionnée à la perte qu'il faloit faire sur le total. La jalousie que les nations liguées commençoient à avoir contre la nation Angloise, l'auroit d'ailleurs beaucoup diminuée. Peut-être même que ces semences de desunion auroient seules sauvé la puissance qu'on vouloit plus abaisser qu'aneantir. Il est toujours certain que les allarmes du gouvernement François, ne pouvoient chercher quelque calme par des voies moins propres à en procurer à des esprits pénétrans. Il valoit cent fois mieux pour nous, avoir les sacrifices que nous aurions été forcés de faire, à notre portée; nous aurions

du

du moins pû dans d'autres tems, profiter sûrement et commodement des prétextes qu'auroit fait naître notre repentir. Mais n'étoit ce pas se livrer pieds et poings liés, que de donner à un ennemi presqu'inattacable, le pouvoir de s'agrandir si fort à nos dépens, qu'il ne tiendroit plus qu'à lui d'engloutir ce qui devoit nous demeurer. La puissance des Anglois sur mer est redoutable aux nations qui ont le plus pris de soins pour avoir des forces maritimes; à combien plus forte raison a t'elle dû le paroître aux François qui n'ont assurement jamais eu le premier rang parmi elles à cet égard. En cédant l'Acadie, Terre Neuve et la Baye d'Hudson à l'Angleterre, quelle ressource nous restoit il dans le cas que nous ne donnassions par là qu'une amorce à nos nouveaux amis pour leur faire desirer le reste de nos possessions? Avons nous pû penser qu'en les rendant plus puissants sur l'élement où nous ne leur avons jamais rien disputé à notre avantage, nous nous faciliterions le moyen de nous défendre des entreprises aux quelles nous nous exposions? Avons nous compté que nous pourrions ou descendre dans leur isle, ou égaler leurs flottes, comme nous aurions pû passer en Flandres et envoyer cent mille hommes sur nos frontiéres? Non, il n'est pas possible que nos peres se soient forgés

forgés de telles chiméres, et la décadence de notre marine ne prouve que trop, qu'il ne leur en est pas même venu l'idée. Je le repete donc encore : la consternation, le desespoir ont dicté le traité d'Utrecht ; la prudence de notre part n'en a pas reglé les articles, et il y a lieu de douter que la bonne foi les ait signés. Quoiqu'il en soit je crois que notre intérêt nous défendoit de le rompre jusqu'au moment où l'enchaînement de mille moyens qui nous manquoient, et que nous nous étions achevés d'ôter, pût se former. Mais l'experience nous ayant depuis fait voir combien il nous étoit difficile d'en venir à une situation si favorable ; ayant reconnu à nos dépens combien nous avions facilité le chemin qui conduit à nous, nous avons dû croire, et nous avons cru en effet, que pour empêcher la perte entiére de nos colonies, il faloit les plus grands efforts. Ces tristes considerations nous ont remis sous les yeux le traité qui nous reduisoit dans un si facheux état, et nous y avons trouvé une ressource. Soit qu'on nous eut laissé cette ressource par un dessein formé, soit que le besoin que nous en avions, nous ait éclairés, l'embarras d'en faire usage n'étoit pas moins grand. Entendre un traité selon son intérêt, le rompre même tout net, n'est pas une affaire bien embarrassante pour le

plus

plus fort; mais c'eſt une entrepriſe très dangereuſe pour le plus foible. Le projet même peut dans ce dernier cas, devenir funeſte à celui qui le conçoit, s'il ne le conduit pas avec une habileté qui repare ſon deſavantage. Il eſt donc démontré que nous devions tout tenter afin d'acquerir les moyens de reprendre la force neceſſaire pour rompre les entraves que nous avions recues; il eſt démontré que nous ne devions pas leur donner le tems de ſe reſſerrer. Il ne l'eſt pas moins que tous ces pas devoient être faits inſenſiblement; que nous devions, comme par hazard faire naître quelque conteſtation, en augmenter imperceptiblement l'objet, gagner cependant du terrain, autant qu'il étoit poſſible ſans temoigner du deſſein, et en proteſtant même de la candeur de l'intention; enfin, ſuivre cette marche conſtamment juſqu'à l'inſtant où nous aurions été aſſés forts pour déchirer le voile de la contrainte.

Voilà ce qu'en bonne politique nous aurions dû faire, et voilà ce qu'on prétend que nous avons fait. Pouvons nous donc traiter l'accuſation d'abſurdité? Non ſans doute, ce pourroit être tout au plus de fauſſeté; car ſouvent les hommes ne font pas ce qu'il ſemble qu'il étoit naturel qu'ils fiſſent. Il faudroit donc s'en rapporter aux preuves; mais quand elles ſont

con-

contradictoires; quand les mêmes actions sont rapportées de part et d'autre d'une façon opposée, il faut remonter aux motifs qui ont dû les operer.

Mais il me vient une idée. Il me paroît qu'on pourroit très bien porter un jugement sur cette affaire, qui donneroit gain de cause aux prétentions des deux parties.

Les François disent qu'ils ne vouloient point la guerre et que ce sont les Anglois qui l'ont voulue; ils disent vrai quant à une guerre déclarée et actuelle. Les Anglois prétendent qu'ils ont été attaqués et forcés de se défendre; oui, s'ils regardent comme des attaques de petites tentatives pour chasser pié à pié des voisins redoutables, et des arrangemens pour les mettre tout à coup hors d'état d'incommoder ou de nuire. Vous voyés, Monsieur, qu'il y a accommodement à tout, que les évenemens ont deux faces differentes, et qu'il ne reste qu'à les bien envisager lorsqu'il n'y a plus moyen d'y remedier. Il y a pourtant apparence que si la mode des enchantemens étoit en vogue, comme on prétend qu'elle y a été, il n'y auroit pas de dispute sur le fait dont il s'agit. Nous aurions prié quelque enchanteur de fasciner les yeux de nos ennemis, de rendre les vaisseaux que nous construisions, ainsi que les établissemens

que

que nous faiſions, inviſibles juſqu'au moment où il auroit été convenable de lever la toile; car ſi nous avions pû faire éclore nos deſſeins impunement, on n'auroit pas eu le moindre mot à nous dire. D'autre part ſi les Anglois en avoient deviné quelque choſe, ils auroient eu auſſi recours en ſecret à leurs amis du même metier que les notres, et auroient bien ſçu nous traverſer, ſans venir brutalement ſe ſaiſir de nos vaiſſeaux, et faire feu ſur nous les premiers. Pardonnés moi, Monſieur, ſi je traite dans ce moment ſi peu ſerieuſement une matiére ſi ſerieuſe. J'ai de l'humeur de voir mettre en doute ce qui n'en eſt pas ſuſceptible, et de voir s'établir mille diſputes ſur une vaine ceremonie; d'entendre tous les raiſonnemens qu'on fait pour excuſer ou accuſer ce qu'il peut y avoir de défectueux dans la forme d'une querelle, tandis qu'on ne prend nulle peine pour en diſcuter le fond et le ſujet. Quant à moi, je crois que ſans tant de raiſonnemens et de reproches, il n'y auroit qu'à dire: La France avoit intérêt de vouloir la guerre, mais elle n'étoit nullement preſſée; elle vouloit aller à pas ſûrs et comptés. L'Angleterre n'avoit aucune raiſon de la deſirer; mais on a fait naître ces raiſons, et il ne lui a pas plû d'attendre la commodité des autres. La premiere a entrepris

pris ce que la faine politique la forçoit d'entreprendre ; la feconde a vû ce que la necessité la forçoit de voir ; l'une a peut-être été trop lentement en besogne, et l'autre trop vite. Hors de cour et de procès jusqu'à l'evenement total qui ne donnera que trop raison au plus fort.

Je conviens cependant, Monsieur, que cette maniere de raisonner n'est pas à l'usage de tout le monde ; aussi ce n'est pas pour tout le monde que je vous écris comme je le fais. Si pourtant après avoir raisonné comme vous en êtes capable, vous voulés voir comment les autres raisonnent, je vous ai promis les differentes narrations de plusieurs actions qui se sont passées dans ce pays, sans vous en promettre la garantie, quoiqu'elles ayent été presque sous mes yeux, car de bonne foi je ne sçai guéres plus qu'en croire moi-même. Enfin ce sera un vrai plaidoïer, chacun dira ses raisons et vous en jugerés. Je commencerai par nous, et cela est tout simple ; d'ailleurs nous prétendons être la partie souffrante, et Dieu veuille que nous n'aïons pas raison dans toute l'étendue de ce mot, plus que nous ne l'avons à present. Je doute du moins que l'ennemi nous cherche chicanne sur notre plainte, s'il parvient à la rendre bien reelle ; mais c'est là une espece de

consolation que nous ne desirons ni vous ni moi. Les voeux de l'honnête homme doivent être pour l'honneur de sa patrie, et ceux du bon citoïen pour l'intérêt de cette même patrie. Heureux quand ces voeux ne sont point en opposition.

Je suis, &c.

LETTRE XVIII.

Ce qu'écrivoit le Comte de Raymond au ministère de France sur les prétendus griefs à reprocher aux Anglois qu'il accusoit de chercher la guerre.

MONSIEUR,

JE vous ai dit que je commencerai par les plaintes que nous faisons des Anglois, et je vais vous tenir parole. Vous n'y en trouverés aucune sur les prétentions de nos ennemis, car nous ne prenons pas la chose de si loin, et vous en serés instruit par eux mêmes. Il n'est question ici pour nous, que des actions que nous leur reprochons, et je vais, pour vous les remettre sous vos yeux, emprunter encore la voix du commandant dont je vous ai tant parlé.

" Voici, mandoit il à la cour, l'extrait de " ce qui s'est passé entre les François et les " An-

" Anglois ſur les frontieres de la Nouvelle
" France et de l'Acadie depuis la paix de
" 1748. où il eſt clairement prouvé que ce
" ſont les Anglois qui, en pluſieurs occaſions,
" ont manqué à la foi du dernier traité et des
" anciens.

" Sur l'avis que le général de la Nouvelle
" France eut en 1750. que les Anglois fai-
" ſoient marcher des troupes dans les parties
" qui ſont en litige entre la France et l'Angle-
" terre, et pour leſquelles ces deux couronnes
" ont nommé des commiſſaires qui en doivent
" regler les limites, il fit avancer un détache-
" ment. Il donna cependant ordre au com-
" mandant qu'il envoyoit dans les lieux con-
" teſtés, de ne rien faire qui pût alterer la
" bonne harmonie qui regnoit entre les deux
" cours ; de ſe donner bien de garde d'être
" l'agreſſeur ; mais de repouſſer ſeulement la
" force par la force au cas qu'il fût attaqué.

" Le Chevalier de la Corne, qui étoit com-
" mandant de ce détachement François, vit
" paroître le 12. Septembre 1750. dans la baye
" de Beaubaſſin (de Fondi) dix ſept voiles,
" tant brigantins que batteaux et goëlettes qui
" furent mouiller le 13. à Weſkak et le 15.
" il s'en détacha quelqu'uns qui vinrent à
" Beaubaſſin.

« Le Chevalier de la Corne étoit alors à la
" pointe à Beausejour à cinq lieues de la baye
" Verte, qui n'est separée de Beaubassin que par
" une petite riviere qu'on nomme la Mesa-
" goueche ou Sainte Marie. Il avoit laissé
" une partie de son détachement à Weskak
" aux ordres du Sieur de la Valiere, capitaine
" d'une compagnie des troupes de Louisbourg,
" qui voyant venir deux barques Angloises
" armées de vingt hommes chacune avec un
" pavillon sur le devant, et jugeant que leur
" dessein étoit de s'emparer de quelques pi-
" rogues qui étoient dans la riviere de Weskak,
" destinées pour la communication de son dé-
" tachement avec celui du Chevalier de la
" Corne, détacha deux officiers avec quarante
" hommes pour examiner quel étoit le vrai
" dessein des Anglois. Ceux-ci brulerent alors
" deux amorces sur les François, dans la
" vue sans doute de les engager à tirer les
" premiers sur eux. Mais les ordres étoient
" trop bien donnés de ne pas agir offensive-
" ment, pour que les François osassent y man-
" quer. Ensorte que les Anglois voyant qu'on
" persistoit toujours à ne pas vouloir être les
" agresseurs, passerent toutes les bornes les
" plus sacrées parmi les hommes. Ils tirerent
" deux coups de fusil à balle, à quoi il fut
" repondu

" repondu de façon qu'ils furent obligés de se " retirer, et dûrent emporter avec eux le re- " mord d'avoir fait les premiers l'infraction " aux traités. Ils ne s'en sont point tenus à " cette premiere infraction. Ils firent tout de " suite construire un fort à Beaubassin qui est " situé dans une des parties la plus conten- " tieuse d'entre les prétentions des deux cou- " ronnes, et bien au dela des bornes du terrain " que la France prétend lui appartenir. Ce " ne fut qu'après la construction de ce fort que " le Chevalier de la Corne fit faire celui de la " pointe à Beausejour. Ce sont des faits qui " prouvent que les Anglois se mettant au dessus " de tout droit des gens, ont en pleine paix " tiré les premiers sur les François, et ont " voulu d'eux mêmes regler les limites pour " lesquelles les deux couronnes venoient de " nommer des commissaires.

" Ce sont eux encore qui l'année suivante " ont commencé à tirer les premiers sur les " François.

" Au moins de Juin 1751. un détachement " d'environ trois cens hommes de troupes " Angloises, sortit de nuit d'un nouveau fort " qu'ils avoient construit à peu de distance de " celui de Beaubassin. Il se trouva à la pointe " du jour à la vue du pont à Buot où il y

 " avoit

" avoit un petit poste François que l'on ne
" peut douter que les Anglois n'eussent dessein
" d'enlever, puisqu'ils avoient passé la riviere
" qui les separe d'avec ce poste, et qu'ils com-
" mencerent au jour à faire feu dessus. Mais
" ils furent obligés de se retirer. Le Sieur de
" Saint Ours qui étoit à la pointe à Beause-
" jour et qui avoit relevé le Chevalier de la
" Corne dans le commandement de ces postes,
" ayant été averti assés à tems de cette ma-
" nœuvre pour s'y opposer.

" L'on vient de démontrer clairement et
" avec verité le manquement formel de la
" part des Anglois au traité d'Aix-la-Chapelle;
" l'on va faire voir à present quels ont été les
" bons procedés des François envers eux et la
" reconnoissance qu'ils en ont temoignés.

" Le 15. Fevrier 1751. un batteau venant
" de Baston et faisant route pour Beaubassin,
" fut poussé par un coup de vent sur la côte
" de Weskak. Le capitaine de ce batteau
" vint se jetter entrer les bras du Sieur Bailleul
" officier qui commandoit dans ce poste. Cet
" officier ayant été averti que les sauvages
" venoient de ce côté là, fit cacher le capi-
" taine et son équipage dans le moulin de
" Weskak jusqu'à ce que les sauvages qui les
" demandoient avec de grands cris pour les

" tuer,

" tuer, fussent retirés. Ensuite il les renvoya
" à l'officier qui commandoit au fort Laurence.
" Cet officier en écrivit une lettre de remercie-
" ment au Sieur de St. Ours.

" Au mois de Juillet suivant une goëlette
" venant aussi de Baston faisant route pour
" Beaubassin, fut poussée par un coup de vent
" sur une côte où il y avoit des sauvages et
" vis-à-vis un navire Anglois mouillé devant
" Weskak. Les sauvages y coururent, ils
" s'embusquerent derriere une levée jusqu'à
" marée basse. Ils entrerent alors dans la goe-
" lette; le Sieur de St. Ours en étant informé,
" depêcha un officier à l'Abbé le Loutre leur
" missionnaire, pour empêcher que les sauvages
" ne tuassent le capitaine et les matelots. Il
" falut user de prieres et de menaçes envers ces
" sauvages pour les retirer de leurs mains et
" que l'Abbé le Loutre leur en payât la ran-
" çon. Le Sieur de St. Ours les renvoïa en-
" suite sains et saufs. Le Sieur Henri Luttrell
" qui commandoit alors à Beaubassin, en fit
" faire beaucoup de remerciemens au Sieur de
" St. Ours.

" Cependant malgré tous ces bons offices,
" peu de jours après, les Anglois persistant
" toujours dans leurs actes d'hostilités, les sol-
" dats ou matelots d'un de leurs navires

" mouillé devant Weskak vinrent jusques sur
" les terres gardées par les François pour
" poursuivre des habitans qui alloient à la
" pointe à Beausejour. Le Sieur de St. Ours
" écrivit au Sieur Luttrell pour lui en porter
" ses plaintes, qui lui fit dire qu'il lui repon-
" droit le lendemain; et voici quelle fut sa
" reponse. La même nuit il fit passer la ri-
" viere St. Marie qui separe les postes des
" François et des Anglois à un détachement
" de ses troupes avec deux piéces de campagne
" qui abbatirent une partie d'une levée qui
" regne du côté des François. Le Sieur de
" St. Ours écrivit encore le lendemain au
" Sieur Luttrell. Il lui mandoit qu'il étoit
" d'autant plus surprenant que ses troupes vin-
" sent sur les terres qu'il gardoit qu'on étoit
" convenu que chacun resteroit tranquile de
" son côté jusqu'au reglement des limites, et
" que Mess. de la Jonquiere et Cornwallis
" avoient donné reciproquement des ordres
" pour qu'il ne se commît aucun acte d'hosti-
" lité de part ni d'autre; qu'enfin il le rendoit
" responsable de tous les évenemens qui pou-
" voient en arriver, et de l'infraction aux traités.
" Cela n'empêcha pas le Sieur Luttrell de
" faire passer la riviere la même nuit à un dé-
" tachement d'environ cent hommes sur un

" pon-

" ponton, et deux piéces de campagne pour
" achèver de démolir cette levée. Le matin
" le Sieur de St. Ours en ayant été informé, se
" mit en marches avec ses troupes pour se
" porter sur lès lieux. Aussitôt que les An-
" glois les virent approcher de la riviere ils ti-
" rerent sur eux, et après s'être tirés quelques
" coups de part et d'autre les Anglois se re-
" tirerent.

" Le Sieur de St. Ours ayant recrit au Sieur
" Luttrell pour lui demander raison de sa con-
" duite envers les François, en recut une re-
" ponse dont la copie fut envoyée au ministre.
" Ces deux piéces confirment la continuité des
" procédés hostiles des Anglois.

" Ils ne s'en sont point tenus à cette guerre
" ouverte par terre, ils ont également enfraint
" les traités et violé toutes les loix sur les mers
" de l'Amerique Septentrionale avec les inde-
" cences les plus marquées, ainsi qu'on le verra
" par les extraits ci joints, disoit encore le
" Comte de Raymond.

" Depuis la fin de l'année 1749. tems au-
" quel les Anglois ont commencé à se rendre
" en foule à Chibouktou pour s'y établir, les
" François n'ont pû naviger en sûreté le long
" de la côte de l'est et même aux environs de
" l'isle de Canceau et de la baye de Cheda-

" bouktouk, à cause des menaces frequentes
" qu'ils faisoient. Ils ont continué de prendre
" les batimens de toutes especes, de s'emparer
" de tout ce qu'ils y trouvoient, et de se saisir
" en même tems des navigateurs, ce qu'ils ont
" effectivement exécuté en plusieurs rencon-
" tres. Ils prirent cette même année au petit
" dégrat de l'Isle Roïale trois chaloupes ainsi
" que les équipages qu'ils mirent pour un peu
" de tems à terre, ensuite les firent embarquer,
" et les envoïerent à terre après avoir pris
" toutes les morues de ces trois chaloupes qui
" étoient à la pêche du côté de Martingo.

" Après leur établissement à Chibouktou ils
" envoïerent des détachemens dans toute l'Aca-
" die pour forcer les François et leurs familles,
" sans aucun égard aux anciens traités, à y
" rester avec leurs biens, meubles et immeu-
" bles, si non à s'en aller sans emporter quoi-
" que ce fût de ce qui leur appartenoit.

" En Aoust et Septembre ils firent enlever
" deux missionnaires, le Sieur Girard à Cobeguit
" qu'ils ont retenu prisonnier pendant plus de
" trois mois à Chibouktou, et le Sieur la Gou-
" dalie qu'ils obligerent de repasser en France.

" Depuis leur établissement à Chibouktou
" ils ont toujours eu des batimens armés en
" guerre dans le passage de Fronsac, sous pré-

" texte

" texte d'empêcher le transport des bestiaux
" de l'Acadie à l'isle St. Jean ou à l'Isle Roïale.
" Ils ont commis plusieurs autres hostilités sur
" les batteaux François qui alloient et venoient
" de l'Isle Roïale à l'isle St. Jean, en ont mal-
" traité les équipages, se sont emparé de leurs
" cargaisons et souvent mêmes de leurs bat-
" teaux, quoi qu'on leur montrât des passeports
" dans la meilleure forme. S'ils ont cessé de-
" puis d'agir ainsi cette année, c'est parce que la
" France informée de ces manoeuvres, a tenu
" quelque fregates en croisiéres de ces côtés là.

" Au mois de Septembre 1749. le Sieur Joseph
" Gorhron officier Anglois eut la hardiesse de
" paroître sur les côtes de l'Isle Roïale, d'entrer
" même au Port Toulouse sans aucune per-
" mission, en équipage de corsaire et recidiva
" souvent cette manoeuvre.

" En 1750. ils prirent dans le passage de
" Fronsac un nommé Jean Michaux habitant
" du Port Toulouse avec son esquif qu'ils mi-
" rent à la toue de leur fregate, et obligerent cet
" homme à les mener jusqu'à la Pointe Prime de
" l'isle St. Jean, d'où ils le firent descendre pour
" aller leur chercher des refraichissemens et de-
" mander pour eux la permission de venir à
" terre et le Sieur Bonnaventure qui com-
" mande dans cette isle, satisfit à leur demande.

“ Au mois d'Aoust de la même année 1750.
“ Joseph le Blanc habitant du Port Toulouse
“ fut pris par les Anglois et retenu prisonnier
“ ainsi que plusieurs François tant hommes
“ que femmes pendant huit jours, au bout des
“ quels on les laissa aller, mais après leur
“ avoir enlevé leur canot et tout ce qui étoit
“ dedans.

“ Il y a beaucoup d'autres faits de cette na-
“ ture qu'on ne rapporte point et qui se sont
“ passés depuis la paix, parce qu'on n'a pas
“ bien present les noms de ceux aux quels les
“ Anglois ont fait des prises ; mais les faits
“ n'en sont pas moins vrais.

“ Le 18. du même mois d'Aoust 1750. un
“ habitant de Cobeguit nommé Jean Freguis-
“ gon fut pris par les Anglois dans le batteau
“ le London de Quebec commandé par le ca-
“ pitaine Jaluim, étant à la voile à l'entrée
“ de Vixchu. Ils le conduisirent à Chibouk-
“ tou, il n'y avoit dedans que des familles
“ Acadiennes qui vouloient se retirer au Port
“ la Joye de l'isle St. Jean avec leurs meubles
“ et effets. Les Anglois prirent tout ce qui
“ leur appartenoit.

“ Tous ces faits n'étoient que les prélimi-
“ naires de l'action qu'a commise le Sieur
“ Roux capitaine d'un senaut appartenant au

“ roi

" roi de la Grande Bretagne qui oſa attaquer
" un brigantin du roi nommé le Saint François
" le 16. Octobre 1750. le quel portoit des
" vivres, des rafraichiſſemens, des habillemens
" et des armes aux poſtes François de la ri-
" viere St. Jean. Ce brigantin fut conduit à
" Halifax et jugé de bonne priſe, quoique le
" gouverneur informé des circonſtances, eut
" dit que le Sieur Roux avoit tort, et eut
" même ordonné le ravitaillement du brigantin
" pour le renvoyer. Comme les informa-
" tions ou declarations de ce qui s'eſt paſſé à
" cet égard ont été envoyées à la cour par
" Meſſrs. Deſherbiers et Prevoſt, on ne s'eten-
" dra pas d'avantage ſur cet article.

" Il eſt notoire qu'il ne s'eſt guere paſſé
" de mois depuis l'année de la derniere paix
" ſans que les Anglois ayent envoyé viſiter
" les côtes de cette colonie par des corſaires
" armés en guerre; que ces corſaires ſe ſont
" preſentés à l'entrée de nos havres et de nos
" ports comme s'ils euſſent veritablement eu
" deſſein de venir en impoſer, et ſans doute
" dans l'idée de les connoître parfaitement, afin
" d'en faire uſage, s'ils le peuvent ſelon les
" circonſtances, et quelquefois ils ſont venus
" juſqu'à cinq vaiſſeaux à la fois.

« Le 28. du mois d'Aoust 1751. un garde-
« côte Anglois qui est toujours mouillé près de
« la pointe à Beausejour, a tiré plusieurs coups
« de canon sur un canot François dans le-
« quel il y avoit un officier qui alloit d'un
« poste détaché chercher des rafraichissemens à
« celui de Beausejour. La chaloupe de ce garde-
« côte où il y avoit plusieurs hommes armés cou-
« rut même après le canot. Il falut que l'officier
« mit à terre avec trois soldats qu'il avoit. A-
« près s'être tiré quelques coups de part et
« d'autre, la chaloupe gagna enfin son bord."

Voilà, Monsieur, une énumeration des plaintes. M. le Commandant de l'Isle Roïale qui les faisoit, auroit encore eu bien de la matiére pour déployer son éloquence s'il eût demeuré plus long tems ici; car depuis son départ il y en a bien d'autres. Cependant, Monsieur, admirés, je vous prie, le mauvais genie des habitans de ce païs; se peut il qu'après tant d'horribles procedés de la part des Anglois, il y ait eu tant de gens des notres qui aïent voulu croire que nous avions tort, et qui l'auroient peut-être toujours cru, sans les peines que ce même commandant a prises en arrivant ici pour nous desabuser. Car enfin cette charitable reflexion qu'il fait sur notre compte, étoit à la suite de ce memoire qu'il joignoit avec la justification des sauvages;

le

le tout, comme vous le sçavés, destiné pour les commissaires Anglois.

Il est pourtant juste, n'en deplaise à M. le Commandant qui ne nous aimoit pas, sans doute par droit de represailles, d'ajouter un mot pour justifier l'erreur où nous étions et qu'il n'a pas autant dissipée qu'il le croit.

Nous avions cru, et quant à moi je le crois encore, que ce ne sont point les procedés, mais le fond du sujet qui peut y donner lieu, qui doit être la matiére du jugement qu'on doit porter pour savoir celui qui a tort ou raison. Ainsi ce n'est pas sur les actions qu'on doit appuyer, mais sur la cause de ces mêmes actions. Quant aux reproches d'avoir fait en faveur des ennemis quelques actes d'humanité, ils me paroissent aussi déplacés que pueriles : déplacés, puisqu'il est certain que la générosité de quelques particuliers, générosité qui a été souvent très bien reconnue par une conduite semblable à notre égard, n'influe en rien sur les intérêts de la nation ; puerile, parce que ces mêmes particuliers de part et d'autre n'ont pû suivre les mouvemens de leur cœur que dans ces occasions où ils les ont marqués, et qu'en tout le reste ils ont été forcés de suivre les ordres de leurs souverains à qui il appartient seuls de décider du veritable intérêt de

de leurs peuples. Par conſequent il n'eſt point d'ingratitude où l'obeiſſance de devoir et de neceſſité excuſe tout.

Quant aux valables raiſons du commandement qu'on a ſuivi, on peut, je crois les diſcuter avec un ami tel que vous, c'eſt ce que je me permettrai auſſi après vous avoir auparavant entretenu des plaintes que font à leur tour les Anglois, et de leurs reponſes aux notres ; et c'eſt ce que je vous promets pour ma premiere lettre.

LETTRE XIX.

Diſcuſſion et jugement ſur les cauſes de la guerre, faits prouvés par les Anglois qui détruiſent les plaintes de leurs adverſaires et juſtification de leurs démarches.

MONSIEUR,

LES Anglois font préceder à leur reponſe à nos plaintes une queſtion à laquelle l'univers entier peut repondre à notre défaut, et la voici. Celui qui a ſouffert tout ce qu'on peut ſouffrir d'invaſions, d'entrepriſes ſourdes et manifeſtes ; qui par moderation, par amour pour la paix, et peut-être par imprudence, a pris en patience l'exécution des deſſeins d'un ennemi actif et induſtrieux, s'eſt il par là mis

dans

dans l'obligation de laiſſer conſommer ſa ruine, ſous peine d'être regardé comme un agreſſeur injuſte? En effet, Monſieur, il y a ſi peu de doute ſur ce point, et la voix que la nature a mis dans nos cœurs, pour notre conſervation et notre défenſe, s'explique ſi poſitivement et ſi unanimement que nos ennemis paſſent tout de ſuite aux preuves de ce qu'ils avancent. D'abord ils ſe condamnent eux mêmes ſur la facilité qu'ils ont eue de nous laiſſer les borner et les ſerrer de près dans toutes les colonies qui ſont à notre bienſeance; et il eſt très certain qu'ils ſe rendent juſtice à cet égard. Quel aveuglement n'a pas été le leur lorſqu'ils nous ont tranquilement laiſſé faire des établiſſemens derriere eux près de l'oyo et ailleurs? Penſoient ils que nous n'aurions pas aſſés d'eſprit pour reconnoître que leur ſilence étoit un aveu plus que tacite, du droit que nous avions ſur les terres à la poſſeſſion des quelles ils ne s'oppoſoient point; ou prétendoient ils nous nuire d'avantage, en nous privant du bien acquis, qu'ils ne nous auroient nui en mettant des obſtacles à l'enterpriſe? En verité je crois qu'ils ont eu grand tort, quelle de ces deux idées qu'ils ayent eue. La premiere étoit une préſomption bien hazardée, et la ſeconde un raffinement bien dangereux. Mais quoiqu'ils

aïent

aient pensé à ce sujet, je crois qu'ils n'ont eu garde d'imaginer ce qui est arrivé. Et comment auroient ils pû prévoir que ce qu'ils regardoient comme une intrusion qu'ils nous voïoient faire à pas comptés, dût joindre à la propriété, le droit de donner l'exclusion à des voisins de si bonne composition ? Aussi sont ils tombés des nues, lors qu'après avoir fait autour d'eux le circuit que nous avons cru necessaire, nous leur avons dit : Messieurs, retirés vous, voilà des bornes entre nous qu'il ne vous est pas permis de franchir. Où sont ces bornes, se sont ils écries, et qui a droit d'en mettre dans un païs qui nous appartient ? La nature, avons nous repondu. Elle savoit que nous aurions besoin d'une communication pour notre colonie du Micissipi ; que cette communication seroit très proche des lieux que vous habitiés, et elle a placé les monts apalaches entre nous ; la barriere est aussi simple que respectable.

Que vous semble, Monsieur, de ce Dialogue ? Ne croïés vous pas que les Anglois pourroient y ajouter : Oui, nous devrions en quelque façon nous douter de l'intention favorable de la nature à votre égard, puisqu'elle nous a inspiré un esprit de vertige qui vous a mis à même d'être ses interprêtes. Cependant ils ne l'ont pas pris sur ce ton là. Ils ont voulu

s'en

s'en tenir aux usages et coutumes dont la pratique est générale, comme faisant loi. Sur cela ils ont fait remarquer que depuis la découverte de l'Amerique l'on n'avoit point revoqué en doute, le droit qu'on leur contestoit; que les Espagnols et les autres nations avoient toujours été regardés comme maîtres de l'interieur du païs dans toutes l'étendue des côtes sur lesquelles ils s'étoient d'abord établis, à moins qu'ils n'y eussent trouvé quelques autres nations Européennes établies avant eux; que cette espece de prise de possession étant de regle générale, il n'étoit pas moins injuste qu'insensé d'en vouloir disputer l'avantage à eux seuls; avantages dont leur tolerance envers les entreprises des François, ne pouvoit les avoir privé, puisqu'une simple tolerance ne fut jamais ni une convention ni un acquiescement irreparables, encore moins une renonciation à des droits établis; qu'ainsi n'ayant jamais dû imaginer qu'il y eut d'autres bornes pour eux, quant à leurs établissemens sur les bords de l'Ohyo, que la mer du sud du côté de l'ouest, leur propre volonté, ou l'opposition des naturels du païs, ils n'auroient jamais pû présumer que leur facile bonté, en laissant occuper une partie d'un terrain dont ils n'avoient pas alors besoin, pût leur faire perdre le droit de domaine, et les

priver

privér même du païs qu'ils occupoient, ou du moins le leur rendre plus onereux qu'utile.

Ne vous semble t'il pas, Monsieur, qu'il est trop facile de décider sur un droit reconnu pour tel, dans toute autre occasion que celle qui donne lieu à la dispute, et dont on jouit soi-même pour soi-même, pour nous arrêter plus long tems sur ce sujet? Ne diriés vous pas hardiment, si vous n'étiés pas François: Jugeons les autres comme nous voulons qu'on nous juge nous mêmes, et ne faisons pas d'une regle générale, une regle arbitraire. Je le pense du moins ainsi; mais ne feriés vous pas tenté d'adapter ce même raisonnement à l'autre point que nous voulons regarder comme en litige entre nous et les Anglois; je veux dire à la contestation sur les limites de l'Acadie?

Lorsqu'avant le traité d'Utrecht on nous a pris cette étendue de païs que les Anglois comprennent sous le nom d'Acadie, ne l'avons nous pas demandé précisement sous le même nom, et n'emportoit il pas alors dans notre esprit, la même idée qu'en ont à present nos ennemis? Depuis quand dans les limites que nous reconnoissions pour telles, a-t'elle changé? Si nous avions sur cela la certitude que nous faisons valoir à present, pourquoi donner le nom générique de la plus petite partie au total que nous rede-

redemandions. Croïés vous que ſi nous avions pris l'Angleterre, les Anglois s'aviſaſſent de croire en comprendre la reſtitution en nous demandant la province de Surry ? Mais ſi l'on s'entendoit aſſés lorſqu'il n'étoit queſtion que de reſtituer, (et en ce cas ce ſeroit toujours convenir qu'on avoit les mêmes notions) ne devoit on pas du moins s'expliquer quand il fût queſtion d'une ceſſion irrevocable ? Que penſerions nous des Anglois ſi, après nous avoir cédé la Virginie ou quelqu'autre de leurs colonies, ils nous diſoient: vous vous êtes trompés ſi vous avés cru que nous vous cédions tout ce que nous appellions Virginie lors de la ceſſion ; nous n'avons entendu vous donner que les premiers terrains ſur leſquels nous nous ſommes établis. Voilà ce que nous appellions autrefois Virginie et qui eſt réellement à vous ; tout le reſte nous appartient encore. Ce ſubterfuge nous feroit d'abord rire (car c'eſt le premier mouvement du François à l'egard du ridicule, quelque préjudice qu'il puiſſe entraîner ;) et puis à l'Angloiſe nous nous déchainerions avec autant de flegme apparent que de fureur réelle ; mais les François ont demeuré établis dans ces païs que nous ne voulons pas regarder comme partie de l'Acadie, après le traité d'Utrecht ? Oui, ſans doute, repondront les Anglois, nous

l'avions

l'avions même ſtipulé ainſi. Il nous importoit que le pays que nous venions d'acquerir ne ſe dépeuplât pas en un inſtant; mais nous aimerions mieux à preſent le voir entierement dévaſté que de trouver dans les nouveaux ſujets de notre roi, les amis cachés de nos ennemis, et d'avoir à nous garder perpetuellement des piéges que nous tendent ceux à qui nous n'avons que trop donné les moyens d'en faire un choix funeſte pour nous.

Je ne ſçai ce qu'on peut repondre à ces raiſons; en nier la ſolidité, eſt réellement le plus court, car pour la bien démontrer croïés vous que ce ſoit une entrepriſe bien utile et bien neceſſaire? Non ſans doute; auſſi chacune des deux nations a pris le parti, par des motifs differents et aiſés à deviner, de laiſſer à part le fond de la querelle. Elle étoit en effet trop peu embarraſſante pour les uns, pour meriter une plus longue diſpute, et trop pour les autres pour ſuffire aux repliques. Il ne nous reſte donc qu'à les imiter, et puiſqu'en attendant la paix ils ne s'occupent mutuellement que de l'accuſation d'avoir commencer la guerre, ſuivons leur marche.

Vous avés vû, Monſieur, qu'avec mon impartialité ordinaire, j'ai peſé le poids des plaintes que nous faiſons, et encore plus les raiſons va-

lables que nous avons de les faire; vous avés vû aussi que, malgré mon inclination naturelle, j'ai trop respecté la verité pour faire pencher la balance de notre côté. Voïons si l'apologie de nos ennemis exécutera mieux le dessein qui l'a dictée que n'a fait la notre. Je laisserai à part toutes les plaintes que les Anglois font sur nos entreprises depuis la paix d'Utrecht jusqu'à celle d'Aix-la-Chapelle. Cette derniere avoit dû les faire oublier; elle avoit du moins fait esperer des reparations reciproques et des explications necessaires. En attendant l'effet de ces promesses mutuelles, l'inaction de part et d'autre étoit de regle et de convention; ainsi c'est sur les démarches faites depuis qu'il faut s'arrêter. Voici donc ce que nos ennemis disent et que nous aurions bien de la peine à nier.

" La cour de France a toujours regardé
" l'Amerique du Nord comme un objet digne
" de sa plus grande attention, et a sans doute
" formé le plan de s'en emparer, plan qu'elle
" méne à exécution constamment, quoiqu'avec
" mesure, et le plus doucement qu'elle peut.
" Cependant depuis le traité d'Aix-la-Chapelle,
" les François ont encore mieux manifesté
" leurs vues, parce qu'ils en ont pressé d'avan-

" tage

« tage l'execution, et que leurs invaſions ont « été plus nombreuſes et leurs hoſtilités plus « violentes.

« Dans la province de la Nouvelle Ecoſſe, « autrement l'Acadie, ils ont élevé près de la « baye Verte un fort dont ils ont par eau une « communication facile avec Louiſbourg, le « Canada et les autres établiſſemens François. « Ils en ont élevé un autre monté de plus de « trente canons qui commande le fond de la « baye de Fundi ou Beaubaſſin. Ils ſe ſont « emparé de la riviere Saint Jean et y ont bâti « deux forts, de l'un des quels ils ont eu l'in- « ſolence de tirer ſur un des vaiſſeaux du roi. « Ils ont envahi tout le commerce qui appar- « tenoit entierement aux Anglois avant cette « derniere paix ; de ſorte qu'à bien examiner « les choſes, les François et les ſauvages qui « ſont ſous leur domination, ſont plus effec- « tivement maîtres de toute cette province que « nous. Ils ont ſecouru et animé les ſauvages « contre nous et ſont par conſequent reſpon- « ſables des cruantés qu'ils ont commiſes ; ce « qui eſt auſſi bien prouvé que les efforts qu'ils « ont fait pour faire rompre le traité de paix « que nous avions fait le 22. Novembre 1752. « Avec les ſauvages Mikmaks et Malechites ; « juſques là que, non contens d'avoir emploié,

« leurs

" leurs miſſionnaires pour les porter à violer ce
" traité, le propre commandant de Louiſbourg
" s'eſt rendu orateur et accuſateur contre nous
" pour mieux les perſuader.

" Depuis ce même traité d'Aix-la-Chapelle, ils
" ont élevé pluſieurs forteresses dans le païs des
" Iroquois qui ſont ſous la protection de l'Angle-
" terre, une entre autres au nord du côté du lac
" Ontario directement opposée au fort Anglois
" d'Oſwego. Ils ont bâti une grande et forte
" maiſon pour la traite des ſauvages entre les
" lacs Erié et Ontario à l'oueſt du grand ſault
" de Niagara, afin d'empêcher le paſſage de
" ces ſauvages qui remontent le lac pour aller à
" Oſwego.

" Dans l'année 1753. ils firent marcher des
" forces conſiderables de troupes reguliéres,
" de milices et de ſauvages dans le païs des
" Iroquois, quoique ceux ci les euſſent prié,
" et à differentes repriſes, de n'en rien faire.
" Ils menaçerent même de détruire tous ceux
" qui s'oppoſeroient à leurs deſſeins.

" Dans la même année ils bâtirent deux
" forts, l'un ſur la riviere qui ſe jette dans le
" lac Erié, et l'autre à quinze mille de diſtance
" ſur la riviere aux bœufs qui ſe jette dans
" celle de l'Ohio.

« Ils marcherent de bonne heure l'année sui-
« vante au petit fort Anglois à la fourche de
« Mohagouata plus bas que la riviere Ohio,
« qui, n'étant gardé que par une petite garni-
« son de la Virginie, se rendit à composition
« dès la premiere sommation. Quelque tems
« après un corps de douze cens hommes Fran-
« çois et sauvages attaquerent le Major Wa-
« fington, commandant les troupes de la Vir-
« ginie, et l'obligerent à capituler, ce qu'il ne
« put se dispenser de faire, n'ayant avec lui que
« trois cens hommes. C'est à ce même offi-
« cier que les François ont tant affecté de re-
« procher le prétendu assassinat du Sieur de Ju-
« monville; singulier reproche qu'ils devroient
« avoir honte de faire après avoir eux mêmes
« fait commettre l'assassinat de M. Howe par les
« sauvages de leur parti; et cependant M. Howe
« étoit allé pour une conférence donc on
« étoit convenu, il revenoit de cette confe-
« renee, se reposant sur le droit des gens. Il
« n'en fut pas de même, comme chacun sçait
« de l'erreur de M. Wafington. Il prit et dût
« prendre le Sieur de Jumonville, ainsi que les
« soldats qui l'accompagnoient pour un déta-
« chement qui venoit l'attaquer, et il n'y a
« pas de doute que son devoir et sa sureté lui
« faisoient une loi de ne point attendre tran-
« quile-

" quilement cette attaque. Les hostilités des
" François qu'il n'avoit que trop éprouvées,
" devoient le mettre en garde, et ne pas lui
" faire présumer qu'on lui envoioit un ambas-
" sadeur ainsi accompagné. Mais laissons aux
" François le tique de se recrier à chaque in-
" stant sur un malheur dont nous fûmes affligés
" nous mêmes, peut-être plus qu'eux ; car
" sans cet accident ils perdroient la plus belle
" de leurs lamentations. N'y repondons pas
" même sur le même ton, malgré l'avantage
" de datte que nous donneroit l'attentat com-
" mis contre M. Howe. Revenons nous, à
" des agressions aux quelles un hazard mal-
" heureux n'a point eu de part.

" Outre d'autres forts dont l'enumeration
" seroit trop longue, et qu'ils ont bati sur les
" terrains en litige et sur ceux qui nous appar-
" tiennent, au mepris du traité d'Utrecht con-
" firmé par celui d'Aix-la-Chapelle, ils n'ont
" cessé d'inquiéter les sujets de sa majesté Bri-
" tannique dans leur commerce. Ils leur ont
" saisi tant chès eux que chès les sauvages leurs
" alliés, et chès les Iroquois mêmes qui sont les
" notres, toutes les marchandises qu'ils por-
" toient, et ont même déclaré qu'ils pren-
" droient prisonniers tous ceux qui passeroient
" par les païs qu'ils occupent ; declaration

" qu'ils n'ont faite qu'après avoir sçu que trois
" cens Anglois étoient partis de la Pensilvanie
" sur la foi de ces traités, pour faire la traite
" avec les sauvages.

" Quant aux manoeuvres des missionnaires
" pour animer les sauvages contre nous, et
" pour faire revolter ceux mêmes d'entr'eux
" que les sermens les plus inviolables auroient
" dû retenir, elles sont trop notoires pour s'y
" arrêter ; mais s'ils reussissent ainsi en abusant
" sous le manteau de la religion, des peuples
" simples et credules, il est à presumer que de
" si criminels succès auront un retour funeste
" pour eux. Que peuvent deplus nos enne-
" mis ? Nous dire positivement qu'ils nous de-
" clarent la guerre, et ne le voïons nous pas,
" et nous est il si difficile d'imaginer que s'ils
" retardent cette formalité, ce n'est que parce
" qu'ils ne sont pas assés forts contre nous ; car
" malgré le terrain qu'ils ont gagné insensible-
" ment, ils ne sont pas encore en état de nour-
" rir un grand nombre de troupes. Il ne nous
" restoit donc plus qu'à attendre le moment
" qu'ils jugeroient favorable à leurs desseins ;
" et il est bien odieux sans doute à nous de
" n'avoir pas voulu le faire. Mais meritons
" nous entierement ce reproche après avoir eu
" la honte d'éssuïer celui que les sauvages même

" nous

" nous ont fait? Un envoïé des Six Nations
" adressa publiquement ces paroles au commis-
" saire du gouvernement dans une conference à
" Albanie: Vous parlés, leur dit-il, de vos
" forces, où les voïons nous? Les François
" batissent des forts et les gardent quand ils
" sont construits, l'Anglois ne peut les en em-
" pêcher. Le François agit en homme et
" l'Anglois en femme."

Quel aiguillon, Monsieur, et qu'il a dû être sensible à des gens de cœur! Est il donc surprenant que d'après tout ce que les Anglois objectent, et que je viens d'abreger, ils aïent enfin temoigné un ressentiment si necessaire pour eux?

Mais ces plaintes, dirès vous si opposées à celles des François, ont elles le même fondement, et qui en croire? Oh bien je m'en vais vous le dire et tout franchement. Sur les faits croïés en les uns et les autres, il est question seulement de ne pas vous en fier également aux dattes et à la narration quant aux circonstances; et voilà sur quoi on nous reprochoit ici de nous donner le tort à nous mêmes. Par exemple, nous étions persuadés de tout ce que les Anglois ont avancés; nous savions à quoi nous en tenir sur des desseins executés presque sous nos yeux; nous voïons avec douleur exciter

les sauvages à des barbaries dont il faloit necessairement que quelquefois ils devinsent la victime, et vous n'avés pas oublié ce que je vous ai dit à cet égard. Quand nous avons vû les Anglois nous traiter comme nous les traitions, nous n'en avons point été surpris. C'étoit de leur tranquilité que nous étions encore étonnés. Personne de nous ne niera qu'ils ne nous aïent attaqué près de Weskak, mais tout honnête homme d'entre nous avouera que par cette attaque, on vouloit nous empêcher de faire de nouveaux ouvrages pour nous fortifier et qu'on vouloit détruire ceux qui avoient été faits. Quant aux forts qu'on nous reproche et que nous reprochons, il n'y a pas de simple païsan ici qui ne pût nous condamner sans aller voir si on n'auroit pas mis sur le frontispice une datte. Je l'avoue, Monsieur, c'est un malheur pour nous de n'avoir pas la consolation de pouvoir disputer sur des faits, comme vous l'avés en Europe; nous n'en sommes dedommagés que par le loisir qui nous reste pour disputer sur ce qui a donné lieu à ces faits, et par la ressource toujours précieuse à un cœur bien fait, de pouvoir excuser nos semblables, quoi qu'ennemis, dans les choses qui ont besoin d'excuse.

Je ne vous le nierai point, je prévois que nous allons avoir lieu d'exercer ce sentiment d'équité; l'ennemi que nous avons harassé va peut-être nous rendre avec usure, les maux que nous lui avons fait, ou que nous avons eu un dessein trop marqué de lui faire. Je crois qu'il s'y prendra sans façon et sans compliment, et un retour sur nous mêmes ne peut qu'être à sa décharge.

Mais quelle triste ressource dans l'état où nous sommes qu'est celle dont je me fais de fête? S'être attiré une guerre sanglante avant que d'être en état de la soutenir; n'avoir pas attendu, pour faire des démarches aussi marquées qu'une declaration de guerre, à pouvoir être dans la situation où l'on peut hardiment faire cette declaration; quels reproches en tout sens? Croïés vous que celui qui accusera l'ennemi de n'avoir pas à son tour respecté le droit des gens qui a établi un usage si digne de l'humanité, sera bien avancé par cette recrimination, et que celui qui trouvera si facilement des raisons pour l'excuser, sera bien content de les avoir trouvées aux dépens de sa partie. Prenons pourtant un de ces deux partis, car il ne nous en reste point d'autre à prendre; la bombe éclate et sans dire garre, comme vous le verrés par la relation qui commencera ma premiere lettre

et qu'on vient de m'envoyer. C'en eſt aſſés, et trop pour cette fois. Le ſujet eſt aſſés facheux pour obliger de reprendre haleine.

LETTRE XX.

Priſe de l'Alcide et du Lys par les Anglois, celle du fort Beauſejour et autres actions qui préparent à une declaration de guerre en forme.

MONSIEUR,

SI je n'ai pû vous envoïer juſqu'ici des piéces déciſives en faveur des François, c'eſt moins ma faute que la leur, et vous allés juger de la ſatisfaction que j'aurois eu à le faire par la relation que je vous ai promiſe, et que je n'abregerai pas d'un mot. Je viens, comme je vous l'ai marqué dans ma précedente de la recevoir.

Relation de ce qui s'eſt paſſé à la priſe de l'Alcide par l'eſcadre Angloiſe compoſée de onze vaiſſeaux de guerre, commandée par M. l'Amiral Boſcawen.

" Le 29. Mai 1755. l'eſcadre du roi com-
" mandée par M. du Bois de la Mothe, avoit
" reſté en panne depuis quelques jours à cauſe
" de la brume et du calme. Sur les ſix heures
" du

" du ſoir, le tems s'étant un peu éclairci, petit
" vent de ſud-eſt, le général fit ſervir dans
" l'oueſt quart ſud-oueſt. Cet éclairci ne dura,
" pour ainſi dire qu'un inſtant, et à peine les
" vaiſſeaux étoient raſſemblés que la brume re-
" vint auſſi épaiſſe que les jours précedens. Il
" nous manquoit alors l'Algonquin, l'Eſpe-
" rance et l'Opiniâtre. La nuit il fit très
" mauvais tems, gros vent du ſud-oueſt, pluie
" à verſe et brume ſi épaiſſe qu'on ne voïoit pas
" la longueur du vaiſſeau. Nous paſſâmes au
" vent d'un banc de glace fort élevé qu'on ne
" reconnut qu'à une eſpece de blancheur et une
" fumée très épaiſſe. Ce fut tout ce que nous
" pûmes faire que de le doubler. Le 30. le
" vent du ſud-oueſt et le mauvais tems con-
" tinuerent pendant tout le jour. Je faiſois
" toujours la même route du plus près à oueſt-
" nord-oueſt, m'entretenant parmi pluſieurs
" vaiſſeaux, en diminuant et augmentant de
" voiles pour ne pas m'en écarter. Nous nous
" faiſions mutuellement les ſignaux de brume,
" de la cloche, l'amure à bas bord. On en
" entendit un qui faiſoit l'amure à ſtribord du
" tambour.

" Sur les quatre heures et demie du ſoir on
" n'entendit plus aucun ſignal, ſoit que les
" vaiſſeaux euſſent changé de route, ou que le

 " général

" général eut fait le signal de remettre à l'autre
" bord et que les mauvais tems m'eussent em-
" pêché de l'entendre. Je continuai toujours
" la route du oueft-nord-oueft jusqu'à sept
" heures du soir que je fis faire le point à mon
" premier pilote qui ne faisoit qu'à neuf à
" dix lieues dans l'est-sud-est du Cap de Raze.
" Je ne pouvois faire que la route du oueft-
" nord-oueft qui me conduisoit dessus; d'ail-
" leurs toujours mauvais tems du sud-oueft et
" brume épaisse. Depuis quatre heures et
" demie je n'eu donc plus aucune connoissance
" de vaisseaux et de général, point de hauteur
" depuis le 20. Je pris alors le parti restant
" seul, de mettre à la cape, la dérive dans le
" nord et deux heures après la dérive dans le
" sud, en attendant un éclairci, car il n'étoit
" pas de la prudence d'attaquer des dangers
" que je touchois presque.

" Le 31. au matin j'eu connoissance du Lys
" et l'après midi de l'Aquilon, ils s'étoient se-
" parés le même jour que moi, et à peu près
" par les mêmes raisons.

" Le 4. ou 5. Juin l'Aquilon se separa de
" moi par la brume. Le 7. le Dauphin Roïal
" qui s'étoit aussi separé le même jour, se rallia
" à moi après nous être fait reciproquement les
" signaux de reconnoissance. Sur les six heures
" du

" du ſoir le vent très foible du oueſt-nord-oueſt
" j'eu connoiſſance du haut des mats d'onze
" vaiſſeaux ſous le vent dans l'eſt-nord-eſt
" cinq à ſix lieues. Jugeant que ce pouvoit
" être notre eſcadre, j'arrivai deſſus. Cepen-
" dant, ayant quelque défiance je voulois m'aſ-
" ſurer avant la nuit de ce que je devois en
" penſer. J'approchai donc ſeulement à di-
" ſtance de pouvoir diſtinguer les ſignaux de
" reconnoiſſance. Le vent diminuant toujours,
" la mer calme, nos trois vaiſſeaux mirent en
" panne.

" Le 8. au point du jour la fraicheur s'étant
" declarée au ſud, par ce changement de vent,
" je me trouvai à trois lieues ſous le vent de
" l'eſcadre que j'avois pris pour la notre. Je fis
" les ſignaux de reconnoiſſance aux quels l'en-
" nemi ne repondit qu'en me donnant chaſſe
" toutes voiles déhors. Je pris chaſſe de mon
" côté dans le nord-oueſt, après en avoir fait
" le ſignal. Cette route me parut la plus avan-
" tageuſe dans la poſition où je me trouvois,
" faiſant l'arriere garde, le Lys étant de l'avant
" de moi et ſous le vent, et le Dauphin Roïal
" ſous le vent du Lys et de l'avant. Nous
" courûmes toujours dans cet ordre, le tems
" très foible au ſud, tems qui donne de grands
" avantages aux Anglois, parce qu'ils ont des

" voiles plus legéres et des menues voiles plus
" grandes que les notres. Comme ils nous
" joignoient à vue d'œil, je mis le pavillon et la
" flame que j'assurai d'un coup de canon à
" poudre et au vent; l'ennemi mit le sien sans
" l'assurer. Je comptois par la route que je
" faisois, et en me faisant connoître, attirer
" les meilleurs voiliers sur moi, et donner le
" tems aux deux vaisseaux de transports de
" s'échaper. Entre dix et onze heures du
" matin le Dunkerque de soixante canons suivi
" de deux autres vaisseaux de même force, de
" l'amiral de soixante quatorze canons et du
" reste de l'escadre, se trouva dans mes eaux
" assés près, assés long tems et dans une position
" où je les aurois bien incommodé par mes
" quatre canons de retraite, si j'avois osé at-
" taquer le premier. La mer étoit unie
" comme une glace et il ventoit très peu; et
" quoique je ne pusse douter à la manœuvre de
" l'ennemi qu'il ne m'attaquât, je voulus at-
" tendre qu'il commençat les hostilités. Lors-
" que j'étois parti d'Europe il n'y avoit point
" de guerre declarée, et je sentois toute la con-
" sequence de paroître l'agresseur. J'étois sûr
" que l'ennemi s'en prévaudroit pour m'accuser
" d'avoir le premier commencé la guerre, et
" pour me donner le tort dans toute l'Europe.
" Ces

" Ces reflexions et ces confidérations ne tar-
" derent pas à m'être très nuifibles.

" Lorfque le Dunkerque commandé par
" l'amiral Howe, fut à la demi-portée de la
" voix, il fe tira de mes eaux et tint le vent,
" comme pour me prolonger et m'aborder. Je
" le crus ainfi pendant un tems. Je voulus
" cependant favoir à quoi m'en tenir. Je
" priai Meff. de Roftaing, de Vaudreuil, Se-
" merville et Drelincourt d'être attentifs à la
" converfation que j'allois avoir avec ceux du
" Dunkerque. Meff. du Moulin et Geoffroy
" qui étoient fur la dunette, ainfi que M. le
" Chevalier de Percevaux, n'en perdirent pas
" un mot, tout l'équipage étant attentif et ne
" faifant pas le moindre bruit.

" Je fis donc crier trois fois en Anglois :
" *Sommes nous en paix ou en guerre?* On re-
" pondit : *Nous n'entendons pas.* La même
" queftion fut alors faite en François, *même re-*
" *ponfe.* Je pris alors le porte voix et demandai
" encore deux fois : *Sommes nous en paix ou en*
" *guerre.* Le capitaine me repondit lui même
" par deux fois bien diftinctement et en très
" bon François : *La paix, la paix.* Cepen-
" dant le fignal de commencer le combat avoit
" été fait quelque tems auparavant à bord de
" l'amiral par un pavillon rouge au petit mâts
" de

" de hune. Je demandai encore comment
" s'appelloit l'amiral ? On me repondit:
" L'amiral Boſcawen. Je le connois, dis-je;
" il eſt de mes amis; et vous, Monſieur, votre
" nom, reprit on: Hocquart, repondis-je.
" La converſation ne fut pas plus longue. Le
" tems de prononcer mon nom et l'ennemi le
" mot de paix, fut immediatement ſuivi de la
" bordée haute et baſſe à bout touchant avec
" la mouſquetterie qui nous a ainſi déclaré la
" guerre. Ses canons étoient chargés à doubles
" boulets ramés et à mitrailles de toutes eſ-
" peces. La mer étoit trop belle pour en
" perdre un ſeul coup, et nous étions ſi près
" que les valets des canons Anglois entroient
" dans le bordage. Cela joint à la confiance
" que doit donner le mot de paix, prononcé
" par la bouche d'un capitaine, nous fit perdre
" beaucoup de monde, ſur tout dans les bat-
" teries et ſur le gaillard d'arriere. Notre feu
" n'en fut cependant ni retardé ni diminué;
" mais un boulet ayant coupé le bout de la
" barre du gouvernail, les timonniers furent
" forcés de l'abandonner. Je fis alors mettre
" les voiles ſur les mats ſans pouvoir abattre
" d'un bord ni de l'autre. Toutes mes man-
" œuvres hachées étoient devenues inutiles.
" Je me trouvai donc en but à cinq ou ſix
" vaiſſeaux

" vaiſſeaux qui me joignirent, m'entourerent
" et me combattirent, celui du contre amiral
" en étoit un. Je faiſois cependant un feu
" très vif quoique partagé, avec ma mouſ-
" quetterie et mes deux batteries que j'avois
" été obligé de remonter des gaillards. Je
" reſtai long tems dans cette ſituation, faiſant
" face de tous côtés, autant que la foibleſſe de
" mon équipage pouvoit me le permettre.
" Quelqu'uns avoient déja commencé à tout
" abandonner. J'avois cent hommes tués ou
" bleſſés, quatre officiers de tués, pluſieurs
" preſque hors de combat par leurs bleſſures.
" Les manœuvres étoient hachées, les voiles
" criblées, le grand mâts percé de deux boulets
" au milieu à côté l'un de l'autre; le petit
" mâts de hune percé et prêt à tomber, les
" vergues coupées, toute la mature offencée,
" pluſieurs canons démontés. Dans ce de-
" plorable état, et ne voiant nulle eſperance de
" ſalut, et voulant conſerver au roi de braves
" gens qui avoient ſoutenu avec tant de valeur
" un combat contre des forces ſi ſuperieures,
" je ſongeai à me rendre. Je voulois cepen-
" dant que ce ne fût qu'à l'amiral. Je cher-
" chai donc à le découvrir, et aprés l'avoir
" apperçu à une portée de fuſil et lui avoir
" tué, à ce qu'il m'a dit lui-même, deux

" hommes

" hommes et blessé plusieurs, j'essuiai en même
" tems le feu des batteries de ses deux gail-
" lards. Alors j'amenai le pavillon au milieu
" et fus aussitôt entouré de bien pres de presque
" toute l'escadre ennemie dont chaque vais-
" seau m'avoit combattu.

" Pendant que j'étois aux prises l'ennemi
" avoit détaché deux vaisseaux sur le Dauphin
" Roïal qui ne pûrent le joindre, et trois
" autres sur le Lys qui fut joint. Je vis ce
" vaisseau se battre long tems avec valeur,
" seulement avec ses quatre canons de retraite
" et sa mousqueterie tant qu'il pû s'en servir;
" mais ayant été mis entre deux feux hors de
" la portée du fusil, il essuïa plusieurs bordées
" sans pouvoir y repondre que foiblement, et
" fut enfin obligé de se rendre."

Que pensés vous, Monsieur, de cette relation? Ne vous semble t'il pas qu'elle seroit entierement décisive pour nous si nous avions toujours eu la bonne foi dont M. Hocquart nous a donné un si bel exemple. Assurement ce capitaine a poussé la délicatesse au moins aussi loin que la valeur. Quoi, se voir donner la chasse par une escadre qu'il regarde d'abord comme ennemie; voir arborer le signal du combat, et malgré cela s'obstiner à une conversation à l'amiable, en croire plutôt quelques mots

d'un

d'un ſimple capitaine, que l'ordre que donnoit auparavant l'amiral; enfin n'être convaincu que *lorſque la mouſqueterie a fait la declaration de guerre.* Je voudrois bien pour rendre le procedé plus glorieux que M. Hocquart en eut agi ainſi à la tête d'une eſcadre d'onze vaiſſeaux contre trois. Mais quelle excuſe, croïés vous que puiſſent trouver les Anglois ? Ma foi, ils n'en cherchent point, et même ils ſe moquent de nous. Ils prétendent que leur M. Howe, mieux inſtruit que M. Hocquart qui venoit d'Europe, n'a attaché à ce mot de paix que la ſignification que les François y attachoient dans l'Amerique; que d'ailleurs un menſonge qui ne ſauroit tromper, n'eſt point un menſonge, ſelon pluſieurs caſuiſtes des notres; M. Hocquart ne devoit point en croire une raillerie qu'on faiſoit par repreſaille, plutôt que le pavillon rouge qu'il avoit vû au petit mât de hune de l'amiral, et qu'enfin il ne tenoit qu'à lui de ne pas faire des queſtions aux quelles on avoit repondu d'avance, en ſuppoſant même qu'il ignorât les hoſtilités reciproques.

Mais eſt ce le moment de railler, la matiére le comporte t'elle ? Non ſans doute; auſſi n'eſt il pas douteux que ceux qui l'ont fait, ont eu tort, tant dans l'exemple que dans l'imitation. Il eſt ſi peu ſûr de juger du total ſur une partie, que les Anglois n'ont pas dû croire

que,

que, parce que des esprits remuants avoient fait prendre un parti peu convenable en tous sens à ceux qu'ils ont pû persuader, tous les François pensoient à l'unisson. Il est certain que quoique M. Hocquart se soit conduit avec quelque sorte d'imprudence quant à sa sûreté, il n'en a pas moins donné des marques de bonne foi et de valeur dignes d'être admirées.

Les Anglois temoignerent encore la persuasion où ils étoient de nos desseins contre eux, dans le traitement prétendu injurieux qu'ils firent à M. Rigault gouverneur des trois rivieres pris sur l'Alcide. M. Rigault qui en a porté sa plainte aux ministres de la cour de France et à l'amirauté, attribue ce traitement à l'idée où étoient les Anglois que sa famille avoit emploié son crédit pour animer les sauvages et faire reussir les entreprises de la France. Il ajoute qu'on lui en fit le reproche très exprès ; et ceci me paroît très fort contre nous. Quelque soit l'envie que peut avoir une nation de jetter le blâme sur la nation ennemie, ceux qui en sont les chefs, et sur tout les militaires, ne sont point assés lâches pour sacrifier à ce dessein un de leurs semblables et particulierement un homme considerable par son rang. Ainsi plus le procedé a pû être deraisonnable et odieux, plus il prouve que la conviction contre nous pa-

paroiſſoit certaine ; et plût à Dieu ! comme je l'ai déja dit, qu'elle ne fût telle qu'aux yeux de nos ennemis. Mais tandis que vous ne vous occupés en Europe qu'à examiner qui a *été* l'agreſſeur, tandis que ceux qui ont tort, crient plus haut que les autres, nous continuons malheureuſement à fournir des matiéres à la diſpute. J'apprens que Beauſejour eſt pris, et voici en peu de mots ce qu'un officier de ce fort vient de m'écrire.

" Le 15. Mai 1755. arriva à la baye Verte
" une petite goelette de Louiſbourg qui ap-
" porta des lettres de Meſſ. de Drucourt et Pre-
" voſt à M. de Vergor commandant de ce fort.
" On lui mandoit que la Diane fregate du roi
" étoit arrivée quinze jours auparavant ; qu'elle
" étoit partie incognito de Rochefort avec in-
" jonction de n'ouvrir ſes ordres qu'à deux cens
" lieues en mer. On ajoutoit qu'il y avoit une
" flotte de trente vaiſſeaux de ligne au port de
" Breſt et que dans peu de jours on apprendroit
" ſa deſtination ; qu'au reſte la France alloit
" enfin executer ce qu'elle auroit dû faire long
" tems auparavant (ce qui me paroît être l'in-
" vaſion de l'Acadie ;) qu'il n'a paru que deux
" ou trois petits vaiſſeaux de la Nouvelle
" Angleterre à Louiſbourg, et qu'ils n'y ont
" ſejourné que peu de jours. Le 25. il vint

" un

" un exprès de Louisbourg qui apporta des
" lettres à de Vergor dont il n'a rien transpiré.
" On demande des piquets pour Louisbourg
" et des palissades et l'on en fait couper à
" Gasparaux.

" Le Lundi 2. Juin on m'est venu dire que
" le commandant venoit de faire avertir tout
" le monde que la flotte Angloise étoit en
" chemin; qu'elle étoit composée de trente six
" navires tant gœlettes que batteaux; qu'un
" habitant qui l'avoit vue, disoit qu'elle pour-
" roit entrer dès aujourd'hui dans la riviere de
" Mesagoueche; et en effet ils y sont arrivés à
" deux heures après midi. Le Mercredi ils
" s'emparerent du pont à Buot, nous tuerent
" quelques hommes et pousserent jusqu'à la
" butte à Mirande; ce qui détermina à faire
" mettre le feu aux maisons, granges, buchers
" et à l'eglise même. Cependant les ouvrages
" exterieurs du fort ont été achevés, et l'on
" en fait construire de nouveau sur les bastions
" pour resister à la bombe. L'on fait sortir de
" tems en tems des détachemens qui escarmou-
" chent avec l'ennemis.

" Le 8. un officier Anglois a été pris par
" les sauvages et sauvé de leurs mains, Vergor
" l'a fort bien traité. Il a demandé permission
" d'écrire à son général et à sa femme, ce qui
" lui

" lui a été accordé. On a envoïé ses lettres
" et ceux qui les ont portées étant revenus,
" ont dit qu'ils n'avoient vû que six canons
" de dix et huit mortiers seulement ; à quoi
" l'officier a repondu qu'ils n'avoient pas tout
" vû.

" Le Mardi 9. quelques sauvages venus
" d'Halifax ont raporté que les Anglois crai-
" gnent que la flotte Françoise ne prévienne la
" leur.

" Le Jeudi 12. Juin l'on a recu la nouvelle
" qu'il y avoit trois fregates du roi à Louis-
" bourg destinées pour venir à la baye Verte
" et apporter des troupes. Le Vendredi 13.
" l'on a appris que les Anglois se retranchoient
" derriere et sur le rocher qui est du côté de
" la maison de Saint Omer. Les travaux sont
" poussés avec vigueur. Nous sommes envi-
" ron six cens hommes y compris les habitans.
" On a tiré quelques coups de canon et les
" Anglois ont commencé à tirer des bombes :
" Et le 16. une de deux cens livres est tombée
" sur la prison où elle a tué l'officier Anglois
" prisonnier et plusieurs autres. Les ravages
" qu'elle a faits, joint à ce que presque toutes
" les parties du fort sont endommagées, et que
" le secours qu'on nous faisoit attendre n'arrive
" point, Vergor s'est déterminé à capituler.

" L'em-

" L'embarras étoit d'autant plus grand que
" contre l'avis des honnêtes gens, l'on avoit
" comme forcé cinq cens Acadiens à s'enfer-
" mer dans le fort, ce qui ne nous étoit qu'à
" charge et très préjudiciable pour eux. Ces
" Acadiens étoient de ceux qui avoient prêté
" serment de fidelité aux Anglois; ainsi c'étoit
" sans aucun motif les mettre à la boucherie,
" puisqu'ils ne pouvoient attendre ou que d'être
" écrasés sous les ruines du fort et n'y pouvoir
" pas même subsister, ou d'être pendus en tom-
" bant entre les mains des Anglois. Quant à
" moi j'ai cru que l'humanité m'obligeoit de
" les dissuader d'un dessein qui étoit si perni-
" cieux pour eux. J'en ai persuadé plusieurs,
" et j'ai, après la reduction, excusé les autres
" sur l'aveuglement que les missionnaires cau-
" soient à ces pauvres gens. J'ai en quelque
" façon reussi, puisque les Anglois ne les ont
" pas traité à la derniere rigueur, comme as-
" surement ils étoient en droit de le faire.

" On a donc envoïé le 16. Juin au matin
" au camp Anglois le Sieur de Vannes parent
" de Vergor et le plus ancien des lieutenans
" avec des propositions. M. Scherif en a ap-
" porté la reponse. On a renvoïé encore, et
" enfin la capitulation s'est faite. Avant que
" les Anglois entrassent dans le fort on a ren-
" voïé

" voïé le plus d'habitans qu'on a pû et tous " fort chargés, ainsi que les domestiques de " Vergor qui s'étoient emparé du plus précieux. " Les Anglois sont entrés sur le soir, et quoi- " que tout se soit passé avec assés d'ordre pen- " dant la nuit, les balles de marchandises ont " été ouvertes et pillées tant de côté que d'au- " tre, mais plus encore par nous. Les An- " glois ont fait transporter les troupes Fran- " çoises et ont eu soin des blessés.

" Le 18. l'ennemi a envoïé cinq cens " hommes pour occuper le fort Gasperau que " M. de Villeray qui y commandoit, a rendu " sur une lettre où l'on lui apprenoit la capi- " tulation, et en même tems l'impossibilité de " resister. Joseph Brossard connu sous le nom " de Beausoleil, et par les maux qu'il a fait " aux Anglois, est venu sous sauf conduit pro- " poser la paix des sauvages. Il a seulement " demandé une amnistie générale et son pardon " particulier, ce que M. de Monkton lui a " accordé. Les habitans des alentours ont été " persuadés d'apporter leurs armes aux Anglois " qui les en avoient requis, ce qu'ils ont fait. " Un d'entr'eux a dit venir de Louisbourg où " il avoit laissé cinq vaisseaux de ligne et cinq " mille hommes. Il ajoute qu'on s'y preparoit " à secourir Beausejour."

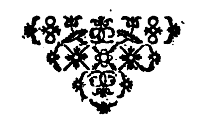
Vous

Vous jugés bien, Monſieur, que j'ai abregé ce journal, car dans ces ſortes d'occaſions les détails ſont à peu près les mêmes. Je ſçai de plus que quant aux faits principaux vous en ſerés inſtruit de reſte, et quand vous le ſeriés déja, je ne laiſſerois pas de vous les remettre ſous les yeux, parce qu'ils me fourniſſent des reflexions convenables à ce que je me ſuis propoſé dans ces lettres, qui eſt de vous faire connoître la verité par le raiſonnement appuïê ſur ces mêmes faits, et non vous en vouloir donner le phantôme par des clameurs vagues et peu ſeantes. Remarqués donc, je vous prie, la datte de l'avis donné au commandant Vergor ſur les trente deux vaiſſeaux de ligne qui étoient prêts à partir du Port du Breſt pour, diſoit on, s'emparer de l'Acadie. Cette datte étoit du 27. Mai 1755. La priſe des vaiſſeaux l'Alcide et le Lys eſt du 8. Juin de la même année. Notés de plus que l'Alcide et le Lys qui étoient de l'eſcadre d'onze vaiſſeaux que commandoit M. du Bois de la Mothe, faiſoit partie de ces trente deux vaiſſeaux de ligne qu'on deſtinoit contre l'Acadie. Tirés enſuite une concluſion bien naturelle: Puiſque nous avons ſcû ici publiquement le 27. Mai que la flotte Françoiſe étoit envoïée pour prendre l'Acadie, M. Hecquart qui venoit directement de France et qui

étoit

étoit de cette flotte, devoit sans contredit le sçavoir le 8. Juin ; ainsi puisqu'il a vû que tout parlant de paix on alloit prendre une province aux Anglois, n'a t'il pas dû prévoir que les Anglois pourroient tenir le même langage en attaquant son vaisseau. Dira t'on qu'il ne s'en est pas plus souvenu que du compte des vaisseaux qui composoient l'escadre dont il étoit ? En effet il est assés singulier qu'aïant apperçu et compté les onze vaisseaux Anglois, il les ait pris pour l'escadre Françoise qu'il ne pouvoit compter être d'onze, puisqu'il y en manquoit trois. Ces absurdités font dire à nos ennemis que nous avons voulu jouer la comedie, et qu'ils nous l'ont rendu. Il seroit pourtant assés tems de finir ce jeu, car la chançe devient mauvaise pour nous. A quoi bon disputer si on doit ou non être en guerre, lorsqu'on y est réellement. Il ne convient plus à ceux qui doivent agir de discuter qui a tort ou raison ; il faut selon l'ancien usage des combats, en décider par les succès, et nous laisser à nous autres gens oisifs, le soin de faire des recherches sur le fond de la querelle, et celui de constater les procedés. J'attens donc qu'on aura pris en France cet unique parti qu'il nous reste à prendre. Enfin soit qu'on se soit fait une declaration de guerre en forme, soit qu'on s'en soit

tenu à celle qu'a faite (comme dit M. Hocquart) la mousquetterie Angloise; ou, comme disent les Anglois, nos entreprises et nos agressions; j'espere qu'on réalisera les craintes des ennemis, en faisant que notre flotte précede la leur; qu'on mettra Louisbourg en état de sûreté et de défence; qu'on donnera, sur tout si l'on peut, aux Anglois de la besogne à tailler chès eux, ou au moins qu'on s'opposera avec vigueur à l'envoi des forces prodigieuses avec lesquelles ils peuvent nous écraser. Il n'est plus tems de se plaindre ou d'en faire semblant en Europe, d'y observer les loix de la paix quand l'Amerique va être perdue pour la France. Nous avons reveillé l'ennemi et nous nous endormons. J'attens avec la derniere impatience de vos nouvelles et je me flatte qu'elles m'apprendront qu'on a changé de conduite et de ton.



LETTRE

LETTRE XXI.

Reponse à une lettre d'Europe par laquelle on apprend à l'auteur la declaration de guerre reciproque des deux couronnes; les clameurs des François contre les Anglois; la prise de Minorque et l'engagement que la France a pris avec la reine de Hongrie.

MONSIEUR,

JE viens de recevoir votre derniere lettre après l'avoir attendue pendant presque une année. Nous avions déja appris une partie des nouvelles que vous m'y donnés et je m'en étois rejouis et affligé tour à tour. La prise de Minorque, comme vous le pensés bien, me fait grand plaisir, ainsi que la declaration de guerre en forme qui met enfin les procedés en regle. Mais quant à l'alliance que la France a faite avec la reine de Hongrie, mes dispositions sont bien differentes. Il me paroît aussi que vous ne l'approuvés pas. En effet nous sommes nous imaginé d'avoir à faire à trop foible partie, et avons nous cru qu'il falloit augmenter le nombre de nos ennemis ? Au lieu de tourner tous nos efforts contre un ennemi irrité qui nous accuse de perfidie, étoit ce le moment de

prendre le change ſur nos veritables intérêts? La priſe de Minorque nous avoit preſque entierement juſtifié, même dans l'eſprit des Anglois. Ils ſe reprochoient déja reciproquement d'avoir pris trop chaudement l'allarme ſur nos deſſeins et ſur nos entrepriſes. En nous affoibliſſant comme nous l'allons faire par cette fatale diverſion, nous allons remettre en vigueur toutes les accuſations qu'on a faites et qu'on fera, car le vaincu a toujours tort. Nous ſommes encore bien éloignés de voir nos ennemis victorieux, dirés vous peut-être? Quatre vingt mille hommes marchent en Allemagne, et le roi de Pruſſe ſera bientôt reduit. D'abord je n'accorde pas ce point, il eſt homme à faire tête à des forces bien ſuperieures. Au contraire vous m'accorderés ſans doute qu'autant de ſoldats que la reine de Hongrie et nous envoïerons, ainſi que la Ruſſie, autant ſera t'ce de diminution pour les vaiſſeaux qui devroient tenir la balance. La victoire contre M. Bradock qu'on fait tant valoir en Europe, n'a rien moins que décidé de notre ſort. Les forces maritimes des Anglois ſont une hydre à laquelle il falloit tâcher d'oppoſer une hydre ſemblable. C'étoit à la conſtruction et à l'armement d'un nombre égal de vaiſſeaux qu'il falloit emploïer les hommes et l'or de la France, et non leur

chercher

chercher un tombeau en Allemagne, gouffre qui a toujours été notre ruine. Mais les Anglois ayant fait alliance avec une puissance du continent, que devions nous faire? Ne pas les imiter dans le pas dangereux qu'ils avoient fait, si nous voulions en quelque façon avoir notre revanche sur leur traité avec le roi de Prusse; traité qui au fond nous importoit peu, en poussant nos avantages; il falloit du moins nous en tenir aux clauses de notre traité de Versailles. Vingt quatre mille hommes ne nous auroient pas épuisé. Nous n'en aurions pas moins soutenu la guerre en Amerique, et chaque succès n'auroit il pas été pour nous un pas de plus pour nous mettre au point de donner ensuite la loi en Europe? C'auroit été alors que nous aurions en bonne grace à décider, non seulement sur notre propre droit, mais encore sur celui des autres; au lieu que cette diversion nous fera peut-être subir le désagrement d'entendre la décision d'autrui. En verité si les Anglois n'avoient pas parû atterés par ce traité qui devoit bien plutôt leur donner de la joïe, je croirois que le leur étoit un piége qu'ils avoient tendu à dessein. Ceux d'entr'eux qui ont le plus blamé l'alliance que leur gouvernement avoit faite, qui l'ont regardée comme onereuse à la nation, doivent changer de ton de-

puis que nous en avons prouvé l'utilité. Mais pourquoi vous suggerer des reflexions que vous êtes plus à même de faire que moi, ne vaut il pas mieux vous en fournir de nouveaux sujets? Graces au ciel, je ne vous donnerai que des sujets plus agreables que facheux, si vous ne portés vos vues qu'au moment present. Nous avons eu assés de succès sur le lac Saint Sacrament. La reduction du fort Saint George et d'autres avantages ont bien tourné des têtes ici. La visite que l'amiral Holborne nous a rendue, a achevé, du moins quand à ceux qui ne jugent que par l'évenement du jour. Pour mieux vous mettre au fait des dispositions de ces sortes de gens, je veux joindre ici la copie d'une lettre qu'écrivoit un de nos officiers. Vous la trouverés d'un ton tout à fait consolant et bien different de celui de mes jeremiades perpetuelles. Mais je ne veux pas vous en differer plus longtems le plaisir.

" Notre escadre composée de dix neuf vaiss-
" seaux de ligne et cinq fregates, ayant pour
" commandant M. du Bois de la Mothe, est de-
" puis quatre mois devant Louisbourg, nous
" avons attiré l'attention de toute l'Europe.
" Cet armement formidable exécuté avec des
" dépenses presqu'incroïables que le fier An-
" glois annonçoit, et avec lequel il devoit

" fraper

" fraper des coups terribles, a été précisément
" l'histoire de la montagne qui enfanta d'une
" souris. Vingt deux mille hommes assem-
" blés à Halifax, dont seize mille transportés
" d'Europe. Cent et tant de bouches à feu,
" une suite de train d'artillerie et d'ustencils de
" guerre, vingt deux vaisseaux de ligne, plus
" de deux cens batimens de transport; quel
" plus formidable appareil. L'objet que l'en-
" nemi avoit en vue n'étoit d'abord que l'Isle
" Roïale et le Canada, ensuite tout ce que
" nous possedons en Amerique. Pour nous,
" nous avons aneanti tous ces magnifiques
" projets avec seulement seize vaisseaux de
" guerre moüillés simplement dans la rade de
" Louisbourg. Nos succès en Canada ne sont
" pas moins rapides. Le fort Saint Georges
" est pris. Nos Canadiens sont sur les fron-
" tieres des plus belles provinces de l'ennemi.
" Cependant l'amiral Holborne commandant
" de la terrible escadre Angloise, s'est montré
" devant l'entrée de Louisbourg avec ses vingt
" deux vaisseaux, tandis qu'une brume nous
" écartoit de l'artillerie et nous retenoit dans
" le port. M. du Bois de la Mothe se dispo-
" soit à sortir dès que l'ennemi reparoîtroit.
" Ce n'étoit dans tous nos vaisseaux qu'un desir
" et une même volonté d'aller offrir le combat

" à l'amiral; mais par malheur ce M. Holborne
" ſi deſiré, ſi attendu nous a compté un nombre
" à peu près égal au ſien et il ſe retire en hâte
" vers Halifax. Mais pourquoi cette fuite,
" lui dira ſa nation? Mes forces, repondra
" t'il, n'étoient pas ſuperieures à celles des
" ennemis (*venit, vidit, fugit.*) L'exemple
" du malheureux Byng n'a point encore operé
" des miracles en bravoure.

" Depuis notre arrivée nous ſommes comme
" pétrifiés au mouillage. La poſture où nous
" demeurons nous eſt preſcrite par les ordres
" les plus poſitifs de la cour. Le maître ne
" veut rien hazarder cette année; peut-être
" eſt ce pour mieux frapper la campagne pro-
" chaine. Il eſt facheux que la plus belle eſ-
" cadre qui ait été équipée depuis 1703. ait des
" entraves qui ne lui permettent que d'obſerver.
" S'il y a jamais quelque certitude dans la ma-
" rine de bruler de la poudre à l'honneur du
" pavillon, c'étoit bien le 19. d'Aouſt, jour
" auquel ſe preſenta l'amiral Holborne. De-
" puis il a reparu avec vingt deux vaiſſeaux et
" ſept fregates; il ſe faiſoit alors tout blanc de
" ſon épée; mais un coup de vent terrible lui
" en a fait rabbatre. Ce fut le 25. Septembre
" qu'un ſud-eſt affreux ſurprit ſon eſcadre ſur
" la côte; s'il avoit duré deux heures de plus,

" elle

" elle étoit perdue ſans reſſource. Les vaiſſeaux
" le Devonſhire de ſoixante dix canons et le
" Saliſbury de ſoixante furent s'écraſer ſur la
" côte. Nous ſauvâmes deux cens homme de
" ce dernier. Nous ſommes fondés à croire
" que cinq à ſix autres vaiſſeaux ont eu le
" même ſort que le Devonſhire dont nous
" n'avons pû ſauver perſonnes. Ce qu'il y a
" de vrai, c'eſt que la côte étoit couverte de
" débris, et jonchée de cadavres. Le reſte des
" vaiſſeaux qui ont échapé à un ſi grand dan-
" ger, ont la plus part dégrayés de leurs voiles
" et de leurs matures. Voilà donc le doigt du
" Dieu des armées qui combat pour nous.
" Les priſonniers que nos ſauvages ont fait aux
" portes d'Halifax, rapportent que de vingt
" huit ou ving neuf vaiſſeaux ou fregates dont
" étoit compoſée l'eſcadre Angloiſe, il n'en a
" relaché que quatorze, et l'amiral au con-
" traire, publia que le reſte avoit fait route
" pour l'Europe. Il eſt à preſumer qu'il a
" parlé ainſi pour ne pas mettre le décourage-
" ment parmi le peuple dans des circonſtances
" ſi critiques. Les ſeuls ſauvages les décou-
" ragent déja aſſés. En effet il n'eſt pas croï-
" able combien ceux ci portent les horreurs de
" la guerre la plus ſanglante chès l'ennemi.
" Tous les jours nous les voions revenir avec

« des miserables restes de familles entiéres dont « ils ont égorgés et souvent mangés le plus « grand nombre. Je vous avouerai que l'hu- « manité ne peut se faire à de pareils spectacles. « Je fremis encore quand je songe au discours « que tint devant moi un de leurs chefs, en « posant aux pieds de M. du Bois de la Mothe, « un tas de chevelures Angloises : fais ensorte, « lui dit il, que mes freres et moi puissions « bientôt faire un commerce abondant d'une « pelleterie aussi précieuse. Voilà une requête « bien sauvage, lui repondit M. de la Mothe. « Au reste la main du Tout-puissant nous à « visiblement protegé dans l'ouragan du 25. « Septembre. La meilleure partie de notre « escadre étoit dans le plus grand danger. Le « Tonnant, le Formidable, le Duc de Bour- « gogne, et presque tous les autres vaisseaux « étoient malgré les ancres à la mer tout « proche de la côte, lorsque le vent changea « tout d'un coup et nous en éloigna. Le « Tonnant avoit déja perdu une partie de sa « quille en touchant. On procedoit à couper « sa mature lorsqu'il a été delivré par un coup « de vent. Cet évenement nous a retenu ici « où nos operations ont été bornées à la prise « d'une fregate de seize canons. Nous parti- « rons demain, jour de la Toussaints, Dieu

« veuille

« veuille nous rendre moins chanceux, et puis-
« sions nous enmener à notre retour quelques
« vaisseaux ennemis dans nos ports."

Je me tromperois bien, Monsieur, si vous ne disés actuellement qu'il faut que je sois en démence pour vous envoïer une telle lettre; mais n'allés vous pas dire encore pis en m'y voïant faire un commentaire très serieux. Il le faut pourtant, car ce ton presomptueux, inconsequent et étourdi qui vous choque dans cet instant, est celui de la multitude à laquelle, comme vous le sçavés, on est quelquefois obligé de repondre. D'abord la bravade sur les desseins des Anglois et sur la conduite de l'amiral Holborne, est précisement l'imitation de ce qu'elle veut insulter. Je sçais que les François ne demandent pas mieux qu'à combattre; que l'amiral Holborne étoit desiré; mais s'ensuit il de là le droit de reprocher à l'ennemi le manque de bravoure. Si dans une seule occasion nous avons cru le pouvoir, dans plus de mille, nous avons été bien éloignés d'avoir ce reproche (d'ailleurs toujours messeant) à lui faire. Quant aux projets des Anglois, Eh qu'ont ils donc de si ridicules pour nous? Avons nous jamais imaginé de pouvoir moüiller à un de leurs ports, sans nous regarder tout de suite comme maîtres de toute l'Angleterre? Ne sçait on pas

 d'ailleurs

d'ailleurs que ces chateaux en Efpagne font bâtis pour la populace et non pour les gens fenfés? Ne faut il pas dire à cette multitude dont je me plains, à moins de la vouloir entierement décourager: Nous allons tout détruire, tout envahir. Ceux qui parlent ainfi n'en fçavent pas moins ce qui eft poffible et ce qui ne l'eft pas. L'amiral Holborne a reculé, parce qu'il nous a vû un nombre égal au fien. Eh quoi; y a t'il de l'égalité entre une efcadre fous le canon d'une ville fortifiée et une efcadre qui a ce même canon contre elle? L'amiral avoit il fi grand tort d'aller chercher de nouvelles forces pour balancer cet avantage; mais quand il auroit eu tort en effet, que fçait on fi par la chance que nous aurions eue, nous n'avons pas plûtôt des graces à lui rendre que des railleries à faire.

Je n'ai rien à dire fur l'ouragan et le doigt du Dieu des armées qui combat vifiblement pour nous. J'en accepte l'augure, et je fouhaite que fa protection foit toujours en notre faveur auffi vifible. Je fuis feulement furpris que ceux qui fe plaignoient fi amerement de l'inaction, foient fi faifis de joïe d'un évenement qui leur ôtoit le moïen de fe fignaler glorieufement. Je ne dis ceci que pour démontrer l'inconfequence de la lettre que je critique,

car j'en suis sûr, les François ont trop de valeur et d'humanité pour desirer contre leurs ennemis le secours d'une si afreuse tempête. Ces deux sentimens paroissent assés dans l'horreur que nous avons pour les barbaries des sauvages. Il est même presqu'assuré que nous ne nous en tiendrions pas à les leur reprocher, si nous pouvions nous passer d'eux, ou qu'ils dependissent entierement de nous.

Je m'arrête sur la resolution où est, dit on, le ministére de ne rien hazarder cette année. Il est à desirer qu'il n'en change pas l'année prochaine et qu'il ne hazarde pas Louisbourg; que la premiere escadre qui paroîtra à nos portes ne soit pas composée de ces mêmes vaisseaux Anglois doublés au lieu d'être aneantis sans ressources. Vous êtes en verité un autre Cassandre, dirés vous; je ne m'en apperçois que trop, et je n'en crains pas moins que mes prédictions ne soient justifiées, si le secours dont nous avions un si grand besoin, s'éloigne tandis même que le besoin est encore très prochain; ou je suis bien trompé si, dans l'attention que vous donnés en France aux succès et aux démarches du roi de Prusse, vous ne vous souviendrés pas seulement de nous, mes allarmes auront elles été fausses? Encore si nos fortifications étoient achevées, nous pourrions resister. J'ajouterois si nous

nous avions l'habile commandant que nous avions il y a peu de tems ; mais comme il vient de laisser prendre Cherbourg à ce qu'on dit ici, vous prendriés ce souhait pour une raillerie, et dans le vrai je n'ai nulle envie de railler.

LETTRE XXII.

Debarquement des Anglois à Louisbourg, leurs forces, commencement du siége. Situation et dispositions des Anglois, attaque et défence ; détails faits sur les propres journaux de l'amiral Boscawen et sur d'autres écrits aussi autentiques.

MONSIEUR,

JE ne puis que foiblement prendre part à la perte de la bataille de Rosback et à la violation de la convention d'Hanover. Ces deux funestes nouvelles auroient fixé mon attention dans un autre tems ; mais nous sentons sur toutes choses les malheurs qui nous touchent immediatement, et la sensation qu'ils font, absorbent même tous les autres. A ce préambule vous vous doutés déja que nous sommes assiégés. Oui, Monsieur, rien n'est plus triste et plus vrai ; et au lieu de cette belle escadre qui nous enorgueillissoit tant l'année passée, nous n'avons pour

pour recevoir l'ennemi que cinq vaiſſeaux de guerre, deux mille cinq cens hommes de garriſon, trois cens de milice bourgeoiſe et une fortification écroutée dans les flancs de la plus part de ſes parties. Voilà dans quelle ſituation nous ont trouvés les Anglois. Vous allés peut-être vous écrier qu'il n'y avoit point de gloire à acquerir contre ſi peu de moïens de défence? Vous auriés tort, car par une ſuite de notre malheur, notre foibleſſe qui nous va mettre à la merci de nos ennemis n'ôte aucun luſtre à leur victoire. En effet vous verrés par la narration fidelle et détaillée que je vais vous faire qu'il leur a falu une valeur peu commune pour ſurmonter les premiers obſtacles dont nous avions l'obligation à la nature; et que moins d'impatience de notre part auroit pû rendre invincibles; auſſi avons nous éprouvé à nos dépens la verité de cette maxime: qu'on ne ſauroit pouſſer avec trop d'impetuoſité l'attaque et calculer avec trop de prudence la defenſe. Mais commençons.

Le 28. jour de Mai 1758. une eſcadre de vingt trois vaiſſeaux de guerre et de dix huit fregates montée par ſeize mille homme de troupes de débarquement, partit d'Halifax ſous le commandement de l'amiral Boſcawen, et vint jetter l'ancre le 2. Juin dans la baye de Gabarus.

Gabarus. Plusieurs vaisseaux de transport et une artillerie proportionnée repondoient à ce formidable appareil; un desir ardent dans le cœur de tous les Anglois de reparer la honte de la perte de Minorque, le rendoit encore plus redoutable.

Dès que l'ancre fut jetté le général Amherst et les brigadiers-généraux Laurence et Wolf allerent reconnoître les differents endroits du côté septentrionnal de la baye, propres au débarquement et en marquerent trois. L'amiral Boscawen avoit cependant deux jours auparavant fait l'essai de la quan ité d'hommes qui pourroient débarquer à la fois avec les batteaux, et de la facilité qu'ils auroient à se former en touchant le rivage. Il avoit aussi envoïé le Roïal Williams en croisiére devant Louisbourg. Ces généraux s'apperçurent en faisant leurs observations que nous avions une chaine de batteaux le long du rivage depuis le Cap Noir jusqu'au Cap Blanc, des troupes irregulieres dans toute cette étendue et des batteries dans tous les lieux où la descente étoit praticable. Comme il nous étoit très difficile avec aussi peu d'hommes que nous en avions de défendre une aussi grande étendue de côte, nous avions garni d'un plus grand nombre, les lieux qui n'étoient pas défendus par eux mêmes. L'anse

du

du Cormoran étant jugée un de ces endroits dangereux pour nous, nous y fimes plusieurs campemens le long du rivage. La Kingston fut la premiere fregate qui s'en approcha et qui fit feu sur nous. Nous y repondîmes par une batterie de deux canons et par la mousqueterie. La lame ayant empêché pendant trois jours l'ennemi de débarquer, il resolut enfin le 8. Juin, jour au quel elle étoit moins haute, d'y tenter une descente, après avoir feint, pour nous dérouter, d'aller débarquer à Laurenbec. A minuit l'amiral Boscawen envoïa tous les batteaux avec les officiers necessaires dans chacun pour débarquer les troupes. L'ordre du débarquement fut en trois divisions, tandis que les vaisseaux le Sutherland, le Kingston, l'Halifax, &c. étoient postés pour le soutenir et faire feu sur nous. Le Sutherland et Squirrel étoient à la droite proche le Cap Blanc; le Kingston et l'Halifax à la gauche proche l'anse du Cormoran; le Grammont et les fregates la Diane et la Shannon étoient au centre. Cependant le général Wolf avoit recu l'ordre d'envoier des troupes armées à la legére pour tâcher de gagner la côte par des rochers qu'on avoit toujours jugé inaccessibles, et où par consequent nous n'avions point portés de monde. Il y envoïa en effet cent hommes qui furent

dans

dans le moment tués ou écartés par les sauvages et quelqu'uns des notres qui accoururent au feu. Dans ce même tems et à quatre heures du matin les ennemis essaïerent de débarquer à la gauche de l'anse du Cormoran. Ils avoient six cens hommes de troupes legeres, le bataillon entier des Highlanders, et quatre compagnies de grenadiers sous la conduite du general Wolf. Le général Whitmore feignit cependant de tenter la descente à la droite du Cap Blanc, et le général Laurence qui commandoit au centre à l'anse d'eau douce. Cette manœuvre qu'ils ne faisoient que pour partager notre attention étoit très bonne et assurement très embarrassante pour notre petit nombre; mais nous apperçûmes bientôt du veritable but de l'ennemi quand nous vîmes le général Wolf commencer à débarquer sur le rivage de l'anse au Cormoran. Rien en même tems ne devoit plus nous rassurer que cette tentative. Cet endroit, comme je vous l'ai dit, nous ayant paru le plus foible, étoit alors si bien fortifié que rien n'étoit plus impraticable que d'y débarquer. Nous y avions deux mille hommes de troupes reguliéres, plusieurs sauvages épars ça et là. Nous étions derriere un bon parapet, fortifiés par plusieurs piéces de canon à des distances convenables les

unes

unes des autres, des pierriers d'un calibre considerable et enfin le tout caché par un abbatis d'arbres ſi ſerrés qu'on auroit eu de la peine à y paſſer quand même il n'auroit pas été défendu par les lignes de nos troupes qu'il maſquoit entierement. En effet cette eſpece de paliſſade ne laiſſant point decouvrir notre artillerie, et paroiſſant dans l'éloignement à l'ennemi une plaine verte, nous pouvions tirer le plus grand parti de cette erreur. Nous avions même abſolument compté là deſſus, ce qui faiſoit que nous étions moins allarmés du mauvais état de la ville ; car que nous importoit qu'elle fût fortifiée ou non, ſi nous empêchions la deſcente. Dans une poſition ſi avantageuſe, et n'ayant qu'elle pour reſſource, il ſemble que nous devions en tirer un tout autre parti que celui de la ſimple oppoſition, et nous l'aurions pû ſans une imprudence que nous ne ſaurions trop nous reprocher. L'ennemi s'avançant vers nous dans l'attente de ne trouver que quelque ouvrages peu difficiles à forcer, il faloit le laiſſer dans cette idée juſqu'à l'entier débarquement. Alors en faiſant jouer nos batteries, ainſi que la mouſquetterie, les Anglois auroient vaiſemblablement tous peris ou ſur le rivage ou en ſe rembarquant avec précipitation à cauſe de la hauteur de la lame, et peut-être auroient ils été

aſſés

assés découragés par une telle perte pour ne rien tenter de plus ; mais dans un occasion où il faut du flegme les François reussissent rarement, et nous en donnâmes une bien fatale preuve. A peine l'ennemi eut il fait quelque mouvement pour s'approcher du rivage que nous nous hatâmes de leur découvrir le piége où il auroit été pris. Au feu que nous fîmes sur leurs batteaux, ils s'apperçurent de notre position, nous nous empressâmes même de deranger les branches d'arbres qui la couvroient, et nous les convainquîmes par là (bien mal à propos) du peril inévitable qu'ils alloient affronter. Ils s'éloignerent aussitôt, et la perte qu'ils firent, au lieu d'être suffisante pour les atterrer, ne fut qu'un aiguillon de plus. Ils ne virent plus de lieux praticables pour la descente que celui là même que nous avions jugé ne l'être pas. Le major Scot fit dans cette occasion une des plus belles actions qu'on puisse faire. Le général Wolf qui étoit occupé du soin de faire rembarquer les troupes et d'éloigner les batteaux, lui fit signe de gagner les rochers où l'on avoit envoïé déja cent hommes. Ce major y marche aussitôt avec les troupes qu'il commandoit ; mais sa chaloupe étant arrivée la premiere, et s'etant écrasée dans le moment qu'il mit pied à terre, il grimpa les rochers tout seul. Il espe-

roit

roit trouver les cent hommes qui l'avoient précedés aux prises avec les notres ; mais n'en ayant trouvé que dix, il ne laissa pas avec un si petit nombre de gagner le haut des rochers. Il y rencontra dix sauvages et soixante de nos soldats qui lui tuerent deux des siens et en blesserent trois. Ce brave Anglois ne voulût cependant point dans cette extremité abandonner un poste d'où dépendoit le succès de l'entreprise de sa nation. Il exhorta les cinq hommes qui lui restoient à ne pas perdre courage, et en vint jusqu'à les menaçer de tirer lui même sur celui qui rentreroit. Il avoit pourtant déja trois balles dans ses habits, et ne s'empêchoit d'avoir les soixante dix hommes qu'il attaquoit, sur les bras, qu'à la faveur d'un taillis de bois à travers du quel il tiroit quelques coups. Enfin sa valeur (à laquelle je n'ai pû m'empecher de rendre justice) fut secondée par le reste des troupes Angloises qui, voïant qu'on ne pouvoit reussir par une autre voïe, s'exposerent à tout pour y parvenir.

Independamment de ce qu'il est de l'interêt du vaincu de ne point rabaisser la gloire du vainqueur, il est encore de l'équité de rendre justice à son plus mortel ennemi ; ainsi je dois confesser que les Anglois marquerent dans cette occasion une bravoure qui n'auroit pû passer

que

que pour temerité avant l'evenement. Il faut pourtant avouer, Monsieur, que la difficulté de l'entreprise en leur faisant un honneur infini, sauve aussi le notre. Avions nous pû prévoir qu'ils iroient se persuader de pouvoir grimper des rochers de tout tems regardés comme inaccessibles; qu'ensuite malgré leurs batteaux écrasés à chaque instant, malgré la lame qui les repoussoit et en faisoit perir un grand nombre, ils continueroient, quoique moüillés et fatigués à monter en bravant le feu que nos batteries firent sur eux dès qu'on s'apperçut de leur dessein.

L'étonnement où nous jetterent une telle entreprise et un tel succès, ne contribua pas peu à assurer l'un et l'autre; ainsi quand les Anglois attaquerent la batterie qui les prenoit en flanc, ils en vinrent assés facilement à bout. Il est d'ailleurs certain que quoique nous eussions pû empêcher la descente avec un peu plus de prévoiance et de prudence, nous ne pouvions ni avec l'une ni avec l'autre, ni même avec la valeur la plus héroique, leur disputer le terrain lorsqu'ils furent maîtres du rivage. Nous n'avions donc rien de mieux à faire que de nous retirer, et nous le fimes avec d'autant plus de précipitation que nous apprîmes que le général Whitmore avoit, dans la confusion où

nous

nous étions, débarqué à la droite du Cap Blanc. Nous avions tout lieu de craindre qu'il ne nous empêchât de rentrer dans Louisbourg où nous n'avions laissé que trois cens hommes, car alors tout auroit été perdu sans aucune apparence de ressource. Quoique notre perte de ce funeste jour montât à environ deux cens hommes tant tués que prisonniers ; quoique notre ville fût en si mauvais état, nous n'étions pas sans espoir. Nous avions lieu d'attendre qu'on ne nous abandonneroit pas, et que M. de Montcalm dont on nous assuroit le secours, paroîtroit avec une escadre pour nous dégager.

Outre une esperance si bien fondée le conseil de guerre considera qu'en retardant autant qu'il seroit possible, notre reduction (en supposant même que tout secours nous manquât) nous retarderions l'entreprise des ennemis sur le Canada, et rendrions même le dessein qu'ils en avoient, inutile pour cette année. On refusa à cet effet la permission que le commandant des cinq vaisseaux à la rade, demandoit de se retirer, et nous nous préparâmes à rendre notre défense du moins utile à la patrie, si elle ne pouvoit nous l'être à nous mêmes. Nous joignîmes à cette resolution mille souhaits pour que l'ennemi fût moins bien conduit et moins brave dans ses autres entreprises. Voïés combien

bien nous avions changé le ton que nous avoient fait prendre le malheur et la retraite de l'amiral Holborne.

Nous avions cependant abandonné à l'ennemi des provisions, des armes, quatorze piéces de canon, douze pierriers, deux fourneaux à boulets rouges dans l'un desquels la bombe étoit prête à partir. Comme il étoit impossible que notre fuite fût directe, et que plusieurs d'entre nous furent obligés de se sauver par les rochers et par les marais, nous ne fûmes sous le canon de Louisbourg qu'à dix heures du matin. Alors nous terminâmes une action si malheureuse pour nous, comme nous l'avions commencée, c'est à dire, par une imprudence. Une décharge qu'on fit de dessus les ramparts apprit à l'ennemi la juste portée de nos batteries, tandis que nous aurions bien dû prévoir qu'ils étoient hors d'atteinte. Ainsi nous reglâmes la position du camp qu'il leur étoit convenable de prendre, et qu'ils ont en effet tenu pendant tout le siége.

Le Chevalier Charles Hardi qui croisoit pour empêcher l'entrée du port aux vaisseaux qui auroient pû venir à notre secours, ne pût éviter qu'il n'en passât un dans le moment d'un broüillard épais. L'amiral Boscawen lui fit en vain donner la chasse, il étoit déja en sûreté dans la

rade;

.. nous eûmes six vaisseaux de ligne et ..tes. Cependant après la jonction ..hevalier Hardy à celle de l'ami.. ..ar la maladie qui s'étoit mise sur ..ux, une de nos fregates nommée ..ntreprit de sortir du port. Elle devoit .. voile pour le Canada et tout hazarder ..ur demander un prompt secours; mais son voiage fut bien abregé. L'amiral Boscawen lui fit donner chasse par le Scarborough et la Junon, et elle fut prise. Quelques vaisseaux ennemis s'étoient cependant avancés jusqu'à Lorembec et avoient apportés les fascines, les ammunitions et l'artillerie necessaires. Depuis le 9. jour d'après le débarquement le camp ennemi étoit posé à environ trois cens toises de Louisbourg. On avoit posté quelques troupes dans l'anse du Cormoran et dans les environs pour empêcher les incursions des sauvages. Il y en avoit d'autres qui rendoient la communication libre entre la côte et le camp. Les onze cens hommes que commandoit le major Scot, et sur tout les trois cens batteurs de bois qui étoient de sa troupe, rôdoient sans cesse pour se garantir de quelque surprise de la part des sauvages ou des Canadiens que nous attendions.

Toutes ces précautions n'empêcherent pas que quatre cens hommes du régiment de Cam-

bien nous avions changé le ton que nous avoient fait prendre le malheur et la retraite de l'amiral Holborne.

Nous avions cependant abandonné à l'ennemi des provisions, des armes, quatorze piéces de canon, douze pierriers, deux fourneaux à boulets rouges dans l'un desquels la bombe étoit prête à partir. Comme il étoit impossible que notre fuite fût directe, et que plusieurs d'entre nous furent obligés de se sauver par les rochers et par les marais, nous ne fûmes sous le canon de Louisbourg qu'à dix heures du matin. Alors nous terminâmes une action si malheureuse pour nous, comme nous l'avions commencée, c'est à dire, par une imprudence. Une décharge qu'on fit de dessus les ramparts apprit à l'ennemi la juste portée de nos batteries, tandis que nous aurions bien dû prévoir qu'ils étoient hors d'atteinte. Ainsi nous reglâmes la position du camp qu'il leur étoit convenable de prendre, et qu'ils ont en effet tenu pendant tout le siége.

Le Chevalier Charles Hardi qui croisoit pour empêcher l'entrée du port aux vaisseaux qui auroient pû venir à notre secours, ne pût éviter qu'il n'en passât un dans le moment d'un broüillard épais. L'amiral Boscawen lui fit en vain donner la chasse, il étoit déja en sûreté dans la

rade;

rade ; ainsi nous eûmes six vaisseaux de ligne et autant de fregates. Cependant après la jonction de l'escadre du Chevalier Hardy à celle de l'amiral, causée par la maladie qui s'étoit mise sur les vaisseaux, une de nos fregates nommée l'Echo entreprit de sortir du port. Elle devoit faire voile pour le Canada et tout hazarder pour demander un prompt secours; mais son voiage fut bien abregé. L'amiral Boscawen lui fit donner chasse par le Scarborough et la Junon, et elle fut prise. Quelques vaisseaux ennemis s'étoient cependant avancés jusqu'à Lorembec et avoient apportés les fascines, les ammunitions et l'artillerie necessaires. Depuis le 9. jour d'après le débarquement le camp ennemi étoit posé à environ trois cens toises de Louisbourg. On avoit posté quelques troupes dans l'anse du Cormoran et dans les environs pour empêcher les incursions des sauvages. Il y en avoit d'autres qui rendoient la communication libre entre la côte et le camp. Les onze cens hommes que commandoit le major Scot, et sur tout les trois cens batteurs de bois qui étoient de sa troupe, rôdoient sans cesse pour se garantir de quelque surprise de la part des sauvages ou des Canadiens que nous attendions.

Toutes ces précautions n'empêcherent pas que quatre cens hommes du régiment de Cam-

bise ne se jettassent dans la ville après avoir débarqué au port Dauphin, et que les vaisseaux de guerre qui les avoient apportés, ne s'en retournassent. Le Chevalier Charles Hardy revint cependant barrer le chemin à nos vaisseaux, craignant qu'ils ne profitassent de quelque broüillard pour sortir du port.

Le 11. dans le tems que les soldats ennemis étoient occupés à creuser des rochers et à sécher des marais pour pratiquer des routes dans leur camp, dans le tems que les notres tâchoient de faire quelques reparations à nos fortifications, un sergent-major et quatre soldats du regiment de Ficher volontaire étranger, deserterent. Ils donnerent sans doute de l'encouragement aux travailleurs en leur apprenant notre situation; le peu que nous pouvions faire pour l'ameliorer, et le découragement du soldat presque à toute heure sur le point de deserter. Ils dirent aussi que nous avions détruit la grande batterie, celle du fanal et tout ce qu'il nous avoit été possible de détruire au tour de la ville.

Sur ces nouvelles le major Scot fut le lendemain commandé pour aller à la tête de cinq cens hommes de troupes legéres et de batteurs de bois, s'emparer du lieu où étoit la batterie du fanal. Il fut suivi du brigadier-général Wolf

Wolf à la tête de quatre compagnies de grenadiers et de douze cens hommes détachés des lignes. Ils trouverent que les deserteurs leur avoient accusé vrai, et que nous n'avions laissé que quatre canons encloués. Ils firent aussitôt venir une quantité suffisante d'artillerie et de machines. La situation de ce poste étoit très avantageuse à l'ennemi qui pouvoit facilement de là foudroier nos vaisseaux et jetter des bombes sur notre batterie de l'isle. Mais l'impossibilité de le garder nous avoit forcé à l'abandonner, et c'étoit plus que nous ne pouvions faire que de garder les batteries et ramparts de la ville. Proche de l'endroit dont les Anglois venoient de s'emparer il y avoit une petite anse pour le débarquement des provisions et de l'artillerie dont on pouvoit avoir besoin, et pour comble d'agrement ils trouverent encore au même endroit dans deux petits camps que nous avions abandonné, toutes sortes de provisions de bouche et entre autres du poisson de Lorembec et de très bon vin. Il est vrai que nous n'avions pas lieu d'avoir regret à cette derniere capture. La disette n'étoit nullement chès nous, et il eut été à desirer que nous eussions eu des bouches autant qu'il en falloit pour consommer nos provisions, aussi en faisions nous litiére, et le soldat s'étoit si bien accoutumé à

ces liberalités qu'il ne vouloit plus travailler ni faire des ſorties ſans être à demi-yvre. Il faut avoir éprouvé les menagemens qu'exige de ceux qui commandent, le découragement du ſoldat à qui on ne peut faire illuſion ſur la ſuperiorité des forces ennemies et ſur ſa propre foibleſſe, pour ſçavoir à quoi nous ſommes reduits. L'honneur et la gloire déterminent l'homme bien né; mais envers le peuple, aux chaînes de la crainte il faut ſubſtituer celles de l'intérêt du moment et de la condeſcendance, bien ſouvent auſſi foibles que dangereuſes pour ceux qui ſont forcés d'y avoir recours.

Cependant comme il avoit été poſſible de débarquer dans ces lieux où venoient de s'établir les Anglois, nous y avions pratiqué des parapets et planté des paliſſades comme nous avions fait à l'anſe du Cormoran, et nous n'avions pas eu le tems de les détruire; ainſi les Anglois ſçurent bien s'en ſervir. Le lendemain au point du jour nous cherchâmes le moïen de détourner l'ennemi des travaux que nous lui voïons faire. Nous envoïâmes un parti qui fit mine de s'avancer vers le général Wolf; mais celui-ci ayant recû l'allarme par un meſſager du major Roſs qui commandoit une garde détachée entre le camp et la ville, les notres ſe retirerent auſſitôt après avoir feint de n'avoir en vûe

que

que quelques chetives maiſons qu'ils brulerent. Nous n'étions pas en état de perdre du monde, et nous aurions pourtant bien voulu retarder les ouvrages de l'ennemi. Nous reſolûmes enfin de donner quelque choſe au hazard quand nous vîmes qu'ils travailloient à leur grand camp avec une ardeur indefatigable, et qu'ils avoient déja élevé trois redoutes entre la droite et la gauche de l'éminence où ils étoient; trois cens de nos ſoldats firent en plein jour une ſortie ſur les partis avancés de l'ennemi, mais ils furent repouſſés avec perte.

Il ne nous reſtoit que d'incommoder autant qu'il nous étoit poſſible, le camp du Fanal par la batterie de l'iſle, et nous le fîmes avec ſuccès jusqu'au moment où les Anglois jugerent à propos de porter leur ligne dans un lieu plus hors d'atteinte. Il eſt vrai qu'ils prirent ce parti en braves gens, car leurs grenadiers demeurerent dans l'endroit dangereux juſqu'au lendemain.

Ce même jour 14. nous feignîmes encore une attaque du côté du major Roſs, ou plutôt nous l'aurions faite réellement ſi un nombre de troupes très ſuperieur aux notres, ne fût venu à ſon ſecours. Nous remorquâmes enſuite une chaloupe à l'entrée du havre; nous montâmes deux canons de vingt quatre livres de balle à ſon avant dans l'intention d'incom-

moder le nouveau camp de M. Wolf qui étoit situé près du rivage. Cette chaloupe mit à l'ancre proche la batterie de l'isle, et tira ses canons pendant quelque tems et puis revint dans le havre. Elle renouvella plusieurs fois cette manoeuvre qui causa plus d'inquiétude que de dommage à l'ennemi. Elle tira encore sur deux vaisseaux qui s'étoient approché du port pour nous observer; mais comme on fit aussi feu sur elle, il y eut six hommes de son équipage de tués; cependant on n'osa la poursuivre, parce qu'elle étoit couverte par dix canons de l'isle de quarante deux livres de balle chacun, lesquels pointoient du côté du largue.

Malgré tout ce que nous pûmes faire depuis le 14. jusqu'au 19. nous eûmes la douleur de voir fortifier les deux camps de l'ennemi, et d'y voir pendant cette durée de tems, transporter tous les appareils qu'il destinoit contre nous, sans pouvoir les en empêcher. Ce fut même pendant ce tems là qu'on nous prit la fregate nommée l'Echo dont je vous ai déja fait mention, et que l'escadre du Chevalier Charles Hardy revint à la position qu'elle avoit quittée, pour joindre l'amiral.

Hier dix neuf on ouvrit sur le soir au camp du Fanal une batterie de canons et mortiers sur la batterie de l'isle et sur les vaisseaux, qui fit

fit feu très vivement jusqu'au matin. Nous y repondîmes avec la même vivacité, mais avec un très grand desavantage, puisque la hauteur de la situation de l'ennemi nous empêche de l'endommager, et que d'ailleurs il est à l'abri derriere des éminences et des rochers qui le couvrent. Enfin, ce matin la batterie du Fanal a continué de foudroïer nos vaisseaux au point qu'il a falu qu'ils se raprochassent de la ville de plus de six cens verges, ce qui les met un peu plus hors d'atteinte, mais en même tems laisse aux ennemis plus d'espace pour s'approcher, et moins d'incommodité pour avancer leurs ouvrages que le feu de nos vaisseaux avoit beaucoup dérangé.

Je sçais bien, Monsieur, qu'en recevant cette lettre que je vais vous envoyer par la fregate l'Arethuse qui n'attend qu'un instant favorable pour partir, vous allés être dans la plus affreuse inquiétude; et cependant que diriés de moi si je perdois cette occasion de vous instruire de notre malheur; vous l'apprendriés par d'autres, et me sauriés mauvais gré du doute où je vous laisse sur mon sort. Je vous promets la continuation de la relation exacte du siége; si nous sommes pris d'assaut, elle pourroit bien ne jamais parvenir jusqu'à vous; mais comme je fais des vœux plutôt en bon citoien qu'en soldat,

j'espere que nous capitulerons quand il n'y aura plus moien de nous en défendre. Alors vraisemblablement je suivrai de près cette derniere lettre que je vous promets, si je ne vous la porte pas moi-même. Cependant avoués pour ma consolation que je n'avois pas tant de tort de prévoir et de m'affliger de ce qui nous arrive; que j'avois raison de dire que votre funeste guerre du continent alloit causer la perte d'une colonie si précieuse à la France et qui devenoit si florissante. Quelle dépense immense pour la retablir, si tant est que les Anglois qui en connoîtront trop bien le prix, veuillent nous la rendre, ou que nous puissions les y forcer? Ah! faloit il abandonner ainsi ce qu'on devoit conserver plus que toutes choses, pour des intérêts qui ne sont point les notres, et dont nous avons même l'air d'être très mauvais marchands. A Dieu, Monsieur, je ne finirois plus si je me mettois en train de regrets et de reflexions. On m'imitera en Europe, mais trop tard.

LETTRE XXIII.

Continuation du siége de Louisbourg, resistance des assiégés. Ils sont enfin forcés de capituler; traitement qui leur est fait et aux habitans, &c.

MONSIEUR,

VOUS ne recevrés pas ma derniere lettre aussitôt que je l'avois pensé, et je ne suivrai pas celle ci d'aussi près que je l'aurois voulu. L'Arethuse a demeuré ici quinze jours plus tard que je ne l'avois cru; mais comme ce n'étoit que pour attendre un instant favorable, et qu'elle étoit sans cesse prête à partir, je n'ai pû ajouter à ce que je vous mandois, les operations qui se sont faites pendant ce tems. Depuis que cette colonie a changé de maître, mes incommodités augmentées par les inquiétudes inseparables de la triste situation où nous avons été reduits, m'ont empêché de m'embarquer pour retourner en France. Vraisemblablement je demeurerai encore quelque tems ici graces à l'humanité de nos vainqueurs. Il est vrai qu'on ne sauroit égaler leur générosité qu'en la comparant à leur valeur; mais je veux raconter et louer par ordre, ainsi continuons

les operations de celle de ces deux qualités qui nous a couté cher, nous en viendrons après à l'autre de laquelle chacun de nous doit garder un souvenir précieux. J'en étois resté, si je ne me trompe, au recit d'une situation qui avoit amené mes regrets, et vous allés juger combien ils étoient justes.

Le 21. Juin nos vaisseaux firent un feu terrible sur la batterie du Fanal qui, dit on, en fut peu endommagée. Nous tirâmes sur l'ennemi de tout côté, autant que nos forces nous le permirent, ainsi que les bombes dont nous étions à chaque instant assailli. Le lendemain un broüillard épais aïant regné tout le jour, les ennemis en profiterent pour faire une redoute avancée entre le centre du grand camp et celle du côté droit. Par là ils se facilitoient la possession d'une éminence qui commandoit la partie du camp qui étoit du côté de la ville à la distance d'environ huit cens verges du glacis. De plus ils érigérent une batterie de six canons au fanal pour la faire jouer contre celle de l'isle qui les incommodoit beaucoup. Ensuite ils en érigerent une autre contre nos vaisseaux. Enfin ils firent l'épaulement pour se faciliter les approches de la ville par la colline. Cet ouvrage étoit d'environ un quart de mille de longueur sur soixante pieds de largeur et neuf

de

de hauteur. Il étoit composé de gabions, de fascines, et de terre à l'épreuve des balles et du feu. Quatre jours furent emploiés à ces préparatifs, et le 25. nous en éprouvâmes l'effet. Une des embrasures de la batterie de l'isle fut très endommagée, et nous ne pûmes plus nous servir que de bombes. Notre batterie du cap de Maurepas et le canon de nos vaisseaux y supléerent autant qu'il fut possible.

Le 26. nous resolûmes de mettre le feu au nouveau fort des ennemis, mais ceux des notres qui l'entreprirent, furent repoussés sans avoir pû reussir.

Le 27. voiant que l'ennemi avançoit toujours, nous redoublâmes notre feu sans pouvoir déranger les travailleurs, et nous l'étions nous mêmes furieusement par les bombes qu'ils nous jettoient. D'ailleurs l'amiral qui songeoit à tout, fit mettre quatre cens soldats à terre qu'on plaça dans l'anse du Cormoran, et cette précaution fut d'un grand secours aux assiegeans.

Deux jours après nous coulâmes à fond deux fregates et deux vaisseaux à l'entrée la plus étroite du havre. Nous les amarâmes ensemble, afin que si l'ennemi vouloit se rendre maître du port, il n'y pût faire entrer ses vaisseaux que l'un après l'autre. Cependant notre fregate l'Arethuse s'avança dans le havre aussi loin qu'il

étoit possible, et par le feu qu'elle fit, dérangea extremement les travailleurs. On lui rendit vivement ses décharges, et l'ennemi qui bruloit d'approcher de la ville, fit ce qu'il pû pour faire reculer encore nos vaisseaux. Tout se passa d'une façon assés uniforme de part et d'autre pendant quatre jours.

Le 1. Juillet un détachement des notres sortit du bois et s'avança jusqu'à environ un mille au de là du Barachois. M. Wolf vint aussitôt à sa rencontre avec cent hommes d'infanterie et cinq cens soldats reguliers. L'escarmouche fut vive, mais enfin nos soldats furent obligés de se retirer. Ils le firent en bon ordre, et de colline en colline ils se retournoient et faisoient feu sur l'ennemi qui gagna pourtant deux éminences fort avantageuses où il se hâta de jetter une redoute. Nous coulâmes encore à fond deux fregates et laissâmes leurs mats hors de l'eau. Les jours suivants les ennemis formerent leurs lignes et leurs troupes legéres se défendirent contre des sauvages qui raudoient au tour du camp pour enlever ceux qui s'en écartoient.

Il n'est pas douteux que malgré les avantages que les Anglois avoient sur nous (la valeur et l'habileté de leurs généraux) ils n'aient dû reconnoître l'extrême difficulté de leur entreprise.

Quant

Quant à nous la longueur de notre défenſe paſſoit notre eſpoir et nous conſiderions en ſoupirant l'impoſſibilité qu'il y auroit eu à nous forcer, ſi nous avions eu ſeulement l'égalité du nombre avec l'ennemi.

Cependant comme nous n'étions pas déterminés à nous rendre avant les dernieres extremités, nous fîmes le 8. une ſortie ſur le détachement des travailleurs commandé par le brigadier-général Laurence. Nous les ſurprîmes à la faveur d'une nuit très obſcure; mais que pouvoient neuf cens hommes contre toute l'avant garde des ennemis qui vint auſſitôt au ſecours des travailleurs. Nous eûmes deux capitaines et quelques ſoldats de tués. Le lendemain nous envoïâmes un pavillon blanc pour obtenir la liberté d'enterrer les morts.

Le 10. l'amiral mit en œuvre deux cens mineurs. Nous tirions cependant à mitraille et faiſions le plus de bruit que nous pouvions. L'Arethuſe emploioit tous les momens qu'on l'empêchoit de partir d'une façon qui devoit nous conſoler de ce retardement forcé. Nous apperçûmes pendant la nuit du 11. un grand feu dans les bois et comme ç'étoit le ſignal de l'arrivée de M. Des Hérbiers qui nous amenoit des Canadiens et des ſauvages, nous reprîmes

cœur.

cœur. Nous ſavions d'ailleurs que M. Des Hérbiers qui ſe piquoit bien plus de bravoure que d'humanité, haraſſeroit l'ennemi, et lui feroit le pis qu'il pourroit par les troupes qu'il garderoit au tour du camp après avoir renforcé la garniſon. En effet il enleva entre autres un ſoldat qui conduiſoit un chariot, et en ayant appris la ſituation du camp, il la fit auſſitôt ſavoir, afin que nous puſſions diriger en conſequence le feu de nos batteries.

Le 15. un brouillard épais s'étant élevé pendant la nuit, l'Arethuſe en profita pour ſortir du havre, et quoi qu'on ſe fût hâté de lui donner chaſſe dès qu'on s'en apperçut, elle échapa. Je crois pourtant que ſon départ fit encore plus de plaiſir à l'ennemi qu'à nous.

Le 16. M. Wolf ſe rendit maître du poſte occupé par nos piquets, ſitué à quatre cens verges de la porte de l'oueſt, et il s'y maintint malgré notre feu et nos bombes. Un deſerteur du camp nous ayant appris le lieu où étoient les magaſins des ennemis, nous dirigeâmes nos bombes de façon que nous leur donnâmes une terrible allarme. Les jours ſuivants les approches de la ville ſe faiſoient toujours avec ſuccès, ainſi que les nouvelles batteries dont une commença à jouer vivement ſur le baſtion Dauphin et ſur la porte de l'oueſt.

Le

Le 21. nous fut très funeste, un boulet de canon ayant mis le feu à notre vaisseau l'Entreprenant de soixante quatorze canons, il sauta au milieu du havre, et dans sa chute mit le feu aux deux vaisseaux le Célébre et le Capricieux qui furent consumés ; les autres vaisseaux s'éloignent au milieu des plus grands perils, puisqu'ils furent obligés de passer entre la batterie des ennemis et le canon des vaisseaux embrasés qui tiroient tant sur eux que sur nous. Plusieurs de nos baraques en furent consumées ; enfin ce fut une nuit d'horreur et de desolation. Le Prudent et le Bienfaisant de soixante quatorze canons qui s'étoient sauvés de l'embrasement, ne pûrent longtems éviter leur mauvais sort.

L'amiral Boscawen avoit ordonné à chaque vaisseau de sa flotte d'équiper deux batteaux deux pinaces et une barge, et les avoit fait armer de mousquets, de bayonnettes, de coutelats, d'haches d'armes et de pistolets. Ces batteaux, sous la conduite des capitaines La Forey et Balfour entrerent dans un grand silence et par une nuit sombre dans le havre. Cependant comme depuis trois jours toutes nos batteries étoient endommagées, ainsi que nos ramparts, comme le feu de leur mousquetterie nous chassoit à chaque instant de ces mêmes

ramparts qu'on tâchoit à reparer, comme enfin nous avions déja une breche au baſtion Dauphin et à la porte de l'oueſt, nous ne manquions pas de beſogne. D'ailleurs nous avions vû apporter les échelles dans la tranchée, et craignant à chaque inſtant l'eſcalade, nous n'étions occupés qu'à faire un feu continuel de toutes la mouſquetterie des ramparts, tandis que celle de l'ennemi ne nous laiſſoit pas un inſtant de relache. Il n'eſt donc pas ſurprenant que nous n'aïons pas apperçu parmi tant de confuſion et d'allarmes, des batteaux ennemis qui ſe gliſſerent, comme je vous l'ai dit, dans le havre. Ils en vouloient aux deux ſeuls vaiſſeaux qui nous étoient reſtés et ils ne reuſſirent que trop. Le capitaine La Forey attaqua le Prudent, et le capitaine Balfour le Bienfaiſant. Le bruit du combat nous fit appercevoir notre nouveau malheur, mais ce fut trop tard. En vain nous dirigeâmes toutes les batteries qui étoient encore en état, ſur les batteaux; nous ne pûmes empêcher que le Bienfaiſant ne fût remorqué de deſſous nos murs dans le port du nord-eſt ſous la protection des batteries ennemis, et qu'on ne mît le feu au Prudent parce qu'il étoit en bas fond.

Il faut avouer, Monſieur, que cette fatale action fit autant d'honneur aux Anglois qu'elle

nous

nous fut préjudiciable. En effet tant que nos vaiſſeaux auroient été dans le havre, on n'eut que très difficilement pû nous donner l'aſſaut. Ce fut donc ici notre coup de grace. Le ſpectable qui s'offrit le lendemain à nos yeux, nous en convainquit. Nous ne pouvions ſans la plus vive douleur jetter les yeux ſur notre havre deſolé. Il étoit couvert de débris de vaiſſeaux, tant de ceux qui avoient été brulés que de ceux que nous ou nos ennemis avoient coulé à fond. Si nous conſiderions enſuite l'état de la ville, notre affliction redoubloit. Toutes les batteries preſque ruinées par plus de douze canons en état de tirer, une breche praticable, notre petit nombre extremement diminué et le redoublement du feu de l'ennemi qui achevoit de nous détruire. D'ailleurs aucun des moïens neceſſaires pour reparer nos pertes ; aucune apparence de ſecours ; nous avions même vû prendre peu de jours auparavant deux batimens eſpagnols qui nous en apportoient.

Dans un ſi triſte état il ne nous reſtoit qu'à capituler, ainſi nous ſuſpendîmes notre feu et envoïâmes demander une tréve pour regler les articles de la capitulation. Nous la demandions plus honorable et avantageuſe que nous n'avions lieu de l'eſperer, et en cas de refus,

nous

nous étions encore resolus à la défence. L'officier qui étoit chargé des propositions de M. de Drucourt notre commandant, revint avec la lettre suivante du général Amherst.

« En reponse à la proposition que je viens « de recevoir de votre excellence, je n'ai autre « chose à dire sinon que son excellence Monsieur l'Amiral Boscawen et moi avons décidé « que nos vaisseaux entreroient demain dans le « port pour faire une attaque génerale. Votre « excellence sçait fort bien la situation de « l'armée et de la flotte, ainsi que celle de la « ville; mais comme M. l'Amiral Boscawen « et moi desirons d'éviter l'effusion du sang, « nous donnons à votre excellence une heure « pour se déterminer à faire la seule capitula- « tion que nous voulons accepter, qui est de « vous rendre prisonniers de guerre, sinon votre « excellence doit prendre sur elle toutes les fu- « nestes consequences d'une défence inutile."

M. de Drucourt au desespoir d'être obligé à des conditions si dures, resolut dans un conseil de guerre de subir les dernieres extremités. En consequence il alloit envoïer sa reponse où il marquoit qu'il attendroit l'attaque, lorsque M. Prevost commissaire ordonnateur vint lui presenter une requête au nom des habitans. Dans cet intervale on avoit renvoïé à Messieurs Bos-

cawen

cawen et Amherſt pour obtenir d'autres condi-tions, et leur reponſe ayant été ſemblable à la premiere, il ne reſtoit plus qu'une déciſion prompte entre le ſouhait des officiers qui vouloient s'expoſer à tout, et la requête du commiſſaire qui ſans contredit étoit plus ſenſée et plus convenable à la ſituation. Il appuia beaucoup, non ſur l'inutilité de la défence, car elle étoit viſible, mais ſur ce que le devoir d'un bon citoïen étoit de ſauver une colonie dont le dernier malheur ſeroit une carriere d'éffroi pour toutes les autres. Il fit obſerver que les conſeils que M. de Drucourt avoit juſqu'alors tenu, n'avoient été compoſés que de militaires qui ne penſoient qu'à la gloire des armes du roi et à leur honneur ; mais que ces conſiderations devoient avoir moins de forces ſur ceux qui joignoient à ces mêmes motifs, le ſoin du ſalut public dont ils devoient rendre compte, et que dans la poſition preſente, ce dernier objet devoit prévaloir ; la valeur la plus héroïque ne pouvant deſormais être regardée que comme un deſeſpoir ruineux.

Il n'y avoit rien à repondre à ces motifs et à ce raiſonnement qui n'étoient que trop valables. M. de Drucourt s'y rendit. Il ſubit la loi du vainqueur, ainſi la capitulation fut bientôt dreſſée. Les articles en furent tels.

" 1°. La

" 1°. La garnifon de Louifbourg fera pri-
" fonniere de guerre et tranfportée en Angle-
" terre dans les vaiffeaux de fa majefté Britan-
" nique.

" 2°. Toute l'artillerie, ammunitions, pro-
" vifions auffi bien que toutes les armes de
" quelque efpece qu'elles puiffent, être qui font
" à prefent dans la ville et dans les Ifles Roïale
" et de Saint Jean, feront livrées entre les
" mains des commiffaires qu'on établira à cet
" effet pour être remifes à fa majefté Britan-
" nique.

" 3°. Le gouverneur donnera ordre aux
" troupes de l'ifle Saint Jean, de fe rendre à
" tel vaiffeaux de guerre qu'il plaira à l'amiral
" d'envoïer pour les recevoir.

" 4°. La porte appellée Dauphine fera ouverte
" aux troupes de fa majefté Britannique à huit
" heures demain matin, et la garnifon ainfi
" que ceux qui ont porté les armes feront
" rangés demain dans l'efplanade où ils met-
" tront bas leurs armes, leurs enfeignes, leurs
" fournitures et leurs ornemens de guerre, puis
" elle ira à bord des vaiffeaux fur lefquels elle
" doit paffer en Angleterre.

" 5°. L'on aura le même foin des malades
" et des bleffés qui font dans les hôpitaux que
" des fujets de fa majefté Britannique.

" 6°. Les

" 6°. Les marchands et leurs commis qui
" n'ont point portés les armes, feront envoïés
" en France dans tels vaiſſeaux que l'amiral
" jugera à propos."

Cette capitulation fut faite le 26. Juillet, et par conſequent après deux mois d'un ſiége meurtrier et qu'on n'auroit jamais pû ſoutenir ſi longtems ſans le ſacrifice des malheureux vaiſſeaux dont il falut hazarder la perte.

Le lendemain à l'heure convenue le major Forquhar à la tête de trois compagnies de grenadiers prit poſſeſſion de la porte Dauphine. A midi le général Whitmore qui avoit tant de part à la priſe de la place, eut avec juſtice l'honneur de recevoir la reduction de la garniſon qui fut faite ſur l'eſplanade. Il fit enſuite emporter les armes et les drapaux, poſa des corps de garde et des ſentinelles, et enfin agit en gouverneur de Louiſbourg.

Il nous reſtoit un malheur à eſſuïer et nous n'avions que trop lieu de le craindre; peut-être cependant que cette crainte n'agitoit pas fortement les têtes légeres de ceux qui ne ſongeoient ni au paſſé ni à l'avenir, et nous ne manquions pas de celles là, plus d'un exemple nous en avoit convaincu, car devinerés nous, Monſieur, ce que faiſoient nos officiers pendant

l'ardeur du siége. Lorsqu'ils n'étoient pas commandés ils se rassembloient et jouoient si gros jeu, qu'on auroit pensé à les voir, que chacun d'eux étoit sûr de l'inutilité dont leur seroit l'argent pour l'avenir. Peut-être étoit ce là une marque de courage? oui, si la tranquilité pour le moment de notre destruction, meritoit vraiment ce nom; mais je suis bien éloigné de le penser ainsi. Je ne pouvois m'empêcher de taxer de folie nos intrepides joueurs qu'une seule bombe de mille qu'il en tomboit par jour, auroit écrasé au milieu d'une si belle occupation. Vous allés donc faire aussi le prédicateur, vous écrirés vous peut-être? Non, en verité du moins quant à un sermon de morale; car pour l'éloge de nos vainqueurs il faut que vous me le passiés, la justice et la reconnoissance l'exigent de nous tous, et pour cela je n'ai qu'à rentrer dans le sujet qui a précedé cette digression.

Oui, Monsieur, il nous restoit à craindre le malheur d'être imités par nos ennemis. Ils n'avoient pas oublié les barbaries et les cruautés inouïes que nous avions laissé exercer sur eux par les sauvages après la prise d'Oswego et du fort Henri-Guillaume, qui ne s'étoient pourtant rendus qu'à une capitulation plus avantageuse

tageuſe que celle que nous venons de faire. Le peu de tems qui s'étoit écoulé depuis ne pouvoit en avoir effacé un juſte reſſentiment que la continuation de la guerre avoit entretenu. D'ailleurs quoique vaincus, nous laiſſions à chaque inſtant échaper des marques d'animoſité qui n'adouciſſoient pas les eſprits. La nuit qui précéda l'exécution de la capitulation on laiſſa piller le magaſin aux ſoldats, les prêtres la paſſerent toute entiére à marier toutes les filles au premier venu pour, diſoient ils qu'elles ne tombaſſent pas entre les mains des heretiques. De plus l'épuiſement de la caiſſe militaire, quoiqu'à vuide auparavant, ne laiſſoit pas de jetter un ſoupçon dans les eſprits qui pouvoit augmenter l'aigreur : et cependant malgré tant de circonſtances qui devoient nous nuire, la probité, l'honneur et l'humanité des chefs Anglois l'emporterent. Meſſieurs Boſcawen et Amherſt qui, avec l'harmonie la plus rare entre deux perſonnes qui partagent l'autorité, et la plus glorieuſe à l'un et à l'autre, avoient conduit l'entrepriſe avec autant d'habileté que de valeur, joignirent enſuite les actions de l'honnête homme à celles du héros.

La vigilance de l'amiral pendant la durée du ſiége, ſon application à chercher les moïens

d'en

d'en accellerer le fuccès. le choix heureux qu'il fit de ces moïens, manifesté, fur tout dans l'execution du projet contre nos deux vaiffeaux; fon activité qui, non contente de trouver des occupations dans la conduite de la flotte confiée à fes foins, et qui le faifoit venir chaque jour au camp pour fe concerter avec le general Amherft; voilà des objets que ne perdront jamais de vue les Anglois, et qui fans doute lui attireront la reconnoiffance éternelle de fa patrie. La notre lui eft due à d'auffi bons titres, quoique d'un genre different, et notre eftime pour les uns et les autres.

Enfin, Monfieur, perfonne ne s'apperçoit ici, du moins quant au dommage perfonnel, que nous foïons dans une ville conquife. La garrifon a été embarquée avec toute la tranquilité et l'ordre qu'on auroit pû mettre dans un voïage fait à plaifir. Chaque foldat a emporté ce qui lui appartenoit fans qu'il lui ait été fait le moindre tort. M. de Drucourt a recu tous les honneurs que meritoit fon rang. L'amiral a eu pour Mad. de Drucourt tous les égards dûs à fon merite; elle n'a point demandé de graces qu'elle n'ait obtenu. Il eft vrai que ce procedé envers elle fait honneur au difcernement de ceux qui l'ont eu. Cette dame

a fait

a fait pendant le siége des actions qui lui assurent une place parmi les personnes illustres de son sexe ; elle tiroit elle même trois canons par jour pour animer les canonniers. Après la reduction elle s'est interessée pour tous les malheureux qui ont eu recours à elle. Dans ce nombre M. Maillet de Grandville est un exemple bien frapant de la vicissitude de la fortune. Il quitta la France il y a dix sept ans. Il arriva à Quebec avec fort peu de bien. Là par son industrie dans le commerce il fut bientôt en état d'acheter la seigneurie de Mont Louis qui lui couta quatre vingt mille livres de France. A present par le malheur de Louisbourg il en perd plus de cens cinquante mille, et reste seulement avec l'embarras d'une nombreuse famille. Mais que font à la patrie en général ces pertes particulieres, dira-t'-on ? Beaucoup en verité, quoique ceux à qui on confie le gouvernement agissent comme si cela ne lui importoit en rien. Croïés vous que bien des gens se pressent dorenavant de s'expatrier, de consumer dans le travail et la peine, des jours qu'ils pourroient passer plus agréablement chés eux, pour perdre ensuite tout le fruit de ce travail par l'abandon des colonies qu'on devroit conserver à tout prix. Mais ceci me rame-

neroit à mes reflexions et à mes regrets: les uns et les autres vous feroient d'autant plus inutiles que, felon toute apparence, on ne s'en fait pas faute actuellement en France. Il ne me refte donc plus qu'à vous dire que j'aurai bientôt le plaifir de vous embraffer, fi mon départ reglé fur ma fanté, eft auffi prochain que je l'efpere. Je crois pourtant que vous aurés encore une lettre avant ce tems. J'ai fait une liaifon particuliere avec un Anglois homme d'efprit avec lequel j'ai eu quelques converfations. Vous ne ferés pas faché par le recit que je vous en ferai, d'apprendre ce que nos ennemis penfent fur l'importance de leur conquête; vous en jugerés mieux des raifons que nous avions de l'empêcher et de ce que nous devons faire pour la racheter. Au refte, Monfieur, je vous charge d'une commiffion qui, je crois, convient très bien à votre façon de penfer: c'eft de dire à tous ceux des notres qui font dans le commerce, qu'aucun tort n'a été fait ici par les ennemis à leurs femblables; qu'ils ont vendu et emporté tout ce qui leur appartenoit; à ceux qui font dans le fervice, que le militaire a été traité avec tous les égards et la douceur poffibles; aux peuples, qu'on a exercé avec les gens de leur état tout ce que

l'hu-

l'humanité dicte; enfin ajoutés en général à tous nos compatriotes que si ce revers augmente dans leur cœur pour les Anglois l'antipathie nationale, c'est un motif de plus pour ne pas leur demeurer redevables d'un obligation; qu'ainsi à la premiere occasion, que je leur souhaite bientôt, ils prennent leur revanche encore plus des bons procedés de l'ennemi que de la perte qu'il nous a causée. Je pense, Monsieur, et vous les penserés aussi sans doute, que tels doivent être les souhaits et la conduite d'un cœur généreux.

Votre très, &c.



neroit à mes reflexion
uns et les autres vo
inutiles que, ſelon t
fait pas faute a
me reſte donc p
bientôt le plaiſ
part reglé ſur
je l'eſpere.
encore un
liaiſon p
d'eſprit
tions.
je vo
mis
vo
a
f

et derniere.

...rité avec l'auteur;
... du Cap Breton pour

Je ne voudrois pas redoubler le chagrin que vous avez eu en France de la perte de Louiſbourg; je ſçai qu'en général il ne faut dire aux hommes que ce qui leur eſt agréable, et qu'il en eſt fort peu parmi eux qui veuillent prevoir les difficultés, quelque utile que leur puiſſe être cette prévoiance. Mais je n'écris que pour vous, Monſieur, vous qui aimés d'entendre la verité quelque facheuſe qu'elle ſoit; qui ne voulés fixer vos yeux que ſur le point de vue qui vous preſente le vrai jour des choſes. Je puis donc vous dire que ſelon toute apparence, notre perte eſt irreparable. Et pourquoi, vous récrierés vous? Dans la derniere guerre n'avoit on pas pris Louiſbourg? Ne l'a-t'on pas rendu à la paix? J'ai fait la même exclamation avec l'Anglois dont je vous ai parlé dans ma lettre précedente, et voici ce qu'il me repondit un jour que je le preſſois plus vivement, moins par le doute de ce que je voiois bien qu'il devoit

à penser, que par un reste d'espoir que j'avois voulu fonder sur l'aveuglement de nos ennemis.

Vous parlés, me dit-il, de la restitution que nous vous fîmes de ces isles dans la derniere guerre comme si elle vous devoit être un garant d'une conduite semblable à l'avenir; mais les tems et les esprits sont bien changés. Alors trois motifs qui parurent très forts à ceux qui gouvernoient, nous y déterminerent. Le premier fut la perte de la bataille de Fontenoi, jointe à l'inquietude intestine que vous nous aviés suscitée dans le dessein de nous obliger à la paix, et que vous auriés pû renouveller tout de bon, si nous n'avions pas plié. Le second fut l'espoir de voir regler à notre satisfaction les limites de l'Acadie sur lesquelles on ne s'étoit point encore expliqué. Le troisieme fut enfin, que nous n'avions encore qu'une connoissance très imparfaite de l'utilité de notre conquête, et que d'ailleurs la foiblesse de votre marine nous rassuroit sur tous vos projets. Ces trois motifs ne subsistent plus et ne sauroient vraisemblablement subsister encore. La guerre du Continent ne tourne pas assés heureusement pour vous, et vous avés à faire à trop forte partie du côté de la valeur et de la conduite, pour y fonder un grand espoir. Je crois même

qu'elle fera autant pour nous que nous mêmes ; le peu de ſoins que la France s'eſt donné pour conſerver cette colonie, en eſt une preuve ; l'attention de votre gouvernement eſt fixée ſur l'Allemagne, vous avés preſque oublié la premiere querelle, et nous devons profiter de vos fautes comme, ſans doute, vous profiteriés des notres. En pourrions nous faire une plus grande que de vous imiter et d'oublier nos vrais intérêts ? Ce ſeroit bien quitter le corps pour courir après l'ombre ; non, quelques ſoïent vos ſuccès de ce côté là, nous vous abandonnerons vos palmes pour garder les notres. Le deſir unanime de la nation s'oppoſe à un deſſein contraire qui même deviendroit très dangereux pour ceux qui l'auroient conçu. Quant à l'artifice dont vous vous ſervites pour amener la paix d'Aix la Chapelle, vous êtes trop épuiſſés pour le mettre en œuvre ; trois puiſſantes armées à entretenir vous laiſſent peu de pouvoir d'en choiſir les moïens ; d'ailleurs ce choix dépendroit il de vous ? Se laiſſeroit on encore leurer ? Et pourroit on ſans la certitude la plus palpable, s'en fier à vous ? Mais peut-être vous viendrés ſeuls tenter une deſcente ? Pourriés vous ſeulement imaginer à cette entrepriſe l'ombre de la poſſibilité ? La haine des deux nations eſt trop forte pour que l'une ſubjugue l'autre dans ſon propre

propre païs. Lorſqu'il feroit queſtion de le défendre mutuellement, tout deviendroit ſoldat juſqu'aux arbres et aux plantes. Dans aucun des ſiécles paſſés on n'a reuſſi ni de part ni d'autre dans un tel projet, qu'à la faveur des troubles inteſtins dont on a ſçu profiter.

Mais nous nous imaginerons peut-être que vous nous accorderiés de bonne foi ce que vous nous aviés cedé au traité d'Utrecht ; et ne l'aviés vous pas promis ſolennellement dans le dernier traité? Le ſubterfuge que vous avés emploïé pour éluder vos promeſſes, ne nous fait il pas connoître ce que nous devons attendre pour l'avenir? De plus la difference de vos prétentions aux notres, nous laiſſe t'elle quelque eſpoir d'être ſatisfaits ſans la raiſon du plus fort?

Enfin nous avons eu le tems et l'occaſion de connoître à nos dépens, ce que vous vaut cette colonie ; ce qu'elle vous met en état d'entreprendre et d'executer ; de quel prix, par conſequent elle ſera pour nous ; et nous reconnoiſſons qu'il feroit trop tard d'en revenir ſi, après vous l'avoir rendue, nous voulions la reprendre dans le tems que, par l'acroiſſement de votre marine, vous auriés un appui de plus.

Vous dites que vous ne ferés la paix qu'à cette ſeule condition? Et bien nous verrons

qui se lassera plutôt de la guerre. Quant à nous, nous ne l'avons faite que pour vous empêcher de ruiner entierement nos colonies et de vous emparer de celles que vous nous aviés cédées. Et par quels moïens étiés vous sur le point d'y parvenir? L'Isle Roïale seule vous les fournissoit. En gardant cette importante conquête, nous finissons la querelle des limites de l'Acadie; nous vous resserrons dans les bornes que vous vous êtes vous mêmes prescrites, et nous vous ôtons le pouvoir de les étendre et de les changer comme vous l'avés fait. Le fleuve Saint Laurent dépendra toujours de ceux qui posséderont l'Isle Roïale. Et à qui en est due la possession, si ce n'est à ceux qui ont le plus de terrain sur ses bords? En calculant d'après le traité d'Utrecht, c'est nous par consequent qui devons y dominer. Mais vous nous disputés le don, et c'est justement à cause de cette injustice, que nous ne devons pas nous piquer à votre égard d'une générosité dont vous ne tarderiés pas à nous faire repentir. Nous priverions nous par la paix d'un succès si cherement acheté, et qui est absolument necessaire au but que nous nous sommes proposé en faisant la guerre? Il est question pour nous d'assurer nos colonies, de faire fleurir notre commerce, de n'être pas sans cesse en proïe à vos invasions

ou

ou aux cruautés où vous nous exposés de la part des sauvages. En gardant Louisbourg, nous ne saurions craindre d'être ni repoussés ni resserrés par vous dans nos colonies; encore moins de vous les voir faire tomber en non valeur. Vous ne viendrès plus troubler notre pêche et par là nous ôter la plus grande utilité qu'on peut tirer de ces pays. Le commerce des pelleteries ne sera plus à vous seuls; les sauvages seront forcés à le faire avec nous; et lorsque vos instigations ne les animeront plus, lorsque l'habitude nous les attachera, on ne verra plus la desolation periodique qui afflige si souvent ces contrées. Nous posséderons toutes les côtes depuis terre neuve jusqu'à la floride, et la jalousie que pourra vous donner notre puissance, sera encore un moindre mal pour vous et pour nous, que n'est celui que cause un voisinage qui sera toujours une source feconde de querelles. Voilà les avantages réels et presents que nous donne la possession de l'Isle Roiale. Quant aux avantages occasionnels, ils ne sont guére moins grands pour nous; puisque l'affoiblissement et le dommage de l'ennemi naturel en sont de très considerables. En effet si vous n'êtes plus les maîtres du Cap Breton, vous perdés entierement le commerce de la morue; et les possessions qui vous restent, en perdant en

même

même tems vos droits imaginaires ſur l'Acadie, vous reduiſent dans l'Amerique du nord à un partage plus onereux qu'utile. Louiſbourg étant votre entrepôt et votre point de communication, tant pour les vaiſſeaux qui viennent de France, que pour ceux qui viennent des Iſles Antilles, votre navigation ſera auſſi ruinée que votre commerce ; nous porterons d'ailleurs le plus grand coup à votre marine ; car la pêche ſeule vous avoit fourni des matelots qu'auparavant vous ne preniés que chès vos voiſins.

Enfin, Monſieur, interrompis-je avec un peu d'aigreur, vous nous reduirés à notre continent, ne ſont ce pas là votre but et vos ſouhaits ? Oui, me repondit froidement mon Anglois, ſi j'en étois cru et que cela fût poſſible. Mais ne vous reſteroit il pas de quoi vous conſoler, ajouta t'il : les productions de votre continent ne valent elles pas mieux que celles des deux iſles que nous poſſedons en Europe ? Comptés vous pour rien la difference de ſon étendue, de ſon climât ; et votre bon vin ſeul ne compenſe t'il pas tout ce que nous poſſederions de plus que vous en Amerique ? En verité, repris-je en riant, nous ne ferons pas, s'il vous plaît, ce dedommagement ſi fort à nos dépens. Je vois bien, continuai-je plus ſerieuſement, que le Çap Breton va être le Dunkerque du nord, et que

que le plus fort le mettra toujours dans ſon partage; cependant comme après avoir longtems diſputé celui-ci, nous l'avons enfin emporté ſur vous, nous pourrons avoir la même chance. Vous connoiſſés trop combien il eſt de notre intérêt de tout hazarder pour l'avoir, pour préſumer que nous l'ignorions. Nous nous en étions repoſé en partie ſur l'ignorance que nous vous ſuppoſions à cet égard; mais plus vous vous montrerés inſtruits de la grandeur de notre perte, plus vous vous exhorterés mutuellement à nous la faire ſubir ſans retour, moins nous détournerons notre attention de cet objet. Je n'ai rien à ajouter à ce que vous avés dit ſur le préjudice qu'elle nous cauſeroit, ſur l'avantage que vous en retirerés, et quand je penſerois quelque choſe que vous auriés obmis, je me garderois bien de vous en faire appercevoir. Il n'eſt pas naturel que j'augmente la force de vos motifs, comme il l'eſt que je vous faſſe convenir que le ſuccès pourroit ne pas les ſeconder, et qu'il ne ſeroit pas ſi juſte que vous le penſés, qu'il les ſecondât. Je ne vois pas que la poſſeſſion de l'Acadie en la ſuppoſant dans toute l'étendue que vous y donnés, doive emporter celle de l'Iſle Roïale. Vous ne l'avés pas vous même trouvé ainſi, puiſque vous nous avés laiſſé cette derniere dans le tems que peut-

être

être nous n'aurions pû refuser de vous l'accorder. Est ce par le don que nous vous avons fait, que nous meritons de subir une perte nouvelle? Non assurement, me repondit l'Anglois; mais c'est la revocation de ce don, la mauvaise foi dans la promesse et dans les procedés; l'acharnement à renouveller la querelle; les artifices employés pour en jetter le blâme sur nous, qui ont merité que nous prissions une resolution qui vous est si préjudiciable. C'est la necessité sur laquelle toutes vos démarches nous ont ouvert les yeux, qui nous l'ont fait prendre. L'execution ne sera pas si facile que vous le supposés, dis-je encore. Toutes les puissances qui possedent des colonies, ont autant d'intérêt de tenir la balance égale en Amerique qu'elles peuvent en avoir en Europe. L'Espagnol et le Hollandois se joindront à nous pour vous remettre dans de justes bornes; d'ailleurs vous avés un païs dans le continent à racheter, un allié à sauver; et voilà plus d'un espoir reunis. Vous ne tenés pas encore l'un reprit l'Anglois, et vous n'avés point vaincu l'autre; j'ai pourtant repondu d'avance à cette objection. Quant à celle de la ligue dont vous croés l'appui certain; mille circonstances peuvent l'empêcher, ne fût ce que celle de l'égalité des sentimens que nous inspirons à ces puissances qui pour-

roient

roïent le prévenir ; il n'eſt pas douteux qu'elles ont pour nos deux nations le même éloignement, et que nous leur inſpirons la même crainte et la même défiance. Ainſi dans l'incertitude du choix qu'il feroit beau pour elles qu'elles fiſſent, elles pourront bien prendre le parti de n'en faire aucun pour nous laiſſer mutuellement affoiblir : dans ce cas il faut convenir que celui qui aura le plus gagné, aura, par ſes conquêtes et par les avantages qu'elles lui auront procuré, déja acquis mille moïens pour s'y maintenir avant que l'orage éclate. Et d'ailleurs ne voïés vous pas qu'il nous faut abſolument jouer à quitte ou double ; que ne pouvant avoir de paix ni de repos dans nos colonies ſans garder Louiſbourg, il faut le garder à quelque hazard que nous puiſſions nous mettre en le gardant ?

Voilà, Monſieur, un échantillon des converſations que j'ai ſouvent avec un homme dont vous eſtimeriés la franchiſe et la bonne foi ſans art, ſi vous le connoiſſiés. Il eſt certain qu'avec notre vivacité naturelle, de tels entretiens prendroient un tour bien different ; la plus part d'entre nous pouſſeroit la diſpute juſqu'à l'offence, ou la diſſimulation juſqu'à la fauſſeté. Je ne dis pas que bien des Anglois ne ſe conduiſent en cela en François, car

j'aime

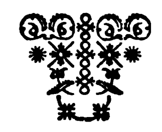
j'aime à me flatter que tous n'ont pas le ſang froid et la fermeté de mon nouvel ami. Il eſt très conſolant que chaque nation ait ſes travers; l'Anglois eſt inconſtant et ſa façon d'enviſager les mêmes objets ſuit ſouvent imperceptiblement des impreſſions dont il ſe revolteroit s'il s'appercevoit qu'on veut les lui donner. Aujourd'hui il ne voit rien d'égal à l'avantage de garder l'Iſle Roïale, peut-être dans le tems il ſe trouvera que le prix de Minorque aura hauſſé, et que le troc lui paroîtra convenable et très bon. Cependant ne nous y fions pas trop et n'oublions rien de ce qui peut amener cette revolution dans les eſprits. L'adreſſe à trouver des moïens eſt preſque inſeparable de l'extremité qui en fait ſentir le beſoin; reſſource, à la verité, auſſi peu ſûre que l'eſperance dans l'excès du malheur.

Mais, Monſieur, ce mot de malheur me fait ſouvenir que je n'ai point ſongé à vous conſoler ſur celui de ne pouvoir faire le voïage que vous aviés projetté; à quoi vous ſert à préſent cette deſcription ſi détaillée de nos deux iſles; ſur les mœurs de ces hommes que nous trouvons ſinguliers et à qui nous ne le paroiſſons pas moins; ces conſeils, ces inſtructions quant au commerce et au gouvernement; enfin tout ce que je vous ai écrit? J'ai voulu vous amuſer et

vous

vous être utile, et peut-être ne vous ai-je donné que des regrets. Mais cette impreſſion ne ſera pas la plus forte qu'auroient produit mes lettres, je vous connois trop bien pour n'être pas ſûr de vous entendre dire lorſque j'aurai dans peu le plaiſir de vous embraſſer: la ſatisfaction qu'a un honnête homme de voir ſon ami penſer ſans preſtige de partialité, d'entendre par lui la voix hardie de la verité et de la juſtice, eſt le ſeul ſentiment qui reſte après l'avoir entendu.

F I N.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05948 3100

